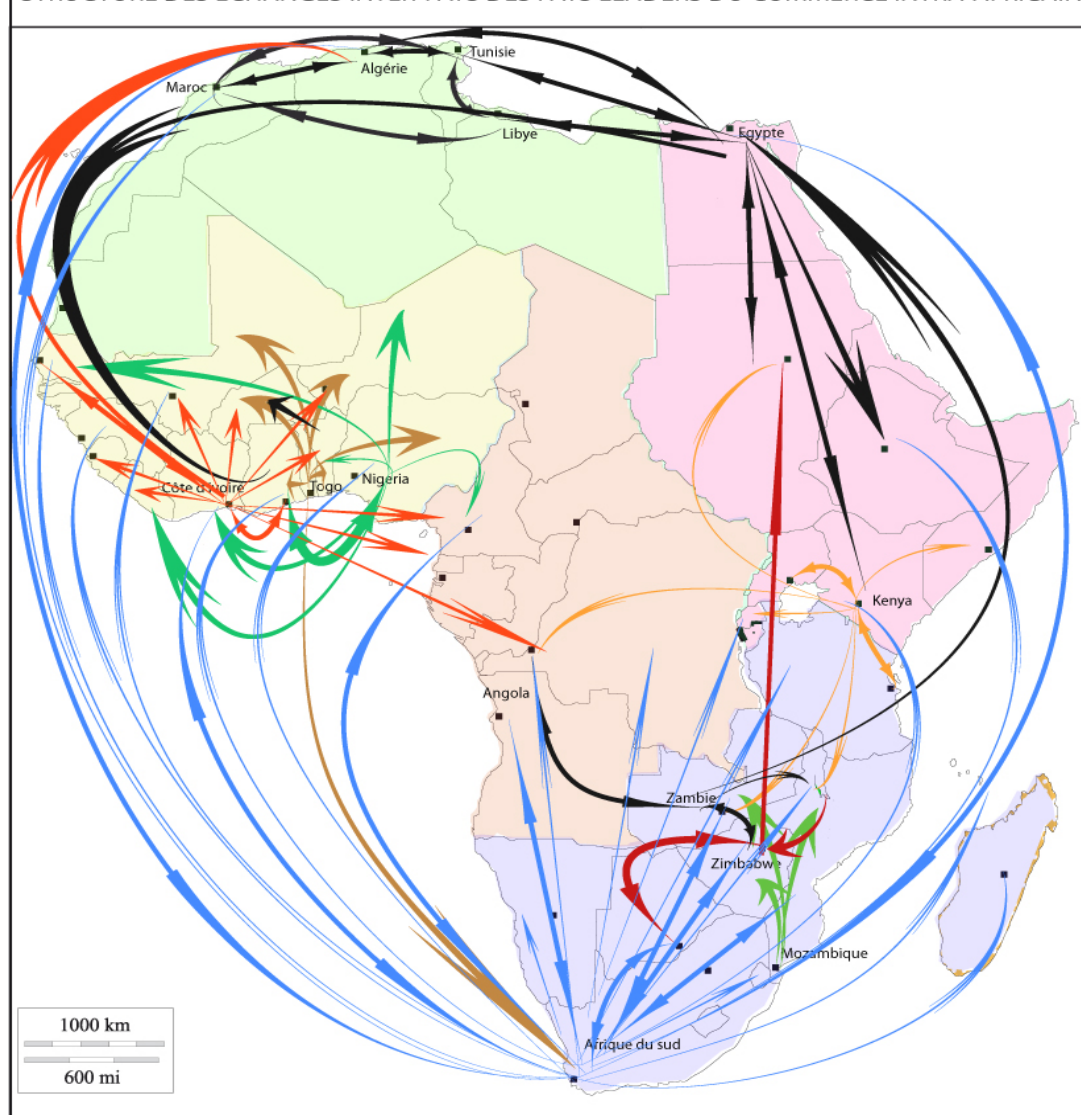




ETUDE POUR LA QUANTIFICATION DES SCENARIOS DE LA RATIONALISATION DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES (CER)

STRUCTURE DES ECHANGES INTER-PAYS DES PAYS LEADERS DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN



RAPPORT FINAL Version Provisoire

Mai 2011

Synthèse exécutive

L'étude pour la quantification des scénarios de la rationalisation des CER a été conduite sur la base des orientations politiques de l'UA, des différentes investigations conduites dans ce cadre et des entretiens menés par les experts de l'étude avec les responsables des huit (8) CER reconnues par l'UA.

La quantification s'est déroulée en deux étapes : la première a permis de donner un contenu plus concret aux scénarios identifiés par l'UA, de vérifier leur faisabilité et d'en déduire une configuration en termes d'appartenance. La deuxième étape s'est attachée à valoriser l'impact de chacun des scénarios sur les principales variables macroéconomiques.

Le travail exploratoire de la faisabilité des scénarios a permis de formuler les propositions suivantes :

- En termes d'appartenance régionale de chaque pays africain et des possibilités de rationalisation : le principal constat est que la recherche de l'«affectation optimale» ne signifie pas que l'Etat en question doit quitter l'une ou l'autre des CER en cas de multi-appartenance.

En effet, les formes de coopération entre les CER sont nombreuses, allant des problèmes de sécurisation des frontières jusqu'à l'union économique et monétaire et même politique, permettant de faire coexister des communautés régionales ayant des vocations différentes.

Ainsi, plutôt que de renoncer à l'une ou l'autre des CER, les problèmes susceptibles d'être générés par la multi-appartenance peuvent être résolus :

- (i) soit par la coexistence de CER à vocations distinctes et/ou complémentaires veillant à harmoniser leurs politiques, c'est le cas par exemple de la CEDEAO et de la CEN-SAD, ou encore de l'IGAD et du COMESA,
 - (ii) soit par l'émergence d'initiatives de regroupements de CER, à l'instar de la tripartite. En effet, cette initiative constitue une réponse originale qui, en cas de succès, peut s'avérer une réponse adaptée à la question relative à la rationalité des processus actuels d'intégration régionale et de leur convergence vers les objectifs d'Abuja. D'où une forte prise en compte de cette initiative dans la réflexion menée dans la cadre de la présente étude.
 - (iii) soit par l'appartenance à plusieurs CER avec le choix d'une communauté d'ancrage.
- En termes de pertinence et de viabilité des différents scénarios de rationalisation élaborés par les différents travaux qui ont précédé la présente étude : l'analyse a débouché sur l'identification de quatre (4) scénarios qui font l'objet d'une quantification. Il s'agit :
- (i) du scénario de 'Statu quo', scénario dans lequel on poursuit les processus actuels tout en maintenant les multi-appartenances aux CER,
 - (ii) du scénario du 'Traité d'Abuja option 1, dans lequel on prévoit un redécoupage des appartenances des Etats en cohérence avec celui en cinq régions de la Résolution CM/464 (XXVI) du Conseil des Ministres de l'OUA,

- (iii) du scénario du 'Traité d'Abuja-option 2', ou « communautés d'ancrage" qui tout en prévoyant la 'constitution des 5 régions identifiées', interprète le texte avec plus de flexibilité,
- (iv) du scénario de la convergence accélérée, qui prévoit l'association des CER dans des entités suprarégionales s'inspirant de la tripartite constituée entre la SADC, la CAE et le COMESA.

On notera que le scénario 'Approche politique', développé par les études de l'UA, n'a pas été retenu dans l'exercice de quantification au motif que celui-ci ne constitue pas à proprement parler un scénario autonome de rationalisation des CER. Il s'agit en effet davantage d'une approche visant à souligner l'importance de la prise en compte de la dimension politique (harmonisation des politiques, souveraineté des Etats, principe de subsidiarité) dans le processus d'intégration régionale.

A l'inverse, constatant les obstacles importants, tant d'ordre politique (consentement des Etats) que juridique (amendement des Traités), que rencontrerait la mise en œuvre du scénario dit du 'Traité d'Abuja', le bureau de consulting a orienté sa réflexion vers un scénario du 'Traité d'Abuja' assoupli, dit 'option 2', qui tout en se conformant à l'esprit du Traité d'Abuja, suppose des mécanismes d'ajustement moins radicaux. Ce scénario se rapproche fortement du scénario des 'communautés d'ancrage' développé par les études de l'UA.

Les scénarios quantifiés sont ainsi au nombre de quatre (4). Un premier scénario dit du 'statu quo' mais qui est en fait le scénario de la 'continuité'. Dans le cadre de ce scénario on suppose que chaque CER réalise, pour ce qui la concerne, sa propre dynamique d'intégration. Le scénario 2, dit scénario d'Abuja - Option 1', est bâti sur la base du schéma du Traité d'Abuja en faveur de la mono-appartenance de chaque pays à une et une seule des 5 Régions 'Nord', 'Sud', 'Est', 'Ouest' et 'Centre' de l'Afrique. Le scénario 3, dit scénario d'Abuja - Option 2', ou « communauté d'ancrage » reprend le concept de la mono-appartenance à l'une des 5 Régions, mais en maintenant la plupart des appartenances actuelles, à condition que cela n'affecte pas le processus d'intégration économique harmonisée. Enfin, le scénario 4, dit 'Scénario de la convergence accélérée' est un scénario qui prend acte de la configuration actuelle des CER, comme une réalité incontournable, mais qui place l'ensemble de leurs dynamiques dans un processus global d'intégration à l'échelle du continent, notamment en tenant compte des tendances les plus récentes de regroupement des CER en 'Macro-CER', tel que cela se profile à la lumière de l'expérience de la Tripartite.

Ainsi, le scénario 4 s'inspire de la philosophie du scénario des communautés d'ancrage, qui autorise la coexistence de plusieurs formes d'association mais propose un découpage du continent en 5 grandes régions dites communautés enracinées, chaque Etat devant appartenir à une seule de ces CER régionales. Cependant, le scénario 4 pousse plus en avant le processus d'intégration en proposant deux communautés d'ancrage, au lieu de 5, une communauté du Sud et de l'Est recouvrant l'actuelle tripartite et une communauté du Nord du Centre et de l'Ouest regroupant le territoire couvert par l'UMA, la CEDEAO et le CEEAC.

La quantification des scénarios, au moyen d'une modélisation macro-économétrique, a été conduite de manière à identifier les effets de l'intégration du Continent sous la forme d'un 'choc', les avantages

déterminés sont supposés se produire d'un seul coup et une fois pour toutes. La quantification a établi les résultats d'un processus d'intégration continentale en deux phases. La première est celle de l'intégration intra CER – selon des scénarios de rationalisation de l'appartenance des pays à certaines ou à chacune des CER - et la seconde est celle de l'intégration des CER à l'échelle du Continent. Cette quantification a permis d'établir les principaux résultats suivants et dont les détails à l'échelle du continent sont fournis dans le tableau ci-dessous :

1. *Faisabilité et impact de l'intégration 'intra CER' :*

- ❖ *Le scénario de statu quo, du fait de la multi appartenance et du non engagement ferme envers l'intégration même au sein des CER actuelles, cela aboutit à un impact limité en termes d'amélioration du PIB et de l'emploi. Les augmentations de ces deux paramètres sont estimées respectivement à 4,7% et 2,2% de leur niveau actuel et ce, pour toute la période d'intégration intra CER. En termes de manque à gagner fiscal du fait des changements des tarifs douaniers, le budget consolidé de tous les Etats africains subira une baisse de l'ordre de - 1,3% par rapport au PIB présent. S'ajoute à cette charge budgétaire, un coût de réformes à engager d'un montant total d'un peu plus de 11 milliards de dollars américains. Le volume du commerce extérieur sera plus important avec une augmentation des exportations et des importations des pays du continent, pendant cette période d'intégration intra CER, de respectivement 4,4% et 4,8% par rapport à leurs niveaux actuels.*
- ❖ *Le scénario de 'convergence Accélérée', qui consiste à une rationalisation de l'appartenance des pays aux CER par la formation de deux blocs régionaux couvrant toute l'Afrique, se traduit par l'effet le plus important à l'issue de l'intégration en parallèle de chacun de ces blocs. L'impact sur le PIB de l'Afrique est estimé à 6,8% alors que l'emploi connaîtra un bond de 3,2% par rapport à leurs niveaux respectifs actuels. Exportations et importations augmenteront aux taux de 7,4% et 7,8% par rapport à la situation de départ. L'impact sur les recettes fiscales, du fait de l'intégration, sera sous la forme d'une baisse de l'ordre de - 1%, en termes de pourcentage du PIB initial.*

2. *Faisabilité et impact de l'intégration 'inter CER' et constitution de l'AEC :*

- ❖ *le scénario de statu quo ne peut conduire, étant donné l'état de l'engagement des Etats à l'heure actuelle, qu'à la formation de CER partiellement intégrées. Il s'en suivra, si le processus d'intégration entre CER (s) continue avec les mêmes limitations, une AEC inachevée et partiellement intégrée. L'impact global de ce scénario est estimé, pour tout le processus menant à l'intégration (limitée) de toutes les CER, à un PIB additionnel pour l'ensemble du continent de 5,9% de son niveau actuel. Les exportations, les importations et emploi augmenteront par rapport à leur situation de départ de respectivement 7,1%, 6,7% et 3,2%. Le manque à gagner fiscal net du budget consolidé des Etats africains s'élèvera à l'équivalent de - 1,1%. En plus de ce manque à gagner, le budget devra financer des réformes estimées pour ce scénario à un peu plus de 11 milliards de dollars américains.*
- ❖ *Les autres scénarios (Abuja 1&2 et convergence accélérée) sont compatibles avec l'émergence d'une AEC complète.*

- a. *L'impact de la création d'une telle union économique continentale est identique pour chacun de ces scénarios. En revanche, le résultat intermédiaire (phase d'intégration intra CER) diffère d'un scénario à un autre. L'impact de la création d'une AEC est estimé en termes de PIB à 13,5% du niveau actuel (avant l'intégration intra CER) et à 8,6% d'emploi supplémentaire par rapport à la situation actuelle. En termes de revenu fiscal, il n'y aura pratiquement pas de changement du fait de la création de l'AEC, la baisse des droits de douane se trouvant compensée par l'amélioration des impôts sur le PIB, qui connaît une nette augmentation comme mentionné ci-dessus.*
- b. *Toutefois, la valorisation des scénarios a abouti à la supériorité du scénario 4 du point de vue de l'impact quantitatif, économique et social, mesuré en termes de bilan coûts/avantages. En effet, il ressort du calcul économique que le scénario de la 'Convergence Accélérée' permet un impact global, obtenu sur tout le long du processus allant jusqu'à l'avènement de la Communauté Economique Africaine, de + 15,2% des exportations Africaines, + 13,9% au niveau des importations Africaines, + 13,5% au niveau du PIB de l'Afrique et de + 8,6% pour l'emploi. Les calculs qui ont été conduits ont recherché l'identification des effets sous la forme d'un 'choc', les avantages ainsi déterminés sont supposés se produire d'un seul coup et une fois pour toutes. Le coût du scénario 4, calculé de la même manière, correspond à 1,1% du PIB de l'Afrique.*

Ainsi, la quantification des scénarios aboutit à la supériorité du scénario 4, du point de vue de l'impact quantitatif, économique et social, mesuré en termes de bilan coûts/avantages. Il en ressort que le scénario de la 'Convergence Accélérée' est le plus indiqué pour tirer le plus rapidement profit de l'effet de la constitution de l'AEC.

Ce résultat est prévisible, car ce scénario consiste en une convergence des CER actuelles vers deux blocs d'intégration, l'une à l'Est du continent et l'autre à l'Ouest. Chaque bloc se basant sur l'existant, mais avec une forte coordination et une synergie parallèle au sein des deux blocs régionaux et entre les blocs vers l'intégration du continent dans son ensemble à l'horizon 2020. Le gain de temps par rapport au projet initial d'Abuja sera possible grâce à l'avancée coordonnée des deux macro-CER, dont l'ouverture l'une sur l'autre serait bien préparée et anticipée.

La supériorité du scénario 4 est un résultat cohérent. La multi-appartenance, à la condition nécessaire qu'elle soit cadrée par une dynamique d'harmonisation globalisée, peut générer, notamment grâce à toutes les 'ouvertures' induites par la multi-appartenance, un processus plus accéléré, qui déboucherait ainsi sur un gain de temps et un 'rapprochement' des avantages.

Le scénario 4, 'de la 'Convergence Accélérée', qui apparaît comme une stratégie gagnante, n'en constitue pas moins un défi. En effet, c'est la stratégie de l'harmonisation par excellence, notamment au niveau de la mise en place des Unions Douanières, qui constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre d'un processus d'intégration réussi. L'harmonisation concerne aussi bien les rythmes d'avancement que les taux choisis pour les TEC.

Ainsi, on peut soutenir que les calculs conduits dans le cadre de la présente mission ont permis de révéler la rationalité attendue, celle qui consiste à ne pas opposer 'convergences régionales' et

‘intégration continentale’. Bien au contraire, en faisant apparaître les gains supérieurs générés par le scénario 4, la méthode quantitative a montré la voie à suivre, à savoir celle, d’un côté, de la mise en place du cadre global de cohérence et, d’un autre côté, de la flexibilité de mise en œuvre, qui permet, en l’occurrence, la prise en compte des spécificités et des solidarités régionales. A ce titre, l’expérience du ‘vécu’, confirme la pertinence de ce type de choix à travers notamment la première Tripartite ‘Est et Sud’ en cours de formation et la deuxième Tripartite ‘Nord, Ouest et Centre’ également souhaitée (ce qui a été clairement exprimé au Consultant au cours des entretiens avec les CER et plus particulièrement avec la CENSAD).

En termes d’efforts financiers à engager pour réussir l’intégration accélérée du continent (selon le scénario préféré), l’étude préconise la constitution d’un fonds doté de 15 milliards de dollars pour servir les objectifs suivants :

- ❖ Il faudrait prévoir une enveloppe de 13,0 milliards de dollars (dont 9,3 milliards de dollars pour le passage de l’état actuel d’intégration à celui des blocs régionaux) pour financer les actions nécessaires aux réformes d’accompagnement du processus d’intégration dans sa totalité (passage de l’état actuel à la Communauté Economique Africaine).*
- ❖ En plus de l’enveloppe nécessaire pour la réalisation des réformes, et afin de maîtriser le processus de changement structurel des budgets des Etats les plus exposés, il est suggéré, pour ce scénario, de prévoir une enveloppe totale d’1,2 milliard de dollars pour la compensation fiscale.*
- ❖ Enfin, et dans le but de générer des externalités sur le plan culturel et scientifique et consolider l’appartenance communautaire de l’élite africaine au service du développement du Continent, il est proposé de réserver une enveloppe totale de 0,8 milliards de dollars pour promouvoir et soutenir des centres d’excellence de formation à portée continentale dans des domaines clés.*

Résultats de synthèse de la quantification des scénarios de rationalisation des CER

Scénarios et indicateurs clés	Intégration intra CER à partir de la situation présente (1)				Effet total intra et inter CER en CEA (2)	Intégration intra et inter CER en CEA (2)
	Statu quo	Abuja 1	Abuja 2, ou « communaut és d'ancrage »	'Convergen- ce Accélérée'	Statu quo (CEA inachevée)	CEA intégrale (Abuja 1 & 2, 'CA')
Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	11 078	9 483	10 678	9 293	11 078	13 038
Coûts des réformes/PIB	1,0%	0,8%	1,0%	0,8%	1,0%	1,2%
Compensation pour la restructuration fiscale en M US \$				1 200		
Soutien aux externalités culturelles et scientifiques				8 00		
Total de l'effort financier				11 293		15 083
Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	-1,3%	-1,3%	-1,2%	-0,9%	-1,1%	0,1%
Variation du PIB total par rapport au PIB initial	4,7%	4,7%	5,6%	6,8%	5,9%	13,5%
Var. Imp. En %	4,8%	4,9%	5,4%	7,4%	6,7%	13,9%
Var. Exp. En %	4,4%	4,4%	5,6%	7,8%	7,1%	15,2%
Var. Empl. En %	2,2%	2,2%	2,7%	3,8%	3,2%	8,6%

(1) Ce sont les résultats à l'issue de la phase d'intégration intra CER. Le statu quo se réfère à la situation avant l'évolution vers la tripartite et selon les données disponibles au moment du lancement de l'étude.

(2) Les résultats sont ceux de tout le processus avec ses deux phases (intégration intra et intégration entre les CER). Le statu quo est un scénario d'intégration partielle qui reflète l'état actuel des engagements des Etats membres des CER vis-à-vis de l'intégration totale.

L'appropriation du scénario 4 par les différents acteurs de l'intégration économique africaine, y compris à l'échelle des partenaires du développement tels que l'Union Européenne, devrait toutefois déclencher un 'changement culturel', qui consisterait,

- *d'un côté, à ne plus envisager l'avenir des CER autrement que dans le cadre d'Abuja et ne plus approfondir et accélérer les processus régionaux autrement que dans le cadre d'une vision africaine et,*

- *d'un autre côté, à comprendre qu'Abuja n'existe qu'en tant qu'aboutissement des processus des CER et des 'Macro-CER' qu'elles pourraient faire émerger dans le cadre desdits processus.*

Cette double articulation constitue la clé du succès de l'intégration économique africaine dans son ensemble. Cela revient aussi à dire que, toute faiblesse d'un maillon de la chaîne globale de l'intégration affectera l'ensemble du processus. Ainsi, la rationalisation dépendra de la qualité de l'harmonisation globale et des capacités de mise en œuvre de chaque CER prise à part ainsi que de la Commission de l'Union Africaine.

Cette nouvelle orientation devrait être à la base d'un 'nouveau chapitre' de l'intégration économique africaine, dans le cadre duquel le global et le spécifique seront solidement articulés et les dispositions institutionnelles, organisationnelles, de management et de fonctionnement seront identifiées et mises en œuvre. Le choix du scénario 4 deviendrait ainsi un 'moment particulier' dans l'initialisation d'un 'nouveau processus flexible et harmonisé' de l'intégration économique africaine.

Sommaire

1	INTRODUCTION : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	13
2	CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE LA RATIONALISATION	16
2.1	Principaux enseignements de la rationalisation de l'intégration	16
2.1.1	Les bonnes pratiques internationales de l'intégration	16
2.1.2	Principaux enseignements de deux cas africains d'intégration : la CEDEAO et la Tripartite	18
2.2	Description des processus spécifiques d'intégration par CER.....	24
2.2.1	Etat des lieux en matière d'appartenance aux CER.....	24
2.2.2	Processus d'intégration de la CAE (ou EAC).....	25
2.2.3	Processus d'intégration de la CEDEAO	27
2.2.4	Processus d'intégration de la CEEAC.....	28
2.2.5	Processus d'intégration de l'IGAD.....	31
2.2.6	Processus d'intégration de l'UMA.....	34
2.2.7	Processus d'intégration de la SADC	36
2.2.8	Processus d'intégration du COMESA.....	37
2.2.9	Processus d'intégration de la CEN-SAD.....	39
2.2.10	Synthèse de l'état des lieux des processus d'intégration	42
2.3	Vue d'ensemble de l'état actuel des économies et des marchés des pays africains	44
2.3.1	Positionnement socio-économique du continent africain par rapport aux autres régions du monde	44
2.3.2	Positionnement du continent africain en termes de gouvernance	47
3	ANALYSE DE LA FAISABILITE DES SCENARIOS DE RATIONALISATION	51
3.1	Classification typologique des CER et de leurs pays membres en matière d'échanges	51
3.1.1	Les échanges intra-africains des CER.....	51

3.1.2	Les pays leaders du commerce intra-africain	55
3.2	Problématique de l'‘appartenance régionale’ par pays et possibilités de rationalisation	59
3.2.1	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CAE	59
3.2.2	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CEDEAO	62
3.2.3	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CEEAC	64
3.2.4	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de l'IGAD	67
3.2.5	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de l'UMA	71
3.2.6	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la SADC	72
3.2.7	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays du COMESA	74
3.2.8	Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CENSAD	78
3.3	Analyse de la pertinence, la viabilité et les implications des différents scénarios de ‘rationalisation’	79
3.3.1	Pertinence, viabilité et implications du Scénario ‘Maintien du Statu Quo’	79
3.3.2	Pertinence, viabilité et implications des Scénarios ‘Approche du Traité d'Abuja’ et ‘Communautés d'ancrage’	82
3.3.3	Vers un Scénario de ‘Convergence Accélérée’	87
3.3.4	Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario ‘Approche Politique’ ⁸⁹	
3.3.5	Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario ‘Géométrie variable’	90
3.3.6	Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario ‘Programme minimum d'intégration’	90
3.3.7	Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario ‘Approche Sectorielle’	92
3.4	Conditions institutionnelles de faisabilité de la rationalisation	93
3.5	Perméabilité aux Etats de la formation des CER et interdépendance des processus de rationalisation	96
3.6	Récapitulatif des scénarios de rationalisation	98
4	VALORISATION DES SCENARIOS : ANALYSE COUTS/ AVANTAGES	102

4.1	Méthodologie, Hypothèses et données de la quantification.....	102
4.1.1	Modélisation de l'intégration dans la littérature	102
4.1.2	Techniques de modélisation utilisées et principaux résultats.	106
4.2	Hypothèses et choix de modélisation pour la valorisation de la 'rationalisation' des CER	111
4.2.1	Hypothèses et scénarios.....	111
4.2.2	Principaux traits du modèle choisi.....	113
4.3	Quantification des scénarios de rationalisation des CER en Afrique.....	120
4.3.1	Bases de données utilisées	121
4.3.2	Portée et limites des résultats.....	122
4.3.3	Présentation des résultats en termes de coûts/avantages.....	123
4.3.4	Comparaison des scénarios	129
4.3.5	Coût de mise en œuvre.....	130
4.4	Description des tableaux des résultats détaillés	133
5	ECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE	142
5.1	Le scénario recommandé.....	142
5.2	Les recommandations de mise en œuvre	143
5.2.1	Recommandations en matière de renforcement de l'harmonisation de la marche vers l'intégration.....	143
5.2.2	Recommandation en matière d'études de détail, de plan de communication et d'élaboration de textes visant l'adoption de la stratégie d'accélération.....	147
5.2.3	Recommandation en matière de mise en place du dispositif institutionnel et de renforcement des capacités	148
5.2.4	Echéancier de la mise en œuvre.....	151

Liste des tableaux et figures

Tableau 1. Evolution des exportations et des importations de la CEDEAO en intra et extra (Unité : milliards de \$ US)	19
Tableau 2. Evolution du commerce intra CAE entre 2006 et 2008	26
Tableau 3. Contribution des Etats au budget de la CEEAC	31
Tableau 4. Evolution du commerce intra CEEAC entre 2005 et 2008	31
Tableau 5. Participation des Etats membres au budget de l'IGAD	34
Tableau 6. Evolution du commerce intra IGAD entre 2006 et 2008	34
Tableau 7. Evolution du commerce intra UMA entre 2006 et 2008	35
Tableau 8. Appartenance à la ZLE du COMESA	38
Tableau 9. Commerce intra COMESA en 2008	39
Tableau 10. Commerce intra CEN SAD en 2008	41
Tableau 11. Indicateurs macro-économiques comparés	45
Tableau 12. Commerce intra et inter CER en 2006 (en pourcentage de leur commerce global)	52
Tableau 13. Commerce des CER et de l'Afrique avec les pays d'Afrique	52
Tableau 14. Nature des produits échangés par le continent africain	54
Tableau 15. Pays adhérents à la CAE et autres adhésions	59
Tableau 16. Proposition d'appartenance des pays de la CAE	61
Tableau 17. Adhésions actuelles des pays de la CEDEAO	62
Tableau 18. Proposition d'appartenance des pays de la CEDEAO	63
Tableau 19. Adhésions actuelles des pays de la CEEAC	64
Tableau 20. Proposition d'appartenance des pays de la CEEAC	65
Tableau 21. Adhésions actuelles des pays de l'IGAD	67
Tableau 23. Adhésions actuelles des pays de l'UMA	71
Tableau 24. Proposition d'appartenance des pays de l'UMA	72
Tableau 26. Proposition d'appartenance des pays de la SADC	74
Tableau 27. Adhésion actuelles des pays du COMESA	74
Tableau 28. Proposition d'appartenance des pays du COMESA	76
Tableau 30. Récapitulatif des scénarios	99
Tableau 31. Formes d'intégration	104
Tableau 32. Résultats de la simulation sur la base de GTAP (Global Trade Analysis Project)	126
Tableau 33. Résultats de la quantification et comparaison des scénarios	127
Tableau 34. Coût des réformes dans le cadre du scénario de Convergence Accélérée	130
Tableau 35. Tableau récapitulatif de l'effort financier et de l'impact du scénario de convergence accélérée pour l'intégration africaine	131
Tableau 36. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-) 1/4	134
Tableau 37. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-) 2/4	136
Tableau 38. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-) 3/4	140

Tableau 39. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-) 4/4	141
Figure 1. Revenu par habitant et espérance de vie (moyenne 2005-2007)	45
Figure 2. Indicateurs de gouvernance et du climat des affaires du continent africain	49
Figure 3. Indicateurs d'ouverture des régions sur le monde (moyenne 2005-2007)	51
Figure 4. Commerce Intra régional des CER (en % du commerce extérieur total)	53
Figure 5. Représentation des communautés fonctionnelles de convergence accélérée	101

1 INTRODUCTION : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1. La création de l'organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, répondait à la volonté des Chefs d'Etats et des peuples africains de promouvoir l'unité et la solidarité des États africains et de faire acte de 'voix collective du continent'. Ainsi, le souhait de construire un ensemble économique soudé au niveau du continent africain pour endiguer les chocs internes et externes et favoriser le bien être économique et social des populations est une idée relativement ancienne. Le colloque de Monrovia de 1979 peut être considéré comme un acte fondateur dans le processus de l'idée de communauté économique africaine. Le lancement de la communauté Economique Africaine, dont l'échéancier de mise en œuvre a été établi par le traité d'Abuja en 1991, puis la création de l'Union Africaine en lieu et place de l'OUA, montrent la volonté des autorités africaines d'accélérer la marche de l'Afrique vers son intégration économique et sociale.
2. Lors de la signature du traité d'Abuja, les Etats Africains, tout en prenant appui sur les Communautés Economiques Régionales, se sont fixés pour objectif d'œuvrer à la création d'une Communauté Economique Africaine (CEA), selon un cheminement en six phases, devant aboutir en 2027.
3. Aujourd'hui, alors que différents processus d'intégration régionaux de par le monde se sont mis en place et continuent à évoluer à leurs propres rythmes, l'Union Africaine et les CER régionales ont été amenées à réfléchir sur les possibilités d'optimisation de ces processus de façon à octroyer au continent africain toutes les chances d'aboutir assez rapidement à une situation d'intégration économique et politique.
4. La recherche de solutions pour l'accélération du processus a amené les décideurs politiques de l'UA et des CER à envisager des scénarios de rationalisation pour aboutir à cet objectif. Ces scénarios visent en particulier le phénomène de la multi-appartenance d'un même pays à plusieurs CER et de façon plus générale l'identification des moyens pour aboutir à l'intégration rapide des économies de l'ensemble du continent.
5. Pour avancer dans cette réflexion, la Commission de l'Union Africaine a proposé de procéder à la réalisation d'une série de trois études portant sur :
 - ✓ La revue des étapes du traité d'Abuja et la proposition de scénarios de rationalisation du processus d'intégration,
 - ✓ L'élaboration d'un Programme Minimum d'Intégration (PMI),
 - ✓ La quantification des scénarios de la rationalisation des CER en termes de coûts et avantages.
6. La commission de l'Union Africaine a confié à IDEACONSULT la réalisation de la dernière étude, relative à la quantification des scénarios de rationalisation des CER en Afrique. Cette quantification doit permettre d'éclairer la prise de décision, en vue de la mise en œuvre d'un

scénario d'optimisation de l'intégration régionale en Afrique, visant l'accélération du processus d'intégration continentale.

7. L'étude vise ainsi à évaluer quantitativement l'impact, pour les Etats concernés, sur les économies régionales et sur le processus d'intégration continentale, d'un certain nombre de scénarios qui, dans une certaine mesure, renvoient le processus de l'intégration régionale selon un certain nombre de critères : suppression de la multi appartenance des Etats aux CER, coexistence de CER ayant des vocations différentes et/ou harmonisant leurs politiques et leurs processus d'intégration, découpage géographique du continent en 5 grandes régions, **'Convergence Accélérée'** en 2 entités supranationales, l'une à l'Est qui pourrait être la tripartite actuelle, l'autre à l'Ouest rassemblant l'UMA, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, etc.
8. A la lumière de ce contexte général et des objectifs fixés par les termes de références de l'étude, l'approche adoptée par le Consultant a reposé sur les observations suivantes :
 - L'émergence des CER actuelles a obéi à des motivations historiques et politiques parmi lesquelles les objectifs d'intégration économique représentent un objectif certes important mais pas unique,
 - Certaines CER constituent désormais une 'réalité' plus ou moins incontournable, ces réalités étant souvent bâties sur des situations ancrées de multi-appartenance,
 - Les processus d'intégration des différentes CER sont inégaux et ne procèdent pas de dynamiques similaires ni nécessairement convergentes.

Prenant en compte ce contexte, l'étude vise donc à faire émerger des scénarios susceptibles d'aboutir à l'intégration continentale, acceptables d'un point de vue technique (réformes institutionnelles minimales nécessaires dans le respect des souverainetés , rationalisation des appartenances), géopolitique et du point de vue de la conformité avec la volonté des Etats et leur engagement actuel dans les processus d'intégration, puis à procéder à la quantification des coûts et avantages de chacun des scénarios pour chaque Etat pris individuellement, pour les différentes CER et pour le continent dans son ensemble.

9. L'étude confiée à IDEACONSULT vise à 'quantifier' ces scénarios en termes de bilan coûts/avantages de chaque scénario, de manière à aboutir à des recommandations sur des bases objectives.
10. Afin d'atteindre cet objectif, le bureau de Consulting a élaboré une méthodologie inspirée de la technique d'évaluation de projets. Ce qui conduit à identifier deux grandes étapes dans l'étude :
 - (i) Une première étape d'appréciation de la faisabilité des scénarios identifiés : une faisabilité qui doit s'analyser d'un point de vue économique, géopolitique, institutionnel et en termes d'engagement des acteurs ;
 - (ii) Une deuxième étape de valorisation des scénarios faisables.
11. L'appréciation de la faisabilité des divers scénarios identifiés s'est basée sur un travail d'exploration mené selon plusieurs axes:

- Entretien avec les 8 CER reconnues par l'Union Africaine, considérant que l'écoute des responsables des CER, parties prenantes de l'intégration, est une source

précieuse d'information pour détecter les éléments d'appréciation de l'engagement des Etats membres dans chacune des CER, pour identifier les spécificités et vocation de chacune des CER et faire l'état des lieux de leurs processus d'intégration respectifs, et alimenter ainsi la réflexion sur la faisabilité des scénarios dans ses diverses dimensions, politique, économique, géographique,...

- Recherche documentaire visant à retracer les processus d'intégration de chacune des 8 CER et à apprécier son degré d'avancement dans l'atteinte de ses objectifs fondateurs,
- Analyse plus approfondie de deux processus d'intégration spécifiques, ceux de la CEDEAO et de la tripartite COMESA-SADC-CAE, l'un situé à l'Ouest du continent, l'autre à l'Est, le premier pour sa cohérence géographique et historique, le second pour son caractère novateur et avancé en termes d'intégration, les deux ensembles se distinguant en outre par les niveaux d'échanges intra-CER les plus élevés du continent africain.
- Examen de la situation des échanges intra-africains, l'intensité des échanges constituant un bon indicateur de coopération et d'intégration économique au sein des CER et entre CER.

12. Quatre (4) scénarios identifiés ont ensuite fait l'objet d'une quantification en termes de coûts (frais d'adhésion aux CER, coûts de mise en place des programmes) et d'avantages (croissance du PIB de l'Afrique dans son ensemble, des CER, des Etats, réallocation des ressources, gains en termes d'emploi).

2 CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE LA RATIONALISATION

2.1 Principaux enseignements de la rationalisation de l'intégration

2.1.1 Les bonnes pratiques internationales de l'intégration

13. Les processus d'intégration économique régionale font l'objet d'une attention particulière des bailleurs de fonds partenaires du développement, des centres d'études rattachés à des gouvernements ou organisations d'Etats tel que l'UE, l'OCDE, etc. et des universités. C'est ainsi que ces différents acteurs ont lancé diverses initiatives d'études, analyses, enquêtes, modélisation, recherche, ayant permis l'existence d'une réflexion importante ayant pour centre les processus d'intégration économique.
14. Un des premiers aspects relevés par ces investigations concerne la multiplication quasi exponentielle desancements, avec ou sans aboutissement, d'initiatives en vue de conclure des ACR (Accords Commerciaux Régionaux) ou d'engager des processus d'IER (Intégration Economique Régionale). C'est ainsi que si au début des années 90, on pouvait dénombrer moins de 30 Accords Régionaux, actuellement il y a près de 170 accords notifiés, anciennement auprès du GATT et ensuite auprès de l'OMC, dont 110 au niveau du Pôle 'Eurafrrique', alors que pour les 2 autres Pôles, 'Amériques' et 'Asie-Océanie', le nombre d'Accords est d'une trentaine (30) chacun.
15. L'observation de l'évolution des processus d'intégration, avec le recul d'une vingtaine d'années environ, et notamment les processus de type Sud-Sud, a permis de mettre en évidence un certain nombre de constats, repris ci-après, qui pourraient éclairer l'analyse de la faisabilité des scénarios de rationalisation :
 - L'adhésion d'un PED à un bloc régional par un démantèlement réciproque des barrières tarifaires lui garantit un effet profitable d'élargissement de marché ;
 - Cependant c'est l'union douanière qui constitue une solution plus profitable, le processus d'intégration avec protection vis-à-vis du 'Reste du monde' permettant une diversification industrielle et une hausse du niveau de bien-être, sans asymétrie dans la zone ;
 - Néanmoins, cela pose le problème de l'entente sur le TEC. Le pays le plus 'ouvert' aurait tendance à avoir un comportement moins coopératif, même si l'entente sur une politique commerciale commune constitue un optimum pour l'ensemble des pays de la zone ;
 - La 'non coopération' et/ou la guerre commerciale a des conséquences négatives pour les PED. Ainsi en se protégeant les uns des autres, les pays de la Région perdent en industrialisation et en croissance, avec plus de dépendance pour leurs importations ; globalement il serait nettement plus favorable pour un PED de mettre en place un dispositif d'abaissement des barrières commerciales pour les produits en provenance des autres pays de la zone d'intégration ;

- Les impacts des relations d'intégration économique sont d'autant plus consistants que :
 - (i) les économies sont de taille importante,
 - (ii) les structures de production et de consommation sont diversifiées, et,
 - (iii) les distances géographiques sont réduites ;
 Inversement, les impacts sont relativement plus faibles mais non négligeables pour les économies pauvres, spécialisées en produits primaires ;
- On peut également noter que les 'créations d'échanges commerciaux' sont d'autant plus probables que :
 - (i) les demandes sont élastiques,
 - (ii) les régions sont protégées,
 - (iii) les coûts sont proches des coûts mondiaux.
- Dans le cas de commerce Sud-Sud et de biens homogènes, le pays le plus avancé est gagnant alors que le moins avancé a intérêt à rester plus ouvert au 'commerce mondial' ;
- Les accords de libre-échange engendrent des baisses de recettes fiscales ; ces pertes sont moindres dans le cas d'Unions douanières ; des mécanismes de compensation sont nécessaires pour les pays 'perdants' en termes de fiscalité ; il s'agit de l'un des points d'achoppement des négociations concernant les 'APE' par exemple ;
- Les processus d'intégration réussissent mieux quand il existe des pôles capables d'exercer des effets d'entraînement, par le marché, l'investissement et les transferts publics. Un des blocages au niveau de la CEDEAO, par exemple, serait lié au fait que le Nigeria, le pôle potentiel de la zone, n'offre pas encore les avantages liés à une telle fonction ;
- Les APE de type Nord-Sud génèrent des effets de croissance supérieurs à ceux de catégorie Sud-Sud, s'ils s'accompagnent de flux d'investissement et de transferts. Néanmoins, les accords Sud-Sud, notamment de 'région-à-région' peuvent favoriser l'amélioration des termes du partenariat, consolider le processus d'industrialisation et accroître le pouvoir de négociation ;
- Certains facteurs favoriseraient la maximisation des effets de l'intégration, à savoir :
 - (i) l'existence d'interdépendances entre les spécialisations des systèmes productifs, selon les avantages comparatifs
 - (ii) l'existence d'effets de réseaux portés par les firmes
 - (iii) l'existence d'effets d'agglomération
 - (iv) l'existence d'accords institutionnels favorisant l'ancrage et la crédibilité du processus.

Ces résultats montrent que l'intégration de l'Afrique, en tant qu'intégration Sud-Sud et entre pays dont certains sont pauvres, risque d'avoir des résultats limités, si l'on se limite aux effets statiques. C'est pour cette raison, que la quantification va tenir compte du potentiel d'effets dynamiques en relation avec l'impact du projet d'intégration sur la compétitivité des économies impliquées.

2.1.2 Principaux enseignements de deux cas africains d'intégration : la CEDEAO et la Tripartite

2.1.2.1 Premier cas : la CEDEAO

2.1.2.1.1 Contexte général et situation des échanges

16. Un des éléments fédérateurs du système institutionnel de la région CEDEAO réside dans un héritage de la période coloniale qu'est la 'zone franc', qui s'est avérée porteuse de coopération régionale avec, toutefois, des 'discontinuités', tel que c'est le cas par exemple, pour le Nigéria et le Ghana, pays anglophones qui entretiennent un courant d'échanges important, alors qu'ils sont géographiquement 'déconnectés'.
17. Historiquement, c'est l'appartenance aux grands bassins fluviaux et lacustres qui a été à la base de l'apparition des premiers cadres institutionnels de coopération, tel que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) en 1963, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) en 1964, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) en 1967 ou l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) en 1972.
18. D'autres dispositifs 'sectoriels', 'environnementaux', etc. tel que la CEBV (Communauté Economique du Bétail et de l'Elevage), le CILSS (Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel),... verront le jour avant la création de la CEDEAO en 1975, avec pour finalité la création d'un marché régional de l'Afrique de l'Ouest.
19. Actuellement (2008), la CEDEAO est peuplée de 279 millions d'habitants et atteindra 396 millions d'habitants en 2025. La vigueur démographique de la région est une caractéristique établie et est tour à tour considérée, selon l'angle de vue, tantôt comme une menace (en termes de difficultés à mobiliser les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins sociaux) ou comme une opportunité (en termes de marché ou de force de travail). A signaler que le Nigeria représente 45% du poids démographique de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Le caractère jeune de la population ouest-africaine est également un trait caractéristique, la population de moins de 25 ans représentant près des deux tiers (65%) ; pour faire apparaître la spécificité de la zone, ce taux est par exemple de 30% pour l'Europe.
20. L'autre facteur sociodémographique qui aura des impacts économiques d'importante dimension concerne la population urbaine, actuellement de 125 millions mais qui atteindra 250 millions en 2025. Cela veut dire qu'à cet horizon de 2025, l'Afrique de l'Ouest aura une quarantaine (40) de villes de plus d'1 million d'habitants et 400 villes de plus de 100 000 habitants. Là également, il s'agit d'un défi colossal pour assurer les équipements et les services de base pour ces villes et en même temps une formidable opportunité socioéconomique de développement, pour laquelle il s'agira de préparer les conditions nécessaires à sa concrétisation.
21. Deux grands dispositifs auront tendance à encadrer le commerce ouest-africain :
 - les engagements 'multilatéraux' dans le cadre de l'OMC, et
 - les futurs accords APE avec l'UE : il s'agit de transformer les préférences non réciproques des Accords de Cotonou 2000 en

préférences réciproques, dont les négociations sont engagées, mais non sans difficultés.

22. En termes économique et de croissance, le PIB de la CEDEAO en dollars constants de 2000 est passé de 21 à 97 milliards entre 1960 et 2005, soit un TAAM de 3,5% sur 45 ans. En prix courants, le PIB de la CEDEAO est de 170 milliards de dollars pour l'année 2006, dont 57% (soit 98 milliards) correspondent au PIB du seul Nigeria.
23. Le PIB/habitant de la CEDEAO est de 650 dollars pour 2006, soit 43% de la moyenne des PED. Ceci tend à caractériser la CEDEAO comme une zone 'PMA', puisque 13 sur les 15 pays formant la 'Communauté' sont officiellement classés PMA par les organismes internationaux du développement. Le PIB/habitant en dollars constants (2001) est passé de 343 à 402 dollars entre 1996 et 2006, soit une augmentation de 1,6% par an. Toutefois, il faut relever que cette évolution moyenne cache un changement au cours de la période 2001-2006 (avec 2,6% d'accroissement du PIB/habitant) par rapport à celle qui l'a précédée, 1996-2001, au cours de laquelle ce ratio n'a été que de 0,6%.
24. Les exportations et importations de la CEDEAO, en extra et en intra, en milliards d'US dollars courants, ont évolué de la manière suivante :

Tableau 1. Evolution des exportations et des importations de la CEDEAO en intra et extra (Unité : milliards de \$ US)

milliards de US \$	2004	2005	2006	2007	2008
import intra CEDEAO	2,8	3,7	7,1	5,8	9,9
import extra CEDEAO	34,6	41,0	49,7	65,9	77,7
export intra CEDEAO	3,3	4,7	4,3	5,2	7,0
export extra CEDEAO	45,1	56,7	74,4	81,3	95,3
part intra / import total	7,6%	8,2%	12,5%	8,1%	11,3%
part intra / export total	6,8%	7,7%	5,5%	6,0%	6,8%
part intra/ commerce extérieur	7,2%	7,9%	8,4%	7,0%	8,9%

Source : Trademap

25. Ainsi, le total des échanges en intra, bien que se situant sur une tendance haussière, demeure en dessous des 10%. Il faut toutefois observer que le potentiel en **importations intra zone** est **supérieur** à celui de l'**exportation extra zone**, en rapport avec la part de l'énergie dans le commerce extérieur de la CEDEAO (effet Nigeria). Ce potentiel a dépassé **10%** en 2006 et 2008.

2.1.2.1.2 Problématique de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest et perspectives

26. La zone CEDEAO doit apporter les réponses satisfaisantes à une série de questions, dont les 2 principales concernent :
 - L'harmonisation monétaire UEMOA/CEDEAO
 - L'union douanière de la CEDEAO, protection tarifaire par le TEC et APE

Ces questions pouvant par ailleurs être interdépendantes sur un certain nombre de points.

❖ L'intégration monétaire

27. En 2000, 6 pays de la CEDEAO, non membres de l'UEMOA (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone), annoncent leur intention de créer une nouvelle union monétaire, à côté de celle de l'UEMOA, avec une perspective de fusion des 2 Unions en une seule, pour l'ensemble des pays de la CEDEAO. Au vu de cette approche : à terme, l'UEMOA abandonnerait le FCFA pour une nouvelle monnaie l''Eco', dont le régime de change par rapport au dollar et l'Euro aura à être déterminé. L'objectif serait de faire de cette monnaie celle de l'Afrique dans son ensemble, à l'issue d'un processus en 6 étapes qui s'achèverait en 2028. Ce processus inclurait notamment la fusion de toutes les monnaies 'régionales'.
28. Les dispositifs et mesures d'accompagnement pour concrétiser la nouvelle ZMOA (Zone Monétaire Ouest Africaine) devaient être les suivants :
 - identification de critères de convergence,
 - création de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO),
 - création d'une Banque Centrale (BCAO),
 - organisation de la surveillance multilatérale du processus de convergence.
29. Les critères de convergence retenus ont été classés en :
 - (i) critères principaux :
 - Inflation : mesurée par la variation des prix à la consommation,
 - Solde budgétaire (hors aide et en % du PIB),
 - Réserve de change (en mois d'importation), et
 - Monétisation (variation annuelle des créances nettes de la banque centrale sur le gouvernement / recettes fiscales))
 - Et,
 - (ii) critères secondaires :
 - Recettes fiscales (en % du PIB),
 - Investissement Public (en % des dépenses),
 - Salaires publics (en % des dépenses),
 - Taux d'Intérêt réel, et
 - Taux de Change effectif réel (en %)).
30. Les indicateurs retenus pour le suivi de ces critères sont les suivants : Taux d'Inflation inférieur à 5%, Solde budgétaire Supérieur à - 4%, Réserves de Change supérieures à 3 mois d'Importation, Taux de Monétisation inférieur à 10%, Recettes Fiscales supérieures à 20% du PIB, Investissement Public supérieur à 20% des Dépenses, Salaires Publics inférieurs à 35% des dépenses, Taux d'Intérêt Réel positif, et Variation du Taux de Change 'stable'.
31. A la date 'objectif' de 2005 aucun pays ne répondait à ces critères. Par ailleurs, la question de la ZMOA se pose aussi en termes d'acceptabilité par les autres pays de la CEDEAO, regroupés dans le cadre de l'UEMOA. Il convient également de signaler que les 5 pays : Tchad, Cameroun, RCA, Guinée Equatoriale, Gabon, font partie de la 'zone franc' sans être intégrés à l'UEMOA.
32. Les recherches de positionnement d'ordre 'monétaire' apparent, mais en réalité à fort contenu économique, sont conduites par les différents pays ainsi que leurs partenaires (en

l'occurrence l'UE à cause de la parité fixe FCFA/Euro, en termes de coûts/avantages de chaque variante). En outre, le choix optimal pour la zone, doit l'être aussi bien pour chaque pays que pour les partenaires économiques et commerciaux de la zone, notamment l'UE.

33. A ce titre, il s'agira pour la CEDEAO de tenir compte des éléments suivants :

- (i) une 'union monétaire' met en jeu l'équation suivante, en termes de coûts/avantages, d'un côté un 'gain' d'économie sur les transactions et, d'un autre côté, une perte de maîtrise de la politique économique, en tant que conséquence de l'élimination d'un instrument de 'gestion des chocs', celui du taux de change ;
- (ii) D'un autre côté, si on compare le commerce intra de la CEDEAO (près de 8% du commerce global en moyenne sur 2004 à 2008) avec le commerce intra de l'UEMOA (10% du commerce global en moyenne sur ces 5 mêmes années), on peut constater qu'un 'plus' de 2 points serait attendu pour l'ensemble des pays 'CEDEAO' si l'intégration était concrétisée. Cependant, cet avantage ne compense pas la 'sécurité' monétaire, pour les pays de l'UEMOA, assurée par un taux de change articulé à celui de l'Euro et pour un enjeu concernant 35-40% de l'ensemble des échanges (ceux qui se font avec l'UE). C'est ce qui expliquerait que les pays actuellement UEMOA ne se précipiteront pas pour changer de dispositif d'intégration monétaire ;
- (iii) Par ailleurs, du point de vue de l'Union Européenne en général et de la France en particulier, une nouvelle configuration d'Union monétaire ouest-africaine qui engloberait un pays de la dimension du Nigeria nécessiterait un réexamen de l'ensemble du dispositif ;
- (iv) Enfin, le fait que les exportations des pays de la CEDEAO tournent autour de 1 à 2 produits : Burkina (coton), Côte d'Ivoire (cacao), Mali (coton), Niger (uranium, animaux vivants), Sénégal (pétrole raffiné, dérivés des phosphates), Togo (ciment, coton), Gambie (arachide), Guinée (aluminium), Ghana (cacao), Nigéria (hydrocarbures), Sierra Leone (diamants, café), fait que ces pays sont potentiellement vulnérables aux chocs défavorables ; cela aurait nécessité, en cas de mise en place d'une union monétaire, la création d'un fonds de stabilisation de taille importante.

❖ **Union douanière CEDEAO, protection tarifaire par le TEC et APE**

34. Les problèmes de finalisation de l'Union douanière, l'adoption d'un TEC et les négociations de l'APE (Accords de Partenariat Economique) se posent de manière simultanée. Concernant le TEC, il s'agirait d'appliquer une décision déjà prise et qui consiste à adopter le TEC de l'UEMOA, moyennant, en cas de besoin, la prise en compte d'un certain nombre de 'dispositions d'exception', 'dérogations', etc. Cependant, les partenaires n'arrivent pas à dégager un consensus, la difficulté viendrait du fait que les barrières tarifaires du TEC de l'UEMOA sont considérées comme étant d'un niveau 'peu protecteur'.

35. Cela concerne particulièrement les produits agricoles et se pose avec d'autant plus d'acuité que, dans le cadre des négociations avec l'UE, les dispositions européennes découlant de la

PAC assurent une protection aux produits européens dont les effets seront négatifs en cas de libéralisation du commerce UE-Afrique.

36. L'examen de la situation de cette organisation régionale ouest-africaine, permet de dégager un certain nombre d'éléments de réflexion :

- On constatera dès à présent que les critères géopolitique et historique sont des facteurs évidents de cohésion et de viabilité des communautés régionales : communauté de langue et d'histoire mais également appartenance à des processus de coopération régionaux tels que les autorités de bassin, les commissions sectorielles,....
- On ne peut également que souligner l'importance d'une approche intégrée et coordonnée pour répondre aux défis actuels et futurs auxquels est confronté le continent africain, notamment en termes de mise à disposition des équipements de base, nécessaires au bien être et au développement des populations, que sont les routes, les infrastructures d'eau potable et d'assainissement, l'énergie électrique,....
- L'encadrement de fait que procurent les accords APE avec l'UE, avec une double-exigence en faveur du regroupement régional, voir en supra-régions : le souhait de l'UE de s'adresser à des groupements régionaux plutôt qu'à des Etats, et l'intérêt pour les pays africains de négocier avec l'UE dans le cadre de groupements régionaux ayant un certain poids économique et démographique,
- L'existence des prémisses d'une zone monétaire commune à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique Centrale.
- Enfin, la nécessité de prévoir des mécanismes de fonds de stabilisation pour protéger et soutenir les économies les plus fragiles, mais également pour les rallier aux processus d'intégration économique et monétaire.

2.1.2.2 : Deuxième cas : le processus d'intégration économique régionale en Afrique australe et orientale

2.1.2.2.1 Evolution récente du processus

37. En octobre 2008 (en Ouganda), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la SADC ont décidé l'établissement d'une ZLE regroupant les pays membres des trois blocs en vue de mettre sur pied une unique Union Douanière, premier jalon d'un processus de création d'une unique Communauté Economique Régionale, dans l'objectif stratégique de fonder la Communauté Economique Africaine (AEC)¹. L'expérience est importante car elle est la première du genre depuis la création de l'UA. De plus elle ne se limite pas à la rationalisation par l'harmonisation qui

¹ Le sommet des trois CER a réunit les 26 Etats membres qui constituent les 3 communautés régionales (sans compter les doubles-appartenances)

n'aurait en vue que de limiter les effets négatifs des appartenances multiples, mais envisage le regroupement des trois CER, voire leur fusion, ne serait-ce que pour la constitution d'une Union douanière.

38. Cette expérience aurait bénéficié de l'expérience réussie en matière d'intégration des 3 CER partenaires. En effet, lors de son Sommet annuel tenu en août 2008, la SADC a officiellement lancé sa ZLE, ainsi que la décision de création de l'Union Douanière en 2010, du Marché Commun en 2015 et de l'Union Monétaire en 2018. En outre, la CAE est, parmi les 8 CER reconnues par l'UA, l'une des plus avancées en matière d'intégration commerciale puisqu'elle a déjà concrétisé son Union Douanière et vise le Marché Commun, tandis que le COMESA a lancé le passage à l'Union Douanière pour 2010.
39. Au niveau de la SADC, la mise en œuvre du processus de ZLE est effective : à partir d'août 2008, les fabricants et les consommateurs n'ont plus payé les impôts d'importation sur 85% des marchandises échangées entre 12 pays sur les 14 membres de l'organisation. L'Angola, la République Démocratique du Congo devraient adhérer à la ZLE plus tard.
40. Le processus d'Union douanière du COMESA a été mis en œuvre dans un esprit d'harmonisation avec le processus CAE.
41. Par ailleurs, les avancées réalisées en Afrique australe dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la coordination des politiques agricoles et énergétiques constituent des acquis d'appui pour le processus d'intégration dans son ensemble.

2.1.2.2.2 Vers la création d'une Communauté Economique Régionale 'Tripartite'

42. Le Sommet d'Octobre 2008, en Ouganda, réunissant les dirigeants au plus haut niveau des pays membres de la CAE, du COMESA et de la SADC s'est donné comme objectif de renforcer la coopération et la coordination entre les trois blocs dans tous les domaines, avec l'ultime objectif de fonder un marché unique. Les 26 pays membres de la CAE, du COMESA et de la SADC, couvrent trois blocs régionaux sur les huit Communautés Economiques reconnues par l'UA.
43. Les trois Communautés Economiques Régionales se sont mises d'accord pour entamer immédiatement le processus de création d'une Communauté Economique Régionale 'Unique', le Sommet chargeant à ce titre une 'Commission Tripartite' d'élaborer une feuille de route concernant la création de l'AEC. L'établissement rapide d'une ZLE regroupant les pays membres des trois blocs a été approuvé, en vue de mettre sur pied une Union Douanière.
44. Cette initiative tripartite de la SADC, le COMESA et la CAE constitue une réponse originale à la question relative à la rationalité des processus actuels d'intégration régionale et de leur convergence vers les objectifs d'Abuja. Aussi, a-t-elle fortement imprimé la réflexion menée dans la cadre de la présente étude.

2.2 Description des processus spécifiques d'intégration par CER

2.2.1 Etat des lieux en matière d'appartenance aux CER.

45. Sur les 52 Etats d'Afrique membres de l'UA, hors Maroc, (voir Annexe 1), seulement onze Etats (28 %) appartiennent à une seule CER : 4 Etats de la CEEAC, 5 de la SADC, 1 de l'UMA et 1 de la CEDEAO. Aucun de ces Etats n'appartient aux CER de l'Afrique de l'Est, (COMESA, CAE, IGAD). C'est donc au niveau de cette région que le problème des appartenances multiples se pose avec le plus d'acuité.
46. Les Etats à double appartenance sont au nombre de 33 (63%), auxquels s'ajoute le Maroc. Les 'couples de CER' les plus concernés par la double-appartenance sont la CEN-SAD/CEDEAO, le COMESA/SADC :
- CEN-SAD/CEDEAO : 14 Etats,
 - COMESA/SADC : 7 Etats,
 - CEN-SAD/CEEAC : 3 Etats,
 - CEN-SAD/UMA : 3 Etats,
 - CEN-SAD/COMESA : 2 Etats (Egypte et Comores),
 - COMESA-IGAD : Ethiopie,
 - CEEAC – SADC: Angola,
 - COMESA- CAE : Rwanda,
 - CEN-SAD- IGAD : Somalie,
 - SADC-CAE : Tanzanie.
47. L'importance des double-appartenances pour les deux premières paires de CER s'explique par le fait que deux d'entre elles (CEN-SAD et COMESA) constituent de véritables organisations transrégionales dont le déploiement rend quelque peu obsolète le partage opéré par le traité d'Abuja (Grandes Régions : Nord, Sud, Est, Ouest, Centre). Dans le cas de la CEDEAO, 14 de ses 15 membres, soit 90 %, appartiennent à la CEN-SAD. De même, mais dans une moindre mesure, 7 des 15 Membres de la SADC appartiennent au COMESA.
48. Pour les Etats à triple appartenance qui sont au nombre de 7 (13%), ils sont tous membres du COMESA. Les autres CER les plus concernées sont par ordre décroissant l'IGAD (5 Etats), la CEN-SAD (4 Etats), la CAE et la CEEAC (3 Etats), la SADC (2 Etats), l'UMA (1 Etat). Seule la CEDEAO n'est pas concernée par la triple appartenance. Ainsi, excepté la Libye, tous ces Etats font partie de l'Afrique Australe et Centrale.
49. Enfin le Kenya adhère à 4 CER : le COMESA, la CAE, l'IGAD et la CEN-SAD.

2.2.2 Processus d'intégration de la CAE (ou EAC)

50. LA CAE a été créée en 2001 par **la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda. Le Burundi et le Rwanda** ont rejoint la CER en 2007². Elle est donc constituée de 5 Etats de l'Est de l'Afrique. Le siège de l'Organisation est à Arusha (Tanzanie).
51. L'une des spécificités de la CAE est qu'elle ne se limite pas à une intégration commerciale. Elle couvre tous les domaines de l'intégration économique et politique. D'après l'article 5 Paragraphe 2 de son traité constitutif, la CAE vise la création d'une « fédération politique »³. Le traité constitutif de la CAE admet le principe de la « géométrie variable" en matière de vitesse d'intégration qui « signifie la souplesse permettant de faire progresser la coopération parmi les membres d'un sous-groupe, participant à une intégration plus large, dans plusieurs domaines et, à des rythmes différents ».(article 7-e). Les objectifs statutaires de la CAE sont résumés en annexe 2.
52. La Communauté de l'Afrique de l'Est, a mis en place son Union Douanière englobant le Kenya et l'Ouganda (membres du COMESA) et la Tanzanie (membre de la SADC).
53. Elle est en voie d'établir un Marché Commun à partir de 2010, sur la base d'une Union Douanière, dont les impacts attendus sont une facilitation de la circulation des personnes et des marchandises⁴. Les pays de la CER ont commencé à harmoniser certaines législations en matière de fiscalité, concurrence, règle d'origine, etc. Un cadre de concertation entre les Banques Centrales est également en cours de mise en place.
54. Selon les responsables de cette CER, un 'mécanisme de compensation' (période transitoire, Fonds de développement commun) existe pour compenser les pays dont les capacités en matière de commerce et développement sont insuffisantes. Un fonds aux mêmes finalités

² LA CAE a été créée une première fois en 1967 puis dissoute en 1977.

³ Selon l'article 5 « 1.Les objectifs de la Communauté sont de développer des politiques et des programmes visant à agrandir et approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la recherche, de la technologie, de la défense, la sécurité, les affaires juridiques et judiciaires pour leur bénéfice mutuel. 2. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article, les Etats membres s'engagent à établir entre eux et conformément aux dispositions du traité une Union douanière, un Marché commun, plus tard une Union monétaire et à la fin une Fédération politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, d'infrastructure, culturelles, sociales, politiques des Etats membres. A cette fin il est nécessaire qu'il y ait un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement. »

⁴ Un tarif extérieur commun (TEC) est entré en vigueur en 2005. **Par contre la** libre circulation des personnes rencontre des difficultés en raison des problèmes liés à la souveraineté nationale des Etats et de leurs disparités démographiques. Les points de divergences portent sur le document d'identification nationale, l'accès et l'utilisation de la terre et la résidence permanente. D'ailleurs il semble que la négociation du protocole qui doit déterminer la libre circulation des personnes, des biens et des services est encore à l'état de projet et ne devrait être signé qu'en 2010.

aurait également été créé conjointement avec la SADC⁵. LA CAE a aussi entamé des négociations pour la création d'une union monétaire régionale⁶.

55. Par ailleurs, la CAE, le COMESA et la SADC sont bien avancés en matière de rationalisation par l'harmonisation de leurs dispositifs commerciaux et douaniers dans le cadre de la Tripartie. Les deux Secrétariats du COMESA et de la CAE travaillent conjointement à faire en sorte que les TEC et les formalités douanières des deux UD soient harmonisés.
56. LA CAE est financée par les contributions à parts égales des Etats membres au budget de la CER. Le budget est de US M\$ 54,3 dont 5,6 USM\$ par chaque Etat membre (soit un total de 28 US M\$ au total). Le reste est financé par des apports extra budgétaires fournis par la communauté internationale. Selon les responsables de la CAE, une période de grâce de deux ans a été accordée, pour les nouveaux membres (Rwanda, Burundi), leurs parts ayant été payées par les anciens membres. Aujourd'hui tous les pays se sont acquittés de leurs obligations financières avec quelques fois un retard négligeable. Selon les responsables de cette CER, la multi appartenance n'a pas d'effet sur la régularité du paiement des contributions des Etats⁷.
57. Le commerce extérieur intra-CAE atteint un niveau assez élevé, supérieur à ceux observés au niveau des autres CER, notamment en termes de potentiel d'exportation dans la zone. Les données pour 2006, 2007, 2008 issues de la base Trademap sont présentées dans le tableau suivant. LA CAE, seule communauté qui a atteint le stade d'Union Douanière depuis janvier 2005, semble en avoir tiré avantage en termes de commerce intra-régional.

Tableau 2. Evolution du commerce intra CAE entre 2006 et 2008

milliards de US \$	2006	2007	2008
import intra CAE	1,0	1,2	1,7
import extra CAE	14,3	18,4	23,0
export intra CAE	1,2	1,6	2,0
export extra CAE	5,5	6,3	8,0
part intra / import total	6,5%	6,4%	7,4%
part intra / export total	17,9%	20,3%	20,0%
Part intra/ commerce extérieur	11,1%	11,3%	11,9%

Source : Trademap

⁵ Visite de la CAE, septembre 2009

⁶ Le secrétariat de la CAE a sollicité de la Banque centrale européenne pour mener une étude dont les objectifs sont d'évaluer le niveau actuel de préparation des Etats partenaires de la CAE pour l'union monétaire. La Banque centrale européenne devrait formuler des propositions sur le cadre institutionnel et la structure de l'Union monétaire est- africaine, élaborer un modèle de protocole qui servira de base pour les négociations sur l'union monétaire au sein des Etats partenaires, proposer un cadre institutionnel pour l'Institut monétaire est- africain qui précédera la création d'une Banque centrale est- africaine et proposer un mécanisme de suivi et d'application des critères de convergence macro-économique au sein des Etats membres de la CAE. Le rapport final, qui est prévu pour janvier 2010, va dégager la stratégie et la feuille de route permettant de réaliser l'Union monétaire est-africaine. <http://www.afriquejet.com/actualites/economie/negociations-au-sein-des-pays-de-l'eac-sur-l'union-monetaire-2009090834634.html>

⁷ Visite de la CAE, septembre 2009.

58. Le dispositif institutionnel sur lequel repose l'organisation de la CAE est présenté en annexe 3.

2.2.3 Processus d'intégration de la CEDEAO

59. L'adhésion des 15 Etats membres de la CEDEAO (**Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo, Cap Vert, Guinée**) date de la création de l'organisation en 1975, à l'exception du Cap Vert qui a rejoint l'organisation en 1976. La Mauritanie a quitté la CEDEAO en 2000⁸. Sur les 15 pays de la CEDEAO, huit sont membres de l'UEMOA⁹, avec une intégration économique plus harmonisée, au moyen notamment du dispositif 'Union Monétaire'.
60. Selon l'article 3 du traité révisé de la CEDEAO, la CER vise à « promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats Membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ».
61. En vue de réaliser l'objectif de création d'un Marché Commun, le traité de la CEDEAO prévoit la suppression progressive des droits de douanes sur les importations et les exportations entre les membres. Il prévoit également la mise en place d'une Union Douanière sur une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 1990, par l'instauration progressive d'un tarif extérieur commun sur tous les biens importés dans la Communauté à partir de pays tiers.
62. La règle de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) est intégrée au cadre juridique de la CEDEAO, le traité prévoyant que « les Etats membres s'accordent, dans le cadre des échanges commerciaux mutuels, le traitement de la nation la plus favorisée. En aucun cas, les concessions tarifaires consenties à un pays tiers par un autre Etat membre ne peuvent être plus favorables que celles qui sont appliquées en vertu du présent Traité ».
63. L'existence de l'UEMOA au sein de la CEDEAO a fait que les deux groupes de pays, d'appartenance ou non à l'UEMOA, se sont différenciés sur la base des processus spécifiques d'intégration régionale et de libéralisation des échanges: les huit membres de l'UEMOA appartenant à la zone monétaire commune du franc CFA puis de l'Euro, affichent un certain niveau de convergence de leurs politiques économiques, l'UEMOA a adopté un TEC en 1998 qui a été révisé en 2000.

⁸ Le retrait de la Mauritanie est lié au projet de création d'une monnaie communautaire ainsi qu'à des préoccupations sécuritaires. La Mauritanie quitte l'organisation et se rapproche des pays du Maghreb, en dépit du fait que nombre de ses ressortissants sont installés en Afrique de l'Ouest.

De même sa double appartenance semble lui poser des difficultés, notamment dans ses négociations avec les partenaires au développement, comme l'Union européenne en exemple.

⁹ Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les autres pays en majorité anglophones ne sont pas membres de l'UEMOA.

64. Pour les pays 'CEDEAO et non UEMOA' la libéralisation des échanges est basée sur le Projet de Libéralisation du Commerce (PLC) de la CEDEAO, qui est entré en vigueur en 1990. Le PLC appelle à la création d'une zone de libre-échange dans un délai de 10 ans, impliquant la suppression totale des barrières tarifaires et non-tarifaires avant fin 1999 pour des biens éligibles à la franchise douanière (matières premières, produits artisanaux traditionnels et biens industriels identifiés dans l'accord).
65. La création d'une Union Economique est envisagée au bout d'une période de 15 ans, à compter du lancement du projet de libéralisation des échanges régionaux. Sur le plan de l'harmonisation monétaire, la CEDEAO a posé le premier jalon en direction de la création d'une Zone Monétaire Ouest-Africaine (ZMOA) en 2003. Sur cette base l'Union monétaire de la CEDEAO devrait entrer en vigueur en 2020, avec la mise en place de la Banque Centrale de la CEDEAO et la mise en circulation de sa Monnaie Unique. L'union Economique et Monétaire devait être réalisée dans un délai de 5 ans après la création de l'Union Douanière (articles 54 et 55 du Traité de la CEDEAO).
66. D'autres initiatives phares devraient contribuer à la concrétisation de la marche intégratrice de la CEDEAO, telles que :
 - l'introduction d'un passeport commun,
 - l'allègement de la barrière monétaire en permettant aux voyageurs au sein de la Communauté d'utiliser les monnaies locales pour des biens déterminés.
67. Concernant les négociations des APE, la configuration de l'APE 'Afrique de l'Ouest-UE' comprend l'ensemble des 16 pays de la CEDEAO, ce qui lui confère une position avantageuse en matière de capacité de négociation, à l'inverse des autres CER tel que le COMESA, la CEEAC ou la SADC, qui sont confrontées à la situation où, pour un Etat donné, la négociation se fait selon une configuration donnée, alors que le même pays est toujours pleinement membre d'autres CER, présentant des configurations différentes.
68. Du point de vue budgétaire, des mécanismes de financement basés sur un contingent, de chacun des membres, ont été instaurés pour le financement du fonctionnement de l'organisation. Le contingent se calcule sur la base d'un taux de 0.05% appliqué sur les revenus douaniers des produits importés des pays non membres. Ce mécanisme a permis d'assouplir la contrainte pesant sur le budget de fonctionnement de l'organisation pour plusieurs années.

2.2.4 Processus d'intégration de la CEEAC

69. La CEEAC dont le siège est au Gabon a été créée le 18 octobre 1983 par les membres de l'UDEAC (Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale) et les membres de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) qui sont le Burundi¹⁰, le Rwanda¹¹ et l'ex Zaïre (actuellement RDC¹²), ainsi que Sao Tomé et Principe.

¹⁰ Le Burundi est actuellement membre de la CAE, de la CEEAC et du COMESA

¹¹ Le Rwanda est membre de la CAE et du COMESA

70. L'objectif principal qui a présidé à la création de l'organisation était l'expansion de l'UDEAC pour intégrer davantage d'Etats d'Afrique Centrale. La CEEAC est composée de dix pays fondateurs: **l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la RD Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, et Sao Tomé et Principe**. Depuis 2007, le Rwanda s'est retiré de la CER¹³. Jusqu'en 1999, l'Angola a conservé un rôle d'observateur, époque à laquelle le pays est devenu membre.
71. Les buts de la CEEAC, tels qu'énoncés à l'Article 4, comprennent la promotion et le renforcement de la coopération harmonieuse dans les domaines tels que le transport et la communication, le commerce et les services douaniers. Ces buts sont davantage spécifiés comme suit:
- a) l'élimination, entre les Etats membres, des droits de douane et de toutes autres entraves d'effet équivalent à l'importation et à l'exportation des marchandises ;
 - b) l'abolition, entre les Etats membres, des restrictions quantitatives et autres entraves commerciales ;
 - c) l'établissement et le maintien d'un tarif douanier extérieur commun ;
 - d) l'établissement d'une politique commerciale à l'égard des Etats tiers ;
 - e) la suppression progressive, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et au droit d'établissement ;
 - f) l'harmonisation des politiques nationales en vue de la promotion des activités communautaires, notamment dans les domaines de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, de la monnaie et des finances, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement et de la culture, de la science et de la technologie.
72. Le Programme d'intégration adopté par la CEEAC, est analogue à celui adopté par le traité d'Abuja en ce sens qu'un calendrier a été défini pour la réalisation de la Communauté Economique. La différence principale est que, dans le cas de la CEEAC, l'Article 6 prévoit que la Communauté soit réalisée sur une période de 12 ans, décomposée en trois phases de 4 ans, à compter de l'entrée en vigueur du Traité. Par ailleurs, le Traité CEEAC prévoit :
- La mise en place progressive d'une Union Douanière, impliquant la suppression de droits de douane ainsi que les barrières non tarifaires ;
 - Le calendrier adopté indique que les membres devront éviter d'instituer de nouveaux droits de douane sur les échanges entre les Etats membres ou d'augmenter les droits existants ;

¹² La RDC est membre de la CEEAC, du SADC, et du COMESA

¹³ Le Rwanda a décidé de se retirer de la CEEAC et de retirer sa demande d'adhésion à la Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe (SADC).

- L'étape suivante devait consister à créer une zone de libre-échange par la réduction et la suppression des droits de douane entre les Etats membres ;
- Dans le cadre de la création d'une union douanière, un TEC devait être institué par la suppression des différences entre les tarifs respectifs des membres et l'adoption de nomenclatures douanières et statistiques communes ;
- La troisième phase débouchera donc sur la création d'une union douanière ;
- Principe de la nation la plus favorisée : le Traité de la CEEAC prévoit, une CNPF classique. Toutefois l'Article 35 (4) ajoute une disposition importante : «Aucun Etat membre ne peut conclure avec un pays tiers un accord en vertu duquel celui-ci accorderait à l'Etat membre des concessions tarifaires qui ne seraient pas octroyées aux autres Etats membres». Cette disposition qui est juridiquement très difficilement praticable voire irréaliste, semble viser à rendre multilatéral le TNPF et à lui ôter toute dimension bilatérale. De fait, cette disposition ambitieuse est de nature à interdire à tout Etat membre de la CEEAC d'être membre d'une autre CER dont les autres Etats ne sont pas membres. Dans la réalité, il semble que cette disposition n'a jamais été appliquée, vu qu'elle aurait exigé des Etats membres leur retrait des autres CER.

73. La Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC a adopté depuis 2004 la décision de création d'une ZLE. La réduction tarifaire devait atteindre le taux zéro (0) en décembre 2007. Le Sommet a décidé également la création d'un Fonds de Compensation pour pertes de recettes. Toutefois, cette décision est restée théorique en raison de nombreuses entraves au processus de convergence visant à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges¹⁴. L'Accord de libre échange signé n'a pas été ratifié.

74. De même, un projet d'Union Douanière et de Marché Commun n'a pas encore vu le jour¹⁵. Les réticences des pays à déléguer une partie de leur souveraineté économique et la persistance des conflits expliquent jusqu'à récemment la lenteur du processus.

75. Parmi les dix pays de la CEEAC, six (le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale) sont membres de la CEMAC (anciennement UDEAC). Le processus d'intégration y est plus avancé et même par rapport à toutes les autres CER reconnues par l'UA, avec notamment la réalisation d'Unions Douanière et Monétaire depuis 1993.

76. Concernant les négociations d'APE, les six pays de la CEMAC, en plus de Sao Tomé et Principe et, depuis 2005, la RDC, se sont unis pour négocier conjointement dans le cadre d'une configuration d'APE : 'CEMAC-UE'.

77. Sur le plan budgétaire, les apports des Etats membres sont générés par la contribution communautaire d'intégration (CCI)¹⁶ répartie selon les taux suivants :

¹⁴ En particulier conflits armés et tensions, insuffisance des infrastructures, absence de structures de promotion et de soutien au commerce, arrimage de certains Etats à plusieurs communautés économiques régionales du continent.

¹⁵ Le commerce intra-régional représente moins de 2% du commerce total

¹⁶ conformément à la décision N° 29/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 portant révision du mécanisme de financement autonome de la CEEAC et la décision n° 30 CEEAC/CCEG/XIII/07 du 3^e octobre 2007 relative à la nouvelle clé de répartition des contributions annuelles au budget de la CEEAC par les Etats Membres

Tableau 3. Contribution des Etats au budget de la CEEAC

Pays	% contribution
Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale	13%
Tchad , Congo RD	10%
Burundi, Centre Afrique, Sao Tomé et Principe	5%

Le budget annuel a été de 12,7 milliards de FCFA en 2008, dont environ 70% provenant de la contribution des Etats membres.

78. Concernant les échanges intra-CER, ils sont très faibles (de l'ordre de 1% en 2006) et en diminution très nette entre 2005 et 2008 jusqu'à devenir proche de zéro. Il s'agit de la CER qui présente le plus faible taux d'échanges intra-régionaux :

Tableau 4. Evolution du commerce intra CEEAC entre 2005 et 2008

milliards de US \$	2005	2006	2007	2008
import intra CEEAC	0,4	0,5	0,03	0,05
import extra CEEAC	16,7	22,5	26,4	33,6
export intra CEEAC	0,3	0,4	0,4	0,03
export extra CEEAC	46,2	63,6	73,6	106,9
part intra / import total	2,2%	2,3%	0,1%	0,1%
part intra / export total	0,6%	0,6%	0,6%	0,03%
part intra/ commerce extérieur	1,0%	1,0%	0,5%	0,1%

Source : Trademap

2.2.5 Processus d'intégration de l'IGAD

79. L'IGAD a été créée en 1986 sous la désignation de l'Autorité Inter-Gouvernementale pour la Sécheresse et le Développement (AIGSD) ou encore Inter Gouvernemental Authority for Development and Drough (IGADD), avec son siège à Djibouti. Son objet était restreint à la lutte contre la sécheresse et la désertification qui ont causé des famines, dégradé l'environnement et engendré une dépression économique dans la région de l'Afrique de l'Est entre 1974 et 1984. Depuis lors, et surtout pendant les années 90, l'IGADD a permis la coordination des politiques de sécurité à l'échelle régionale.

80. L'IGAD couvre la corne de l'Afrique et la partie Nord de l'Afrique de l'Est. Les sept pays membres sont : **Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan, et Ouganda**. La Région couvre une superficie de 5,2 millions de Km² avec une population de 160 millions d'habitants ; la région est très pauvre (exposée à des périodes récurrentes de sécheresse) ;

seul le Kenya n'est pas un PMA ; la situation dans la région s'est dégradée en raison également des troubles, des guerres et des pandémies.

81. Vers le milieu des années 1990, les membres fondateurs de l'IGADD ont décidé de revitaliser l'organisation et d'élargir son mandat pour les questions de politique, d'économie, de développement, de commerce et de sécurité, à l'instar des autres CER. L'intention étant que la nouvelle entité IGAD (le « D » du mot *drought* (sécheresse) ayant été supprimé) constitue le secteur 'Nord' du Marché commun des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la SADC en représentant le secteur 'austral'. L'IGAD a ainsi identifié dès 1996 trois objectifs prioritaires de coopération :

- la prévention, la gestion, le règlement de conflits et les questions humanitaires ;
- le développement des infrastructures (transport et communications) ;
- la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

82. Le 25 février 1998, l'IGAD a signé le protocole régissant les relations entre l'AEC et les Communautés Économiques Régionales et a collaboré, avec le COMESA et la Communauté de l'Afrique de l'Est, à la coordination et l'harmonisation de leurs politiques de promotion des projets, pour éviter les duplications et ne pas solliciter les mêmes donateurs pour les mêmes projets.

83. L'IGAD se fixe désormais pour mission la mise en œuvre de la coopération régionale et de l'intégration économique entre les États membres. Ses moyens d'action sont la promotion de la sécurité des approvisionnements en nourriture, la gestion de l'environnement, ainsi que le développement du commerce intra-régional et des infrastructures. Toutefois, un des principaux objectifs de l'Autorité reste la résolution des conflits et l'alerte précoce aux conflits dans la région (Somalie, Soudan, tensions entre l'Éthiopie et l'Erythrée,...). En parallèle à de telles initiatives, d'autres questions importantes concernent la sécurité alimentaire et le développement de politiques appropriées pour le maintien de la paix dans la sous-région.

84. Depuis 2001, la lutte anti- terroriste constitue une des priorités des États membres de l'IGAD (notamment adoption en 2003 d'un plan de mise en œuvre pour la prévention et la lutte contre le terrorisme). Le Secrétariat de l'IGAD a ainsi initié un certain nombre de projets pour renforcer les capacités des États membres de la Région pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Par ailleurs, avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE), l'IGAD met en place les premiers mécanismes pour la prévention des conflits et les capacités de médiation dans la région. Lors de la réunion des Chefs d'État et de Gouvernement de janvier 2002 (9ème sommet de l'IGAD), un Protocole pour la création d'un Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) a été adopté et établi en 2002 à Addis-Abeba¹⁷.

¹⁷ L'Unité travaillera en collaboration avec d'autres unités d'alerte précoce régionales, ou CEWARU, basées dans chaque État membre de l'IGAD. Le siège de CEWARN est opérationnel depuis 2003.

85. Il en résulte que l'IGAD est surtout engagée dans la promotion de la paix et la stabilité dans la sous-région. Elle tente de créer des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits entre les États et à l'intérieur des États par le dialogue. Ainsi, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine a confié à l'IGAD la responsabilité du déploiement d'une force de paix en Somalie (l'IASOM). L'IGAD est également responsable d'une mission intérimaire de coordination dans le cadre de la création de la Brigade d'intervention d'Afrique de l'Est (EASBRIG) de la Force interafricaine de l'Union africaine.
86. Parmi ses organes institutionnels, l'IGAD projette de créer un Parlement (non prévu par la convention constitutive) dont le siège serait à Addis Abeba. Pour les États de la région concernés par la multi appartenance, cela ne leur pose pas de problèmes particuliers, dans la mesure où l'IGAD a un mandat spécifique, différent de celui du COMESA, par exemple. Même si ce mandat a été élargi, les questions de sécheresse, de paix et de sécurité restent prédominantes. C'est ce qui fait qu'actuellement le COMESA est plus avancé que l'IGAD en matière d'intégration économique ; alors que l'IGAD est plus avancé que le COMESA sur les autres thèmes (de lutte contre la sécheresse et les questions de paix et de sécurité).
87. Au sein de l'IGAD se trouvent 4 États faisant partie par ailleurs de la CEN-SAD (Somalie, Djibouti, Érythrée, Soudan). Dans la mesure où la CEN-SAD est pourvue d'un mécanisme de financement, la multi-appartenance IGAD / CEN-SAD, ne pose pas de problème aux États de la région du point de vue de la contribution financière aux budgets de fonctionnement de ces CER.
88. Une situation de concurrence entre ces CER (IGAD, COMESA et CEN-SAD) peut se poser si le COMESA élargit son mandat aux questions de paix et de sécurité. Ce qui semble être le cas actuellement. De même si l'IGAD élargit son mandat aux questions commerciales (lors du sommet de 2008 la question de la revitalisation de l'IGAD a été évoquée) cela risque de faire double emploi avec les mandats du COMESA et de la CEN-SAD.
89. Le financement de l'IGAD se fait en deux volets :
- a. Le fonctionnement, par les États membres, avec des apports additionnels par l'État hôte.
 - b. Les investissements et les programmes spécifiques, par les donateurs traditionnels avec une prospection actuelle de donateurs émergents (Chine, Turquie).

Tableau 5. Participation des Etats membres au budget de l'IGAD

Membres	Participation des Etats membres
Djibouti	8,6%
Erythrée	5,7%
Ethiopie	21,7%
Kenya	22,9%
Somalie	0,0%
Soudan	22,9%
Ouganda	18,3%
Total allocation 2009 des Etats en US \$	5 288 057

90. Les échanges entre les pays de l'IGAD sont donnés par le tableau suivant. La part du commerce intra- zone de l'IGAD a perdu un point de pourcentage entre 2006 et 2008 puisqu'il a évolué de 6,4% à 5,4% du commerce global des pays de l'IGAD.

Tableau 6. Evolution du commerce intra IGAD entre 2006 et 2008

milliards de US \$	2006	2008
import intra IGAD	1,1	1,5
import extra IGAD	26,0	44,0
export intra IGAD	1,2	1,8
export extra IGAD	10,3	17,1
part intra / import total	4,0%	3,3%
part intra / export total	10,7%	9,5%
part intra/ commerce extérieur	6,4%	5,4%

Source : Trademap

2.2.6 Processus d'intégration de l'UMA

91. L'UMA a été créée en février 1989 par les cinq Etats du Maghreb : **Mauritanie, Maroc** (siège de la CER), **Algérie, Tunisie et Libye**. Malgré la communauté géographique, linguistique, et historique de ses pays membres, l'UMA a très peu avancé en matière d'intégration. C'est probablement celle qui a réalisé le moins d'acquis en cette matière malgré les nombreux projets et options.

92. En juillet 1990, l'UMA a adopté une stratégie d'intégration, assortie d'un calendrier:

- ✓ la création d'une ZLE avant 1992 impliquant la suppression des barrières administratives et l'introduction de tarifs préférentiels;
- ✓ l'instauration d'une Union Douanière avec un tarif extérieur commun au plus tard en décembre 1995;

- ✓ la mise en place d'un Marché Commun du Maghreb en levant les restrictions à la libre circulation des facteurs avant l'an 2000, au plus tard; et
- ✓ la création d'une Union Economique par l'harmonisation des politiques économiques.

93. Cependant, le Sommet des Chefs d'Etats de l'UMA ne s'est pas réuni depuis 1994, l'UMA restant prisonnière des différends entre pays. Aucune étape de ce calendrier n'a pu être mise en œuvre effectivement. Néanmoins, les Etats membres ont tissé entre eux, au niveau bilatéral ou par le biais d'accords plus larges (accord d'Agadir, ligue arabe...), des relations de coopération et parfois des zones de libre échange.

94. Le Secrétariat général est la structure « exécutive » permanente de l'UMA, son siège est à Rabat (Maroc). Au-delà de son rôle administratif et malgré ses moyens très limités, il joue et a joué, en fait, un rôle essentiel pour mener l'œuvre d'intégration. Il dispose actuellement de cinq directions dont le champ d'activité est à peu près le même que celui des Commissions ministérielles spécialisées de l'UMA (affaires politiques et information, sécurité alimentaire, affaires économiques, infrastructure, ressources humaines). Le Secrétariat emploie quinze fonctionnaires à raison de trois par Etat membre ainsi que des salariés locaux ayant en majorité la nationalité de l'Etat du siège de l'UMA.

95. Le budget du Secrétariat général est relativement faible par rapport aux organisations régionales voisines (environ 2,3 millions de US \$). Il est alimenté annuellement par les pays membres à parts égales. Une partie importante de ce budget est destinée à financer la gestion courante du Secrétariat (rémunération des fonctionnaires et des salariés locaux, etc.). Une part très faible est consacrée aux activités relatives au renforcement du processus d'intégration. Comme de nombreuses organisations l'UMA bénéficie par ailleurs de dons et appuis ponctuels permettant de renforcer ses capacités.

96. Le taux d'échanges intra-UMA est stable ; il se situe à 2,7% du commerce global de la zone.

Tableau 7. Evolution du commerce intra UMA entre 2006 et 2008

milliards de US \$	2006	2007	2008
import intra UMA	2,6	3,2	3,4
import extra UMA	nd	88,5	99,9
export intra UMA	2,5	2,9	3,43
export extra UMA	nd	134,2	152,9
part intra / import total		3,5%	3,3%
part intra / export total		2,1%	2,19%
part intra/ commerce extérieur		2,7%	2,7%

Source : Trademap

2.2.7 Processus d'intégration de la SADC

97. La création de la SADC remonte au mois d'avril 1980, avec la création de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADCC) suite à l'adoption de la déclaration de Lusaka. L'objectif principal de l'Organisation n'était pas de mettre en place un mécanisme d'intégration, mais plutôt de réduire la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. La coopération, plutôt que la prise d'engagements exécutoires, a été la stratégie adoptée par la nouvelle organisation. En 1992, une année après l'adoption du Traité d'Abuja, la SADCC a été transformée en Communauté de développement de l'Afrique Australe, suite à l'adoption de la Déclaration et du Traité de la SADC à Windhoek, en Namibie. Ce Traité a, par la suite, été amendé en août 2001. Le programme relatif aux échanges de la SADC est défini dans le Protocole sur le commerce qui a été conclu en août 1996 et est entré en vigueur le 25 janvier 2000.
98. Les membres fondateurs de la SADC sont neuf Etats : **L'Angola, le Botswana (siège de la CER), le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.** La **Namibie** les a rejoints en 1990, **l'Afrique du Sud** en 1994, **Maurice** en 1995, la **RDC** en 1997, les **Seychelles** en 1998 et **Madagascar** en 2005. La candidature du Rwanda a été rejetée en 2005 pour des questions de procédure.
99. Aujourd'hui, l'objectif principal de la SADC repose sur les intérêts politiques, économiques et commerciaux. Conformément au Protocole d'Accord, le but de la SADC est de créer une Zone de Libre-échange dans un délai de huit ans à compter de l'entrée en vigueur du Protocole, soit en 2008. Effectivement, la SADC a officiellement lancé sa ZLE lors de son Sommet annuel, tenu en août 2008. Elle a été constituée par douze Etats membres, à l'exception de l'Angola et de la RDC¹⁸. Le programme de réduction des tarifs de la SADC est énoncé dans le Protocole de la SADC sur le commerce qui, bien que signé en 1996, n'est entré en vigueur qu'en 2000. Il stipule que la réduction des tarifs et la suppression des autres barrières aux échanges doivent se faire sur un principe d'asymétrie dans un délai de huit ans à compter de «l'entrée en vigueur du Protocole». Le programme prévoit que les pays membres de l'Union Douanière de l'Afrique australe (SACU) libéralisent leurs échanges à un rythme plus rapide que les autres membres de la SADC¹⁹. Le programme prévoit également la classification des biens à échanger sur une base de franchise, les biens de la catégorie A devant être libéralisés immédiatement, ceux de la catégorie B soumis à une libéralisation progressive et ceux de la catégorie C, composés de biens sensibles, à libéraliser en dernier lieu. Le Protocole de la SADC sur le commerce comporte une clause NPF qui oblige les Etats membres à accorder le traitement de la NPF aux autres états membres. Toutefois, les membres sont autorisés à

¹⁸ Le protocole de la zone de libre échange n'a pas été encore ratifié par la RDC, le pays étant encore très tributaire des recettes douanières. Au moment de son adhésion, les considérations économiques ou commerciales de la RDC étaient quelque peu éclipsées par des motivations politiques et en particulier le soutien du SADC face aux conflits avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Par contre, par exemple, pour Madagascar l'enjeu économique et commercial est énorme en particulier en direction des entreprises sud africaines et la réduction de la dépendance économique vis-à-vis de la France

¹⁹ La SACU qui existe depuis 1910 est composée du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, L'Afrique du Sud et du Swaziland

accorder ou à maintenir des systèmes d'échanges préférentiels avec des pays tiers, pourvu que ces mécanismes n'entravent pas les objectifs du Protocole et que tous les avantages concédés aux pays tiers soient étendus aux autres Etats membres.

100. Le programme d'intégration régionale de la SADC se décline de la manière suivante :

- ✓ Création d'une Zone de libre échange (ZLE) de la SADC en 2008 ; l'objectif général du Protocole de la SADC sur le commerce est d'avoir 85% de l'ensemble des échanges intra-SADC à droit nul d'ici 2008 (entre les 11 pays parmi 14 pays membres de l'organisation) et les 15% restants à libéraliser au plus tard en 2012. L'Angola, la République démocratique du Congo et le Malawi adhéreront à la ZLE plus tard.
- ✓ Création d'une Union Douanière de la SADC à l'horizon 2010;
- ✓ Création d'un Marché Commun de la SADC au plus tard en 2015;
- ✓ Création d'une Union Monétaire de la SADC en 2016;
- ✓ et d'une monnaie unique au plus tard en 2018.

101. Le COMESA et la SADC ont mis sur pied un groupe de travail spécialisé en 2001 pour coordonner leurs programmes. Les deux blocs doivent régler judicieusement la question de leur composition, pour éviter d'être confrontés à des obligations contradictoires. Le COMESA et la SADC ont huit membres en commun qui n'ont pas adhéré aux unions douanières, mais qui sont tous impliqués dans les préparatifs de la création des unions douanières dans le cadre du COMESA et de la SADC.

102. Le niveau des échanges intra-COMESA se situe à près de 5% du commerce global de la zone, ce qui dans le contexte africain, est moyen. Ce taux de 5% se cumule avec celui des échanges entre le COMESA et la SADC qui est également de l'ordre de 5 à 6%. Dans le cadre de la tripartite, les échanges intra-régionaux dépassent dès à présent les 30% du commerce global de la zone.

2.2.8 Processus d'intégration du COMESA

103. Le traité du "Common Market for Eastern and Southern Africa" (COMESA), a été conclu par 23 Etats d'Afrique orientale et australe en novembre 1993 et a été ratifié lors du sommet de Lilongwe en décembre 1994. Se substituant à la Zone d'Echanges Préférentielle (ZEP ou PTA, Preferential Trade Area), le COMESA en reprend le principal objectif : la promotion de l'intégration économique régionale à travers le développement du commerce et l'investissement.

104. Le COMESA est le plus grand groupement économique régional en Afrique; sa nature transrégionale est reflétée par le nombre des Etats membres, soit dix neuf Etats appartenant à l'Afrique du nord, de l'Est et du Centre.

105. Conformément au traité constitutif, une zone de libre échange a été créée en 2000. Actuellement 14 Etats sont membres de cette ZLE.

Tableau 8. Appartenance à la ZLE du COMESA

Zone de libre échange COMESA : Etats membres	Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Zambie, Zimbabwe.
Zone de libre échange COMESA : Etats non membres	République démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Swaziland, Ouganda

106. La création de cette ZLE constitue le prélude à la mise en place de l'Union Douanière (prévue pour 2008) et au Marché Commun à l'horizon 2014. Il reste que des problèmes d'harmonisation se posent, vu que cinq parmi les Etats de l'UD ne sont pas membres de ladite ZLE. Toutefois, les pays non membres accordent volontairement des réductions importantes : ainsi l'Erythrée et l'Ouganda accordent 80% de réduction sur les taux tarifaires généraux aux produits originaires du COMESA. De même, la République démocratique du Congo concède une réduction tarifaire de 70% ; le Swaziland, et l'Ethiopie pratiquent tous des échanges sur une base de réciprocité avec les autres membres. Mais ceci ne semble pourtant pas suffisant, tous les pays devant formellement adhérer à la ZLE avant la création de l'Union Douanière.
107. Le traité COMESA prévoit le traitement NPF mais permet aux Etats membres de s'accorder ou d'accorder aux Etats Tiers un traitement préférentiel à condition que ledit traitement soit étendu aux Etats membres. Le traité COMESA prévoit également que l'éligibilité aux avantages et au traitement du marché commun soit subordonnée à la condition que les produits soient originaires des Etats membres. Un protocole a précisé le contenu des règles d'origine sur la base de critères préétablis. Néanmoins, la négociation portant sur les APE peut poser quelques problèmes d'harmonisation, vu que des membres du COMESA appartiennent en même temps à la SADC et la CAE.
108. Le COMESA a réalisé des progrès notables en matière d'harmonisation des réglementations entre les Etats membres en vue de la création d'un Marché Commun. L'harmonisation touche en particulier les textes en matière douanière (classification tarifaire, adoption d'une nomenclature tarifaire commune, normalisation, etc.) et l'assurance des véhicules circulant dans la région COMESA. De même un TEC a été proposé selon quatre catégories de produits. En ce qui concerne le partage des recettes tarifaires, les membres du COMESA ont convenu que chaque Etat membre recouvre les recettes fiscales à ses frontières nationales, sans partage avec les autres membres. Cette pratique ne manque cependant pas de soulever des problèmes, en particulier quand les biens hors-COMESA sont réexportés d'un Etat vers un autre.
109. Le COMESA a conclu des accords ('mémoire d'entente') avec l'IGAD, la CAE, la SADC et la CEN-SAD. Ces accords prévoient le principe d'harmonisation entre les politiques des CER.
110. En ce qui concerne les aspects financiers, le Budget de fonctionnement le COMESA s'élève à environ 9 M US\$ financé par la contribution des Etats membres. Le budget augmente de 7 à 9% par an. Les contributions de partenaires externes à la CER sont de l'ordre de 27 à 30 M US \$, soit 3 fois le budget de fonctionnement. Les contributeurs sont l'UE, l'USAID, la BAD, l'IFD, la Banque Mondiale et la GTZ qui vient de commencer par le financement d'une rencontre. Par ailleurs, la GTZ finance l'agence du Caire et les Pays du Nord entendent financer des

actions sur les changements climatiques. Les paiements effectifs sont de l'ordre de 80 à 90% des dus. Un problème d'accumulation des arriérés a vu le jour à un moment donné mais a été résolu à partir de 2000 (avec le rééchelonnement de la dette des pays en difficulté). Pour le financement des activités du COMESA et surtout pour remplacer les apports extra COMESA, la levée de 0,25% ou 0,5% sur les importations extra COMESA ou d'une TVA sont à l'étude (une étude de plusieurs scénarios est en cours d'examen).

111. Les échanges intra- régionaux du COMESA représentent, en 2008, un peu de moins de 6% des échanges globaux de la zone, ce qui est plus faible que les taux observés pour la CAE, la CEDEAO et la SADC. L'Egypte totalise 20% de ces échanges intra-régionaux.

Tableau 9. Commerce intra COMESA en 2008

milliards de US \$	2008
import intra COMESA	6,53
import extra COMESA	126,9
export intra COMESA	6,74
export extra COMESA	110,6
part intra / import total	4,9%
part intra / export total	5,74%
part intra/ commerce extérieur	5,6%

Source : Trademap

2.2.9 Processus d'intégration de la CEN-SAD

112. Créée en février 1998, par six Etats : **Libye, Burkina Faso, Mali, Niger, Soudan et Tchad**, la CEN-SAD est la plus jeune des CER reconnue par l'UA ; elle a été instituée par le Traité de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens. Depuis cette date, 17 autres membres ont été admis, faisant de la CEN-SAD la CER la plus transrégionale transcendant les frontières linguistiques, économiques, géopolitiques et socioculturelles : **RCA, Érythrée** (1999) ; **Sénégal, Djibouti, Gambie** (2000) ; **Tunisie, Maroc, Nigeria, Egypte** (2001), **Benin, Togo**, (2002), **Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia** (2004), **Ghana, Sierra Leone** (2005). La **Mauritanie, la Guinée, Sao Tomé & Principe et le Kenya** sont les adhérents les plus récents. Actuellement la CEN-SAD regroupe 28 Etats.

113. Les objectifs de la CEN-SAD, sont les suivants :

- ✓ Etablissement d'une Union Economique globale basée sur une stratégie d'appui à un plan de développement cohérent avec les plans nationaux de développement des pays concernés, englobant l'investissement dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel,
- ✓ l'amélioration des moyens de transport et de communication terrestre, aérien et maritime entre les Etats membres, par la réalisation de projets communs d'infrastructure,
- ✓ la suppression des obstacles à la libre circulation des biens, des marchandises et des services,

- ✓ le droit d'établissement pour les ressortissants des Etats membres,
- ✓ le développement du commerce entre les Etats membres,
- ✓ la coordination des systèmes éducatifs,
- ✓ la garantie de la paix et la sécurité par l'adoption d'une charte à cet effet.

114. À la différence des autres CER, l'étendue géographique de la CEN-SAD ne correspond à aucune des cinq régions géographiques identifiées dans le Traité d'Abuja²⁰. Il s'ensuit que la CEN-SAD est composée de pays qui sont tous membres d'autres CER²¹. Elle peut être considérée comme une entité suprarégionale dont la mission est de fédérer les Etats et les CER autour d'objectifs communs tels que la lutte contre la désertification, la mobilisation et la préservation des ressources en eaux, etc.

115. Le dispositif institutionnel comprend : la Conférence des Chefs d'Etats et du Leader, le Conseil Exécutif, le Secrétariat Général, la Banque Sahélo- Saharienne d'Investissement et de Commerce, le Conseil Economique, Social et Culturel. Le Secrétariat Général est basé à Tripoli et son fonctionnement est entièrement supporté par le Libye. Une dizaine de cadres répartis entre 2 Directions et une soixantaine de personnes constituent l'essentiel du staff qui travaille dans les 3 langues de l'Union Africaine. La structure optimale est estimée à 160 personnes dont 30 cadres supérieurs.

116. Depuis sa création, CEN-SAD met en œuvre des politiques et programmes sectoriels permettant de progresser vers la création de la Zone de Libre Echange, d'un Marché Commun et d'un Espace de Solidarité. C'est dans cette perspective qu'ont été élaborés plusieurs instruments juridiques : 'Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits', 'Convention de Coopération en matière de Sécurité', 'Convention de Coopération en matière de Transport et de Transit', 'Accord de Coopération en matière de Transport Maritime'. Les axes du programme économique ont été élaborés autour des infrastructures, du transport, des mines, de l'énergie, des télécommunications, du secteur social, de l'agriculture, de l'environnement, de l'eau et de la santé animale. Un Fonds Spécial de Solidarité a été créé et un avant projet de Traité de ZLE est en cours de préparation. Toutefois la CEN-SAD privilégie des problématiques telles que la désertification (projet de la grande muraille verte), la mobilisation des ressources en eaux et la coopération dans ces domaines entre pays nord africains et pays subsahariens.

²⁰ la CEN-SAD couvre une superficie de 13,94 millions de Km², soit 46% de celle de l'Afrique et regroupe 47% de la population africaine soit 419,28 millions d'habitants.

²¹ Les 28 pays membres de la CEN-SAD sont déjà membres d'autres CER : 14 sont membres de la CEDEAO dont tous les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les dix pays restant appartiennent au COMESA (7), à l'UMA (4), à la CEEAC (3) qui sont aussi membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et à l'IGAD (Djibouti, Erythrée, Somalie et Soudan). En outre, sept pays, à savoir Djibouti, Egypte, Libye, Maroc, Somalie, Soudan et Tunisie sont membres de la Ligue des Etats arabes (LEA) composée de 22 pays africains et non africains

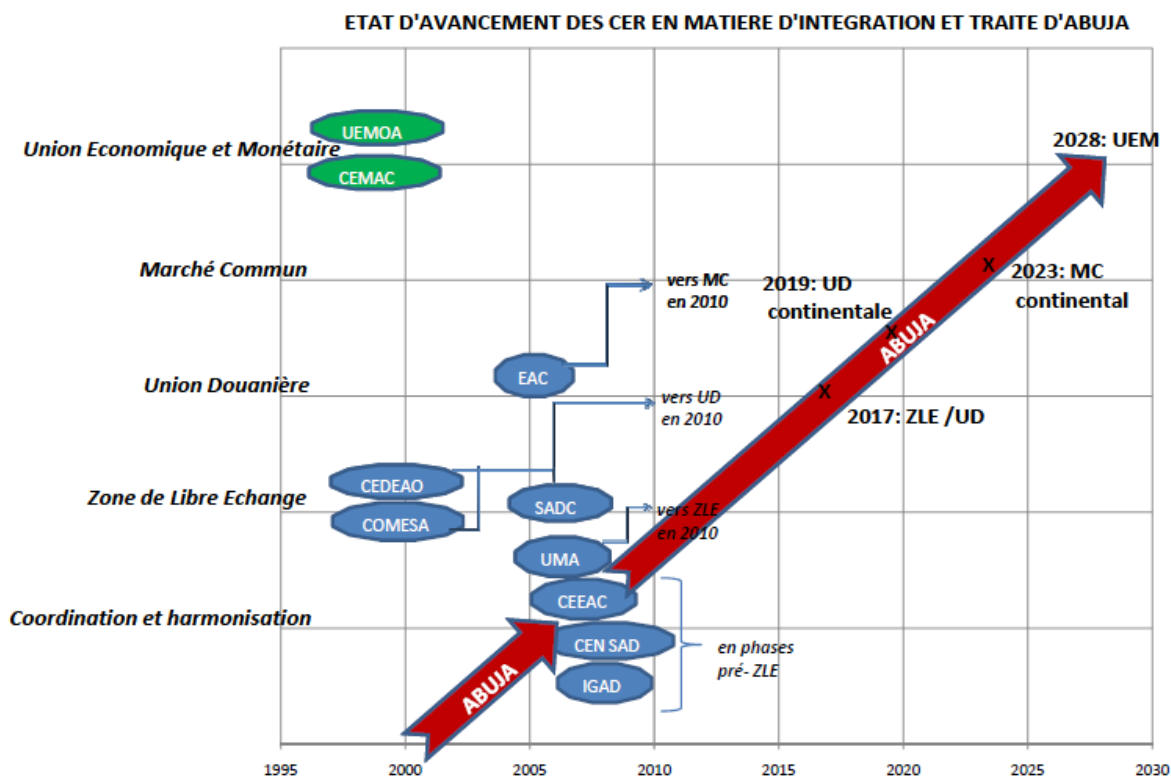
117. Le budget de la CEN SAD s'élève à 7 millions de dollars. Il est réparti sur la base de la solidarité et les pays les plus solvables payent davantage que les autres. En particulier, la Libye supporte non seulement plus de la moitié du budget (60 %) mais également les ressources extra budgétaire. La CEN-SAD n'a pas pour le moment de projets d'intégration mais dans plusieurs domaines (transports, développement rural, désertification, sécurité alimentaire, produits de bases ...), elle ambitionne de faire la jonction entre les différentes régions d'Afrique, en particulier le Sud et le Nord du Sahara.
118. Le plus grand défi auquel est confrontée la CEN-SAD consiste dans l'harmonisation et la coordination de ses propres programmes et politiques de libéralisation des échanges avec ceux déjà mis en œuvre par les diverses CER auxquelles ses membres appartiennent. C'est pourquoi, la CEN-SAD a établi une tradition de contact permanent avec les autres CER et ses réunions sont ouvertes à toutes les autres CER ainsi qu'à l'UA.
119. En 2008, environ les échanges de produits entre pays de la CEN SAD ont atteint plus de 30 milliards de dollars US, représentant un taux de commerce intra-régional non négligeable de 7,5%.

Tableau 10. Commerce intra CEN SAD en 2008

milliards de US \$	2008
import intra CEN SAD	14,49
import extra CEN SAD	196,4
export intra CEN SAD	16,78
export extra CEN SAD	217,9
part intra / import total	6,9%
part intra / export total	7,15%
part intra/ commerce extérieur	7,5%

Source : Trademap

2.2.10 Synthèse de l'état des lieux des processus d'intégration



120. De l'analyse de l'état d'avancement des 8 CER, l'on peut retenir les conclusions suivantes :

- LA CAE est, parmi les 8, la CER qui a le plus avancé dans ses objectifs en matière d'intégration puisqu'elle a d'ores et déjà concrétisé son Union Douanière,
- 3 CER ont créé des ZLE et préparent le passage à l'Union douanière d'ici 2010. Il s'agit de la CEDEAO, du COMESA et de la SADC,
- L'UMA prépare les textes relatifs à la ZLE et pourrait en cas d'activation institutionnelle atteindre ce stade en 2010,
- La CEEAC a signé le texte relatif à la ZLE mais celui-ci n'a jamais été ratifié par les Etats.
- L'IGAD et la CEN-SAD se situent, du point de vue du processus d'intégration économique, au niveau de la mise en place des dispositifs de coordination et d'harmonisation et de préparation de la ZLE.
- La plupart des CER sont en avance par rapport au calendrier fixé par le traité d'Abuja qui prévoyait la concrétisation des ZLE et Unions Douanières au niveau des CER en 2017.

121. Quatorze grands regroupements régionaux existent actuellement en Afrique en plus de ceux qui associent certains pays à d'autres régions (Ligue arabe par exemple). Toutefois seulement huit Communautés économique régionales (CER) sont reconnues par l'Union africaine. Les pays africains sont également impliqués sur le plan bilatéral, ou multilatéral par un nombre important d'accords Nord –Sud, aux formes les plus diverses, que ce soit avec l'UE (Accords de partenariat économique (APE)) ou d'autres pays industrialisés.
122. Si les progrès sont lents, certains groupements régionaux ont néanmoins avancé sur la voie de l'intégration ; c'est le cas de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique couverte par le COMESA, la CAE ou la SADC qui présentent les plus forts taux d'échanges intra-région. Cependant, malgré l'ancienneté de l'idée d'intégration, les résultats sont relativement faibles :
- (i) La structure des exportations des Etats africains et des CER reste fortement imprégnée par les liens historiques avec le 'reste du monde' et notamment l'Europe. Le commerce intra CER reste très faible. Selon la CNUCED, l'intégration régionale ne profite pas non plus de manière égale à tous les membres des groupements. Dans la région de la CEDEAO, par exemple, trois pays (Nigéria, Côte d'Ivoire et Sénégal) représentent à eux seuls près de 90 % des exportations intra-régionales et près de 50 % des importations intra-régionales.
 - (ii) Dans la majorité de ces CER, plus de 80 % des exportations restent destinées à des marchés hors africains. L'Union européenne et les Etats-Unis y représentent plus de 50 %. Même si les solidarités socioculturelles et politiques sont fortes entre pays africains, les impacts de l'intégration demeurent globalement faibles.
123. Malgré les progrès réalisés, l'Afrique fait encore face à plusieurs difficultés, telles que :
- (i) les difficultés d'harmonisation des politiques ;
 - (ii) l'insuffisante volonté politique de mettre en œuvre les décisions d'intégration. Cela est particulièrement perceptible dans la lenteur du processus de ratification des protocoles, l'absence de mécanismes d'exécution des programmes et décisions et l'absence ou la faible application de mécanismes de sanctions contre les Etats n'honorant pas leurs obligations conventionnelles ;
 - (iii) les craintes des Etats de 'concéder une partie de leurs compétences' ; alors que tout processus d'intégration conséquent s'accompagne nécessairement par un transfert volontaire, progressif et contrôlé d'une 'part de compétence au service des desseins communautaires sur la base du principe de subsidiarité' ;
 - (iv) l'absence de mécanismes de compensation pour les perdants temporaires de l'intégration : cela est d'autant plus crucial dans le contexte africain, qu'une part importante des recettes de la plupart des Etats provient des recettes douanières ;
 - (v) la faiblesse des infrastructures d'intégration physique ;
 - (vi) la faible implication du secteur privé ;
 - (vii) la multi-appartenance à plus d'une CER ; quelques exemples typiques de dysfonctionnement illustrent cette contrainte : la CAE (ou CAE, Communauté de l'Afrique de l'Est) a déjà créé en son sein une Union Douanière, mais au sein de cette organisation se trouvent quatre

membres du COMESA et un membre de la SADC. Cinq pays membres de la SADC font aussi partie d'une CER non reconnue par l'UA à savoir l'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU). Parmi les pays du COMESA et de la SADC se trouvent sept pays membres communs aux deux organisations et impliqués dans les préparatifs de leurs Unions Douanières respectives.

2.3 Vue d'ensemble de l'état actuel des économies et des marchés des pays africains

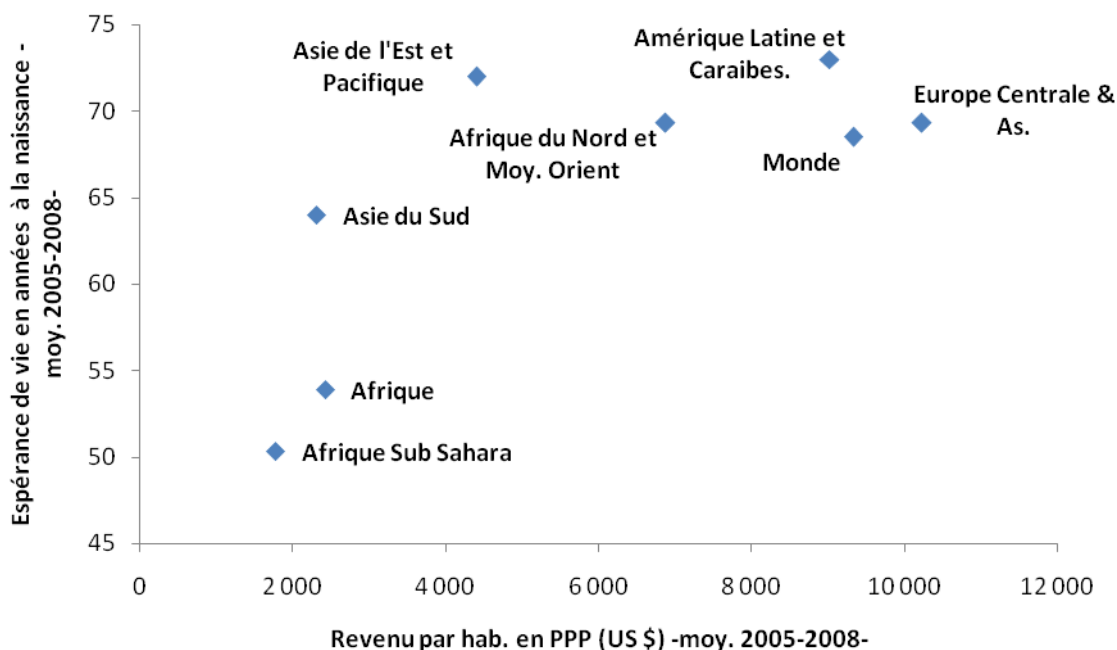
124. Les pays du continent africain, en tant que bloc économique et en particulier ceux situés dans sa partie Sub-saharienne, occupent pour la plupart des positions peu avancées dans les classements économiques mondiaux. Si l'on se réfère aux trois dernières années, alors que le continent africain abrite 14% de la population mondiale, il capte moins de 3% du PIB mondial et ne reçoit que 3% de l'investissement direct étranger. Dans le commerce mondial de biens, l'Afrique ne représente que 2,7% des importations et 3,2% des exportations. Les taux sont encore plus faibles dans le secteur des services : respectivement 1,7% et 1,8% des importations et des exportations.

125. Au-delà de ce positionnement général relativement défavorable, la situation est assez contrastée si l'on examine les pays un à un. En effet, des îlots de dynamisme existent et il est important d'en tenir compte dans la modélisation, l'amplitude des effets de l'intégration dépendant de la qualité des marchés ainsi que de leur dimension.

2.3.1 Positionnement socio-économique du continent africain par rapport aux autres régions du monde

126. Le positionnement du continent africain du point de vue du niveau des revenus par habitant et de l'espérance de vie à la naissance indique que celui-ci se situe encore bien en deçà de la moyenne mondiale, comme le montre graphique ci-après :

Figure 1. Revenu par habitant et espérance de vie (moyenne 2005-2007)



Source : Indicateurs de la Banque Mondiale

127. Ces deux indicateurs résument assez bien toute la problématique économique du continent : revenu par habitant (en PPA) inférieur à 2000 \$ et l'espérance de vie la plus basse observée. Le tableau ci-dessous fournit d'autres indicateurs de l'économie africaine, comparée à d'autres régions du monde :

Tableau 11. Indicateurs macro-économiques comparés

Indicateurs et régions du monde	Afrique	Afrique Sub-Saharienne	Europe centrale & Asie	Asie du Sud	Amérique latine & Caraïbes	Asie de l'est et du Pacifique	Monde
PIB agricole (% du PIB total)	16,3%	16,0%	7,3%	18,3%	6,0%	12,3%	3,0%
Dette extérieure totale (% du PIB)	25,5%	26,2%	37,9%	20,6%	24,5%	18,3%	-
IDE, flux entrants (en % du PIB)	3,6%	2,9%	4,4%	1,7%	2,7%	3,5%	3,2%
Taux de croissance du PIB (%)	6,0%	6,0%	7,0%	8,7%	5,7%	10,0%	3,7%
Formation Brute de Capital (% du PIB)	22,5%	20,7%	23,0%	33,7%	21,3%	38,3%	22,0%
PIB industriel (% du PIB total)	37,3%	31,7%	33,7%	28,7%	33,7%	46,7%	28,0%

Indicateurs et régions du monde	Afrique	Afrique Sub-Saharienne	Europe centrale & Asie	Asie du Sud	Amérique latine & Caraïbes	Asie de l'est et du Pacifique	Monde
Taux d'inflation (%)	10,3%	7,3%	8,7%	7,7%	6,3%	5,0%	5,3%
Part du Commerce total dans le PIB (% du PIB)	58,9%	58,3%	56,7%	33,0%	41,3%	75,0%	49,3%
Dépenses militaires (% du PIB)	2,2%	1,3%	3,0%	3,0%	1,0%	2,0%	2,0%
Taux d'abonnement au téléphone portable (pour 100 habitants)	22,0%	17,7%	80,0%	15,3%	54,7%	35,7%	42,3%
Taux de migration net	0,0%	-0,1%	-0,4%	-0,2%	-1,2%	-0,2%	
Croissance annuelle de la population (%)	2,5%	2,0%	0,0%	2,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Taux de prévalence du VIH (% de la population de 15-49 ans)	4,7%	5,0%	1,0%	0,0%	1,0%	0,0%	1,0%
PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (\$ courant)	2 420	1 762	10 227	2 304	9 023	4 402	9 331
Espérance de vie à la naissance (années)	54	50	69	64	73	72	69

Source : WDI, moyenne des années 2005-2008 des pays pour lesquels les données sont disponibles

128. La situation de l'Afrique sub-saharienne est assez proche de celle de l'Asie du Sud (classification de la Banque Mondiale), aux exceptions notables du revenu par habitant et de l'espérance de vie. Par rapport à la moyenne mondiale, quelques points positifs à relever, si l'on tient compte du niveau du PIB :

- Une plus grande ouverture économique mesurée par la part du commerce international dans le PIB.
- Une meilleure attraction relativement au PIB des investissements étrangers. En termes de flux d'IDE entrants par rapport au PIB, l'Afrique dans son ensemble dépasse la moyenne mondiale ainsi que celle de l'Asie du Sud et de l'Amérique Latine et les Caraïbes.
- Une bonne situation du taux d'endettement externe.
- Un bon niveau de la croissance économique.

A l'inverse, les points négatifs sont :

- Le faible taux d'investissement.
- Le retard technologique.
- L'état de santé insuffisant de la population.
- La prépondérance du secteur primaire.

2.3.2 Positionnement du continent africain en termes de gouvernance

129. La théorie économique et les revues des bonnes pratiques reconnaissent de plus en plus fortement la contribution des institutions à la croissance durable et au développement économique. Depuis les années 90, plusieurs organisations internationales ont publié des classements internationaux sur la qualité des marchés et des institutions économiques en relation avec les marchés de plus en plus de pays.

L'idée centrale de ces indicateurs est que la performance d'une économie de marché dépend d'un certain nombre de caractéristiques de ses marchés, des facteurs de production et des institutions avec lesquelles l'entreprise est amenée à traiter. Dans l'ensemble, ces indicateurs renseignent en fait sur le capital institutionnel et la qualité des marchés. Ce sont ces éléments qui vont intervenir dans la facilitation des échanges extérieurs et surtout dans la diffusion des bienfaits de l'intégration.

130. Ces indicateurs sont disponibles pour la plupart des économies africaines. Nous utilisons ici les indicateurs les plus récents pour positionner l'économie du continent pris dans son ensemble par rapport à la moyenne mondiale. L'examen des scores et des classements des pays africains confirme le positionnement critique des économies africaines, dans l'ensemble. Mais quelques points avantageux passent souvent inaperçus. On propose ci-dessous d'énumérer à partir des indicateurs, quelques points forts / points faibles de l'économie du continent en relation avec le commerce et l'intégration économique. On utilise à cet effet les moyennes de classement des pays africains ou le score moyen des pays africains rapporté au score moyen mondial (pour les pays pour lesquels l'information est disponible aussi bien pour l'Afrique que pour le monde). Les graphiques ci-dessous fournissent une synthèse du classement ou de la performance de la moyenne des pays africains par rapport au classement international ou selon le cas par rapport au classement mondial.

131. Les points faibles de l'économie africaine peuvent être résumés par les points suivants (les sources des indicateurs sont entre parenthèses) regroupés en 4 problèmes majeurs qui pèsent lourd dans le classement de l'économie du continent pris dans son ensemble :

- La difficulté d'entreprendre, qui se traduit par des scores faibles dans les deux indicateurs suivants : le démarrage d'une entreprise (Facilité de création d'entreprise, Doing Business), la liberté d'entreprise et d'investissement (Indice des libertés économiques, Economic Freedom).
- Les insuffisances de l'environnement douanier et les difficultés du passage aux frontières. Trois indicateurs issus de sources différentes reflètent ces insuffisances : la douane (Douane, composante de l'Indice de Performance Logistique de la Banque Mondiale), le passage des frontières pour les marchandises (Facilité du commerce transfrontalier, Doing

Business), l'administration aux frontières (Indicateur de Commerce -Enabling Trade-, World Economic Forum).

- La qualité de l'infrastructure, des compétences et des systèmes d'information, traduite par les indicateurs suivants : l'infrastructure de transport et de communication (Enabling Trade, World Economic Forum), l'infrastructure logistique (Indice de Performance Logistique, Banque Mondiale), Les compétences en logistique (Indice de Performance Logistique, Banque Mondiale), La traçabilité des marchandises (Indice de Performance Logistique de la Banque Mondiale).
- La sécurité et le droit, traduits par les indicateurs de risques liés à la stabilité politique et à la violence (Indice de Gouvernance, Banque Mondiale), les risques liés à la corruption (Indice de Gouvernance, Banque Mondiale), l'exposition à la corruption (Indice des libertés économiques, Economic Freedom).

L'Afrique est en revanche correctement positionnée par rapport à la moyenne mondiale pour les points suivants :

- Le coût local de la logistique (indice > 1, Logistique Banque Mondiale),
- La fiscalité (fiscal freedom > 1, Economic freedom),
- La monnaie (monetary freedom > 1, Economic Freedom),
- L'accès au marché ('market access' proche de 1, Enabling Trade, World Economic Freedom).

Figure 2. Indicateurs de gouvernance et du climat des affaires du continent africain²²

Figure 2. 1 Indicateurs de Facilité de conduite des affaires -Doing Business- (Banque Mondiale)²³

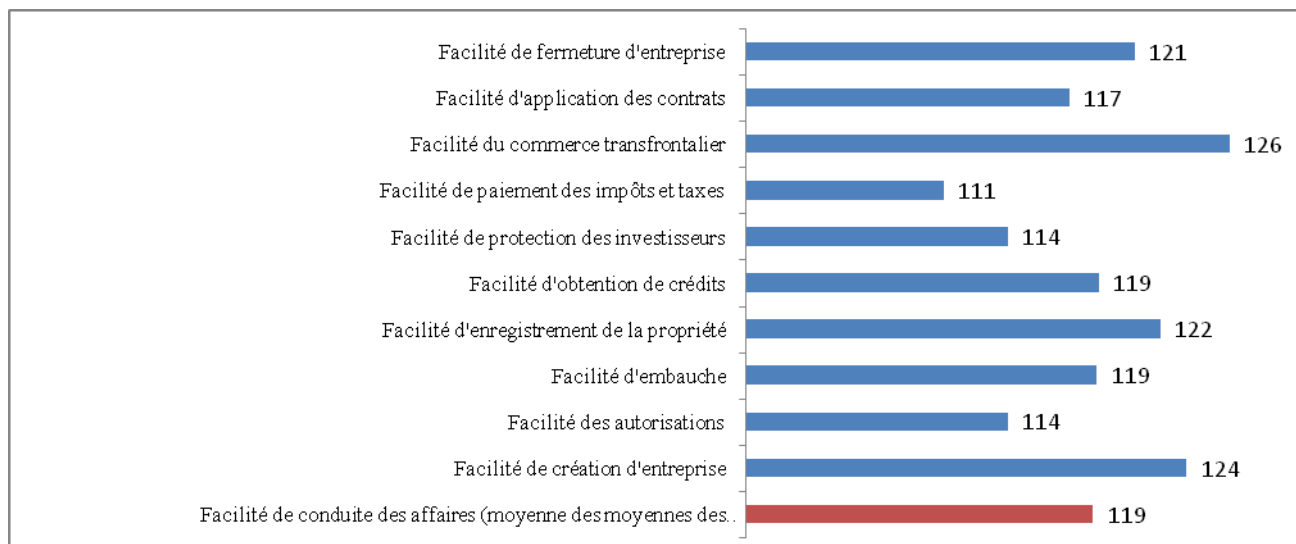
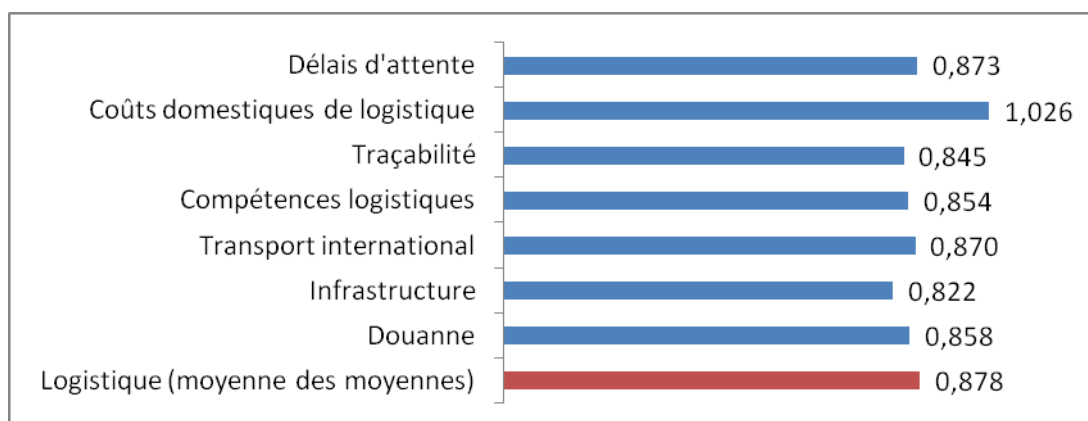


Figure 2. 2 : Indicateur de Performance Logistique (Banque Mondiale)²⁴



²² Source : Compilation de l'étude à partir des Indicateurs de la Banque Mondiale, de Heritage Foundation, Kaufmann, World Economic Forum. Les données utilisées sont celles publiées sur les sites de chacune de ces organisations dans la rubrique spécialisée sur le thème.

²³ Les valeurs représentent les classements en 2010 des pays africains pour chaque composante en ordonnée sur près de 230 pays (source : www.worldbank.org).

²⁴ Les valeurs représentent le rapport entre les scores moyens des pays africains en 2009 pour chaque composante et les scores moyens pour le Monde. Le score des pays les plus avancés du Monde dépassent 4. Les pays les plus pauvres à l'échelle mondiale ont une moyenne de 2,3 (source : www.worldbank.org). Le score moyen du Monde se situe aux environs de 2,7. En ayant moins de 1 pour le rapport présenté dans le graphe, cela signifie que l'Afrique se situe en dessous de la moyenne mondiale.

Figure 2. 3 Habilitation du Commerce -Enabling Trade- (World Economic Forum)²⁵

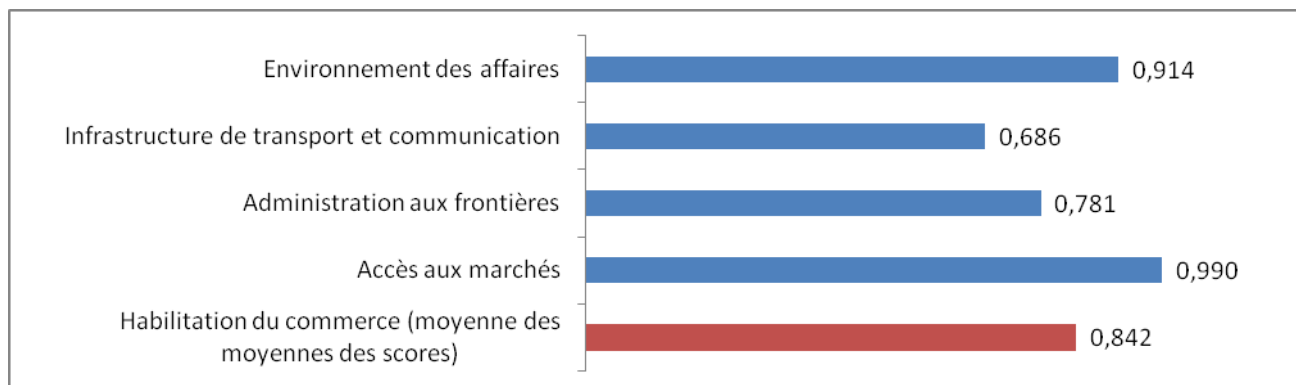


Figure 2. 4 : Libertés Economiques -Economic Freedom (Heritage Foundation)²⁶

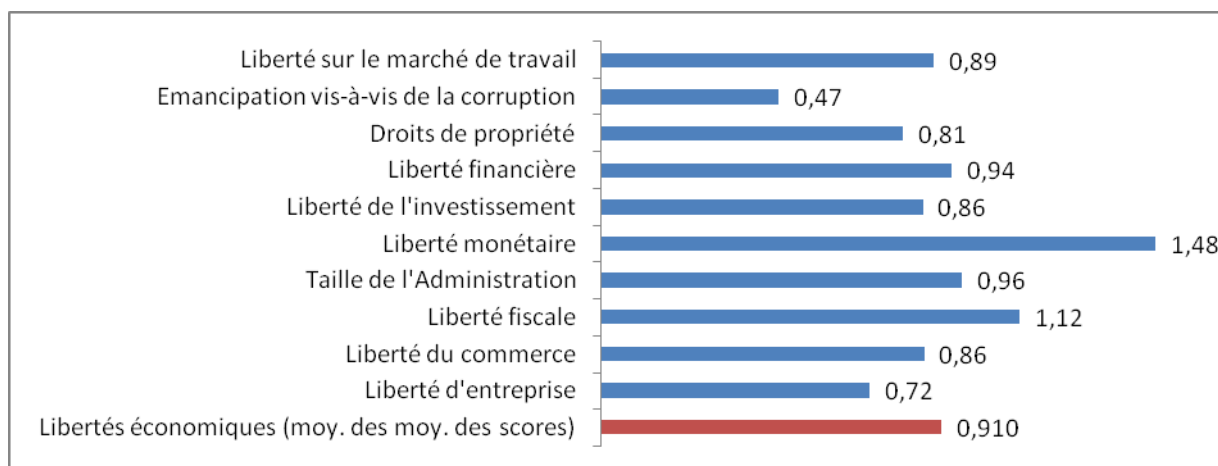
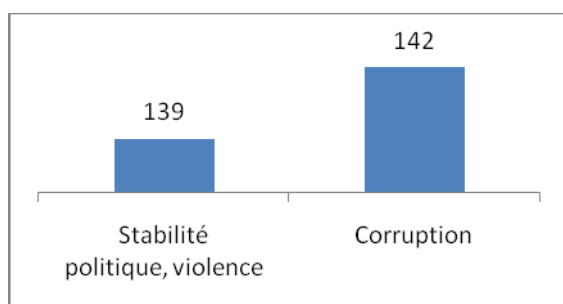


Figure 2. 5 : Indicateur de gouvernance (Governance, Kaufmann & Banque Mondiale)²⁷



²⁵ Les valeurs indiquent le rapport entre le score moyen des pays de l'Afrique en 2008 par rapport au score moyen des pays du Monde. Source : www.worldbank.org

²⁶ Les valeurs représentent le rapport en 2009 entre le score moyen de l'Afrique et celui du Monde. Source : www.heritage.org.

²⁷ Les valeurs sont les classements moyens en 2008 des pays Africains pour des composantes de la gouvernance sur un total d'un peu plus de 200 pays dans le Monde. Source : www.worldbank.org

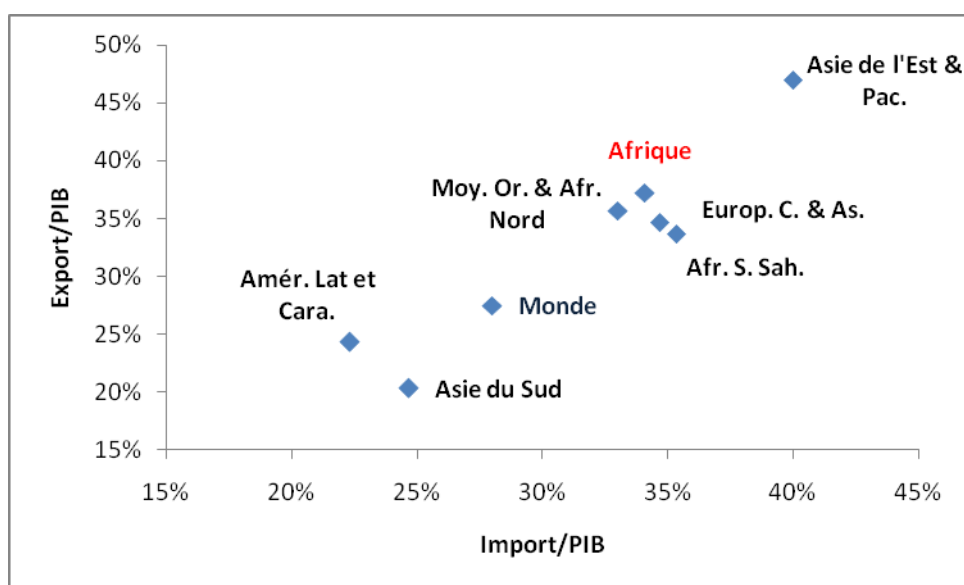
3 ANALYSE DE LA FAISABILITE DES SCENARIOS DE RATIONALISATION

3.1 Classification typologique des CER et de leurs pays membres en matière d'échanges

3.1.1 Les échanges intra-africains des CER

132. Si l'on considère l'ensemble du continent africain, l'ouverture aux échanges extérieurs est supérieure à la moyenne mondiale. Avec des taux d'importations et d'exportations supérieurs à 30%, l'Afrique n'est dépassée que par l'Europe Centrale et par l'Asie de l'Est comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 3. Indicateurs d'ouverture des régions sur le monde (moyenne 2005-2007)



Source : Compilation à partir des indicateurs de développement de la Banque Mondiale

133. Malgré l'ouverture aux échanges, l'échange inter africain demeure faible. Les pays d'Afrique échangent moins de 10% de leurs biens et services entre eux (tableau ci-dessous) même si certaines régions présentent un niveau d'échange relativement élevé :

Tableau 12. Commerce intra et inter CER en 2006 (en pourcentage de leur commerce global)

Échanges en 2006	UMA	COMESA	CEEAC	CEDEAO	SADC	AFRIQUE
UMA	2,6%	0,7%	0,1%	0,5%	0,2%	4,0%
COMESA	0,8%	4,8%	0,5%	0,2%	6,5%	10,8%
CEEAC	0,3%	1,2%	0,8%	1,5%	3,0%	6,1%
CEDEAO	0,6%	0,2%	1,1%	9,1%	2,1%	12,8%
SADC	0,2%	5,1%	1,2%	1,5%	9,0%	11,9%
AFRIQUE	1,2%	2,6%	0,7%	2,6%	3,5%	8,9%

Source : Statistiques choisies sur les pays africains, Département statistique de la BAD, 2008

Les pays de la SADC, de la CEDEAO et du COMESA ont plus d'échanges avec l'Afrique que les autres CER. La SADC par exemple réalise 12% de son commerce global avec les pays africains. A l'inverse la SADC pèse 3,5% du commerce global de l'Afrique, ce qui est le taux le plus élevé observé.

134. La CEEAC réalise plus de 15% de ses importations à partir des pays africains contre seulement 2,3% de ses exportations.

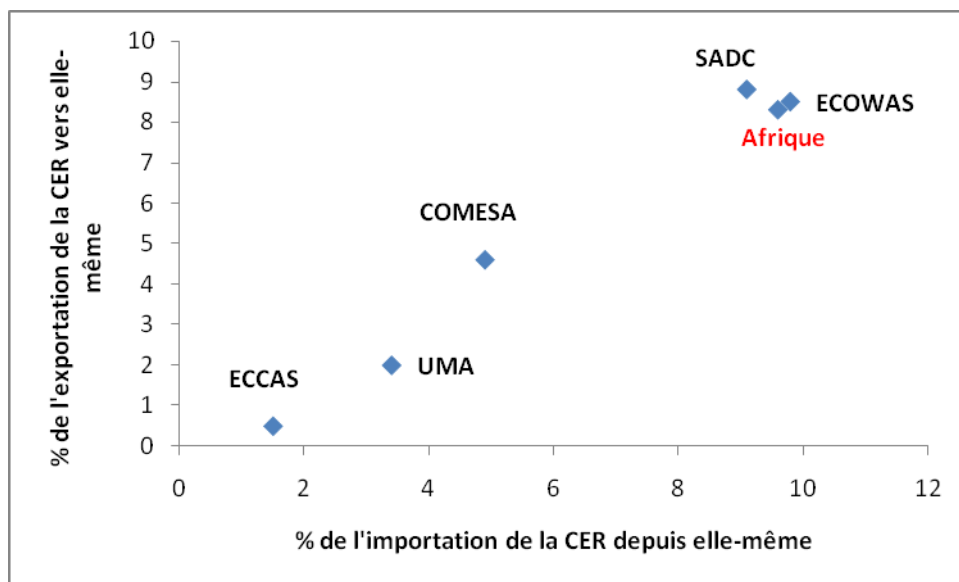
Tableau 13 . Commerce des CER et de l'Afrique avec les pays d'Afrique (en % du commerce extérieur total)

CER	Exportations vers l'Afrique en % des exportations totales	Importations depuis l'Afrique en % des importations totales
UMA	3,2	5,1
CEEAC	2,3	15,4
SADC	11,9	12,0
CEDEAO	12,6	13,0
COMESA	9,1	12,1
Afrique	8,3	9,6

Source : Statistiques choisies sur les pays africains, Département statistique de la BAD, 2008

135. Les pays de la SADC et de la CEDEAO, puis ceux du COMESA ont plus d'échanges intra pays de la CER que les autres CER,

Figure 4. Commerce Intra régional des CER (en % du commerce extérieur total)



Source : Statistiques choisies sur les pays africains, Département statistique de la BAD, 2008

136. La Communauté Est Africaine présente, selon les données Trademap 2008, un niveau d'échange intra-régional qui dépasse celui de ces trois zones (11% du commerce global de la zone en 2006 et près de 12% en 2008), traduisant l'effet de l'instauration de la ZLE puis de l'Union Douanière depuis 2005.
137. Enfin, notons qu'entre CER, le niveau d'échanges le plus élevé est observé entre SADC et COMESA, ce qui d'une part s'explique par le poids de l'Afrique du Sud dans les échanges intra-africains et d'autre part conforte la cohérence du processus tripartite.
138. La distinction de la CEDEAO, du COMESA, de la CAE et de la SADC en termes d'échanges intra-CER peut s'expliquer par l'état plus avancé de la coopération et de l'intégration de ces CER, la dimension de chacune de ces CER qui regroupe plusieurs pays à poids économique élevé ainsi que par l'ancrage géographique de ces CER qui les mettent en position d'un échange plus intense. Cet état de la coopération pour certaines CER a une portée importante sur l'intégration du continent. Il remet en cause l'argument de la faible complémentarité entre les pays d'Afrique qui serait à l'origine de la faiblesse des échanges entre ces pays.
139. On notera, en outre, que dans le cas de l'Afrique, le taux d'ouverture relativement élevé s'accompagne d'une plus grande part de l'agriculture et du secteur primaire dans la valeur ajoutée. Cette part est de plus de 15% en Afrique, alors qu'elle est inférieure à 10% en moyenne mondiale. Ouverture et importance du secteur primaire font partie des caractéristiques du schéma d'échange des périodes antérieures, même s'il y a eu, pour

certains pays d'Afrique, une progression du commerce extérieur sur des produits générant plus de valeur ajoutée.

140. Enfin, les données 2008 montrent une part du commerce intra africain en légère hausse (11% pour l'export et 9,5% pour l'importation –selon les données de Trademap-). Une part importante du commerce de l'Afrique, aussi bien avec le monde qu'avec les autres pays africains, porte sur les produits primaires, énergie en tête. Cependant, la part d'autres produits n'est pas négligeable et le commerce intra africain n'est pas moins diversifié que le commerce de l'Afrique avec le reste du monde (cf. tableau 13). Ce qui laisse entrevoir les possibilités du commerce intra-régional.

Tableau 14 . Nature des produits échangés par le continent africain

Produit	Part dans l'export africain vers l'Afrique	Part dans l'export africain vers le reste du monde	Part dans l'Import africain du reste du monde
Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	32,3%	13,3%	62,9%
Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires,...	6,4%	0,7%	4,3%
Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	4,3%	13,3%	1,7%
Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules, etc.	3,7%	8,5%	1,7%
Fonte, fer et acier	3,1%	3,9%	2,5%
Machines, appareils et matériels électriques et électroniques	2,7%	8,3%	1,6%
Ouvrages en fonte, fer ou acier	2,6%	3,5%	0,5%
Navigation maritime ou fluviale (bateaux,...)	2,6%	1,5%	0,5%
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2,5%	2,8%	0,6%
Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	2,3%	1,4%	0,9%
Minerais, scories et cendres	2,1%	0,5%	3,1%
Coton	2,0%	1,4%	0,5%

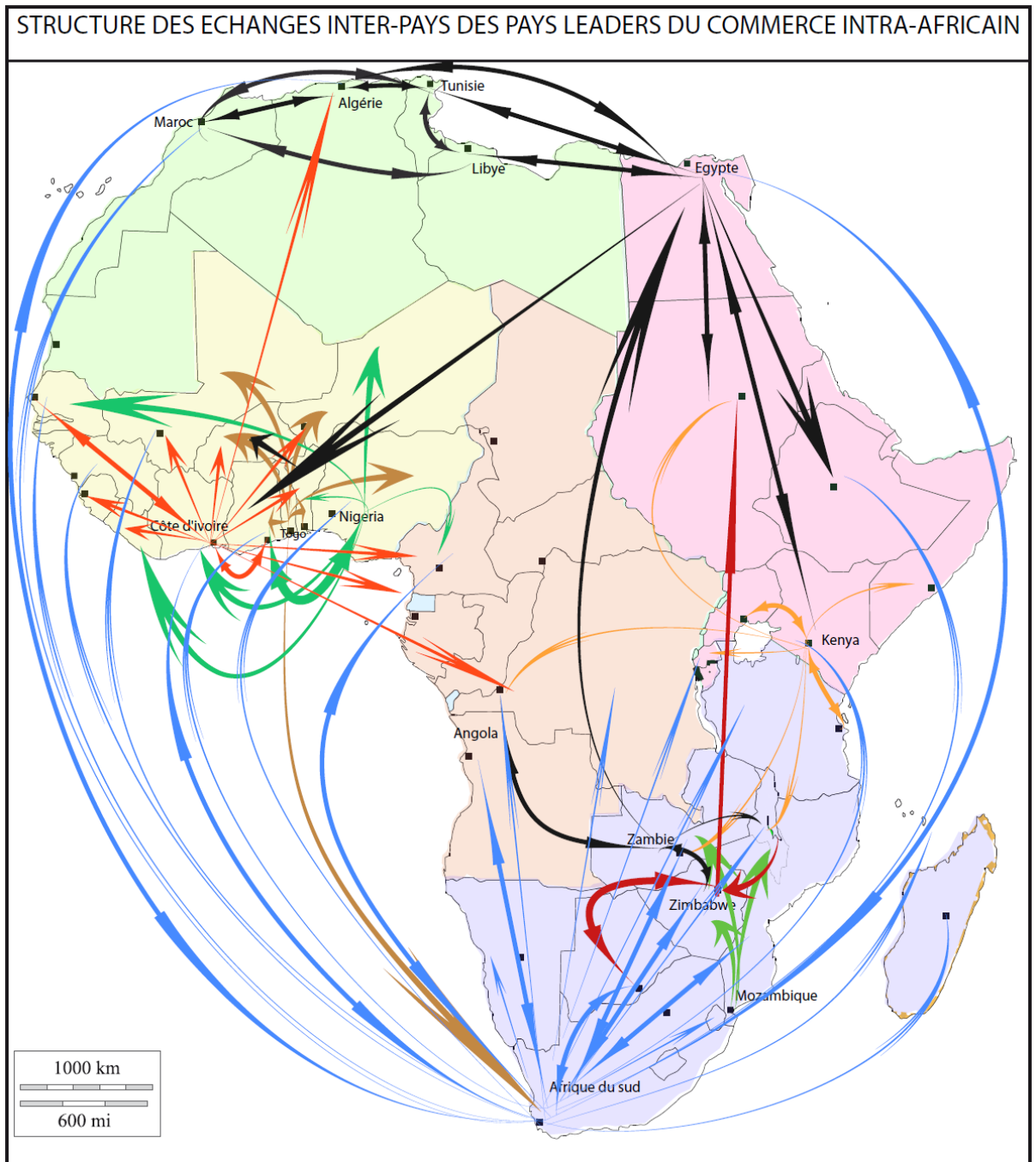
Source : compilation à partir de Trademap, 2008

141. En conclusion, s'agissant des échanges de biens, les observations sont les suivantes :

- Un commerce faible mais plus à cause des niveaux de PIB qu'à cause de l'ouverture.
- Certaines régions d'Afrique sont plus intégrées avec l'Afrique que d'autres, en particulier au Sud, loin des marchés internationaux.
- Les produits primaires pèsent lourd dans le commerce africain mais le potentiel des produits plus élaborés n'est pas négligeable.
- La diversité des échanges intra africain est comparable à celle des échanges de l'Afrique avec le reste du monde.

3.1.2 Les pays leaders du commerce intra-africain

142. L'analyse globale des échanges en Afrique, illustrée par la carte ci-après et basée sur les données Trademap de l'année la plus récente, fait apparaître 13 pays leaders du commerce intra-africain, totalisant 2/3 des échanges intracontinentaux :



- Dans l'ensemble Est/Sud constitué par le COMESA, la CAE, l'IGAD et la SADC, on dénombre 6 pays classés selon l'intensité de leur commerce intra-africain qui sont : **l'Afrique du Sud (24% du commerce intra-africain), la Zambie (4%), l'Egypte (3,8%), le Zimbabwe (3%), Le Kenya (2,3%), le Mozambique (2,2%)**. L'Afrique du Sud est présente sur la plupart des marchés africains tandis que l'Egypte entretient des relations commerciales essentiellement avec les pays du COMESA et de l'UMA. Enfin, le Kenya rayonne sur un nombre relativement important de pays du COMESA, de la SADC et d'Afrique Centrale.

- Dans l'ensemble Nord/Ouest/Centre, 7 pays sont identifiés : **le Nigéria (8,8%), la Côte d'Ivoire (4,2%), l'Angola (3,8%), la Tunisie (3,2%), la Libye (2,8%), l'Algérie (2,3%), le Togo (1,3%)**. La Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Togo ont des relations commerciales essentiellement avec les pays de leur zone. Il en est de même de la Tunisie, l'Algérie et la Libye. L'Angola entretient un flux commercial important avec l'Afrique du Sud essentiellement. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 8.

143. Si l'on identifie les principaux pays contribuant aux échanges intra de chaque CER (c.f. Annexe 7), il en ressort les principaux éléments suivants :

- (i) Tous les Etats membres aussi bien de la **CEDEAO** que de la **CEN-SAD** (soit 13 sur 15, deux Etats n'ayant qu'une mono-appartenance) ont comme principaux fournisseurs en Afrique, des Etats membres de ces deux CER. Les pays 'premiers fournisseurs' sont la Côte d'Ivoire (1^{er} fournisseur pour 5 pays), le Ghana (1^{er} pour deux pays) Nigéria (1^{er} pour 4 pays), Sénégal (1^{er} pour deux pays) et le Togo (1^{er} pour un pays). Cette importance peut refléter le poids économique des ces Etats, mesuré en terme de PIB et de poids démographique, mais également le positionnement géographique. Ainsi deux, voire trois pays émergent au sein de la CEDEAO-CEN-SAD du point de vue de leur poids dans le commerce intra de la CER : le Ghana, le Nigeria et la Côte-d'Ivoire.
- (ii) Il existe également des Etats 'non membres' de l'une ou des deux CER (CEDEAO et CEN-SAD) qui sont également 'fournisseurs', **l'Afrique du Sud**, en particulier, qui est véritablement 'le pivot' du commerce intra-africain.
- (iii) Pour les Etats membres de la **CEEAC**, les cinq (5) principaux Etats destinataires des échanges sont le Congo RD, le Centre Afrique, le Tchad, le Burundi, et l'Angola.
 - **Pour la RCA**, ses principaux fournisseurs sont des Etats membres de la CEEAC (sauf l'Afrique du Sud), y compris pour le premier pays fournisseur qui est le Cameroun qui prend une part importante dans ses importations, soit 55 %.
 - **Quant au Tchad**, ce pays réalise des échanges avec des Etats appartenant aussi à d'autres CER que la CEEAC, en particulier la CEN-SAD. Toutefois, son premier fournisseur est le Sénégal, membre de la CEDEAO et de la CEN-SAD, avec une part de 52%.
 - **Le Burundi** est bien ancré commercialement dans l'Afrique couverte par la CAE, le COMESA et l'IGAD. Ses principaux fournisseurs (Kenya, Ouganda) totalisent 57 % des échanges, bien qu'il réalise aussi des échanges avec d'autres pays de la région couverte par la Tripartite. Ses relations avec l'espace EAC-COMESA lui procurent des avantages certains, tant au niveau des échanges que de l'accès commercial à l'océan indien.
 - **La RDC et l'Angola** ont pour point commun d'avoir comme premier fournisseur l'Afrique du Sud (59 % pour le premier et 65 % pour le second). Toutefois, l'ancrage commercial de l'Angola est plus prononcé vers le Nord-Est et Ouest (Egypte, Nigéria, Côte d'Ivoire) tandis que la RDC est, au point de vue commercial, davantage ancrée dans l'espace SADC-COMESA-EAC. En Afrique orientale, couverte par le **COMESA-EAC-IGAD**, la configuration des échanges est la suivante:

- (iv) Les **Comores et le Kenya** ont pour point commun d'avoir **l'Afrique du Sud** comme 1^{er} pays fournisseur avec respectivement 37% et 54 % de la part du commerce intra-africain de chaque pays ; En termes d'ancrage, le **Kenya et l'Ouganda** sont tournés vers l'espace EAC / COMESA alors que les **Comores** seraient plutôt orientés vers le COMESA.
- (v) Quant à **l'Egypte**, ses principaux fournisseurs sont très variés, dont trois pays membres de l'UMA ; mais c'est un pays membre de la SADC-COMESA, à savoir la **Zambie**, qui est le premier pays fournisseur de son commerce intra-africain, avec une part de 32 %.
- (vi) Trois pays (**Djibouti, Erythrée, et Soudan**) sont membres du COMESA-IGAD-CEN SAD. L'**Ethiopie** est membre du COMESA et de l'IGAD. Les premiers fournisseurs de ces pays sont généralement des pays voisins : C'est le cas de Djibouti, l'Ethiopie étant son premier fournisseur avec 53 % ; de l'Erythrée avec Djibouti comme premier fournisseur avec 31 % ; du Soudan qui a l'Egypte comme premier fournisseur avec 42 % et enfin de l'Ethiopie avec le Soudan comme premier pays fournisseur avec 37 %. Dans tous ces cas, c'est donc l'ancrage dans l'espace COMESA- IGAD qui semble le plus cohérent. Pour le Rwanda, l'ancrage COMESA-EAC semble le plus cohérent, le Kenya étant son premier fournisseur avec 35 %.
- (vii) Pour l'espace couvert par la Tripartite **COMESA-SADC-EAC**, les échanges sont dominés par **l'Afrique du Sud** qui constitue le premier pays fournisseur pour tous les pays du groupe. Sa part dans le commerce intra-africain de la zone est relativement forte et ne descend pas au dessous de 43 %, avec un pic de 96 % pour Swaziland, la moyenne pour ces pays qui ont l'Afrique du Sud comme 1^{er} fournisseur se situant aux alentours de 65 %. Par ailleurs le groupe est intégré au niveau de ses échanges : excepté **l'Egypte**, les pays commercent essentiellement entre eux.
- (viii) Concernant l'espace couvert par **l'UMA-CEN-SAD**, la structure des échanges se présente de la manière suivante :
- **L'Algérie** a comme 1^{er} pays fournisseur **l'Egypte** avec une part de 35 % ; cette tendance s'expliquerait par la continuité géographique (pays MENA) et surtout le poids de l'Egypte en Afrique, ce constat s'applique à l'Afrique du Sud, qui est présente parmi les pays fournisseurs de trois pays du Maghreb (Algérie, Mauritanie, Maroc) ;
 - Le **Sénégal** est le 1^{er} pays fournisseur de la **Mauritanie** pour 27 %, ce qui semble naturel vu la proximité géographique et les liens historiques et culturels ;
 - Enfin, Par ailleurs, les difficultés de dynamisation de l'UMA n'empêchent pas les le commerce inter-pays de la zone ; c'est ainsi que le 1^{er} pays fournisseur du **Maroc** en Afrique est **l'Algérie**.

3.2 Problématique de l'appartenance régionale' par pays et possibilités de rationalisation

144. L'un des objectifs principaux de la présente étude est d'identifier pour chaque pays l'appartenance-CER la plus appropriée, sur la base d'un certain nombre de critères : proximité géographique, insertion avantageuse dans le système d'échanges, synergie économique, solidarité socioculturelle.
145. La recherche de cette 'affectation optimale' ne signifie pas que l'Etat en question doit quitter l'une ou l'autre des CER en cas de multi-appartenance. Les formes de coopération entre les CER sont nombreuses et prennent plusieurs formes, allant des problèmes de sécurisation des frontières jusqu'à l'union économique et monétaire et même politique, en passant par toutes les étapes intermédiaires de l'intégration physique et l'harmonisation progressive des politiques commerciale, fiscale, financière et monétaire. Il n'est pas nécessaire ni souhaitable de créer de nouvelles institutions pour approfondir ou rationaliser une intégration. L'expérience africaine est riche et diffère des autres expériences d'intégration dans les autres régions du monde. L'objectif de cette partie est d'examiner le positionnement de chaque Etat par rapport aux CER d'appartenance en vue de son optimisation.

3.2.1 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CAE

3.2.1.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

146. La multi appartenance pour les cinq Etats membres de la CAE se présente de la manière suivante :

Tableau 15. Pays adhérents à la CAE et autres adhésions

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	Adhésions (3) et (4)
Kenya	EAC	COMESA	IGAD/Cen-SAD
Uganda	EAC	COMESA	IGAD
Burundi	EAC	COMESA	CEEAC
Rwanda	EAC	COMESA	
Tanzanie	EAC	SADC	

147. **En plus d'être membre de la CAE, le Kenya** est membre de l'IGAD, de la Cen-SAD et du COMESA. Le Kenya se distingue par plusieurs spécificités : d'abord c'est un membre fondateur de la CAE. Ensuite de par sa situation géographique et démographique ainsi que son niveau de développement industriel, il peut être considéré comme le pivot de cette CER. Le Kenya est fortement engagé dans les projets de la CER (notamment construction d'un important projet routier et ferroviaire destiné à désenclaver le Burundi et le Rwanda dont une

partie de leur dispositif de désenclavement passera par le Kenya²⁸). Enfin, si l'on tient compte de la 'Tripartite', le problème de l'adhésion multiple se pose pour le Kenya par rapport à l'IGAD/Cen-SAD et non par rapport au COMESA.

148. **L'Ouganda** est membre de l'IGAD et du COMESA. Cet Etat est aussi un membre fondateur de la CAE. Géographiquement le pays est enclavé. Sa frontière avec le Kenya lui permet d'avoir accès à l'océan indien. Le pays est engagé dans les activités de la CAE y compris pour les questions de paix et de sécurité²⁹. À l'instar du Kenya, le problème de l'adhésion multiple se pose pour l'Ouganda par rapport à l'IGAD et non par rapport au COMESA-EAC (Tripartite).
149. **Le Burundi** est membre de la CEEAC, du COMESA et de la CAE. Son appartenance à la CAE est de nature à lui procurer des avantages certains, d'autant plus que la tripartite permettra au Burundi d'accéder à un marché plus porteur que son appartenance à la seule EAC.
150. **Le Rwanda** fait partie également du COMESA. Le Rwanda est dans la même situation que le Burundi. Il n'est certes pas un membre fondateur, mais de par sa situation géographique et géopolitique et les avantages qu'il peut tirer de l'accès aux ports maritimes, il a intérêt à développer une approche de coopération régionale et d'intégration qui lui permette d'avoir un accès à la mer. De plus, en dépit de ses moyens limités, le Rwanda participe activement à la CAE et contribue à ses programmes. L'institution de la Tripartite est de nature à résoudre le problème de la multi-appartenance du Rwanda.
151. L'accélération de la mise en œuvre de la Tripartite permettra également de contribuer à la résolution des problèmes de la multi-appartenance qui se posent à la Tanzanie qui est par ailleurs membre de la SADC.

²⁸ Voir site <http://www.burundi-gov.bi/spip.php?article1113>

²⁹ <http://www.afriquejet.com/afrique-centrale/burundi/le-burundi-a-un-exercice-militaire-des-pays-membres-de-l'eac-2009090434399.html>. Dans le même sens un mémorandum d'entente de la CAE sur la coopération dans les questions de défense a été signé en 1998 et révisé en 2001. Il est actuellement en voie d'être transformé en un protocole. Dans le cadre de ce mémorandum, une première manœuvre militaire mixte impliquant notamment les forces armées de l'Ouganda, organisée pour la première fois par les forces de défense des pays membres de la CAE a eu lieu en septembre 2009 dans le nord-est de la Tanzanie

3.2.1.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de la CAE

Tableau 16. Proposition d'appartenance des pays de la CAE

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Rwanda	EAC /COMESA	Tripartite	• Membre de la LVBC (Lake Victoria Basin Commission) émanation de la CAE, en charge de la gestion intégrée des ressources naturelles de la zone pour le développement et la lutte contre la pauvreté, • Participe activement dans le cadre de la CAE et contribue à ses programmes, • 92% du commerce intra-africain du Rwanda réalisé avec le Kenya, l'Ouganda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, tous membre des CER composant la tripartite.
Tanzanie	EAC /SADC	Tripartite	• Membre de la LVBC, • Abrite le siège de la CAE, • 88% du commerce intra-africain de la Tanzanie réalisé avec l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Egypte, tous membre des CER composant la tripartite.
Burundi	EAC /CEEAC/ COMESA	Tripartite	• Membre de la LVBC, • Près de 98% de son commerce intra-africain réalisé avec l'Ouganda (27%), le Kenya (30%), la Tanzanie, l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Rwanda, la Zambie, Madagascar, • Liens géopolitiques et historiques avec le Rwanda notamment, • Appartenance avec le Rwanda à trois CER : EAC/COMESA et CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs).

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Kenya	EAC/IGAD/COMESA/CEN-SAD	Tripartite	• Siège de la LVBC, • Membre fondateur de la CAE • Fortement engagé dans les projets de la CAE, • 87% du commerce intra-africain du Kenya réalisé avec l'Afrique du Sud, l'Egypte, la Tanzanie, l'Ouganda, le Swaziland, tous membre des CER composant la tripartite.
Ouganda*	EAC/IGAD/ COMESA	Tripartite	• Membre de la LVBC, • membre fondateur de la CAE, • Sa frontière avec le Kenya lui permet d'avoir accès à l'océan indien. • Le pays est engagé dans les activités de la CAE y compris pour les questions de paix et de sécurité,

*les données relatives au commerce intra-africain des pays sont des compilations à partir des données de la base Trademap, 2008, nb : pas de données sur le commerce intra-africain de l'ouganda.

3.2.2 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CEDEAO

3.2.2.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 17. Adhésions actuelles des pays de la CEDEAO

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)
Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Guinée	CEDEAO	Cen-SAD
Cap Vert	CEDEAO	

152. Tous les Etats (14) qui ont une double appartenance au sein de la CEDEAO sont membres de la CEN-SAD. Le Cap Vert entreprend les démarches pour intégrer la CEN-SAD.

153. La rationalisation des multi appartenances au sein de la CEDEAO se pose donc exclusivement par rapport à la CEN-SAD. Elle pourrait être réalisée en tenant compte des éléments suivants :

- Par rapport à la CEN-SAD créée en 1998, la CEDEAO est une CER relativement ancienne, elle a été créée en 1975, avec pour finalité la création d'un marché régional de l'Afrique de l'Ouest.
- Le processus d'intégration au sein de la CEDEAO est relativement important avec notamment la création en son sein d'une union monétaire ainsi que la libéralisation de la circulation des personnes (voir supra paragraphes 56 et suivants). Dès lors, en termes d'acquis, l'appartenance à CEDEAO doit être sauvegardée et renforcée.
- Par contre la CEN-SAD semble davantage développer des politiques et programmes sectoriels : désertification, mobilisation des ressources en eaux, coopération entre pays nord africains et pays subsahariens.
- la CEN-SAD a développé une tradition de contact permanent avec les autres CER et ses réunions sont ouvertes à toutes les autres CER. En tant qu'entité suprarégionale dont la mission est de fédérer les Etats et les CER autour d'objectifs communs, l'appartenance à la CEN-SAD n'est pas incompatible avec l'appartenance à la CEDEAO, dès lors que les deux CER développent une approche sectorielle et harmonisent leurs politiques.

154. Il en résulte que pour tous les Etats concernés, la rationalisation ne pourrait être résolue que par un ancrage au sein de la CEDEAO, qui a ses justifications géographique, géopolitique, économique, monétaire, sécuritaire et sociale. Cet ancrage n'est pas contradictoire avec l'appartenance à la CEN-SAD à condition qu'une harmonisation entre les deux CER soit développée afin que les Etats puissent garder leur appartenance à la CEN-SAD mais ne perdent pas les acquis réalisés par leur appartenance à la CEDEAO.

3.2.2.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de la CEDEAO

Tableau 18. Proposition d'appartenance des pays de la CEDEAO

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Guinée	CEDEAO - CEN-SAD	CEDEAO Avec une harmonisation avec la CEN-SAD	• Identité ouest-africaine bien affirmée, • Proximité géopolitique et historique, • Les 8 pays d'Afrique francophone sont membres de l'UEMOA (zone FCFA) • Au cours de la réunion de Syrte en 2007 (9ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEN-SAD), l'idée de la "Tripartite" entre CEN SAD, CEDEAO et UMA a été évoquée, • Le fait que les CER puissent coexister en se spécialisant a été proposé par les représentants de la CEN SAD (entretiens dans le cadre de l'étude): par exemple pour la CEN SAD désertification, mobilisation des ressources en eaux et coopération pays nord africains – pays subsahariens. CEDEAO : gestion des conflits, coopération économique,... • La CEN SAD n'est pas engagée dans les APE avec l'UE car il n'existe pas un cadre de coopération entre les deux. Toutefois, elle peut suivre les négociations à travers les

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire																																																
			pays membres de l'UMA et de la CEDEAO. <table><tr><th>Pays</th><th>1er pays africain partenaire</th><th>% du 1er pays</th></tr><tr><td>Cap Vert</td><td>Guinée Equatoriale</td><td>29%</td></tr><tr><td>Guinée</td><td>Afrique du S</td><td>27%</td></tr><tr><td>Benin</td><td>Côte d'Ivoire, Ghana</td><td>24% chacun</td></tr><tr><td>Burkina Faso</td><td>Côte d'Ivoire</td><td>38%</td></tr><tr><td>Côte d'Ivoire</td><td>Nigéria</td><td>80%</td></tr><tr><td>Gambie</td><td>Côte d'Ivoire</td><td>59%</td></tr><tr><td>Ghana</td><td>Nigéria</td><td>41%</td></tr><tr><td>Guinée Bissau</td><td>Sénégal</td><td>94%</td></tr><tr><td>Libéria</td><td>Nigéria</td><td>91%</td></tr><tr><td>Mali</td><td>Sénégal</td><td>44%</td></tr><tr><td>Niger</td><td>Côte d'Ivoire</td><td>23%</td></tr><tr><td>Nigeria</td><td>Togo</td><td>45%</td></tr><tr><td>Sénégal</td><td>Nigéria</td><td>55%</td></tr><tr><td>Sierra Leone</td><td>Côte d'Ivoire</td><td>58%</td></tr><tr><td>Togo</td><td>Ghana</td><td>25%</td></tr></table>	Pays	1er pays africain partenaire	% du 1er pays	Cap Vert	Guinée Equatoriale	29%	Guinée	Afrique du S	27%	Benin	Côte d'Ivoire, Ghana	24% chacun	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	38%	Côte d'Ivoire	Nigéria	80%	Gambie	Côte d'Ivoire	59%	Ghana	Nigéria	41%	Guinée Bissau	Sénégal	94%	Libéria	Nigéria	91%	Mali	Sénégal	44%	Niger	Côte d'Ivoire	23%	Nigeria	Togo	45%	Sénégal	Nigéria	55%	Sierra Leone	Côte d'Ivoire	58%	Togo	Ghana	25%
Pays	1er pays africain partenaire	% du 1er pays																																																	
Cap Vert	Guinée Equatoriale	29%																																																	
Guinée	Afrique du S	27%																																																	
Benin	Côte d'Ivoire, Ghana	24% chacun																																																	
Burkina Faso	Côte d'Ivoire	38%																																																	
Côte d'Ivoire	Nigéria	80%																																																	
Gambie	Côte d'Ivoire	59%																																																	
Ghana	Nigéria	41%																																																	
Guinée Bissau	Sénégal	94%																																																	
Libéria	Nigéria	91%																																																	
Mali	Sénégal	44%																																																	
Niger	Côte d'Ivoire	23%																																																	
Nigeria	Togo	45%																																																	
Sénégal	Nigéria	55%																																																	
Sierra Leone	Côte d'Ivoire	58%																																																	
Togo	Ghana	25%																																																	

3.2.3 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CEEAC

3.2.3.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 19. Adhésions actuelles des pays de la CEEAC

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	adhésion (3)
Centre Afrique	CEEAC	CEN-SAD	
Tchad	CEEAC	CEN-SAD	
Burundi	CEEAC	COMESA	EAC
Congo RD	CEEAC	SADC	COMESA
Angola	CEEAC	SADC	
Cameroun	CEEAC		
Congo (Brazzaville)	CEEAC		
Gabon	CEEAC		
Guinée Equatoriale	CEEAC		
Sao Tomé et Principe	CEEAC	CEN-SAD	

155. Les Etats concernés par la multi appartenance sont :

- **la République centrafricaine, le Tchad et Sao Tomé** qui adhèrent également à la CEN-SAD. Sur le plan de la proximité géographique, ces pays sont tout à fait représentatifs de la CEEAC qui est au centre de l'Afrique. La RCA et le Tchad sont d'ailleurs membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, CEMAC³⁰. Le Tchad joue un rôle important au sein de la Banque des États de l'Afrique Centrale, institution de la CEMAC, où d'après une coutume il occupe le poste de Secrétaire Général. Certes le Tchad peut-être considéré aussi comme membre fondateur de la CEN-SAD mais celle-ci est une CER transrégionale.
- **L'Angola et la RD Congo** sont aussi membres de la SADC et du COMESA. Les deux pays sont fortement impliqués dans les activités de la CEEAC en particulier en matière de paix et de sécurité.³¹ Bien que ces deux pays soient très présents commercialement au niveau de la SADC et du COMESA, leur engagement dans l'espace COMESA-SADC pour la RDC et l'espace SADC pour l'Angola est relativement faible, si on le mesure à l'aune de leur non adhésion à leurs zones de libre échange respective. Aussi, est-il proposé d'ancrer ces deux pays dans la zone 'CEEAC'.
- **Le Burundi** qui est membre de la CAE et du COMESA : Sur le plan géographique, géopolitique et culturel, le Burundi en tant que partie prenante de l'Afrique des grands lacs, présente une assez grande proximité avec ses pays voisins, en particulier le Rwanda. L'histoire les rend d'autant plus proches qu'ils ont connu une même évolution de leurs institutions politiques. Tous les deux sont, en outre, des Etats enclavés. L'engagement du Burundi à l'égard de la CEEAC est relativement moins important que celui à l'égard des autres CER auxquelles il appartient. Même s'il est souvent rattaché à l'Afrique centrale, sa situation d'Etat enclavé fait que le Burundi a intérêt à se rapprocher de la CER qui comprend un ou plusieurs Etats membres, voisins du Burundi et lui procurant un accès à la mer. Ce qui est de nature à alléger ses coûts d'exportation. Or, le Kenya et la Tanzanie possèdent des ports maritimes qui donnent accès à l'océan indien.

3.2.3.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de la CEEAC

Tableau 20. Proposition d'appartenance des pays de la CEEAC

³⁰ Le traité instituant la CEMAC a été signé le 16 mars 1994 à Ndjamena (Tchad). Le siège de la CEMAC est à Bangui (République centrafricaine.). les deux CER sont très liées. Le 24 janvier 2003 l'Union Européenne a conclu un accord financier avec CEEAC et CEMAC à condition que ces deux se fondent en une seule organisation, CEEAC ayant la responsabilité pour la paix et la sécurité dans la sous région

³¹ Ainsi L'Angola a offert de former la première "Brigade régionale en attente" de la Force multinationale de l'Afrique centrale (COPAX) prévue pour être opérationnelle en 2010.

<http://www.panapress.com/newslatf.asp?code=fre005465&dte=03/12/2008>

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Tchad	CEEAC , CEN-SAD	CEEAC	• Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, CEMAC, qui négocie les accords APE avec l'UE, • joue un rôle important au sein de la Banque des États de l'Afrique Centrale, institution de la CEMAC, où d'après une coutume il occupe le poste de Secrétaire Général
Sao Tomé & Príncipe	CEEAC , CEN-SAD	CEEAC	• Situation géographique, • Angola : 1^{er} partenaire commercial africain (80% des échanges)
République centrafricaine	CEEAC, CEN-SAD	CEEAC	• Situation géographique, • Membre de la CEMAC, • Membre de la CICOS (Commission Internationale du Bassin Congo, Oubangui, Sangha, • Cameroun : 1^{er} partenaire commercial africain (55% des échanges)
Angola	CEEAC, SADC	CEEAC	• Situation géographique, • Futur membre de la CICOS (Commission Internationale du Bassin Congo, Oubangui, Sangha, • fortement impliquée dans les activités de la CEEAC en matière de paix et de sécurité • non adhésion à la ZLE de la SADC.
RD Congo	CEEAC SADC et COMESA	CEEAC	• Situation géographique, • Membre de la CICOS (Commission Internationale du Bassin Congo, Oubangui, Sangha) • fortement impliquée dans les activités de la CEEAC en matière de paix et de sécurité • non adhésion aux ZLE de la SADC et du COMESA.
Cameroun	CEEAC	CEEAC	• Situation géographique, • Membre de la CEMAC, • Membre de la CICOS (Commission Internationale du Bassin Congo, Oubangui, Sangha • Choix de la CEEAC comme seule appartenance
Congo (Brazzaville)	CEEAC	CEEAC	• Situation géographique, • Membre de la CEMAC, • Membre de la CICOS (Commission Internationale du Bassin Congo, Oubangui, Sangha • Choix de la CEEAC comme seule appartenance
Gabon	CEEAC	CEEAC	• Situation géographique ; • Membre de la CEMAC, • Membre de la CICOS (Commission Internationale du Bassin Congo, Oubangui, Sangha • Choix de la CEEAC comme seule appartenance • Cameroun : 1^{er} partenaire commercial africain (38%)
Guinée Equatoriale	CEEAC	CEEAC	• Situation géographique, • Choix de la CEEAC comme seule appartenance • Membre de la CEMAC,
Burundi	CEEAC, EAC et COMESA	Tripartite	• Cf. 3.2.1.2 (possibilités de rationalisation pour les pays de la CAE)

3.2.4 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de l'IGAD

3.2.4.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 21. Adhésions actuelles des pays de l'IGAD

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	adhésion (3)
Djibouti	IGAD	COMESA	CEN-SAD
Erythrée	IGAD	COMESA	CEN-SAD
Soudan	IGAD	COMESA	CEN-SAD
Kenya	IGAD	COMESA	EAC
Ouganda	IGAD	COMESA	EAC
Ethiopie	IGAD	COMESA	
Somalie	IGAD		CEN-SAD

156. Le problème de la multi appartenance se pose également pour tous les membres de l'IGAD. Quatre catégories d'appartenance peuvent être répertoriées :

- (i) **L'Ethiopie** : appartient à la fois au COMESA et à l'IGAD. Sur le plan géographique, l'Ethiopie est un pays enclavé. Pour des raisons liées aux conflits et ses relations avec les pays voisins, seul Djibouti lui permet d'avoir accès à la mer et donc de commercer avec l'étranger. Par ailleurs, pour des raisons diverses et notamment son poids démographique (près de 80 millions) et géopolitique (siège de l'UA et de la CEA), la localisation des ressources en eau, ainsi que la forte implication de ce pays dans les programmes de l'IGAD, en particulier en matière de prévention des conflits, l'Ethiopie peut être considéré comme un pays pivot de l'IGAD. Son appartenance au COMESA n'est pas problématique, dans la mesure, où comme il a été déjà dit, les mandats des deux CER sont statutairement très complémentaires, l'IGAD se référant explicitement aux objectifs du COMESA. De plus l'IGAD a le statut d'observateur dans les négociations tripartites (COMESA, SADC, EAC). De même, l'IGAD a élaboré un mémorandum d'accord avec le COMESA, bien que formellement, il n'y ait pas, encore, de mécanisme de coordination interrégional.
- (ii) **La Somalie** qui appartient au CEN-SAD et l'IGAD. La Somalie est le seul pays du groupe qui n'appartient pas au COMESA. Ce pays est fortement impliqué dans les activités de l'IGAD, en raison de la situation politique d'insécurité qui y prévaut. Ainsi depuis 1998, l'IGAD a entrepris plusieurs initiatives de médiation en vue d'aider les efforts de paix et de réconciliation nationale. Un comité a été notamment créé dans ce sens en 1998 et composé de délégués provenant de sept États membres de l'IGAD, de l'UA et de la Ligue Arabe. Il s'agit du Comité technique des Etats frontaliers avec la Somalie. Ce comité a

été revitalisé en 2003 pour devenir le Comité pour la facilitation d'un processus de paix en Somalie³².

- (iii) **Djibouti, Erythrée, Soudan.** Tous les trois sont membres du COMESA, de la CEN-SAD et de l'IGAD mais chacun a ses spécificités par rapport à l'IGAD. De plus, l'état d'avancement dans l'intégration n'est pas le même dans chacune des CER : Ainsi, alors que le COMESA est en train d'avancer dans l'Union douanière après avoir créé sa ZLE, l'IGAD met en œuvre un programme minimal d'intégration. Par contre la CEN-SAD n'est pas encore à un stade avancé de l'intégration.
- **Djibouti:** il abrite le siège de l'IGAD et participe donc activement à son fonctionnement. Son implication avec la CEN-SAD semble moins importante, alors qu'il tire certainement profit du fait qu'il permet à l'Ethiopie (membre de l'IGAD) d'accéder à ses ports ; d'autant plus que l'Ethiopie n'est pas encore impliquée dans la zone de libre échange du COMESA.
 - **Erythrée :** Il peut être comparé à Djibouti, sauf que sa façade maritime est plus large et que s'il retrouve une paix durable avec l'Ethiopie il peut en tirer profit.
 - **Soudan :** Il n'est pas erroné de dire que l'histoire de l'IGAD se confond quelque peu avec celle du processus de paix et de réconciliation nationale au Soudan. Depuis sa création et jusqu'à maintenant, l'IGAD a réalisé plusieurs actions au profit du Soudan. On peut même dire que c'est le processus de paix au Soudan vers le milieu des années 1990, qui a attiré l'attention sur l'IGADD et revitalisé l'organisation. Ceci a amené un changement de nom de l'organisation en avril 1996 ainsi que la création d'un département pour la gestion des conflits, au sein de la nouvelle IGAD³³.
- (iv) **Le Kenya et l'Ouganda.** Tous les deux sont membres du **COMESA, de la CAE et de l'IGAD, le Kenya** a également adhéré au Cen-SAD. La participation des

³² Voir site Internet de l'Institute for Security Studies

http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/igad/IGADProfileFr.pdf

³³ L'article 18 de l'accord de création de l'IGAD mentionne que tous les États membres réagissent collectivement en vue de garantir la paix, la sécurité et la stabilité qui sont des conditions préalables au développement économique.

Voir site Internet de l'Institute for Security Studies

http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/igad/IGADProfileFr.pdf

ceux deux Etats, en particulier du Kenya, est bénéfique à l'IGAD au regard du poids de ces deux pays mais également de la mission de l'IGAD. Mais les avantages qu'ils peuvent tirer du COMESA et de la CAE (dans le cadre de la tripartie) semblent bien plus importants

En conclusion, l'IGAD étant dans un processus de rapprochement de la tripartite, matérialisé par les éléments suivants :

- mandats du Comesa et de l'IGAD statutairement très complémentaires, l'IGAD se référant explicitement aux objectifs du COMESA.
- IGAD a le statut d'observateur dans les négociations tripartites (COMESA, SADC, EAC).
- élaboration d'un mémorandum d'accord avec le COMESA, pour une coordination interrégional.

Cela résoudrait de fait les problèmes de multi-appartenance et l'IGAD pourrait s'insérer par voie d'accords dans le cadre d'un groupe plus large incluant d'autres CER et donc d'autres Etats.

3.2.4.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de l'IGAD

Tableau 22. Proposition d'appartenance des pays de l'IGAD

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Ethiopie	COMESA, IGAD	Tripartite	• Situation géographique et historique, • Membre pivot de l'IGAD, • Lien fort avec Djibouti qui lui permet un accès à la mer, • forte implication dans les programmes de l'IGAD, en particulier en matière de prévention des conflits, • Elaboration par l'IGAD d'un mémorandum d'accord avec le COMESA, • 37% du commerce intra-africain réalisé avec le Soudan. • programmes spécifiques en énergie (Ethiopie-Soudan)
Somalie	CEN-SAD, IGAD	Tripartite	• Situation géographique et historique, • Lien avec les autres pays voisins qui devraient l'amener à s'insérer dans le même groupement économique régional,
Djibouti	COMESA, CEN-SAD, IGAD	Tripartite	• Situation géographique et historique, • Abrite le siège de l'IGAD, • forte implication dans les programmes de l'IGAD, • 53% de son commerce intra-africain est réalisé avec l'Ethiopie.
Erythrée	COMESA, CEN-SAD, IGAD	Tripartite	• Situation géographique et historique, • forte implication dans les programmes de l'IGAD, • 31% de son commerce intra-africain est réalisé avec Djibouti.

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Soudan	COMESA, CEN-SAD, IGAD	Tripartite	• Situation géographique et historique, • Processus de pacification mené par l'IGAD. • programmes spécifiques en énergie (Ethiopie-Soudan)
Ouganda	COMESA, EAC, IGAD	Tripartite	• Cf. 3.2.1.2 (possibilités de rationalisation pour les pays de la CAE)
Kenya	COMESA, EAC, IGAD, Cen-SAD	Tripartite	• Cf. 3.2.1.2 (possibilités de rationalisation pour les pays de la CAE)

3.2.5 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de l'UMA

3.2.5.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 23. Adhésions actuelles des pays de l'UMA

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	adhésion (3)
Maroc	UMA	CEN-SAD	
Tunisie	UMA	CEN-SAD	
Libye	UMA	CEN-SAD	COMESA
Algérie	UMA		
Mauritanie	UMA	CEN-SAD	

157. Sur les cinq Etats membres, quatre sont concernés par les appartenances multiples :

- a) Maroc, Mauritanie, Tunisie qui sont membres de la CEN-SAD,
- b) La Libye qui est membre de la CEN-SAD et du COMESA.

158. La rationalisation des multi appartenances au sein de l'UMA se pose donc exclusivement par rapport à la CEN-SAD pour la Tunisie le Maroc et la Mauritanie, et par rapport à la CEN-SAD et le COMESA pour la Libye. Elle pourrait être réalisée en tenant compte des considérations suivantes :

- Même si l'UMA créée en 1989, n'a réalisé aucune étape du calendrier d'intégration adopté en 1990 (voir 2.2.6), au fil des années, les Etats du Maghreb ont tissé, au niveau bilatéral ou par le biais d'accords plus larges, des relations de coopération et parfois des zones de libre échange. De plus le Maghreb 'économique' ou « par le bas » se construit de manière irréversible (mouvement de personnes, relations d'affaires, projets d'investissement...). Même si des difficultés politiques persistent et entravent encore sa création, l'intégration maghrébine a des chances de se réaliser sur le plan institutionnel, en tenant compte des liens historiques, culturels et économiques entre les cinq Etats membres et du fait qu'un ancrage au sein de l'UMA semble plus réalisable qu'un ancrage au sein de la CEN-SAD, en raison du nombre élevé d'Etats (28 au sein de la CEN-SAD) et du fait que cette dernière reste une entité « quasi-continentale » qui ne traduit pas ou peu de solidarités de type intégrationniste.
- Dés lors, en termes d'acquis, l'appartenance à l'UMA doit être sauvegardée et l'intégration en son sein doit être renforcée en attendant la résolution ou l'atténuation des difficultés politiques.
- L'harmonisation avec la CEN-SAD (pour la Tunisie, le Maroc, et la Mauritanie) ne devrait pas poser de problèmes, dans la mesure où, comme il a été dit, cette dernière semble davantage développer des politiques et programmes sectoriels (désertification, mobilisation des ressources en eaux, coopération entre pays nord africains et pays subsahariens). En tant qu'entité suprarégionale dont la mission est de fédérer les Etats et les CER autour d'objectifs communs, l'appartenance à la CEN-SAD n'est pas

incompatible avec l'appartenance à l'UMA, dès lors que les deux CER développent une approche sectorielle et harmonisent leurs politiques.

- Il en résulte que pour tous les Etats concernés, la rationalisation ne pourrait être résolue que par un ancrage au sein de l'UMA, qui a ses justifications géographique et historique. Cet ancrage n'est pas contradictoire avec l'appartenance à la CEN-SAD à condition qu'une harmonisation entre les deux CER soit développée.
- Pour la Libye par contre, sa triple appartenance à l'UMA, le COMESA et la CEN SAD est plus problématique dans la mesure où les deux premières ont projeté un calendrier de construction d'une intégration économique. La solution pourrait être trouvée dans une harmonisation des deux CER en particulier au niveau de la création de leurs unions douanières. Bien entendu cela suppose que les obstacles politiques soient résolus au sein de l'UMA.

3.2.5.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de l'UMA

Tableau 24. Proposition d'appartenance des pays de l'UMA

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Tunisie, Maroc, Mauritanie, Algérie	CEN-SAD-UMA	UMA /harmonisation CEN-SAD	• continuité géographique, • dimensions historique, culturelle, géopolitique, • Maghreb économique se construit de manière irréversible.
Libye	UMA, CEN-SAD, COMESA	UMA/ harmonisation CEN-SAD	• Flux d'échanges importants (Algérie-Maroc : 35% des échanges intra-africains), (Tunisie-Libye : + de 50%)

3.2.6 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la SADC

3.2.6.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 25. Adhésion actuelles des pays de la SADC

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	adhésion (3)
Madagascar	SADC	COMESA	
Malawi	SADC	COMESA	
Maurice	SADC	COMESA	
Seychelles	SADC	COMESA	
Swaziland	SADC	COMESA	
Zambie	SADC	COMESA	
Zimbabwe	SADC	COMESA	
Tanzanie	SADC	EAC	
Congo RD	SADC	CEEAC	COMESA
Angola	SADC	CEEAC	

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	adhésion (3)
Afrique du Sud	SADC		
Botswana	SADC		
Lesotho	SADC		
Mozambique	SADC		
Namibie	SADC		

159. Le problème de la multi appartenance pour la SADC se pose pour

- Madagascar, Malawi, Maurice, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe parties prenantes dans le COMESA et la SADC,
- la Tanzanie qui est aussi membre de la CAE,
- l'Angola, membre de la CEEAC,
- la RDC qui appartient à deux CER : la CEEAC et le COMESA.

160. Si l'on tient compte du fait que l'institution de la Tripartite (SADC-EAC-COMESA) est de nature à résoudre le problème de la multi appartenance et à terme d'aboutir potentiellement à la création d'une seule organisation sous-régionale, le problème de la pluri-appartenance va seulement concerner l'Angola et la RDC en tant que membres de la CEEAC. Même en cas de non création d'une nouvelle institution regroupant les trois CER, la création d'une seule ZLE et d'une seule Union douanière sont de nature à mettre fin aux effets négatifs des adhésions multiples.

- 1) La République démocratique du Congo a rejoint formellement la SADC en 1997, il n'a pas non plus adhéré à sa ZLE. Sa position géographique au centre de l'Afrique et sa position par rapport et dans les deux CER : membre fondateur de la CEEAC et non adhésion à la ZLE de la SADC renforcent son ancrage au sein de la CEEAC.
- 2) Par contre la position de l'Angola est plus problématique dans la mesure où il n'a pas adhéré à la ZLE de la SADC, mais d'un autre côté il est membre fondateur de la CEEAC. De ce point de vue, même si on peut suggérer son ancrage au sein de cette dernière, ce qui peut paraître légitimement contestable, on peut tout aussi bien, pour des raisons géographiques ou/ économiques, défendre un ancrage au sein de la SADC et donc de la tripartite. Le choix de l'une ou de l'autre proposition devrait être laissé au choix souverain de cet Etat.

3.2.6.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de la SADC

Tableau 26. Proposition d'appartenance des pays de la SADC

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Madagascar, Malawi, Maurice, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	COMESA-SADC	Tripartite	• continuité géographique, • dimensions historique, culturelle, géopolitique, • Flux d'échanges importants générés essentiellement par le commerce avec l'Afrique du Sud
Afrique du Sud, Botswana, Lesotho ou Mozambique, Namibie	SADC	Tripartite	
Tanzanie	EAC- SADC	Tripartite	Cf. 3.2.1.2 (possibilités de rationalisation pour les pays de la CAE)
Angola	CEEAC - SADC	CEEAC	Cf. 3.2.3.2 (possibilités de rationalisation pour les pays de la CEEAC)
RDC	CEEAC – SADC - COMESA	CEEAC	Cf. 3.2.3.2 (possibilités de rationalisation pour les pays de la CEEAC)

3.2.7 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays du COMESA

3.2.7.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 27. Adhésion actuelles des pays du COMESA

Pays et CER	adhésion (1)	adhésions (2)	adhésions (3-4)
Djibouti	COMESA	CENSAD	IGAD
Erythrée	COMESA	CENSAD	IGAD
Soudan	COMESA	CEN-SAD	IGAD
Comores	COMESA	CEN-SAD	
Egypte	COMESA	CEN-SAD	
Libye	COMESA	CEN-SAD	UMA
Kenya	COMESA	EAC	IGAD / CEN-SAD
Uganda	COMESA	EAC	IGAD
Rwanda	COMESA	EAC	
Burundi	COMESA	EAC	CEEAC
Ethiopie	COMESA		IGAD
Madagascar	COMESA	SADC	
Malawi	COMESA	SADC	

Pays et CER	adhésion (1)	adhésions (2)	adhésions (3-4)
Maurice	COMESA	SADC	
Seychelles	COMESA	SADC	
Swaziland	COMESA	SADC	
Zambie	COMESA	SADC	
Zimbabwe	COMESA	SADC	
Congo RD	COMESA	SADC	CEEAC

161. Depuis sa création, quatre Etats ont quitté le COMESA: le Mozambique et le Lesotho en avril 1997, la Tanzanie en août 1999, la Namibie en 2004, l'Angola a suspendu sa participation. Le COMESA comprend actuellement 19 Etats.
162. Le COMESA a pour objectif de mettre en place une Zone de Libre Echange et une Union Douanière entre ses membres. A plus long terme, il est envisagé d'établir une Union Monétaire (d'ici 2025).
163. A l'occasion de la XII^e réunion des ministres, le 30 novembre 2001, à Lusaka, il a été décidé de libéraliser les échanges interbancaires, d'instituer un fonds COMESA destiné à financer les projets d'intégration régionale et de favoriser les investissements directs de l'étranger.
164. Concernant la Zone de Libre Echange, depuis le 31 octobre 2000 les droits de douanes sont nuls entre plusieurs Etats du COMESA (Djibouti, Egypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Soudan, Zambie, et Zimbabwe). Cette zone a permis de faire progresser les échanges entre ces pays de manière notable (+ 30% les deux premières années) Le Burundi et le Rwanda ont rejoint la ZLE en 2003. Elle regroupe désormais 11 pays sur 19.
165. Dés lors deux catégories de pays peuvent être répertoriés :
- **Ceux qui ont adhéré à la ZLE** : Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Zambie, Zimbabwe.
 - **Ceux qui n'ont pas adhéré à la ZLE** : République démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Swaziland, Ouganda.
166. Le premier groupe peut être considéré comme fortement impliqué dans les activités et programmes du COMESA. Dans ce premier groupe, deux sous -groupes peuvent être distingués :
- **Ceux qui sont membres du SADC et /ou de la CAE** : Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Zambie, Zimbabwe, Swaziland. Pour ces Etats, la participation au COMESA n'est pas problématique, l'institution de la tripartite est de nature à résoudre la question des adhésions multiples.
 - **Ceux qui sont membres d'autres CER en plus du COMESA**. C'est le cas du Burundi qui est membre de la CEEAC et de la CAE. L'implication de cet Etat dans la ZLE du COMESA renforce son appartenance à cette CER ou à la rigueur à la CAE qui est membre de la tripartite. C'est aussi le cas du Kenya en raison des avantages qu'il peut

tirer de l'appartenance à la tripartite. C'est aussi le cas de l'Egypte lequel de par son poids géopolitique et commercial constitue une composante essentielle du COMESA. C'est également le cas des Comores (membre aussi de la CEN-SAD) auquel la participation au COMESA procure des avantages non négligeables en matière de lutte contre la pauvreté et d'investissements étrangers.

167. **Le deuxième groupe ne semble pas trop engagé dans les programmes du COMESA**, en particulier sa ZLE. Dans ce groupe le Swaziland pourrait contourner cet aspect par son engagement dans le cadre de la SADC et l'Ouganda dans la CAE. Les autres le feront auprès des CER dans lesquelles ils sont les plus engagés.

3.2.7.2 Possibilités de rationalisation pour les pays du COMESA

Tableau 28. Proposition d'appartenance des pays du COMESA

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Egypte	CEN SAD- COMESA	COMESA	• Adhésion à la ZLE, • Poids économique important au sein du COMESA
Comores	CEN SAD- COMESA	COMESA	• Adhésion à la ZLE,
Kenya	COMESA/EAC/IGAD/CEN SAD	Tripartite	Cf. paragraphes précédents
Madagascar	COMESA-SADC		
Malawi	COMESA-SADC		
Maurice	COMESA-SADC		
Rwanda	COMESA- EAC		
Seychelles	COMESA-SADC		
Zambie	COMESA-SADC		
Zimbabwe	COMESA-SADC		
Swaziland	COMESA-SADC		
Ouganda	COMESA EAC IGAD		
Burundi	CEEAC COMESA EAC		
Soudan	COMESA CEN-SAD IGAD		
Erythrée	COMESA CEN-SAD IGAD		
Ethiopie	COMESA-IGAD		

Etats	Appartenances actuelles	Proposition d'appartenance en cas de rationalisation	Argumentaire
Djibouti	COMESA CEN-SAD IGAD		
RDC	CEEAC SADC COMESA	CEEAC	
Libye	UMA COMESA CEN-SAD	UMA/harmonisation CEN-SAD	

3.2.8 Possibilités de rationalisation de l'appartenance pour les pays de la CENSAD

3.2.8.1 Diagramme de la multi-appartenance et spécificités 'pays'

Tableau 29. Adhésion actuelles des pays de la CEN-SAD

Pays et CER	adhésion (1)	adhésion (2)	adhésion (3)
Benin	Cen-SAD	CEDEAO	
Burkina Faso	Cen-SAD	CEDEAO	
Côte d'Ivoire	Cen-SAD	CEDEAO	
Gambie	Cen-SAD	CEDEAO	
Ghana	Cen-SAD	CEDEAO	
Guinée Bissau	CEN-SAD	CEDEAO	
Libéria	CEN-SAD	CEDEAO	
Mali	CEN-SAD	CEDEAO	
Niger	Cen-SAD	CEDEAO	
Nigeria	Cen-SAD	CEDEAO	
Sénégal	Cen-SAD	CEDEAO	
Sierra Leone	Cen-SAD	CEDEAO	
Togo	Cen-SAD	CEDEAO	
Guinée	Cen-SAD	CEDEAO	
Centre Afrique	Cen-SAD	CEEAC	
Tchad	Cen-SAD	CEEAC	
Sao Tomé	Cen-SAD	CEEAC	
Djibouti	Cen-SAD	COMESA	
Erithria	Cen-SAD	COMESA	
Soudan	Cen-SAD	COMESA	
Comores	Cen-SAD	COMESA	
Egypte	Cen-SAD	COMESA	
Somalie	Cen-SAD	IGAD	
Maroc	Cen-SAD	UMA	
Tunisie	Cen-SAD	UMA	
Mauritanie	Cen-SAD	UMA	
Kenya	Cen-SAD	COMESA	IGAD / EAC
Libye	Cen-SAD	UMA	COMESA

3.2.8.2 Possibilités de rationalisation pour les pays de la CEN-SAD

168. Tous les Etats membres de la CEN-SAD ont soit une double soit une triple ou quadruple appartenance. La proposition consiste ici à ce que les Etats conservent cette appartenance à

l'autre CER, la CEN-SAD harmoniserait alors ses programmes, politiques et activités avec ces CER ou ajusterait son mandat vers des objectifs de coopération. Une autre solution très proche de la réalité est que la CEN-SAD se spécialiserait dans les domaines où elle apporte une plus-value et un savoir-faire par rapport aux autres CER (développement rural, désertification, gestion de l'eau, jonction entre le Nord et le sud du Sahara...)

3.3 Analyse de la pertinence, la viabilité et les implications des différents scénarios de 'rationalisation'

169. Le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine considèrent les Communautés économiques régionales comme étant les piliers de l'intégration du continent. En dépit de certaines réalisations et acquis dans certaines régions, l'intégration du continent par la création de la Communauté Economique Africaine (AEC) semble être un objectif certes encore lointain, mais constitue un véritable défi. .
170. Les responsables de l'UA et des CER ainsi que les Etats africains sont conscients de cette situation. Tant dans le cadre de la Commission Economique des NU pour l'Afrique (ARIA II), qu'au sein de l'UA, de certaines CER et d'autres institutions régionales et internationales, des scénarios ont été construits en vue de rationaliser les CER. Plusieurs de ces scénarios sont comparables ou dérivent l'un de l'autre. Les scénarios pris en compte dans le cadre de la présente analyse sont au nombre de 7. Les 4 premiers ont été conçus et proposés dans le cadre de l'UA en avril 2007.

3.3.1 Pertinence, viabilité et implications du Scénario 'Maintien du Statu Quo'

171. C'est l'approche qui générera le moins de bouleversement possible. Le scénario vise à maintenir la situation actuelle des communautés économiques régionales reconnues par l'UA avec les appartenances multiples. Cette approche doit toutefois tenir compte des CER non reconnues par l'UA, étant donné notamment l'efficacité de certaines d'entre elles en matière d'intégration, les acquis réalisés, ainsi que des obligations des Etats membres vis-à-vis de ces CER.
172. Dans le cas de la non-prise en compte de cette hypothèse concernant les CER 'non reconnues', une variante, dans le cadre de ce scénario, consisterait à envisager le Statu quo seulement pour les huit CER reconnues. Les 'non reconnues' devraient 'fusionner' à terme ou harmoniseraient leurs programmes par voie d'accords avec les CER reconnues.
173. Le maintien du Statu quo a des répercussions négatives sur plusieurs plans :

➤ *Articulation Union Africaine / CER non satisfaisante*

En l'état actuel, on constate que l'UA ne dispose pas de suffisamment de pouvoirs supranationaux à l'égard des CER ou des Etats membres : les différents protocoles entre l'UA et les CER n'ont pas eu une application satisfaisante et le dernier d'entre eux adopté le

27/01/2008 reste vague quant aux obligations des CER et quant au caractère obligatoire des décisions de l'UA à leur égard (art.22 notamment). L'étude de la Commission pour l'Afrique (ARIAL II) fait ressortir à juste titre que la multiplication des accords entre les pays africains et des pays non africains (accords d'association avec l'UE, accords NPE, accords de libre échange, etc.) est de nature à renforcer les influences externes que l'Afrique ne peut maîtriser et, inversement, à éroder les pouvoirs des institutions et des organes des l'UA³⁴.

➤ ***Chevauchement de la qualité de membre***

Selon les données disponibles³⁵, l'appartenance des Etats membres à plusieurs organisations est quasiment systématique : 95 pourcent des Etats membres d'une CER donnée sont membres d'une autre CER, si l'on prend en compte les 14 CER présentes en Afrique et non pas seulement celles reconnues par l'UA. L'appartenance multiple entraîne des chevauchements quant à la qualité de membre tout en éprouvant les ressources, par ailleurs fort limitées, que le pays concerné consacre à l'intégration régionale³⁶.

En outre, il a été parfois rapporté que beaucoup de pays appartenant à plus d'une CER ont du mal à honorer leurs contributions et obligations vis-à-vis de ces CER. Le faible taux de participation aux réunions et la multiplication des contradictions dans la mise en œuvre des programmes au niveau national exacerbent cette situation³⁷, même si cet argument pourrait être quelque peu nuancé. Or, d'après les visites effectuées auprès des CER, de manière générale, il ne semble pas qu'il y ait des problèmes insurmontables de paiement des contributions des Etats à double ou multiple appartenances. Ces derniers s'acquittent de leurs obligations, même si des retards sont enregistrés ici ou là. De plus, généralement les budgets des différentes CER ne semblent pas être si pesants au regard des ressources, de nombreuses activités et programmes des CER étant financés par les apports extra budgétaires des partenaires internationaux³⁸.

➤ ***Doubles emplois des programmes et des objectifs***

La multi-appartenance pourrait être source d'inefficacité dans la mise en œuvre des programmes des CER. Cela rend les configurations plus complexes lorsque les CER sont dans une situation de concurrence. Il existe à l'heure actuelle un nombre important de doubles emplois ainsi qu'une répétition des programmes des CER, qui contribuent à l'inefficacité des programmes régionaux africains d'intégration. Ces doubles emplois et répétitions semblent fréquents dans les domaines du commerce, des questions monétaires et financières et de l'infrastructure. En l'absence d'une coordination et d'une harmonisation des processus de planification et de programmation, il est peu probable que le fonctionnement actuel des CER puisse leur permettre de jouer un rôle efficace dans l'avènement de l'intégration

³⁴ ARIAL II p.130

³⁵ African Union Commission, rapport consolidé des réunions consultatives d'Accra et de Lusaka, Réunion des Experts Gouvernementaux sur la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales (CER) Ouagadougou (Burkina Faso) 27 – 31 Mars 2006, § 12 et s.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

³⁸ Visite des CER , septembre 2009.

continentale. C'est ainsi que, en dépit du fait que plus de la moitié des CER africaines aient des programmes similaires en matière de commerce et d'intégration des marchés, le commerce intra-africain se situe encore à un niveau très faible.

Le manque d'instruments harmonisés régissant le commerce et les programmes d'intégration conduit à ce que toutes les CER finissent par avoir leurs propres règles d'origine par exemple. Ces règles ne sont pas toujours compatibles. Il en est de même en matière de clause de la nation la plus favorisée. Par ailleurs, les partenaires du développement mettent en relief souvent les contraintes de la multi-appartenance en tant qu'obstacle à l'optimisation des actions d'appui au développement.

➤ **Faibles résultats au niveau des objectifs de libre circulation des marchandises, des personnes et de capitaux**

Le maintien du statu quo n'est pas à même de développer la libre circulation des marchandises, de personnes, des capitaux et des services. L'un des objectifs de l'UA ainsi que de la plupart des CER reste l'obtention d'un volume plus élevé d'échanges. En se basant sur les objectifs commerciaux prévus par les CER à l'échelle intra-régionale, seules le 1/5 des CER ont atteint leurs objectifs, les activités des 4/5 restants étaient en dessous des objectifs de croissance économique prévus. La circulation des personnes reste minime³⁹ alors que la majorité des CER a aboli les demandes de visa d'entrée pour les ressortissants des Etats membres concernés.

➤ **Synthèse des avantages et inconvénients du scénario de Statu Quo**

Forces	Faiblesses
- Processus qui ne génère aucun bouleversement,	- Les multi-appartenances se maintiennent tant au niveau des CER reconnues que des autres CER, - Absence de visibilité tant au niveau des Etats africains qu'au niveau international, - Non atteinte des résultats escomptés en termes d'échanges et de libre-circulation des personnes, des capitaux et des services.
Opportunités	Menaces
	- Risque d'érosion des pouvoirs des institutions et des organes des l'UA, - Multiplication de programmes et absence d'harmonisation entre les politiques des CER, - Peut constituer un obstacle au processus d'intégration continentale,

³⁹ Ibid.

3.3.2 Pertinence, viabilité et implications des Scénarios 'Approche du Traité d'Abuja' et 'Communautés d'ancrage'

174. Le Traité d'Abuja (Art.1-d) et la Résolution CM/Res.464 (XXVI) de la 26ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA partagent l'Afrique en 5 régions :

- ✓ l'Afrique du Nord,
- ✓ l'Afrique de l'Ouest,
- ✓ l'Afrique Centrale,
- ✓ l'Afrique de l'Est,
- ✓ et l'Afrique Australe;

Et, partant, en cinq communautés régionales :

- ✓ la Communauté Economique de l'Afrique du Nord (CEEAN),
- ✓ la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO),
- ✓ la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),
- ✓ la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est (CEEAE),
- ✓ et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Australe (CEEAA).

175. Ce scénario est le plus 'naturel', en termes de proximité géographique, comme l'ont attesté plusieurs études. Toutefois, ce scénario n'apporte pas de solution à un certain nombre d'ambiguïtés. Après avoir divisé l'Afrique en cinq 'Régions' (Art 1-d), l'Art 1-e définit la 'Sous-région', comme un 'ensemble d'au moins trois (3) Etats d'une ou plusieurs Régions'⁴⁰. Ainsi l'Art1- e laisse entendre qu'un Etat peut appartenir à une Sous- région, non nécessairement définie sur la base de la proximité géographique puisqu'un tel Etat peut faire partie d'une Sous-région dont les autres Etats membres appartiennent à des Régions différentes, au sens de l'Art1.d. Dès lors, la division formelle du continent en cinq régions perd de sa pertinence. Aussi, tout en mettant en avant une certaine rationalité 'géographique' (principe des 5 Régions), le Traité d'Abuja prend-il acte de l'existence d'une certaine complexité dans la construction régionale africaine, qui ne peut pas seulement être entendue sur une base uniquement géographique. L'examen des processus réels de la formation des CER africaines (au sens large et pas seulement celles qui sont 'reconnues' par l'UA) montre une grande variété de critères ayant régi ces formations : éléments naturels, aspects commerciaux, mouvements de population et migrations, infrastructures et moyens de communication, etc.

En réalité, le souci majeur du Traité d'Abuja ainsi que la Résolution CM/Res.464 (XXVI) du Conseil des Ministres de l'OUA reste la construction d'une Communauté Economique Africaine. Dans cet objectif, le chemin 'le plus court' et ainsi 'le plus souhaitable' serait celui de l'appartenance de chaque Etat à une seule Région, selon son positionnement

⁴⁰ Souligné par le Consultant

géographique. Cependant, des ensembles sous-régionaux qui ne répondent pas aux critères exclusivement géographiques, pourraient continuer à exister, à condition de ne pas constituer un obstacle sur le chemin de la réalisation de l'objectif fondamental de l'ensemble de la démarche, qu'est la construction de l'AEC.

176. Ainsi la pertinence et la viabilité du Scénario 'Traité d'Abuja' sont liées à la possibilité de dégager une certaine cohérence entre d'un côté l'objectif ultime de la mono-appartenance et, d'un autre côté, la réalité du 'foisonnement' multidimensionnel des formations 'régionales' africaines. Cela met en relief au moins deux obstacles importants à la mise en œuvre du Scénario 'Traité d'Abuja', présentés dans ce qui suit :

➤ **Obstacle d'ordre politique**

Le Scénario qui consiste à créer une 'CER par Région' doit requérir le consentement de tous les Etats concernés à se retirer d'une ou de deux CER pour rejoindre celle de leur Région(retrait-fusion). L'Accord entre les Etats à ce titre doit être unanime. Le seul organe suprême, celui qui pourrait disposer de la légitimité suffisante pour mettre en œuvre un tel scénario est 'la Conférence des Chefs d'Etat de l'UA'. Mais dans l'état actuel des choses, l'UA ne bénéficie pas encore de suffisamment de 'transfert de compétence' de la part des Etats pour pouvoir décider de ce processus et engager sa mise en œuvre avec l'autorité, la légitimité et les moyens nécessaires.

➤ **Obstacle d'ordre juridique**

Cela relève de la complexité de la mise en œuvre et tient essentiellement aux problèmes complexes de la dissolution et de la succession entre organisations (transferts des fonctions, droits, obligations, normes, patrimoine et dettes, transfert des agents et redéploiement du personnel, responsabilités). De même, cela nécessite une modification importante des traités existants ou, selon le cas, l'adoption d'un nouveau traité constitutif d'une nouvelle organisation ainsi que des protocoles appropriés, même si le droit des organisations internationales offre des possibilités de solutions, mais dont la mise en œuvre reste très contraignante. Cela n'est ni réaliste ni souhaitable, que ce soit en terme de coût et d'efforts déployés (création de nouvelles institutions, etc.) ou d'objectifs escomptés : il n'est pas certain que ces bouleversements, en particulier institutionnels, soient de nature à entraîner de meilleurs résultats en termes d'intégration et de rationalisation.

177. Sur la base de ce qui précède, deux options dans le cadre du Scénario 'Traité d'Abuja' sont proposées dans ce qui suit (c. f. Annexes 4 et 5).

- Une première option de respect 'à la lettre' du Traité d'Abuja, avec comme conséquence des décisions de 'retrait-fusion' de certains Etats de certaines CER dans les cas de multi-appartenance.
- Une option 2 basée sur un certain assouplissement dans le sens du respect de l'esprit' du Traité d'Abuja, en sauvegardant toutes les appartenances, mais en les 'spécialisant'. Cette 'option 2' permet d'évoluer vers le concept de 'communautés d'ancrage'.

178. Les implications de l'Option 1 du Scénario 'Traité d'Abuja' sont les suivantes :

- ✓ **Pour l'Afrique du Nord**, cela requiert le retrait-fusion de certains Etats de la CEN-SAD (Maroc, Tunisie, Libye, Mauritanie) et du COMESA (Libye) ; ce qu'ils peuvent ne pas vouloir faire pour des considérations légitimes de souveraineté.
- ✓ **Pour l'Afrique de l'Ouest**, 14 pays sur 15 Etats membres s'orienteront vers la CEDEAO exclusivement.
- ✓ **Pour l'Afrique centrale** la rationalisation exige pour certains Etats (Tchad, République Centrafricaine, Sao Tomé) le retrait-fusion d'une CER et pour d'autres de deux CER (République démocratique du Congo).
- ✓ **En ce qui concerne l'Afrique Australe**, seul le retrait-fusion du COMESA pour le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, peut résoudre le problème des adhésions multiples.
- ✓ **Pour l'Afrique de l'Est**, la rationalisation conformément au traité d'ABUJA exige le retrait-fusion de certaines CER pour les pays en double ou triple appartenance (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Kenya)

179. Il ressort de ce qui précède que l'option 1 du traité d'Abuja n'est proposée que 'pour mémoire', pour mettre en relief les faiblesses et difficultés d'une compréhension 'restrictive' du Traité d'Abuja, comme le montre la synthèse ci-après :

➤ **Synthèse (analyse swot) du scénario 'Approche du Traité d'Abuja option 1'**

Forces	Faiblesses
- Processus qui présente une certaine légitimité 'naturelle'. -	- Approche basée sur la proximité régionale alors que beaucoup d'autres facteurs et intérêts partagés régissent l'avènement de communautés régionales, - Le texte n'exclut pas de façon radicale les multi-appartenances qui peuvent se maintenir tout au moins au niveau des CER non reconnues, - Nécessite le consentement de tous les Etats concernés à se retirer d'une ou de deux CER pour rejoindre celle de leur Région, - Le nombre de décisions de retrait-fusion est de 40.
Opportunités	Menaces
- Bonne visibilité de la logique régionale, -	- Multiplication de programmes et absence d'harmonisation entre les politiques des CER, - Peut constituer un obstacle au processus d'intégration continentale,

180. Le scénario des 'Communautés d'ancrage' qui s'interprète comme une option 2 du Traité d'Abuja (c. f. Annexe 5), également désigné par 'Scénario des 'Communautés Enracinées'',

tire sa substance d'éléments communs à d'autres scénarios, en partant du principe que la 'Région' reste un 'espace géographique naturel' ; il en ressort ainsi qu'il y aura 'une CER par Région' et qu'un Etat ne peut appartenir à plus d'une communauté⁴¹ ; mais d'un autre côté, l'ancrage étant également d'ordre sociologique, ethnique, historique ou culturel, le présent scénario emprunte au scénario du 'statu quo' des critères de regroupement entre Etats. Néanmoins, le scénario d'ancrage s'inscrivant dans une dynamique nouvelle de contribution à l'avènement d'une Communauté Economique Africaine, cela signifie que ce scénario est antinomique avec l'idée de 'Statu quo' et s'en distingue foncièrement.

181. Sur la base de ce qui précède, les implications suivantes ont été mises en évidence :

- ✓ La 'communauté d'ancrage' pouvant coexister avec d'autres formes d'association, le présent scénario n'interdit pas à un Etat d'appartenir à plusieurs groupements « d'intégration ». Il en ressort ainsi qu'il n'est pas nécessaire de transformer le mandat de certaines CER, qui peuvent concourir, selon leurs spécificités et leurs vocations à l'intégration de la région et du continent.
- ✓ Néanmoins, ce scénario implique une obligation pour tous les Etats africains d'appartenir à une seule CER 'au sens du Traité d'Abuja', à savoir une CER pour chaque grande région naturelle. Il en ressort ainsi que 5 CER sont appelées à répondre au profil de 'Communautés enracinées', à savoir :
 - L'UMA pour l'Afrique du Nord,
 - La CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest,
 - La CEEAC pour l'Afrique centrale,
 - le COMESA pour l'Afrique de l'Est,
 - la SADC pour l'Afrique australe.

182. Les implications de l'Option 2' du Scénario Traité d'Abuja ou 'Communautés d'ancrage' sont les suivantes :

- ✓ Faire évoluer le mandat de certaines CER en CER de coopération et/ou spécialisées dans les secteurs où elles ont un savoir-faire spécifique, en laissant les processus d'intégration économique aux autres CER qui ont plus cette vocation. Ainsi, au sein de telles CER, les Etats peuvent développer des actions compatibles avec leur multi-appartenance.
- ✓ Cependant, un des mécanismes d'ajustement pour 'sauvegarder l'esprit d'Abuja', consisterait dans le fait que les Etats auront à opter pour 'une seule CER d'intégration'. Il serait ainsi du cas de la Libye, qui pourrait avoir une 'appartenance d'intégration' à l'UMA et une 'appartenance de coopération/ spécialisation' à la CEN-SAD, ce qui pourrait avoir comme conséquence son retrait du COMESA, autre CER d'intégration. Une autre solution, sans doute plus réaliste, consisterait à tirer

⁴¹ Arial 2 p.132

profit de l'appartenance de la Libye au COMESA afin qu'elle joue le rôle de trait d'union entre les CER du Nord-Ouest-Centre et celles de l'Afrique de l'Est et australe. De la même façon, l'Egypte pourrait continuer d'appartenir à le COMESA tout en conservant son adhésion à la CEN-SAD. Au cas où la transformation du mandat de la CEN-SAD s'avère non envisageable, il reste la solution de l'harmonisation/coordination entre les CER existantes par voie d'accords ou de programmes communs inter-CER concernant leurs programmes et projets en matière de commerce, de libre circulation, de Tarif douanier commun, etc.

- ✓ Pour les Etats en position de double appartenance à l'égard de la SADC, en faisant partie également du COMESA, la solution radicale devrait consister à quitter le COMESA pour la SADC. Néanmoins, l'émergence de l'option en faveur de la Tripartite (COMESA, SADC, EAC) peut représenter un meilleur cadre optimal de dépassement des contraintes de la multi-appartenance.
- ✓ Pour les CER 'non reconnues' par l'UA mais qui ont accompli des avancées importantes en matière d'intégration, telles que l'UEMOA et la CEMAC, celles-ci pourraient favoriser l'accélération des processus par 'l'extension' de leurs acquis et de leur savoir-faire en matière d'intégration vers les CER d'appartenance stratégique : CEEAC et CEDEAO.

➤ **Synthèse des avantages et inconvénients du scénario 'Approche du Traité d'Abuja option 2' ou 'Communautés d'ancrage'**

Forces	Faiblesses
- Processus qui présente une certaine légitimité 'naturelle'. - Absence de chevauchement de programmes concurrents, - Le nombre de décisions de retrait-fusion est inférieur à 10. - Approche basée sur la proximité régionale mais qui prend en compte d'autres facteurs et intérêts partagés qui régissent l'avènement de communautés régionales, - Appartenance de chaque Etat à une seule CER d'intégration économique,	- Les multi-appartenances peuvent se maintenir au niveau des CER non reconnues,
Opportunités	Menaces
- Bonne visibilité de la logique régionale, - Spécialisation des CER selon leurs vocations et leurs savoirs faire, - Toutes les CER sont maintenues, - Extension des acquis des CER non reconnues.	- Multiplication de programmes et absence d'harmonisation entre les politiques des CER, - Peut constituer un obstacle au processus d'intégration continentale,

3.3.3 Vers un Scénario de 'Convergence Accélérée'

183. L'institution de la 'Tripartite' en octobre 2008 à Kampala, qui regroupe la SADC, le COMESA et la CAE constitue une mise en œuvre originale. En effet, la Tripartite n'interdit pas à un Etat d'appartenir aux trois CER 'd'intégration'. Cela implique aussi qu'il n'est pas nécessaire de modifier le mandat de ces CER. Cela pourrait également aboutir à très long terme au regroupement organique des trois CER par la naissance d'une seule organisation. Par contre, ce processus suppose, pour tous les Etats membres de la Tripartite, de ne pas appartenir à une (ou à plusieurs CER) autre(s) que celle(s) membre(s) du consortium. Cela n'exige pas outre mesure ni un transfert de compétences, ni un bouleversement institutionnel ni la création de nouvelles entités avec des textes constitutifs. L'idée est que la rationalisation puisse se faire tout aussi bien sur la base « d'Accords de Coordination Renforcée » entre les CER (ACR) ou si l'on veut d'une sorte de Coordination Transitoire d'intégration (CTI) entre les CER. Cette option s'inspire des meilleures pratiques internationales et en particulier de l'histoire du GATT qui a fonctionné pendant près d'un demi-siècle sur la base de simples accords en dehors de tout cadre institutionnel rigide. Il s'agira ainsi de mettre en place un nouveau scénario dit de 'Convergence Accélérée' vers l'intégration continentale.

184. Les implications par 'Grande Région Naturelle' du Scénario de 'Convergence Accélérée' sont les suivantes :

- ✓ **Pour l'Afrique de l'Ouest**, l'action consiste en plus de ce qui a été dit à propos de la CEN-SAD, à conclure des accords d'association avec la Tripartite ; par ailleurs, la CEDEAO aura à parachever son 'processus d'harmonisation interne' avec l'UEMOA ;
- ✓ **Pour l'Afrique de l'Est**, son implication dans la tripartite SADC/COMESA/CAE répond d'ores et déjà à l'objectif du scénario de convergence accélérée ;
- ✓ **Pour l'Afrique centrale**, le Scénario de 'Convergence Accélérée' implique, pour certains Etats, tel que l'Angola ou la RDC, la clarification de 'leur choix d'une communauté d'ancrage', qui se traduirait par exemple, par un choix clair vers la CEEAC. Cela peut ouvrir la porte à la conclusion d'un accord d'association similaire à celui de la Tripartite entre CER couvrant les espaces Nord, Ouest et Centre de l'Afrique (par exemple CEN-SAD/CEEAC/CEDEAO/UMA) et à terme le regroupement fonctionnel des CER concernées autour d'un pôle régional de convergence
- ✓ **Pour l'Afrique australe**, le scénario exige le choix par le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe de leur communauté d'ancrage (probablement et géographiquement la SADC ou à défaut le COMESA). Mais dans tous les cas, l'appartenance à la tripartite, est de nature à résoudre de fait la multi-appartenance. Les Etats concernés n'auraient nullement besoin de se retirer de l'une ou de l'autre CER.

185. En conclusion, le Scénario de la Convergence Accélérée, même s'il exige des actions renforcées et en particulier la mise sur pied d'un cadre d'harmonisation Inter-CER par la conclusion d'accords ou d'arrangements, la création d'organes souples de coordination, il ne nécessite pas d'aménagements institutionnels et juridiques importants, ni particulièrement la création d'une nouvelle organisation par l'adoption d'un nouveau traité et le transfert de

souverainetés des CER vers la nouvelle organisation. Il constitue ainsi la solution la moins coûteuse en termes de moyens institutionnels, financiers et humains. De même, au regard du partenariat international, la solution est plus crédible car elle ne crée pas de niveaux intermédiaires entre les CER et l'UA.. Enfin, cette solution est de nature à créer une nouvelle dynamique en matière d'intégration économique du continent puisqu'elle ne met plus en présence des CER éparpillées et se chevauchant dans leurs programmes, mais des grands pôles d'intégration qui agiraient en concertation fonctionnelle et permanente sous la supervision de l'organisation continentale (UA). Les Etats dont l'ancrage pose quelques difficultés (Angola, RDC, Libye, Egypte,) en raison de leurs adhésions multiples à des CER transrégionales, pourraient préciser leur choix d'enracinement. La mise en œuvre du scénario exigera deux types d'actions parallèles :

- ✓ L'approfondissement de l'intégration pour certaines CER qui couvrent deux ou plusieurs régions (CEN-SAD, IGAD et le COMESA) et le réaménagement de leurs mandats en matière de création de ZLE et de la création effective d'Unions Douanières harmonisées avec les CER du consortium, etc.
- ✓ Le développement de groupements techniques, d'organes souples ad-hoc spécialisés par domaines d'activités, et la mise en œuvre de relations fonctionnelles, afin que les Etats membres du consortium, mettent toutes les institutions et activités à buts intégrateurs au sein d'une seule communauté fonctionnelle chef de file.

186. Ainsi, dans le cadre de l'option du Scénario de Convergence Accélérée, la rationalisation est en fait plus poussée que les cinq communautés d'ancrage décrites plus haut car elles seront regroupées en deux entités fonctionnelles ou Blocs d'Intégration Rationalisés (BIR) :

- 1) Une première couvrant les régions du Nord, de l'Ouest et du Centre de l'Afrique (UMA, CEN- SAD, CEDEAO et CEEAC) ;
- 2) Une deuxième couvrant le Sud, l'Afrique orientale, de l'Est et australe (COMESA, EAC, IGAD ET SADC).

Comme il vient d'être noté, l'avantage de ce scénario est qu'il n'exige ni le retrait-fusion de CER, sauf lorsque l'adhésion d'un Etat à une CER met en cause la logique du scénario, ni la transformation des mandats des CER.

De plus les deux pôles, composés de plusieurs CER vont davantage concourir à l'objectif de l'intégration de l'Afrique, puisque entre les États et l'Union africaine il n'y aura plus de « petites » organisations sous régionales mais deux grandes entités regroupant plusieurs CER qui seraient l'interlocuteur fonctionnel des États, des CER et de l'UA jusqu'à l'intégration totale du continent et la création d'une seule communauté économique africaine.

➤ **Synthèse des avantages et inconvénients du scénario 'Convergence Accélérée'**

Forces	Faiblesses
- Processus qui présente une certaine légitimité 'naturelle'. - Absence de chevauchement de programmes concurrents, - Le nombre de décisions de retrait-fusion est de 12. - Approche basée sur la proximité régionale mais qui prend en compte d'autres facteurs et intérêts partagés qui régissent l'avènement de communautés régionales, - Approche souple basée sur les institutions existantes. Pas de création de nouvelles institutions. - Approche pragmatique basée sur l'adoption d'arrangements et un Cadre d'Harmonisation inter CER	- Les multi-appartenances peuvent se maintenir mais dans le cadre des deux entités suprarégionales,
Opportunités	Menaces
- Peut constituer un accélérateur du processus d'intégration continentale, - Bonne visibilité de la logique régionale, - Spécialisation des CER selon leurs vocations et leurs savoirs faire, - Toutes les CER sont maintenues, - Harmonisation voire unification des politiques économiques, - Extension des acquis des CER non reconnues.	- Nécessité de l'accord des CER pour s'orienter vers cette option,

3.3.4 Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario 'Approche Politique'

187. Les 2 scénarios suivants ne sont évoqués que pour apporter des éclairages supplémentaires à ce qui a été avancé jusque-là et pour consolider les idées précédemment exposées. En effet le Scénario 'Approche Politique' développé par les études de l'UA n'est pas à proprement parler un scénario autonome de rationalisation des CER. La signification de 'scénario' renvoie au fait que la rationalisation des institutions de l'intégration ne doit pas être envisagée comme un processus technique mais que cela relève de l'ordre du politique, à travers les problèmes de souveraineté (transfert de compétence, conclusion d'accords, harmonisation des lois..) qui sont en jeu. Ce 'scénario' met également en lumière le fait que la décision en faveur d'un choix ou d'un autre d'une telle dimension, se fera sur la base des intérêts

nationaux et en particulier la prise en compte de la problématique 'ancrage'. Ce qui nous ramène au scénario précédent.

3.3.5 Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario 'Géométrie variable'

188. Le concept consiste à adopter des stratégies à la fois pragmatiques et multidimensionnelles en matière de conception et de mise en œuvre d'accords d'intégration régionale rationalisée. Il s'agirait entre autres d'initier des avancements d'intégration progressifs, offrant la possibilité à des 'sous-groupes' de pays d'évoluer plus rapidement que l'ensemble d'un groupe plus large mais moins homogène. L'approche dite ainsi de 'la Géométrie Variable' consisterait ainsi à laisser les groupements d'intégration sous-régionaux et régionaux existants évoluer à leur rythme tout en permettant aux ensembles les plus performants, en matière d'harmonisation, d'évoluer à la vitesse qui est la leur. Dans cet objectif l'approche nécessite le recours à des dispositifs permettant une mise en œuvre adaptée (décisions prises à la majorité plutôt que par consensus, principe de subsidiarité).
189. L'approche dite à 'Géométrie variable' a fait ses preuves dans plusieurs ensembles dans le monde, en particulier en Europe, où les performants ont joué en quelque sorte le rôle de locomotive en matière de réalisation de projets très ambitieux en matière d'intégration. Elle est même prévue par certaines CER africaines comme la CAE⁴³. Cependant cette approche est davantage un mécanisme d'accélération de l'intégration selon des instruments appropriés (coopération renforcée, application rapide des traités sans attendre l'adhésion de tous les Etats membres du groupement ...) qu'une solution, directe du moins, aux problèmes de la rationalisation des CER. La géométrie variable peut être préconisée quel que soit le scénario (traité d'Abuja, communautés d'ancrage et même Statu quo plus projet d'intégration plus élargi). En d'autres termes, ce mécanisme n'est pas, à lui seul, apte, à résoudre les distorsions, résultant des adhésions multiples. Il ne met pas fin aux chevauchements et à la duplication d'activités.

3.3.6 Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario 'Programme minimum d'intégration'

190. Le programme minimum d'intégration (PMI) n'est pas à proprement parler un scénario de rationalisation mais il lui est intimement lié. En effet, le PMI, comme la rationalisation des CER, ont comme objectif stratégique la réalisation de la Communauté économique africaine et l'intégration du continent par des moyens et des mécanismes appropriés. Le concept de

⁴³ Article 7. Les principes de fonctionnement de la Communauté » e) La géométrie variable permettant la progression de la coopération entre les groupes de la Communauté en vue d'une intégration plus large dans différents domaines et à des rythmes différents »

programme minimum d'intégration se fonde sur l'approche de la géométrie variable. Sa genèse et son éclosion sont basées sur les considérations suivantes :

- L'intégration du continent bute sur de nombreux obstacles récurrents de nature à paralyser toute dynamique sur le chemin de l'intégration régionale et continentale : financement, manque de ressources humaines, pluri-appartenance, duplication des mandats, insuffisance de la coopération entre CER, faible coordination et harmonisation des politiques, faiblesse des infrastructures institutionnelles, incohérence des politiques des institutions panafricaines... Il en résulte que les partenaires au développement et les bailleurs de fonds, n'arrivent pas en général à appréhender les activités, projets et programmes prioritaires régionaux ou continentaux en raison de la multiplicité des acteurs en présence et du manque de clarté du point de vue institutionnel et organisationnel. Ce qui est de nature à fragiliser encore le processus d'intégration.
- L'approche d'intégration en vue de l'avènement de la Communauté économique africaine, instituée par le Traité d'Abuja, est de nature régionale. Elle repose sur les piliers de l'intégration que sont les CER. Or le bilan de ces dernières est très mitigé : certaines ont réalisé des progrès notables depuis leur création dans différents domaines tandis que d'autres ont évolué plus lentement. Ainsi la CEDEAO, la CEEAC, la SADC et le COMESA ont atteint le stade de zone de libre échange. La CAE est la seule Communauté à avoir atteint le stade d'union douanière depuis janvier 2005 et lancé le marché commun en 2010. Par contre, l'IGAD, et dans une moindre mesure la CEN-SAD, se trouvent encore au niveau de la coordination et de l'harmonisation des activités entre ses Etats membres. Le COMESA et la CEDEAO devraient conclure l'union douanière courant 2009. La CEEAC et la SADC prévoient le lancement de leurs unions douanières respectives en 2010⁴⁴.
- Il en résulte que par rapport à l'échéance envisagée par le Traité d'Abuja pour la création d'une union douanière au niveau de chaque CER à l'horizon 2017, la situation des CER est contrastée mais plutôt en avance par rapport à l'objectif du Traité d'Abuja (à l'exception de l'IGAD). Cette situation a provoqué une réflexion en vue de « s'accorder sur **un cadre continental de coordination, de convergence et de collaboration**, entre les CER, pour atteindre l'objectif ultime, à savoir l'intégration du continent et la Communauté économique africaine. Ce cadre consensuel entre les Etats membres, les CER et la CUA, serait le trait d'union ou le dénominateur commun entre les acteurs de l'intégration continentale africaine sous la dénomination de « programme minimum d'intégration » (PMI). »⁴⁵.
- En effet, pour apporter une solution efficace et durable à cette problématique récurrente, la Commission, organe de l'exécutif de l'UA, a décidé de mettre en place un Programme minimum d'intégration en étroite coopération avec les CER et en accord avec les États

⁴⁴ PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI), UNION AFRICAINE, *Contenu Mécanisme de mise en œuvre, Mécanisme de suivi et d'évaluation*, Mai 2009, p.7

⁴⁵ Ibid.

membres (COMAI II, III et IV). Le PMI, composé d'activités et projets relevant des secteurs ou sous-secteurs d'activités, constitue le programme du consensus de toutes les parties prenantes au processus d'intégration régionale et continentale⁴⁶. Il s'insère dans le cadre les différentes étapes du Traité d'Abuja. Sa réalisation exigera une évaluation quadriennale concomitante avec celle du Plan stratégique quadriennal de l'UA afin d'y insérer les ajustements nécessaires susceptibles de lui conférer l'efficacité nécessaire⁴⁷.

- Le PMI est donc perçu comme un mécanisme de convergence entre les CER, qui devrait se concentrer sur quelques domaines prioritaires de préoccupation au niveau régional et continental, où les CER peuvent renforcer leur coopération et bénéficier des avantages comparatifs et de bonnes pratiques de chacune d'elles en matière d'intégration. Il a été développé en rapport avec l'approche de l'intégration à géométrie variable selon laquelle les CER devraient progresser à des vitesses différentes dans le processus d'intégration. Les CER continueront à mettre en œuvre leurs programmes respectifs (considérés comme leurs propres programmes prioritaires) et de façon concomitante de tenter d'œuvrer pour réaliser les autres activités contenues dans le PMI.
- En conclusion, le PMI favorise la rationalisation dans la mesure où il permet une plus grande harmonisation entre les activités et programmes prioritaires des CER⁴⁸. En outre, le scénario de convergence accélérée qui prévoit la mise en place de deux entités suprarégionales, l'une couvrant le Nord, l'Ouest et le Centre et regroupant l'UMA, la CEDEAO, la CEEAC et la CEN-SAD, l'autre couvrant l'Est et le Sud et regroupant le COMESA, la SADC, la CAE et l'IGAD est cohérent avec le découpage envisagé dans le cadre du Programme Minimum d'Intégration.

3.3.7 Autres scénarios : Pertinence, viabilité et implications du Scénario 'Approche Sectorielle'

191. Il s'agit d'un scénario qui privilégie l'approche 'sectorielle' sous l'égide d'organismes spécialisés à vocation continentale. La stratégie consiste à appuyer l'intégration sectorielle

⁴⁶ Le PMI contient trois phases, la phase 1 visant les activités prioritaires et nécessaires en matière de création de zones de libre échange et d'union douanière en matière d'intégration notamment élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires, simplification et harmonisation des règles d'origine, signature d'accords de partenariats entre CER, libre circulation totale des personnes et des biens, des services et capitaux, développement des infrastructures, amélioration de la gouvernance dans les CER, développement du système éducatif en Afrique, etc.

⁴⁷ Ibid et pages 12 et 54

⁴⁸ Voir <http://www.africanexecutive.com/modules/magazine/articles.php?article=4721&magazine=252>

continentale immédiate et directe sans étapes intermédiaires⁴⁹. Cependant, ce scénario se heurte à de nombreux obstacles de faisabilité dans la mesure où il serait difficile d'envisager la création de 'CER sectorielles' alors que les CER ont une vocation transversale. Toutefois, les acquis réalisés par certaines CER impliquent une certaine spécialisation et une plus valeur certaine par rapport aux autres CER. C'est les cas de l'IGAD ou de la CEN-SAD.

3.4 Conditions institutionnelles de faisabilité de la rationalisation

192. La mécanique institutionnelle devrait être en 'relation directe et proportionnelle avec la nature, l'ampleur et la portée des matières à intégrer'. Ainsi, un cadre institutionnel fort, peut jouer le rôle de levier, alors qu'un système institutionnel et décisionnel faible, minimaliste ou d'un niveau moyen ne peut que difficilement entretenir une dynamique intégrative ascendante⁵⁰.

En matière d'intégration régionale, les mécanismes institutionnels doivent être adaptés au degré d'intégration. Les auteurs distinguent à cet égard l'intégration négative ou encore 'par abstention', qui demande de 'supprimer' ou de 'ne pas établir' des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des biens et services. Cette étape de l'intégration n'exige pas un cadre institutionnel ni sophistiqué ni supranational, mais seulement des décisions juridique et administrative.

En revanche, l'intégration positive ou 'active' s'applique à des séquences plus complexes telles que l'établissement de 'politiques' commerciales ou sectorielles extérieures communes, la libre circulation des personnes, des services, des capitaux, la mise en œuvre de politiques monétaires harmonisées en direction de la création d'une monnaie commune, la construction d'un marché commun, d'une union économique totale⁵¹ jusqu'à l'avènement d'une 'Union économique et monétaire' voire 'politique'. Ces séquences de l'intégration exigent un cadre institutionnel plus complexe, un mécanisme décisionnel fort et devraient entraîner un transfert parfois important de compétences pour se situer à un niveau supranational. Ce schéma théorique constitue bien entendu un modèle à atteindre et s'applique aux formes les plus évoluées de l'intégration régionale.

⁴⁹ Rapport de La réunion Consultative sr la rationalisation des communautés Economiques régionales pour l'Afrique Australe et l'Afrique de l'est, African Union Commission, Réunion d'experts sur la rationalisation des communautés économiques régionales Lusaka (Zambie) 9 – 10 Mars 2006, § 35

⁵⁰ Soldatos P., 1989, *Le Système institutionnel et politique des Communautés européennes dans un monde en mutation: théorie et pratique*, Bruxelles, Bruylant, 1989, p.185. Voir aussi Luaba Lumu NTUMBA, Ressemblances et dissemblances institutionnelles entre la CEDEAO, la CEEAC et la ZEP, disponible au site http://www.idrc.ca/fr/ev-68395-201-1-DO_TOPIC.html

⁵¹ Pour les notions d'intégration négative et d'intégration positive voir Pinder J., « Positive and Negative Integration : Some Problems of Economic Union in the EEC », *World Today*, n° 3, 1968, p. 90–91 .

193. Les 'organes' institutionnels des CER africaines sont comparables et s'inspirent de la structure de l'Union européenne avec :

- ✓ Un organe 'suprême', représentant les Chefs d'Etat et de Gouvernement, avec des appellations différentes (conférence, assemblée, conseil). Seul la SADC présente une spécificité, son traité constitutif prévoit une troïka composée du président sortant, du président actuel et du président entrant dont les pouvoirs font un peu double emploi avec ceux de l'organe suprême.
- ✓ Un organe 'politique' d'exécution appelé souvent Conseil des ministres (ou conseil exécutif dans la CEN-SAD) dont la composition est très variable selon les questions objet des réunions (affaires étrangères, coopération, industrie etc.).
- ✓ Un organe 'juridictionnel',
- ✓ Un organe 'consultatif',
- ✓ Un Secrétariat d'exécution'.

194. Quelle que soit la CER, la place organique et fonctionnelle occupée par la Conférence des Chefs d'Etat est prépondérante. La 'Conférence' exerce un contrôle étroit sur la plupart des autres organes (Conseil des Ministres, Secrétariat, Conseil économique et social, Cour de justice, etc.) qui paraissent soumis à sa tutelle. Toutes les décisions importantes relèvent de la Conférence des Chefs d'Etat ou doivent avoir son aval.

195. Les CER disposent ainsi de deux organes principaux à caractère politique (Conférence des Chefs d'Etats et Conseil des Ministres). Ces deux organes se réunissent cependant avec une périodicité très faible (une fois par an pour la conférence et deux fois l'an pour le conseil (voir tableau en annexe 3). Comparativement par exemple aux organes de l'Union européenne⁵², cette périodicité ne permet pas un suivi régulier du processus d'intégration. Cela est susceptible de générer des inerties et accroît les pesanteurs et le rallongement des délais en matière d'application des décisions. C'est ainsi que les décisions du Conseil des Ministres peuvent attendre six mois avant d'être approuvées ou non par la Conférence et mises en exécution⁵³. Par ailleurs, la composition des Conseils des ministres dans les CER n'est pas homogène⁵⁴, ce qui ne facilite pas l'harmonisation et le suivi efficace des décisions.

196. Certains organes n'existent que dans certaines CER. Ainsi, l'organe législatif (Parlement) n'a été créé que dans le cadre de la CEDEAO, de la CAE et de l'UMA. Le rôle joué par ces parlements est variable ; il est plus actif dans des CER (EAC, CEDEAO) que dans d'autres (UMA). De manière générale, les assemblées législatives des CER ne sont pas directement élues au suffrage universel ; elles représentent les parlements nationaux et n'ont pas de pouvoirs propres d'adopter des lois directement applicables dans les pays membres. Leur

⁵² Le Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement européens, siège au moins trois fois par an. Le Conseil des ministres de l'Union européenne tient cinquante à soixante sessions par an.

⁵³ . Voir Luaba Lumu NTUMBA, Ressemblances et dissemblances institutionnelles entre la CEDEAO, la CEEAC et la ZEP, disponible au site http://www.idrc.ca/fr/ev-68395-201-1-DO_TOPIC.html

⁵⁴ A titre d'exemple CAE : ministres responsables de la coopération régionale de chaque Etat membre et d'autres ministres des Etats membres selon qu'ils le décident. CENSAD CEDEAO : tout ministre. SADC et IGAD : ministre responsable des affaires extérieures ; COMESA : ministres désignés par les Etats membres respectifs

rôle est soit purement consultatif (UMA) soit dépendant fonctionnellement de la Conférence des Chefs d'Etats (CAE, CEDEAO). Ces structures font double emploi avec le Parlement Panafricain prévu par le protocole du traité d'Abuja, avec une fonction exclusivement consultative⁵⁵.

197. L'organe juridictionnel autonome devrait constituer un organe primordial dans le processus de l'intégration régionale. Pour certaines 'régions communautaires', comme en Europe, cette instance a joué un rôle décisif dans l'édification d'un 'droit communautaire' et la construction d'un 'cadre légal' nécessaire pour l'intégration. Cet organe existe dans toutes les CER à l'exception de l'IGAD et de la CEN-SAD. Son rôle est de veiller à la bonne interprétation/application des traités constitutifs des CER. Sa saisine en cas de litiges ou pour alléguer une violation du traité, ne diffère pas beaucoup selon les CER. Il est toujours saisi par la Conférence des Chefs d'Etat que ce soit en matière contentieuse ou pour donner des avis consultatifs. Les Etats membres peuvent saisir également l'organe juridictionnel en matière contentieuse. Par contre, très peu de CER (COMESA) prévoient une saisine par le Conseil des Ministres, ces derniers ne pouvant saisir la Cour qu'aux fins d'avis consultatifs. De même, on peut constater que parmi les chefs de compétence de leurs Cours, toutes les CER n'ont pas prévu les litiges Etat membre – CER. Enfin, seules les Cours de justice du COMESA et de la CAE prévoient une saisine par les personnes privées (personnes physiques et morales) (cf. tableau en annexe 3). Il en résulte que dans la plupart des CER, l'organe judiciaire reste très dépendant de la Conférence des Chefs d'Etat et pas assez ouvert à la société civile et au monde des affaires.
198. L'organe économique et social n'a été prévu que par la CEDEAO, le COMESA, la CEEAC et la CEN-SAD. Toutefois, sa composition est purement administrative (techniciens/ fonctionnaire désignés par les Etats). Il ne semble pas représenter le monde socio –professionnel ni le secteur privé qui constituent le catalyseur indispensable de l'intégration régionale. Des CER ont créé des organes de nature à favoriser une plus grande intégration/ rationalisation. C'est le cas du 'Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement' de la CEDEAO, du 'Comité des Gouverneurs des Banques Centrales' pour le COMESA et la CEDEAO, du 'Comité Intégré des Ministres' et des 'Comités Nationaux' de la SADC ou encore des 'Banques de Développement'.
199. La plupart des CER ont des ressemblances au niveau du fonctionnement de la Conférence des Chefs d'Etats. Ainsi cette dernière se réunit une fois par an (sauf pour la SADC où elle se réunit deux fois / an). La délégation des pouvoirs au profit d'un organe (Conseil des Ministres de la CER) ou d'un ministre (de l'Etat membre de la CER) n'existe que dans la CEDEAO, la CAE et la CEEAC. Le caractère plus 'intergouvernemental' que 'supranational' de la plupart de CER est très prononcé.
200. Le mode de prise de décision le plus courant dans la plupart des CER est le consensus. Seules quelques CER prévoient soit trois modes de décisions en fonction de la matière (unanimité, consensus ou majorité qualifiée) comme la CEDEAO ou l'IGAD, soit la seule unanimité (UMA)

⁵⁵ Toutefois le protocole au traité d'Abuja prévoit dans son article 2-3 que « L'objectif ultime du Parlement panafricain est de devenir, à terme, une institution dotée des pleins pouvoirs sur le plan législatif et dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Toutefois, jusqu'à ce que les Etats membres en décident autrement par amendement du présent Protocole : (i) le Parlement panafricain ne dispose que de pouvoirs consultatifs ; » les membres du Parlement panafricain sont désignés selon les mêmes modalités que les parlements des CER. (Article 4 du Protocole d'Abuja).

ou la seule majorité (CEN-SAD). Il est désormais connu que malgré ses avantages, la règle du consensus, n'est pas la meilleure règle pour l'édification d'une volonté communautaire autonome par rapport aux Etats membres. Souvent, en vue de la recherche de compromis que cette règle est sensée refléter, il résulte de l'inertie et l'absence d'impulsion des autres instances communautaires de mise en œuvre et de suivi. Selon les meilleures pratiques internationales, c'est la règle de la majorité qualifiée qui est de nature à améliorer le dispositif de prise de décision et permettre l'émergence d'une volonté de l'ensemble régional relativement autonome par rapport à la volonté de ses membres.

201. La désignation des actes pris par la Conférence ou par le Conseil des Ministres peut changer d'une CER à une autre : ainsi dans pratiquement toutes les CER la Conférence prend des 'Décisions', à caractère 'obligatoire' pour tous ses Etats membres. Par contre on trouve d'autres règles dans d'autres CER et qui ont une normativité différente : c'est le cas des 'Directives' que prennent le Sommet des Chefs d'Etat ou le Conseil des Ministres du COMESA et du CEEAC. Les 'Directives' n'étant obligatoires qu'à l'égard de ceux auxquels elles s'adressent. D'autres organisations prévoient la notion de 'Règlement' pris par le Conseil des Ministres (CEDEAO et COMESA, CEEAC, CAE) et qui sont contraignantes pour les Etats membres. D'autres encore prévoient des 'Recommandations', non contraignantes (COMESA, EAC). Il en résulte une hétérogénéité des actes, dont la portée et l'applicabilité n'est pas toujours bien définie. L'exigence d'une harmonisation terminologique entre les CER et l'établissement d'une hiérarchie des normes, entre les différentes CER et entre ces dernières et l'UA, s'impose.

3.5 Perméabilité aux Etats de la formation des CER et interdépendance des processus de rationalisation

202. On peut distinguer trois catégories de CER :

- ✓ Celles qui semblent implicitement fermées aux adhésions d'autres Etats. Ainsi le traité CEDEAO, contrairement à tous les autres CER, ne prévoit aucune disposition relativement à l'adhésion des Etats tiers. L'absence d'une telle disposition n'interdit certes pas une nouvelle adhésion sous réserve de l'amendement du traité. Signalons néanmoins que cette CER est la plus prononcée sur le plan de sa couverture de l'Afrique de l'Ouest. Plus de deux tiers (13 sur 15) des Etats membres de la CEDEAO ont seulement une double appartenance. Les deux autres (Cap vert et Guinée) appartiennent à la seule CEDEAO. C'est la création de la CEN-SAD en 1999 qui a introduit la double appartenance au sein de la CEDEAO. Le critère géographique semble également jouer pour la SADC (Afrique australe), l'UMA (Afrique du Nord) et dans une moindre mesure pour la CEEAC (Afrique centrale).
- ✓ La deuxième catégorie de CER est semi-ouverte (ou semi-fermée). L'adhésion à la CER est réservée aux Etats originaires nommément désignés ; elle est ouverte aux autres Etats sous conditions. C'est le cas du COMESA où l'adhésion est réservée aux membres de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) des Etats de l'Afrique orientale et australe, et ouverte sous condition de l'accord des Etats originaires, aux Etats membres de l'Afrique orientale et australe et aux 'Etats voisins immédiats d'un Etat membre'. On retrouve ce genre de dispositions dans le traité EAC où l'adhésion est

ouverte sous condition 'de la proximité géographique [de l'Etat concerné] et son interdépendance vis-à-vis des autres Etats Membres' ou encore de l'IGAD où l'adhésion est ouverte pour tout 'Etat africain de la sous-région'. Ce qui donne aux Etats membres de l'IGAD de nombreuses possibilités de rationaliser leurs appartenances.

- ✓ La troisième catégorie est celle des CER dont l'adhésion est ouverte à une catégorie plus large d'Etats. C'est le cas de l'UMA (ouverte aux « Etats appartenant à la Nation Arabe ou à la Communauté africaine » ou encore à la CEN-SAD ouverte « à tous les Etats africains »).

203. Le critère géographique a joué un rôle important dans les premières étapes de la création des CER pour asseoir leur autorité/légitimité dans l'espace géographique dont lesdites CER sont censées représenter les aspirations. Toutefois ce critère s'est progressivement dilué ; pour certaines CER les Etats ont pu considérer qu'ils peuvent être liés par d'autres types de solidarités, tout aussi fortes que le critère géographique. Il en a résulté un assouplissement du critère 'géographique' d'adhésion ou de cooptation. C'est ainsi le cas pour le COMESA où la notion de 'membres voisins immédiats d'un Etat membre' est de nature à élargir sans limitation l'interprétation du critère. Seule l'IGAD utilise la notion de 'sous- région' (utilisée également par le traité d'Abuja) ou de la CAE qui utilise implicitement le critère de 'proximité géographique'. Mais là encore, ces expressions ne sont pas toujours pertinentes pour circonscrire les CER dans un cadre géographique formel au sens du traité d'Abuja (Nord, Sud, Ouest, Est, Centre). Certaines CER utilisent enfin, des critères tellement poreux qu'ils couvrent géographiquement tout le continent africain. C'est le cas de l'UMA ou en particulier de la CEN-SAD, dont la couverture géographique, telle que prévue par les traités constitutifs, est similaire à celle de l'Union Africaine elle-même. Il semble difficile, dès lors, de parler dans certains de ces cas de 'communauté économique africaine' au sens du traité d'Abuja, certaines CER ayant une couverture transrégionale prononcée⁵⁶.

204. La plupart des CER ont été créées sur une base multidimensionnelle et il est souvent difficile d'isoler des critères discriminants. La coopération et l'intégration économique et commerciale constituent des objectifs communs à toutes les CER, mais d'autres critères peuvent intervenir dont il n'est pas toujours aisé de mesurer le poids dans la formation et la dynamique des CER avec la précision requise. C'est le cas du critère culturel ou des solidarités historiques.⁵⁷ C'est ainsi que la CEDEAO par exemple, a joué un rôle important en matière d'intégration politique, de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ainsi qu'en matière de paix et sécurité dans la sous région⁵⁸. Mais cet engagement actif de la CEDEAO en faveur de ces objectifs politiques constitue un facteur favorable pour la réalisation de l'intégration économique.

⁵⁶ Selon l'article 27-3 de l'Acte constitutif de l'union africaine « tout Etat membre de l'OUA peut adhérer au présent Acte ».

⁵⁷ Voir article 2 du traité CEDEAO qui prévoit que les Etats « décident que la CEDEAO sera à terme la seule communauté économique de la région aux fins de l'intégration économique(...) ».

⁵⁸ Ainsi en 1990 la CEDEAO a créé en son sein une force ouest-africaine de maintien de la paix (ECOMOG). Ses objectifs sont au nombre de trois : prévention, gestion et résolution des conflits, maintien de la paix dans la région, et création des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables

205. Ce constat peut être transposé à plusieurs autres CER, en particulier concernant le critère 'paix et sécurité' qui constitue une des spécificités de l'intégration économique régionale en Afrique. En effet en raison du fait que l'intégration ne peut être conduite dans un climat de conflits, toutes les CER prévoient un volet 'paix et sécurité' parmi leurs objectifs principaux. Certaines (comme l'IGAD) privilégient, avec cet objectif, celui de la lutte contre la sécheresse⁵⁹.

3.6 Récapitulatif des scénarios de rationalisation

206. Les scénarios proposés dans le tableau ci-après mettent en présence une option immédiate de suppression formelle des multi-appartenances (par décision étatique) et donc l'adhésion à une seule CER régionale (au sens du Traité d'Abuja), et une option progressive de convergence vers deux grandes communautés fonctionnelles dont la mise en œuvre est justifiée par les critères suivants :

- La volonté des Etats de tirer profit dans certains cas de plusieurs appartenances ;
- Le souci de ne pas bouleverser les équilibres existants et tenir compte tant des souverainetés des Etats que de l'utilité de toutes les CER dans l'édification de l'intégration du continent ;
- Le souci de privilégier les exigences d'harmonisation renforcée (en particulier création de zones de libre échange, d'unions douanières communes) sur toute autre considération pour éliminer les effets négatifs des adhésions multiples ;
- La nécessité de privilégier la proximité géographique vu ses implications importantes sur des aspects importants de l'intégration tels que le coût des échanges, le mouvement de personnes, etc.
- La prise en compte des facteurs extra-économiques de l'ancrage tels que les facteurs géopolitiques, culturels et historiques.
- La création de telles communautés fonctionnelles ne nécessite pas de réformes institutionnelles et juridiques lourdes mais une harmonisation/unification des politiques des CER existantes. L'instauration de la tripartite COMESA/SADC/EAC dans des délais relativement brefs prouve, si besoin est, qu'un tel processus est rapidement envisageable pour la zone Nord-Ouest du continent,
- Le regroupement de 8 CER existantes en deux grands pôles continentaux contribue à accélérer le processus d'intégration du continent.

⁵⁹ Un des objectifs de l'IGAD est de « Promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région et créer des mécanismes au sein de la sous-région pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits entre les Etats et au sein des Etats par voie de dialogue ».

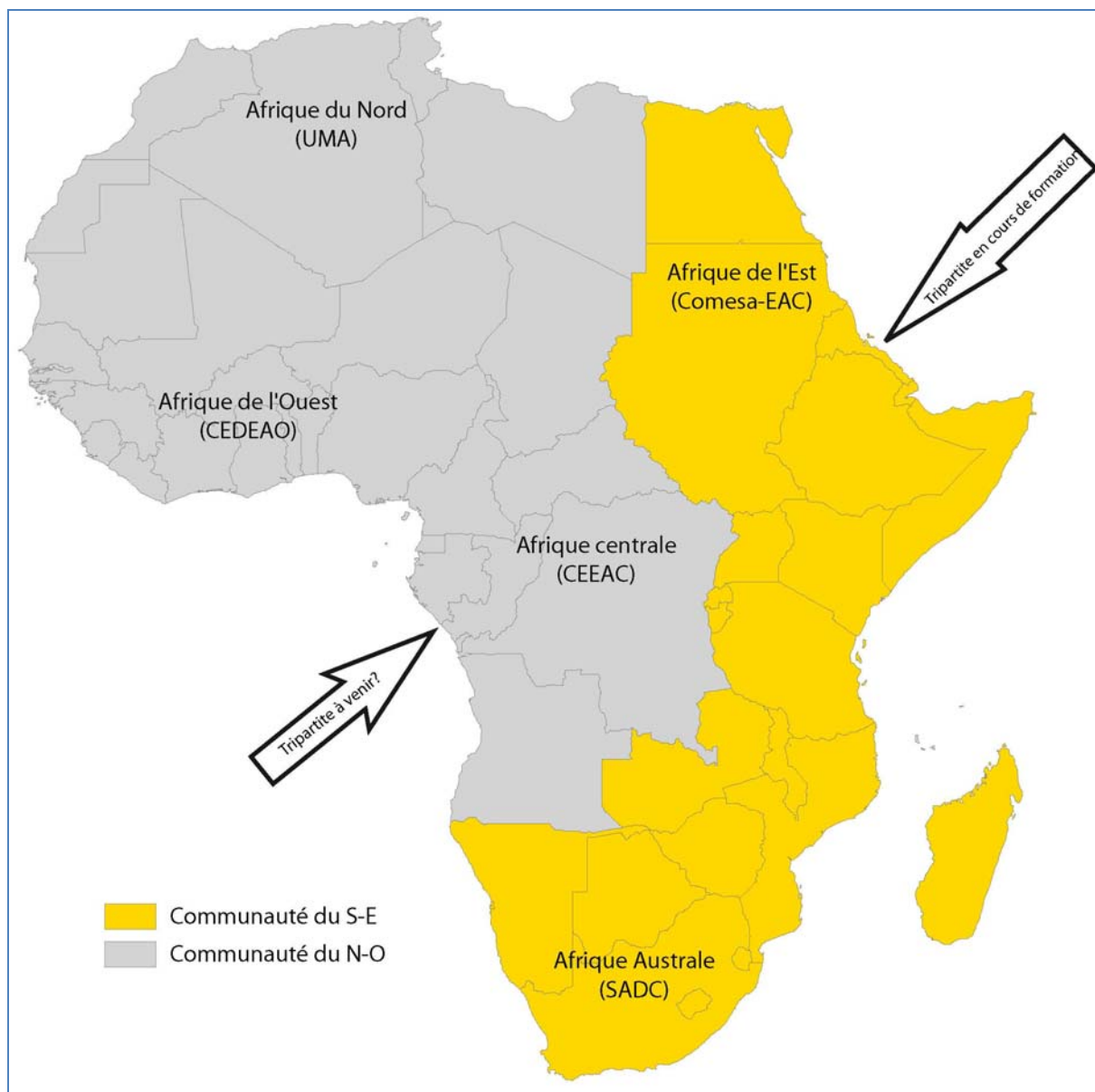
- o Le nombre de retraits-fusion formels des Etats des CER auxquelles ils ont choisi d'adhérer est limité à une dizaine contre une quarantaine dans le cas du scénario d'Abuja 1.

Tableau 30. Récapitulatif des scénarios

Etats	Statu quo	Abuja 1	Abuja 2 ou Communautés d'ancrage	Convergence Accélérée
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Guinée, Cap Vert (en cours d'adhésion au Cen- SAD)	CEDEAO - CEN-SAD	Retrait CEN-SAD	CEDEAO avec une harmonisation avec la CEN-SAD (ou mandat transformé)	Communauté du N-O
Tunisie, Mauritanie et Maroc	CEN-SAD-UMA	Retrait CEN-SAD	UMA Avec une harmonisation avec la CEN-SAD (ou mandat transformé)	Communauté du N-O
Libye	COMESA CEN-SAD UMA	Retrait CEN-SAD et COMESA	UMA harmonisation Cen-SAD (ou mandat transformé), retrait COMESA	Communauté du N-O retrait COMESA
Algérie	UMA	UMA	UMA	Communauté du N-O
Centre Afrique, Tchad, Sao Tomé	CEN-SAD- CEEAC	Retrait CEN-SAD	CEEAC avec une harmonisation avec la - CEN-SAD (ou mandat transformé)	Communauté du N-O
Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Equatoriale	CEEAC	CEEAC	CEEAC	Communauté du N-O
Angola	CEEAC- SADC	Retrait SADC	Retrait SADC	Communauté du N-O retrait SADC
RDC	CEEAC- SADC- COMESA	Retrait SADC et COMESA	Retrait SADC et COMESA	Communauté du N-O retrait SADC et COMESA
Burundi	CEEAC-COMESA- EAC	Tripartite, Retrait CEEAC	Tripartite, Retrait CEEAC	Communauté S-E, Retrait CEEAC
Egypte, Comores	CEN-SAD- COMESA	Tripartite, Retrait CEN-SAD	Tripartite Avec harmonisation	Communauté S-E, Retrait CEN-SAD

Etats	Statu quo	Abuja 1	Abuja 2 ou Communautés d'ancrage	Convergence Accélérée
			avec la CEN-SAD (ou mandat transformé)	
Somalie	CEN-SAD- IGAD	Retrait CEN-SAD	IGAD	Communauté S-E, Retrait CEN-SAD
Ethiopie	COMESA-IGAD	Retrait COMESA	COMESA avec harmonisation IGAD (ou mandat transformé)	Communauté S-E
Djibouti, Erythrée, Soudan	COMESA Cen-SAD IGAD	IGAD retrait Cen-SAD COMESA	IGAD , harmonisation Tripartite, retrait CEN-SAD	Communauté du S-E retrait CEN-SAD
Ouganda	COMESA EAC IGAD	Tripartite , retrait IGAD	Tripartite , harmonisation IGAD	Communauté du S-E
Kenya	COMESA EAC IGAD CEN-SAD	Tripartite , retrait IGAD / CEN-SAD	Tripartite , harmonisation IGAD, retrait CEN-SAD	Communauté du S-E retrait CEN-SAD
Madagascar, Malawi, Maurice, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	SADC COMESA	Tripartite	Tripartite	Communauté du S-E
Rwanda	COMESA EAC	Tripartite	Tripartite	Communauté du S-E
Tanzanie	SADC EAC	Tripartite	Tripartite	Communauté du S-E
Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie	SADC	Tripartite	Tripartite	Communauté du S-E
Nombre de retraits envisagés		40	9	12

Figure 5. Représentation des communautés fonctionnelles de convergence accélérée



4 VALORISATION DES SCENARIOS : ANALYSE COUTS/AVANTAGES

4.1 Méthodologie, Hypothèses et données de la quantification

207. La modélisation de la rationalisation des communautés économiques régionales (CER) en Afrique est un exercice assez inhabituel. Des travaux ont été conduits pour évaluer l'impact des différents choix possibles en matière d'intégration régionale (Zone de libre-échange, Union douanière, marché commun,...), mais pratiquement aucun travail ne s'est intéressé à la problématique de la rationalisation des CER dans leur ensemble.
208. Le processus d'intégration en Afrique, par comparaison avec d'autres régions dans le monde, se distingue par le fait qu'il s'agit d'économies faisant face aux plus grands défis de développement et qui à travers l'intégration sont en quête de nouveaux leviers de croissance et d'amélioration du bien être des populations.
209. Ces particularités font que la modélisation de la rationalisation des CER doit répondre au problème posé, qui est l'évaluation de l'impact des scénarios envisagés par la Commission de l'Union Africaine tout en identifiant les sources d'effets de l'intégration et les canaux de leur propagation dans le contexte des économies africaines. Aussi, faut-il faire le choix de techniques de modélisation qui s'adaptent au problème posé et au contexte des économies africaines.

4.1.1 Modélisation de l'intégration dans la littérature

210. L'intégration régionale est un concept qui couvre deux notions complémentaires :
- La dimension commerciale et ses implications en termes de politique économique. C'est l'intégration des marchés au niveau d'une région donnée. C'est cette notion qui est la plus développée dans la littérature du commerce international.
 - La dimension géopolitique et ses implications en termes institutionnels et d'infrastructures. Cette notion a pris plus d'importance au cours des dernières décennies dans la mesure où les mouvements d'intégration par le marché ont mené peu à peu vers un besoin de plus d'harmonisation institutionnelle (voire de fédération des institutions) et de plus d'ouvrages d'infrastructures communs.

Pour l'Afrique, l'intégration visée est celle qui permet de couvrir ces deux notions à la fois. C'est pour cette raison que l'on va passer en revue le concept de l'intégration qui porte sur l'aspect commercial tout en débouchant sur, ou en donnant de l'importance aux, autres dimensions de l'intégration.

211. L'intégration régionale commerciale vise la non discrimination des biens et services locaux et étrangers ainsi que les facteurs de productions (Balassa 1976). Dans la littérature il existe principalement 4 types d'intégration régionale qui se distinguent par leurs objectifs, les secteurs couverts et l'adhésion des membres :

- Zone de libre échange : Il y a réduction ou élimination des barrières au commerce, entre les pays membres, tout en gardant ces barrières vis-à-vis des pays non membres.
- Union douanière : Il y a réduction ou élimination des barrières au commerce entre les pays membres ainsi que l'adoption d'une politique commune de tarif douanier (Tarif Extérieur Commun) vis-à-vis des pays non membres.
- Marché commun : Cette forme d'intégration se distingue de l'union douanière par la réduction des barrières à la mobilité des facteurs de production.
- Union Economique : Dans cette forme d'intégration, les membres harmonisent leurs politiques économiques nationales y compris le taux de change et les politiques monétaires.

212. L'intégration régionale a été influencée par plusieurs analyses théoriques commençant par la théorie de l'union douanière de Viner [1950] et Meade [1955] jusqu'aux nouvelles théories de l'économie internationale et de croissance. Les arguments justifiant les avantages de l'intégration régionale ont évolué, commençant par les avantages traditionnels jusqu'aux avantages non traditionnels qui touchent parfois le non économique.

La littérature et les pratiques de politiques économiques ont fait apparaître différentes étapes de l'intégration commerciale débouchant sur une union économique, voire même politique. Balassa [1961] a développé un schéma de suppression des barrières en 5 étapes (tableau ci-dessous) qui continue à être le repère des formes d'intégration.

Tableau 31. Formes d'intégration

	Pas de tarifs/quotas	Tarif extérieur commun	Libre circulation des facteurs	Harmonisation	
				des politiques économiques	des politiques et des institutions
Zone de libre échange	X	----	----	----	----
Union douanière	X	X	----	----	----
Marché commun	X	X	X	----	----
Union Economique	X	X	X	X	----
Intégration Economique totale	X	X	X	X	X

213. L'intégration commerciale va provoquer une modification du volume et des flux d'échanges extérieurs. Cette modification peut avoir pour source soit un détournement soit une création des échanges. Viner [1950] a été parmi les premiers à définir les conditions qui permettent la création du commerce par le biais de l'intégration régionale :

- Le commerce est créé lorsque les produits des producteurs inefficients sont remplacés, après l'élimination des tarifs douaniers, par des importations moins chères, provenant de producteurs plus efficaces au sein de la région.
- Le commerce sera en détournement lorsque les producteurs inefficients appartenant à la région sont favorisés par rapport aux producteurs, de l'extérieur de la région, plus efficaces, à cause de la tarification douanière. Cette situation de détournement de commerce réduit le bien être économique.

214. Les applications empiriques sur l'intégration régionale ont dégagé dans la majorité des cas un effet net positif sur la 'création du commerce' que ce soit dans les études ex-post sur la communauté européenne (les années 60 et 70) ou ex-ante sur la plupart des zones de libre échange émergentes. Les effets positifs, modestes dans certains cas, plus importants dans d'autres, dépendent de plusieurs facteurs.

215. Les facteurs les plus évoqués sont les suivants :

- La taille économique des pays membres ainsi que la taille de la zone de libre échange (Schiff [1996]).

- Les proximités géographiques ou affinités commerciales et économiques ou bien encore la complémentarité des ressources et dotations (Summers (1991) et EU (1995), Wonnacott (1981, 1992).
- La présence d'une concurrence imparfaite, de barrières technologiques ou de barrières à l'entrée (Helpman et Krugman (1985) et Krugman (1980), Haaland et Wooton (1992), Smith et Venables (1992) et Harrison, Rutherford et Tarr (1994), Baldwin et Venables (1995).
- L'amélioration des termes de l'échange des biens au profit des pays membres et au détriment des pays non membres (Winters and Chang (1996)).

216. Les effets bénéfiques provenant de l'intégration sont souvent attribués à plusieurs facteurs. Parmi les plus cités, on peut retenir :

- Les effets d'économie d'échelle et d'efficience de l'appareil de production ainsi que les avantages traditionnels dus à l'augmentation de la concurrence (Krugman (1991)).
- La stimulation de l'investissement entre les pays membres ainsi qu'issu de l'extérieur de la zone d'intégration (Kydland et Prescott (1977), Staiger 1995).
- Le signal relatif à l'orientation économique et politique du pays (ainsi que la solidité de l'environnement économique, la compétitivité de l'industrie, la 'soutenabilité' du taux de change...), qui rassure les investisseurs étrangers (Perroni et Walley 1994).
- La plus grande facilité de coordination et d'arbitrage entre les différentes politiques économiques et la conduite des négociations multilatérales avec plus de visibilité et un pouvoir de négociation plus important.
- L'augmentation du coût de la guerre et la réduction des conflits entre les pays (Polachek, SW, 1992.).

217. On peut retenir de cette revue de la littérature deux conclusions majeures pour la présente étude :

- ❖ L'intégration commerciale offre un potentiel de gains en termes de:
 - ✓ Gains de marché et amélioration de l'allocation des ressources. Ce type de gains peut être saisi à travers l'évolution potentielle des exportations et des importations et leurs implications sur l'économie des pays membres.
 - ✓ Gains en termes de qualité du climat des affaires, de compétitivité, d'amélioration de la gestion publique, etc... Ce type de gains est de plus en plus confirmé par les expériences récentes d'intégration. L'intégration commerciale incite à l'amélioration de la productivité, non seulement au

niveau des entreprises, mais également au niveau de l'économie entière du pays membre.

- ❖ L'intégration commerciale comporte des effets secondaires qu'il y a lieu de contrôler. Il s'agit en particulier:
 - ✓ Des coûts de transition aussi bien sur les systèmes productifs, l'emploi, etc. que ceux relatifs à la baisse des recettes douanières, pour les pays qui ont déjà un échange important avant l'intégration.
 - ✓ Les risques de détournement des échanges qui vont faire baisser le bien être en privant les pays membres de l'accès à des produits aux meilleurs prix internationaux.

Ces conclusions vont servir à la conception du modèle de quantification. Plus particulièrement, il sera tenu compte dans la quantification de l'impact de l'amélioration du climat des affaires liée à l'intégration (1^{ère} conclusion) et de l'impératif de prévoir un substitut à la baisse du droit de douane (2^{ème} conclusion) pour ne pas détériorer la situation du budget de l'Etat.

4.1.2 Techniques de modélisation utilisées et principaux résultats.

218. Trois catégories de modèles sont souvent utilisées pour capter l'impact ex ante d'un programme d'intégration.

- ✓ Les modèles de gravitation,
- ✓ Le modèle d'équilibre général calculable,
- ✓ Les modèles macro économétriques.
- ❖ Les modèles de gravitation reposent sur l'idée que les échanges seront d'autant plus importants que la distance est réduite. La distance résume tous les coûts de transport et de transaction nécessaires pour l'accès d'un produit au marché d'un autre pays. Les modèles de gravitation présentent l'avantage de mesurer le potentiel de gains, par exemple en termes de croissance du commerce, en cas d'intégration régionale. Ils ne permettent pas cependant de modéliser directement les effets sur d'autres variables économiques telles que l'impact sur le budget, les effets sur l'emploi, etc. Ils permettent aussi difficilement d'avoir des informations sur les périodes de transition.
- ❖ Les modèles d'équilibre général calculables sont d'utilisation courante, car leurs résultats, dans les premières versions historiques, sont en termes d'effets sur le bien être, ce qui est de nature à résumer tous les autres effets. Ce sont des modèles qui comparent la situation 'avec' et la situation 'sans' intégration. Les versions disponibles pour une

utilisation opérationnelle ne permettent pas d'avoir des informations sur les périodes transitoires, ni des indications réalistes sur un certain nombre de variables. Par exemple les prix sont considérés comme des variables d'ajustement pour assurer la réallocation de ressources, alors que, dans la réalité, les prix peuvent connaître une certaine rigidité.

- ❖ Les modèles macro économétriques sont des modèles de projection avec simulations de chocs liés à l'intégration régionale. Ils ne permettent pas d'intégrer, sauf si l'on opte pour des systèmes très sophistiqués toutes les interactions des différents marchés de l'économie et de son environnement international. Ils présentent cependant l'avantage de permettre de cibler l'étude de l'évolution de variables clés, à travers le processus d'ajustement à la nouvelle situation.

Le choix fait pour cette étude est un modèle macro économétrique focalisé sur l'effet de l'intégration sur les échanges commerciaux et le PIB et par là sur le budget de l'Etat et l'emploi. Ce modèle sera utilisé à la manière des modèles calculables d'équilibre général, dans le sens que l'on cherchera à simuler l'impact total (en un seul coup) de l'intégration sur les variables clés, sans chercher à déterminer la trajectoire entre le point de départ et le point d'arrivée. Etant donné le nombre de pays, il serait illusoire de chercher, avec le peu d'informations détaillées disponibles, à déterminer de manière précise le sentier entre les deux situations avec et sans intégration. La méthode choisie pour cette étude correspond cependant aux pratiques adoptées par la littérature pour la simulation des effets de l'intégration.

219. Les études quantitatives de l'intégration régionale ont eu pour objectif soit l'étude de leur impact 'ex post', soit la simulation 'ex ante' de l'effet attendu. Parmi les résultats établis par les études empiriques, l'on peut citer les exemples suivants :

- ❖ Pour l'Union Européenne :
 - ✓ Une réduction de 2,5% du coût du commerce des produits manufacturés, suite à l'intégration, permet une augmentation du PIB de l'ordre de 1% par an, sous l'effet essentiellement du renforcement de la concurrence (Harrison, Rutherford et Tarr (1994)).
 - ✓ L'effet positif sur le bien être varie entre 1% et un peu plus de 3% selon les pays. Le reste du monde subit dans certains scénarios une légère détérioration de son bien-être. Les effets les plus importants sont ceux qui correspondent à une mobilité des facteurs de production, surtout celle du capital (Gasiorek, Smith et Venables (1992), Haaland and Norman (1992) Harrison, Rutherford et Tarr (1994).
 - ✓ La création du commerce, dont la part la plus importante est celle des exportations des pays de l'UE vers les pays de l'Est. Les pays de l'Est bénéficient de leur côté d'un accès à un marché plus large, de marchés d'exportation de proximité, d'un réseau de transport intégré, de la disponibilité de biens de qualité à des prix compétitifs, du faible risque politique dans le commerce. L'effet de détournement du commerce se manifeste par le fait que l'Union Européenne importe des pays à moyen revenu

appartenant à l'Union et que les pays de l'Est réduisent leurs importations des pays de l'OCDE (Wilhelmsson (2006), Martín et Turrión (2001), et Adam et al. (2003)).

- ✓ Deux pays qui ont la même monnaie créent du commerce trois fois plus que deux pays ayant deux monnaies différentes (Rose (2000)).
- ✓ Le commerce bilatéral pour 22 pays en développement et 15 pays européens connaît une augmentation entre 4% et 10%. Pour les pays non membres, l'augmentation se situe entre 8% et 16% et ce sur la période allant de 1992 à 2002 (Micco, Stein and Ordonez (2003). Ce résultat est cependant contesté (Berger and Nitsch (2005)) car il résulterait davantage d'un trend que de l'effet de l'intégration.
- ❖ Pour l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ASEAN) :
 - ✓ Le commerce intra régional s'est trouvé considérablement augmenté du fait de la réduction des barrières tarifaires entre les pays membres (Adams et Park (1995).
 - ✓ La création de commerce dans la zone AFTA peut atteindre 19% (avec les tarifs d'avant l'Uruguay round) mais contribue faiblement au bien être des pays membres (0,23-0,26) exception faite pour Singapour et la Malaisie (1,3-3,86). Avec les tarifs résultant d'après l'Uruguay round, les effets sont moins importants (Lewis et Robinson, (1996).
 - ✓ Une augmentation du commerce intra-régional et du PIB des pays membres, qui serait plus élevée au Singapour et en Malaisie, suite à la réduction des tarifs (Adams et Horridge (2000), en utilisant le modèle GTAP.
- ❖ Pour le MERCOSUR :
 - ✓ Le MERCOSUR a adopté une politique tarifaire discriminatoire envers les pays non membres. Aussi, les pays membres réalisent-ils des échanges à un coût élevé alors que les pays non membres diminuent leurs exportations aux pays membres (Yeats (1997).
 - ✓ Le coût du transport intra-régional est inférieur au coût de transport inter-régional (le reste du monde est représenté par les Etats-Unis) et la marge entre les deux est capable de générer des gains entre les pays membres du MERCOSUR (Mjadi et Winters (1997).
 - ✓ Les pays du MERCOSUR vont bénéficier, s'il y a concurrence imparfaite, d'une augmentation annuelle de 1 à 2 % du PIB et d'un effet positif et significatif sur le bien être (Flores (1997)). Avec des rendements d'échelle constants, le même effet positif sur le bien être est attendu mais dans des proportions plus faibles -moins de 0,25% du PIB par an- (Hinojosa-ojeda, Lewis, et Robinson (1997), Giordano (2002) et Diao et al. (2003)).

- ✓ Les gains de la zone Mercosur, en termes de pourcentage de PIB réel, demeurent assez voisins dans les deux cas de concurrence parfaite ou de concurrence imparfaite, si l'on tient compte des coûts de transaction. Ces gains sont de l'ordre de 2,5 à 3,2% pour le scénario d'élimination des tarifs, respectivement avec la zone de libre échange américaine et avec l'Union Européenne. Ils sont de 5% à 6% si on enlève également d'autres coûts affectant le commerce international. Les gains sont cumulables lorsque l'on opte pour une ouverture à l'égard des deux ensembles. Monteagudo and Watanuki (2003).
- ❖ Pour l'Afrique :
 - ✓ Le commerce africain a été à tort considéré au cours des années 1990 comme n'étant pas au niveau des attentes (Foroutan et Pritchett (1993)), résultats qui ont été réfutés par d'autres comme Coe et Hoffmaister (1998) et Rodrik (1998).
 - ✓ Pour le cas de la SADC, l'augmentation des importations en provenance des pays membres est supérieure à la baisse des importations en provenance des pays non membres (Lewis et al. (2003)).
 - ✓ L'effet net, dans le cas de la SADC, est positif avec une augmentation du commerce de 7 % pour l'accord de libre échange (avec un potentiel de perte dans les termes de l'échange).
 - ✓ Selon d'autres scénarios (accord de libre échange, union douanière, ou bien un régionalisme ouvert) le bien être sera élevé si les élasticités d'exportation sont suffisamment élevées (Evans 2001).
 - ✓ Malgré l'existence en même temps d'un effet de création et de détournement du commerce, l'effet net est positif pour l'Afrique du Sud dont les importations et les exportations augmentent tandis que peu d'effets sont observés pour le reste des pays. Andriamananjara et Hillberry (2001).
 - ✓ Le commerce intra-COMESA n'est pas significatif et les coefficients des variables explicatives sont non significatives, exception faite pour la variable PIB. Cela est dû au problème de complémentarité entre les pays et de la multi appartenance des pays à des CER (Geda et Kebret (2008)).
 - ✓ Pour les pays d'ECOWAS, la création du commerce est deux fois plus élevée qu'avant l'intégration, Cernat (2001).
 - ✓ Les coefficients du commerce intra-régional sont positifs pour toutes les régions d'intégration à l'exception du COMESA. Pour les Unions Douanières UEMOA et CEMAC les coefficients indiquent que la création du commerce pour les pays membres est de respectivement 3,1 et de 3,% (Carrere (2004)),

- ✓ Un effet net de détournement au sein du CEMAC et des effets de création au sein de COMESA et ECOWAS (Gvetnkom (2008).
- ✓ L'avantage que peut apporter une union douanière au commerce bilatéral et à la croissance économique est confirmé et ce à cause de la crédibilité de la banque centrale (Anyanwu (2003).
- ✓ L'établissement d'une Union monétaire, sous certaines conditions, va sans doute ajouter aux pays membres –de la CEMAC, UEMOA et ECOWAS- une certaine crédibilité et solidité des indicateurs macroéconomiques. Parmi les conditions, il faut établir une assistance technique et financière pour que la sortie de l'Union soit coûteuse (Guillaume et Stasavage (2000)).
- ✓ Les coûts de transport en Afrique sont supérieurs de 136 % à ceux observés dans d'autres régions ; réduire les coûts de transport de moitié en Afrique va multiplier le commerce par cinq (Limao et Venables, 2001). Ces coûts varient selon les pays et selon les produits et imposeraient une protection effective supérieure au tarif douanier, en particulier dans les pays enclavés (Amjadi et al (1995)). Dans ces pays, les coûts sont supérieurs de 50 % et les volumes d'échanges inférieurs de 60 %, à ceux des pays côtiers.
- ✓ Une relation positive existe entre l'efficience portuaire et les services d'infrastructure, alors que la douane et l'environnement réglementaire sont les principaux obstacles au commerce intra-régional. Les régions couvertes en Afrique sont CEMAC, COMESA, ECOWAS, SADC, UEMOA. Njinkeu et al (2008)
- ✓ L'intégration projetée par l'UMA peut procurer jusqu'à 1 point d'emploi supplémentaire et près de 2 points de PIB pour les pays de la région (Ideaconsult, 2009).

220. En conclusion, on peut retenir des travaux antérieurs les enseignements suivants :

- ✓ L'intégration régionale pourrait produire globalement des effets importants surtout par suite de la création des échanges et également de l'amélioration de la qualité des marchés (concurrence, baisse des coûts de transaction, etc.).
- ✓ Pour les pays avancés, les gains de l'intégration viennent de l'extension des marchés (Union Européenne) tandis que pour des pays en développement (Union Africaine), les gains concernent l'amélioration de la qualité des marchés –coûts de transaction, en particulier-. Cela signifie que la motivation essentielle de l'intégration pour l'Afrique devrait être les implications en termes de qualité des économies.
- ✓ Les gains dépendent en partie de facteurs spécifiques, langue, culture, proximité, qui amplifient les effets positifs de l'échange.

- ✓ Les gains en Afrique peuvent être plus importants que ce qui est généralement pressenti, à condition de tenir compte des effets de l'intégration sur l'infrastructure, les coûts de transaction, de transport, etc.
- ✓ Les formes avancées d'intégration économique, union monétaire en particulier, nécessitent un certain nombre de précautions préalables pour donner des effets positifs.

Ces enseignements signifient que les effets de l'intégration vont être différents selon la taille relative des pays et selon la qualité des marchés. Ce sont les deux grands canaux par lesquels les effets de l'intégration vont se propager et se multiplier. Aussi, l'on se propose maintenant d'analyser ces deux aspects pour les différentes économies africaines.

Etant donné ces enseignements, la modélisation du cas de l'Afrique dans cette étude on tiendra compte de l'impact de l'amélioration du climat des affaires qui suit l'intégration pour la quantification de ses effets sur les économies du continent. Par ailleurs, le modèle adopté pour cette étude s'inspirera des résultats de la littérature ci-dessus pour ce qui est de la valeur de nombre de paramètres et d'élasticités.

4.2 Hypothèses et choix de modélisation pour la valorisation de la 'rationalisation' des CER

4.2.1 Hypothèses et scénarios

221. La rationalisation des CER peut être analysée sous trois angles différents :

- Le choix préférentiel d'appartenance d'un pays à une CER particulière,
- Le programme d'intégration de la CER et son échéancier,
- L'adhésion effective d'un pays donné, membre d'une CER, au programme de la CER.

La question de la faisabilité et de l'intérêt d'appartenance d'un pays à l'une ou l'autre des CER ainsi que l'analyse des scénarios de rationalisation envisagés ont été traitées dans les chapitres précédents. La quantification prend acte de cette analyse préalable et s'attache à valoriser les scénarios d'appartenance en fonction des 3 volets : appartenance des pays/ programme de la CER/ engagement effectif des pays dans le programme.

Les 4 scénarios valorisés sont :

- ✓ Le statu quo.
- ✓ Abuja 1.
- ✓ Abuja 2 ou 'communautés d'ancrage'.
- ✓ Convergence accélérée.

L'aspect relatif à l'engagement effectif du pays dans le programme de la CER a été utilisé uniquement dans le scénario du 'statu quo', dans lequel toutes les multi-appartenances

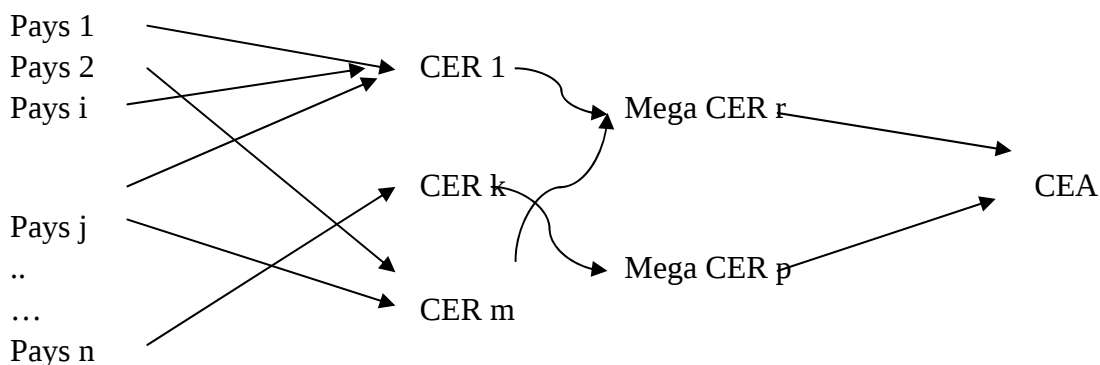
perdurent. Pour les autres scénarios, dans la mesure où il y a rationalisation et choix d'adhésion, on suppose pour chaque pays, un engagement effectif dans le projet de la CER à laquelle il adhère.

En outre, de manière simplifiée, l'on considère que toutes les CER ont pour projet de parcourir les quatre étapes suivantes vers la Communauté Economique Africaine (CEA) :

- La zone de libre échange : libéralisation des échanges de produits agricoles et industriels (réduction de 100% des droits de douane).
- L'Union douanière : Révision des droits de douane pour les unifier en trois taux (agricole, industriel et services).
- Le Marché Commun : Libéralisation des services (sans droit de douane) et du mouvement des facteurs de production, en particulier le travail.
- L'Intégration Economique : Mise en place d'une monnaie unique (éventuellement) et surtout harmonisation des politiques économiques.

Il est supposé que les pays des CER vont s'engager dans ces étapes simultanément et qu'une fois que toutes les CER auront franchi ces 4 étapes, elles vont s'ouvrir entre elles pour former une CEA.

Le schéma ci-dessous illustre ce cheminement. Une différence fondamentale est à signaler cependant dans les scénarios. Les scénarios statu quo, Abuja 1 et Abuja 2 prévoient un passage direct de la phase CER à la phase CEA tandis que le scénario de 'Convergence' prévoit d'accompagner le processus CER par un processus suprarégional intermédiaire, pour aboutir ensuite à l'AEC. Cet accompagnement devant être engagé au plus vite.



222. La procédure envisagée prend en considération le fait qu'un même pays puisse faire partie de plusieurs CER. Or, les différentes CER d'appartenance du pays en question peuvent être à des stades d'intégration différenciés. Il en a été tenu compte dans la modélisation.

Par ailleurs, les organisations sous régionales telles que UEMOA, CEMAC, SACU, sont déjà engagées à des niveaux d'intégration parfois plus avancés. Aussi, les pays qui adhèrent à ces

organisations et appartiennent également aux CER régionales se trouvent plus avancés que le reste des pays de la même CER. Il en a été tenu compte également.

223. Le traitement de la question du cheminement vers l'AEC a été réalisé selon l'approche de la statique comparative utilisée dans les modèles calculables d'équilibre général. De ce fait, les calculs sont faits comme si tout se déroule en un moment donné et donne des effets au cours du même moment.

C'est donc le principe des chocs qui a été utilisé et du calcul de l'effet total en une seule fois. Cependant, deux sous moments sont considérés: celui du cheminement de l'intégration au sein de la CER et ensuite celui vers l'AEC. Plus précisément, deux mouvements sont comparés : l'un vers l'intégration au sein de la CER et l'autre vers l'AEC, à partir de la même situation présente. La différence entre les deux fournit, à quelques effets croisés près, les impacts de chacune de ces deux étapes.

Ce traitement ne résout pas en lui-même les épineux problèmes de convergence du présent vers l'intégration en CER et ensuite des CER vers l'AEC. En revanche, une telle procédure permet de quantifier l'apport de chaque progression et surtout de se donner une cible pour toutes les transitions. En se dotant d'une cible et en ayant une vision de l'enjeu de la progression vers la cible, les partenaires vont pouvoir se mobiliser pour le plan d'accompagnement pour atteindre la situation finale.

4.2.2 Principaux traits du modèle choisi.

224. Le terme modèle désigne ici l'ensemble des équations qui a été utilisé pour simuler les étapes de l'intégration et calculer son impact. L'ensemble de ces équations est basé sur l'équilibre entre ressources et emplois et les interactions entre les variables agrégées qui lui sont liées.

Le modèle est donc de type macroéconomique avec une désagrégation sectorielle à trois branches :

1. Agriculture, ressources naturelles et produits agroalimentaires.
2. Produits industriels.
3. Services.

L'équation de base du modèle est donc, avec les notations habituelles :

$$Y + M = C + I + X$$

Chaque pays d'Afrique a une équation qui décrit cette égalité comptable.

On présente en annexe une note technique complète qui indique la forme désagrégée de cette équation et tous les équilibres dont elle tient compte et qui ne sont pas mentionnés ici.

Pour l'impact sur l'emploi, la mesure est effectuée à partir de l'effet de la politique commerciale sur la croissance économique. Cette croissance du PIB se traduit en emploi à l'aide d'un coefficient d'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance. La formule suivante est utilisée pour chacun des pays (avec l'indice adéquat pour le pays) :

$$dL/L = e_{L/g} \cdot dY/Y$$

Avec :

dL/L : taux de croissance de l'emploi.

dY/Y : taux de croissance du PIB généré par le choc de l'étape d'intégration.

$e_{L/g}$: élasticité de la croissance de l'emploi par rapport à celle de la croissance économique.

Cette élasticité ($e_{L/g}$) a été choisie dans l'intervalle 0,3-4,5 selon le pays et le niveau de variation des importations suite à la libéralisation du commerce. L'intervalle permet d'avoir un effet à la marge décroissant. La valeur de cette élasticité a été maintenue peu élevée pour tenir compte des effets de rationalisation du système productif, étant donné que l'intégration commerciale est accompagnée d'une tendance à une concurrence qui provoque la recherche de gains de productivité faisant appel à des technologies plus capitalistique.

Pour le coût budgétaire, l'équation qui permet le calcul de l'effet sur le budget est la suivante :

$$G = t Y + c M$$

G représentent les recettes fiscales totales provenant des taxes et impôts sur la production et les revenus Y au taux t et des droits de douane c frappant les importations M. Il s'en suit que l'effet de chaque étape de l'intégration se calcule de la manière suivante :

$$dG \approx t dY + c dM + dc M$$

Avec d représentant la variation de la variable ou du paramètre concerné suite au choc d'intégration simulé.

Par ailleurs, une dépense supplémentaire à ces coûts est à prévoir pour financer comme ce sera expliqué plus loin un programme spécial d'accompagnement de l'intégration du continent.

225. Pour chaque pays, le monde est divisé en trois grands groupes :

1. Les pays de la ou des CER de son appartenance, avec lesquels il va mettre en place de nouveaux régimes commerciaux allant de la zone de libre échange à l'intégration économique.
2. Les autres pays d'Afrique.
3. Le Reste du monde.

On notera que le reste du monde, étant donné la spécialisation géographique du commerce de chacun des pays africains, renferme des entités différenciées.

- ✓ Pour chaque pays, le passage d'une étape d'intégration à une autre se traduit par une modification de l'une ou de plusieurs variables de cette relation, dont les autres vont subir les effets.
- ✓ La clôture du système se fait par la condition que la variation totale des exportations entre pays africains est égale au total de la variation des importations inter africaines.
- ✓ Le modèle est reproduit dans une maquette de calcul, un classeur comportant des feuilles reliées.
- ✓ Dans chaque feuille, une ligne est attribuée à chacun des pays africains. Les échanges sont représentés par une matrice de commerce bilatéral (54 pays africains, plus le reste du monde).
- ✓ Le système est ainsi focalisé sur le comportement du commerce extérieur, suite à la mise en place d'un régime commercial ou de l'évolution dans l'intégration économique.
- ✓ En plus des relations itératives en chaîne prévues par la maquette de calcul, un certain nombre d'ajustements ad hoc sont nécessaires, en particulier pour moduler les élasticités selon le pays. Dans certains cas, cela est également rendu nécessaire pour éviter l'instabilité de l'équilibre.

226. Le point de départ est un choc sur le régime commercial de la manière suivante :

1. Pour la création d'une zone de libre échange avec les pays d'une CER, il s'agit d'une variation des droits de douane. On a supposé un choc en un seul coup qui consiste en une réduction de 100% des droits de douane, selon le niveau de tarification douanière.
2. Pour l'Union douanière : Le choc consiste en un ajustement des droits de douane de tous les pays de la CER, à la hausse ou à la baisse selon le niveau actuel, pour avoir le même taux vis-à-vis des tiers. Le taux choisi pour le choc est proche du minimum actuellement (environ 5%), ce qui constitue une réduction du niveau de protection vis-à-vis du reste du monde et vis-à-vis des pays non membres de la CER. Par souci de simplification, il a été supposé que toutes les CER font l'ajustement en même temps.
3. Pour le Marché commun : C'est une réduction des droits de douane sur les services, il s'agit en réalité de toutes sortes de restrictions, que l'on a jugées égales aux droits sur les produits industriels (hors agro alimentaire). Ce choix se justifie par le fait que le marché commun apporte en plus de la zone de libre échange et de l'union douanière, une liberté de circulation des services. C'est l'élément qui manque aux autres formes d'intégration. Les étapes suivies actuellement à l'échelle mondiale et au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce sont un indicateur révélateur de cette étape ultime vers un marché commun. La libéralisation des échanges de services (selon les 4 modes –consommation sur le territoire, commerce transfrontalier, prestation de services et établissement sur territoire extérieur-) se fait suivre par un alignement d'une ensemble de réglementations qui garantissent la concurrence loyale et font de l'ensemble des marchés intégrés un marché commun. Pour évaluer l'impact d'une telle intégration, il est nécessaire d'avoir une indication sur l'amplification des échanges de services de part et d'autre des pays qui y participent. Il est choisi à cet effet de représenter les obstacles présents à ces échanges par une proxy, les droits de douane sur les services. Ils sont considérés similaires à ceux imposés sur les produits industriels et agroalimentaires. Ce traitement se justifie par le fait que les services

accompagnent en général la fourniture d'un produit industriel et de ce fait subissent des obstacles similaires.

4. Pour l'Union économique : C'est la convergence vers un taux de change uniforme vis-à-vis d'une monnaie internationale accompagnée par une convergence de la parité des pouvoirs d'achat. Cette modification traduit ce que prédit la théorie pour la convergence des coûts relatifs des facteurs en cas de marché commun.

227. La politique économique et les agents économiques, en particulier les entreprises, disposent face à ces chocs de deux leviers d'action dont il est tenu compte dans les calculs :

- ✓ Les réformes économiques pour améliorer structurellement la compétitivité. A cet effet :
 - a. un programme spécial est prévu pour concevoir et soutenir ces réformes et il se traduit par un coût évalué et intégré dans les calculs des effets de l'intégration.

Ce programme prévoit des actions de type immatériel (études, expertise, formation, rencontres, etc.). En effet, les dépenses d'intégration matérielles type infrastructure font l'objet de programmes ad hoc pour la plupart des CER et les dépenses en ressources humaines sont souvent à limiter aux formations et recyclage pour le personnel qui était utilisé à d'autres tâches en relation avec la protection. Les actions d'accompagnement provoquant des dépenses additionnelles se limitent à celles qui visent à changer les textes et procédures et former les compétences pour leur mise en œuvre. Ces actions sont les suivantes, en fonction de l'étape d'intégration (l'estimation des coûts est basée sur l'expérience du Consultant pour les activités similaires):

1. Pour la mise en œuvre de la zone de libre échange, il y a lieu de prévoir la mise en place d'un système d'information douanier compatible entre les différents pays. La mise en œuvre d'un tel système nécessite l'acquisition-développement d'applications, l'achat d'équipements, des travaux de harmonisation statistique et de formation du personnel douanier. Chaque CER aura à piloter, coordonner et fédérer les programmes à suivre par chaque pays. De ce fait, il y aura à prévoir une partie commune dans le coût de mise en œuvre (20 M US \$) et une partie variable en fonction du nombre de pays adhérents à la CER à raison de 5 M US \$ par pays.
2. Pour la mise en œuvre de l'union douanière, il faudrait prévoir un ensemble d'études, d'expertises, de réunions de concertations, de communications et publications (par utilisation des moyens numériques), etc. pour l'harmonisation de l'accès aux marchés. De telles actions se font à l'échelle des CER et des pays. Pour la partie commune (à l'échelle de la CER), il a été estimé que ces actions nécessitent de la part de chaque CER une enveloppe de 5 M US \$ et pour chaque pays adhérents une somme similaire de 5 M US \$.
3. Pour la mise en œuvre du marché commun, il est nécessaire de prévoir un renforcement des institutions des différents pays par des actions d'études, d'expertise et de formation ainsi que les frais de rencontres et concertations, publications, etc.. Les dépenses à l'échelle de chaque CER sont évaluées à 5 M US \$ et pour chaque pays membre le montant estimé s'élève à 10 M US \$.

4. Pour la mise en place d'une union économique, il est nécessaire de prévoir des actions d'appui aux entreprises et au secteur privé. C'est l'étape où les entreprises et le secteur privé ne peuvent disposer d'aucun traitement lié à la politique économique différencié d'un pays à un autre. Il y a une convergence des politiques économiques et il est alors important que le secteur privé puisse se doter des capacités propres de résilience et de l'aptitude à l'innovation autant que dans les autres pays. Une enveloppe de 5 M US \$ sera nécessaire pour chaque CER pour la dissémination des bonnes pratiques alors que 20 M US \$ seront nécessaires pour chaque pays pour appuyer son secteur privé à s'insérer dans le système national d'innovation, à améliorer sa capacité d'organisation professionnelle, etc.

Les coûts des programmes d'accompagnement sont répartis entre les pays en fonction du mode de cotisation. Celui-ci est uniforme pour les CER, à l'exception de l'IGAD dont les cotisations sont proportionnelles à la population. Il a été prévu de répartir ces actions sur une période totale de 5 ans. Les actions sont liées aux étapes de l'intégration pour ce qui est de l'estimation des enveloppes budgétaires. Mais, il est possible d'anticiper les étapes et de lancer les actions d'une étape future en même temps que celles d'une étape en cours. C'est la concertation intra CER et entre les CER et l'UA qui permet de programmer de façon plus précise l'échelonnement dans le temps mais tout en restant dans la période totale de cinq ans.

En plus des actions ciblées et liées aux étapes de l'intégration, il faudrait prévoir de renforcer les capacités de gestion des CER et de l'UA en matière de politique d'intégration. L'activité des CER et de l'UA (concernant la partie suivi et pilotage de l'intégration) va doubler. Aussi, les budgets de fonctionnement des CER doivent être revus à la hausse de manière à les doubler. Les montants prévus à cet effet dans les estimations sont ceux des budgets actuels, soit une cotisation annuelle additionnelle de 5 M US \$ par an pour chaque pays à la CER à laquelle il appartient, à l'exception de la COMESA pour laquelle il est prévu 9 M US \$ par an par pays adhérent, étant donné son budget actuel. Ici aussi les cotisations sont prévues en fonction du mode actuel de cotisation (quoteparts égales ou proportionnelles à la population).

L'estimation du coût global sur toute la période d'intégration est établie par actualisation de ce montant pour un versement perpétuel de cotisation annuelle. Un tel traitement permet de maintenir les instances de concertations (CER et UA – entité d'intégration-) au-delà de la période de mise en œuvre du programme de manière à prendre en charge de nouvelles attributions liées à la coordination des politiques économiques du continent.

Les cotisations et les coûts des actions spécifiques sont prévus en fonction du nombre d'appartenances des pays aux CER (un même pays appartient très souvent à plusieurs CER). Il est également tenu compte des cotisations à payer aux regroupements régionaux (CEMAC, UEMOA, CMA et la zone de libre échange du Sud –ZLE-com. -). On notera que le nombre total d'appartenance, en tenant compte des

huit CER officielles et de ces quatre sous regroupements- s'élève à 137 alors qu'il n'y a que 53 pays en Afrique auquel s'ajoute le Sahara Occidental. Le processus d'intégration nécessite une harmonisation entre ces différentes appartenances, ce dont il a fallu tenir compte pour l'évaluation du coût du programme spécial.

- b. L'amélioration du climat des affaires sera une conséquence du programme spécial d'accompagnement et de la libéralisation des échanges. L'amélioration des libertés économiques de son côté accompagne en général l'intégration économique et produit des effets de productivité.
 - c. Les retombées du programme spécial d'accompagnement sont prises en compte pour atténuer l'évolution des importations suite à la réduction des droits de douane et pour stimuler les exportations. Ce point est traité de manière exogène. Il est à la mesure de ce qui a été observé dans plusieurs pays qui sont avancés en termes d'intégration dans l'économie mondiale. Dans les calculs, il a été considéré que la compétitivité s'améliore en relation avec le degré d'accélération de l'ouverture mesurée par la somme des taux de croissance des exportations et des importations. La production est ainsi en relation avec la compétitivité elle-même en relation avec l'ouverture, qui a son tour subit l'effet de la libéralisation. L'élasticité de la production à l'ouverture est modulée, inversement, avec le niveau de l'état du climat des affaires, de la compétitivité et des libertés économiques (selon les indicateurs des organisations internationales citées plus haut).
- ✓ L'ajustement du taux de change qui se produit souvent en cas de libéralisation commerciale pour se substituer à la protection tarifaire. Le taux de change est utilisé dans les calculs pour permettre un lissage des évolutions afin qu'elles restent dans des marges acceptables. Les autorités monétaires se conduisent souvent selon ce principe simple, même si à un stade plus avancée de l'intégration, ce ne sera plus possible.

228. Les implications de ces chocs sont saisies à travers la modification :

1. Des importations du pays en provenance de :
 - a. De chacun des pays de la CER.
 - b. Des pays du reste de l'Afrique, en particulier pour l'effet détournement de trafic.
 - c. Du reste du monde, pour les effets de détournement de trafic.

En appliquant ce calcul à tous les pays d'Afrique, on obtient l'évolution de l'exportation du pays concerné sur le marché africain avec une désagrégation par pays et la possibilité de regroupement par CER.

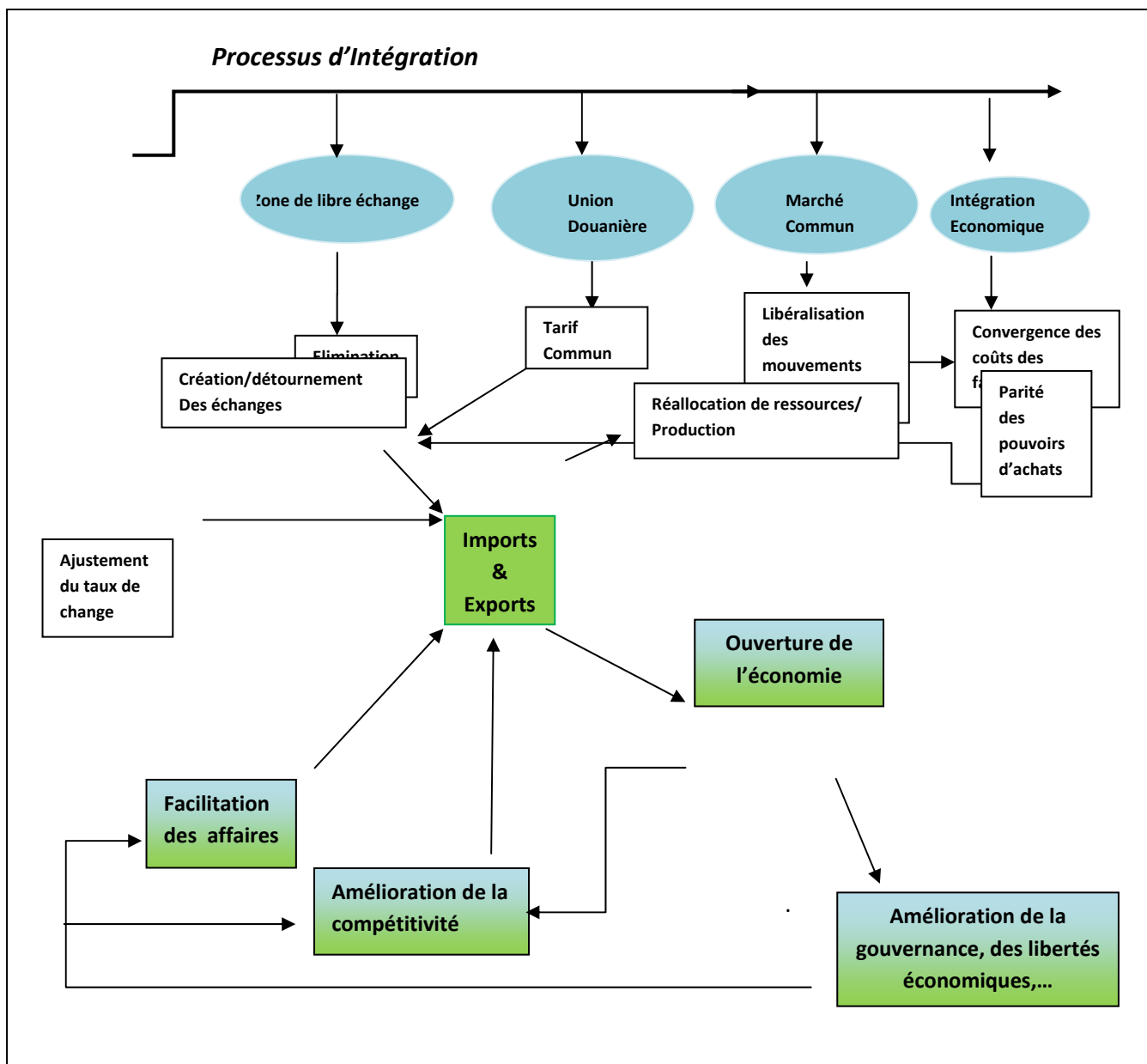
2. Des exportations sur le reste du monde (hors Afrique), suite aux implications des réformes économiques, à l'ajustement du taux de change.
3. Les effets sur importation et sur exportations produisent des effets sur le PIB (réallocation de ressources entre secteurs) et l'emploi suite à un transfert intersectoriel. Le transfert s'opère en relation avec les différences de rendement, mesurées par des élasticités modulées avec le niveau de développement.

4. La réallocation de ressources entre secteurs, à travers le transfert de l'emploi des secteurs en perte de production vers les autres activités.
5. Tous ces effets sont traduits sous forme d'effet sur les recettes de l'Etat. La baisse provient de la perte des droits de douane. Mais une augmentation des autres recettes liées à la production a aussi lieu si le niveau de production, ce qui est le cas en général, augmente.

229. Les élasticités utilisées ont été choisies ad hoc selon plusieurs considérations :

1. Les enseignements des études récentes sur l'impact dans l'économie mondiale (Cf revue de la littérature plus haut).
2. Les résultats des entretiens réalisés au cours de cette étude avec les responsables des CER. Il a été possible en particulier de tenir compte autant que possible de certaines réalités africaines, par exemple l'importance du commerce informel international, les progrès dans la réalisation de programmes favorisant l'intégration commerciale, etc. Tout ceci a suggéré le choix d'élasticités plutôt intermédiaires. En d'autres termes, les relations commerciales internationales des pays africains seraient plus développées que ce que font apparaître les statistiques. Les implications de l'ouverture ne seront pas en conséquence aussi importantes que pour des pays fermés.
3. Une modulation dans certains cas des élasticités selon le pays pour tenir compte de l'état de développement, la qualité de l'environnement des affaires, la taille, etc.
4. Le souci d'avoir une convergence des interactions entre les variables pour obtenir un point d'équilibre, malgré les problèmes de données.

230. Le schéma ci-dessous décrit quelques interactions dont il est tenu compte dans les calculs.



4.3 Quantification des scénarios de rationalisation des CER en Afrique

231. La quantification des scénarios de rationalisation des CER en Afrique a nécessité deux types de traitement des données. Le premier concerne la construction de bases de données aussi bien pour les données quantitatives de base que pour les élasticités. Le deuxième concerne la conduite des simulations et en particulier la traduction des scénarios qualitatifs en

configurations quantifiables et la déduction de résultats qui aident à la décision. Ces deux points sont présentés ci-dessous.

Il faut rappeler que la présente étude a un caractère particulier. Elle vise une analyse détaillée par pays de l'impact de plusieurs scénarios complexes d'intégration régionale. En même temps, il n'existe aucune base de données complète qui englobe tous les pays africains. Par ailleurs, pour certains pays, les données ne sont pas disponibles, ne sont pas suffisamment récentes ou ne sont pas dans les normes statistiques habituelles.

4.3.1 Bases de données utilisées

232. La construction des bases de données a été dictée par plusieurs considérations dont on citera :

- L'absence de séries de données complètes pour tous les pays d'Afrique sur le commerce extérieur telles que les exportations par groupe de produits (selon des nomenclatures homogènes) et pour la même année. La source la plus complète est celle de TradeMap. Elle a l'inconvénient de ne pas donner d'information sur l'échange bilatéral pour les pays d'Afrique pour la même année. Par ailleurs, l'échange bilatéral sur les services n'est pas disponible.
- L'absence de données précises sur les niveaux de protection douanière et de tarifs effectifs (en moyenne par rapport aux échanges effectifs) pour tous les pays d'Afrique.
- Les changements quelques fois très importants dans le commerce extérieur en lien avec la conjoncture.

233. Il a donc été nécessaire de compléter les données disponibles par des extrapolations, le recours à des moyennes et par un certain nombre de détours. Les principales hypothèses et les plus importants traitements effectués sont les suivants :

- L'utilisation de sources de données internationales de manière privilégiée de manière à avoir le maximum de comparabilité des données. Les données utilisées sont ainsi :

- Les indicateurs de développement de la Banque Mondiale pour le PIB, la croissance économique, la population, les taux d'ouverture, l'endettement extérieur et les flux d'investissement extérieur. D'autres variables ont été consultées, comme celles relatives à l'utilisation de l'Internet, la pauvreté, etc. mais n'ont pas été utilisées directement. La série consultée porte sur la période 1960-2009. Toutefois, seule la seule période 2005-2008 fournit le plus de données complètes (pour l'ensemble des pays africains).

- Les données sur le commerce extérieur (échanges bilatéraux pour les pays d'Afrique) de Trade Map avec une désagrégation intermédiaire en : (i) Produits primaires et agricoles, y compris agroalimentaires, (ii) Produits industriels, (iii) Services (en se limitant à l'ensemble des services).

- Les données du commerce extérieur manquantes ont été complétées par extrapolation à partir des ratios pertinents des indicateurs de développement de la Banque Mondiale. L'hypothèse la plus forte a été de considérer que la structure des exportations et importations est la même que celle du système productif pour les années manquantes, en particulier sur les services. L'hypothèse a été testée sur les données existantes également, une erreur moyenne de l'ordre de 3% a été observée. Quelques cas rares d'erreur de l'ordre de 10% ont été également observés et il en a été tenu compte dans l'interprétation des résultats.
- Les tarifs douaniers sont ceux de la Nation la Plus Favorisée telle que publiés par l'OMC. Ces tarifs sont utilisés pour les grands secteurs.
- Les tarifs sur les exportations ont été négligés faute d'informations.
- L'année de base a été constituée par la moyenne arithmétique simple des années 2005-2007 à laquelle a été appliqué le taux de croissance annuel moyen de la période pour retrouver une série de l'année 2008.
- Pour l'échange bilatéral de service, il a été supposé comme étant proportionnel à celui de l'industrie.
- Pour les zones de libre échange entre les pays africains et les pays en dehors de l'Afrique, il a été tenu compte du fait que plus de 80% des exportations et importations sont avec ces pays. Cette prise en compte est faite en réduisant (de façon adaptée) l'ordre de grandeur des risques de détournement de trafic. En fait, le détournement de trafic a plus de chance de se produire en présence de pays relativement avancés.

4.3.2 Portée et limites des résultats

234. Il convient de signaler que les estimations menées ont quelques limites et doivent être interprétées avec précaution en particulier en ce qui concerne :

1. L'absence de données suffisantes de même source, d'où l'obtention de résultats hors normes (notés hn) pour un certain nombre de pays.
2. Les calculs supposent une flexibilité suffisante des marchés de manière à permettre une réallocation de ressources, en particulier de la main d'œuvre.
3. Les effets de l'intégration sont à considérer dans leur ensemble, même si l'on fait référence à plus de détails par la suite.
4. Les simulations de quantification de l'impact sont basées sur le principe que l'intégration initie un effort d'amélioration 'volontariste' du climat des affaires et une réallocation des ressources. Ces deux phénomènes jouent proportionnellement à la taille (en termes de PIB et de commerce bilatéral initial) de l'espace auquel s'intègre un pays donné.

5. L'état actuel du processus d'intégration en Afrique est conditionné par une évolution des CER. Les simulations se sont alignées sur le cheminement schématisé ci-dessus.

4.3.3 Présentation des résultats en termes de coûts/avantages

235. Une première simulation simple, calculée à partir des tarifs des pays multipliés par leurs importations, a été réalisée afin d'évaluer les droits de douanes dont seraient privés les budgets des Etats africains s'ils supprimaient totalement les droits sur les échanges de marchandises. Cette première estimation simple donne le résultat suivant :

- o Toutes choses étant égales par ailleurs, la perte de recettes va représenter en tout et pour tout, en moyenne pour l'ensemble de l'Afrique environ 0,8% du PIB.
- o Mais, ce pourcentage est une moyenne d'un large éventail de taux dont le plus petit est de pratiquement 0% (Libye) à, près de 25% (Libéria), en passant par 14,5% (Guinée équatoriale) ou 7% (Gambie).

236. Le coût de libéralisation est en réalité plus complexe que la simple perte de recettes douanières. Il comporte en fait trois composantes différentes :

- ✓ Le coût du programme d'accompagnement et de renforcement de la politique d'intégration. Ce sont des dépenses définitives, mobilisées par un programme spécial, visant à préparer les économies à relever le niveau de compétitivité et à adapter leur gouvernance à un système économique plus ouvert. L'estimation du coût du programme a été réalisée et prise en compte dans le présent modèle.
- ✓ Le coût social du passage de l'état économique actuel au nouvel état. Il consiste en coûts liés à la réallocation de ressources. Ce sont les temps d'attente et d'adaptation pour passer d'une spécialisation à une autre. Il n'y a pas d'estimation de ces coûts dans le présent modèle. Ce sont des estimations qui peuvent être faites au niveau de chaque pays. Cependant, l'expérience montre que si l'intégration est bien gérée (bien préparée par les réformes), elle a un coût, de ce point de vue, bien en deçà de ce que l'on peut craindre.
- ✓ Le coût dit budgétaire de la libéralisation. Il s'agit des pertes éventuelles de recettes douanières lorsque les tarifs sont revus à la baisse. En fait, il ne s'agit pas de véritables coûts mais d'une modification des transferts. Pour l'Etat, il est important d'avoir des recettes fiscales, mais il n'est pas indispensable qu'elles proviennent toujours de la même source. Ces coûts sont indiqués pour donner une idée sur les implications des réformes fiscales et la recherche de nouvelles sources de recettes fiscales à entreprendre.

Ceci dit, l'expérience d'intégration commerciale montre qu'il est difficile pour certains pays de parvenir à restructurer rapidement leurs recettes fiscales. Aussi, il est nécessaire de prévoir un effort financier commun par les partenaires pour soutenir ces pays en vue de réussir la convergence. Des fonds de compensation budgétaire ont été mis en place, par exemple en Afrique, tel que dans la CEDEAO et la COMESA, et constituent de bonnes

pratiques à suivre. Pour cette raison, l'étude a établi des critères pour identifier les pays qui pourraient a priori connaître des difficultés lors de la restructuration de leur budget pour remplacer les ressources douanières par d'autres ressources. Le tableau ci-dessous fournit les résultats de cette identification, à considérer toutefois comme indicative. Elle a servi de base pour l'estimation de l'enveloppe nécessaire pour la réalisation des réformes, afin de maîtriser le processus de changement structurel des budgets des Etats les plus exposés. L'estimation, pour le scénario de la 'convergence accélérée' retenu par l'étude établit un besoin d'une enveloppe totale de 1,2 milliards de dollars pour la compensation fiscale. Ce montant est calculé sur la base de l'état des indicateurs choisis durant la période de passage de la situation actuelle de ces économies vers l'intégration en blocs régionaux. Un mécanisme de compensation – récupération permettra de réapprovisionner le fonds et de lui permettre d'intervenir (les besoins étant plus réduits) au cours de la phase de passage de l'intégration en blocs vers l'intégration des deux blocs régionaux.

- ✓ Coût de dissémination de la culture communautaire : Dans le but de générer des externalités sur le plan culturel et scientifique et consolider l'appartenance communautaire de l'élite africaine au service du développement du Continent, il est proposé de réserver une enveloppe totale de 0,8 milliards de dollars pour promouvoir et soutenir des centres d'excellence de formation à portée continentale dans des domaines clés.

Répartition des pays africains selon l'état initial et l'impact de l'intégration (phase de passage de l'état actuel à l'intégration par blocs régionaux –scénario de convergence accélérée-)

Classement des pays selon l'état initial et l'impact de l'intégration (passge de l'état actuel à l'intégration des blocs régionaux)			Impact de l'intégration sur le Budget de l'Etat								Nombre de pays	
			Elevé (déficit de plus de 2% du PIB)				Faible (déficit de moins de 2% du PIB)					
			Coût du programme des réformes pour l'intégration				Coût du programme des réformes pour l'intégration					
			Faible (inf. à 1% du PIB)		Elevé (sup. à 1% du PIB)		Faible (inf. à 1% du PIB)		Elevé (sup. à 1% du PIB)			
			Accroissement potentiel des importations		Accroissement potentiel des importations		Accroissement potentiel des importations		Accroissement potentiel des importations			
			Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)		
Revenu par habitant	Faible à modéré (inférieur à 1000 US \$)	Impact de l'intégration sur le PIB	Faible (moins de 3%)			Chad			Lesotho		2	
			Modéré (3 à 5%)	Sudan			Comoros			Eritrea		3
			Elévé (supérieur à 5%)	Ethiopia	Ghana	Benin Liberia	Djibouti Equa. Guinea Rwanda Togo Zambia	Nigeria	U. R. Tanzania	C. African R. Guinea Kenya Madagascar Mauritania	Burkina Faso Burundi Côte d'Ivoire D. R. of Congo Gambia Guinea-Bissau Malawi Mali Mozambique Niger S. T. and P. Senegal Sierra Leone Somalia Uganda Zimbabwe	32
	Elevé (supérieur à 1000 \$ US)	Impact de l'intégration sur le PIB	Faible (moins de 3%)						Western Sahara		1	
			Modéré (3 à 5%)	Algeria Morocco								2
			Elévé	Egypt		Congo		Angola	Cameroon	Cape Verde	Botswana	14

Classement des pays selon l'état initial et l'impact de l'intégration (passage de l'état actuel à l'intégration des blocs régionaux)				Impact de l'intégration sur le Budget de l'Etat								Nombre de pays
				Elevé (déficit de plus de 2% du PIB)				Faible (déficit de moins de 2% du PIB)				
				Coût du programme des réformes pour l'intégration				Coût du programme des réformes pour l'intégration				
				Faible (inf. à 1% du PIB)		Elevé (sup. à 1% du PIB)		Faible (inf. à 1% du PIB)		Elevé (sup. à 1% du PIB)		
				Acroissement potentiel des importations		Acroissement potentiel des importations		Acroissement potentiel des importations		Acroissement potentiel des importations		
				Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	Faible (inf. à 10%)	Elevé (sup. à 10%)	
						(supérieur à 5%)	Tunisia			Lib. A. Jam.	South Africa	
Nombre de pays				6	1	4	6	3	3	14	17	54

Pays qui peuvent soutenir l'intégration. Une surveillance macroéconomique est cependant recommandée.

Pays à soutenir en fonction de l'évolution de la situation macroéconomique.

Pays à soutenir.

237. Afin de compléter/valider les résultats issus du modèle mis en œuvre dans le cadre de la présente étude, le Consultant a également procédé à une simulation basée sur le projet GTAP (Global Trade Analysis Project).

- ✓ Il s'agit d'un modèle d'équilibre général, multirégional et multisectoriel. Le modèle a été appliqué au continent Africain, partagé en trois grandes régions : Afrique du Nord, Tripartite SADC-COMESA-EAC et reste de l'Afrique. L'hypothèse utilisée est celle de la mise en œuvre d'une zone de libre échange totale entre les 3 grandes régions et au sein de ces régions.
- ✓ Les résultats en termes d'impact sur l'output des différentes régions sont modestes (Cf tableau ci-dessous). Même si les données de base sont assez ancienne dans le modèle GTAP –début des années 2000-, les résultats sont proches de la réalité en termes structurels. La part de l'Afrique dans le PIB mondial se maintient à 2%. Le faible résultat issu de la simulation est à attribuer au fait que l'on ne capte pas directement les effets de changement du climat des affaires qui font suite à l'intégration. On ne capte dans GTAP (tel que nous l'avons utilisé) qu'une partie des effets de réallocation sectorielle suite à l'élimination des droits de douane à l'intérieur de la communauté africaine.

Tableau 32. Résultats de la simulation sur la base de GTAP (Global Trade Analysis Project)

Indicateurs	et	Augmentation	Valeur initiale du	Nouvelle valeur	Augmentation du
-------------	----	--------------	--------------------	-----------------	-----------------

régions	du PIB de la région en %	PIB de la région (MUS\$ constants)	du PIB de la région prix constant (MUS\$ constants)	PIB de la région (MUS\$ constants)
Afrique du Nord	0,08	147 904,28	148 028,64	124,36
Tripartite	0,16	87 474,55	87 612,63	138,08
Reste de l'Afrique	0,02	322 383,69	322 447,03	63,34
Reste du monde	0,00	30 720 656,00	30 720 482,00	-174,00

238. Les principaux résultats générés par le modèle utilisé dans la présente étude sont commentés ci-après, le détail des résultats étant joint en annexes (9 à 13):

Tableau 33. Résultats de la quantification et comparaison des scénarios

	Phase pré CEA				Effet global de l'intégration
	Statu quo	Abuja 1	Abuja 2 ou communautés d'ancrage	Convergence accélérée	
Coût des réformes / PIB	1%	0,80%	0,90%	0,80%	1,10%
Variation du PIB par rapport au PIB initial (%)	4,70%	4,80%	5,40%	6,80%	13,50%
Variation des importations (%)	4,80%	4,90%	5,50%	7,40%	13,90%
Variation des exportations (%)	4,40%	4,50%	5,70%	7,80%	15,20%
Variation de l'emploi (%)	2,20%	2,30%	2,60%	3,80%	8,60%

Source : nos calculs

(i) L'intégration peut procurer à l'Afrique une amélioration très importante du niveau du PIB :

- o Dans le meilleur scénario, le potentiel de croissance du PIB est estimé à 6,8% pour l'intégration en grands blocs régionaux auxquels s'ajoutent +6,7% obtenus lors de l'intégration des grands blocs régionaux en une seule communauté économique. Soit au total une croissance du PIB de 13,5%.
 - o Pour l'emploi, les gains sont estimés à +3,8% pour la phase pré CEA et +4,8% additionnels à la suite du passage à l'AEC. C'est l'équivalent de près de 2 points de croissance additionnels pendant la période d'intégration.
- (ii) Le gain de l'intégration à l'Afrique varie de façon importante entre les scénarios :
- o Pour la période de constitution des blocs régionaux, par exemple, le plus faible gain est obtenu par le scénario du Statu quo et d'Abuja 1 (4,8%) alors que celui d'Abuja 2 est de 5,5%.
 - o Le plus élevé est celui de du scénario de 'Convergence' (6,8%).
- (iii) En contrepartie, il faudrait engager un programme ambitieux pour un coût de près de 1,4% du PIB africain d'une année. Il comprend :
- o Une composante pour financer les adhésions actuelles aux CER de plusieurs années.
 - o Un programme spécial pour préparer l'intégration du point de vue des capacités institutionnelles. Ce coût s'engage une seule fois. Alors que le nouveau palier de PIB sera un acquis.
- (iv) Les gains sont à peu près à égalité entre l'apport de la zone de libre échange et le reste des étapes de l'intégration.
- (v) Plusieurs pays vont avoir des difficultés à faire face au coût du programme. Un système de solidarité, par exemple avec une contribution par les seuls pays les plus aisés (par exemple ceux ayant atteint le seuil de 1,5 fois le revenu par habitant de l'Afrique) permet de réduire le poids pour les pays pauvres sans en faire un fardeau pour les autres.
- (vi) Une partie du gain en termes de croissance provient de l'impact indirect de l'intégration africaine sur son commerce avec le reste du monde. Celle-ci provoque une amélioration de la compétitivité dont les économies africaines peuvent profiter sur le marché international, en plus d'effets de détournement dont peuvent profiter certains pays.
- (vii) Sur le plan qualitatif :
- o L'effet total de l'intégration en AEC (en tenant compte des deux phases pré AEC et passage à l'AEC) devrait être similaire entre les différents scénarios. Cela provient du fait que l'on ne tient pas compte des délais de réalisation. Toutefois, pour certains scénarios, ce sont les problèmes de faisabilité qui peuvent bloquer la réalisation du scénario. C'est ainsi que l'effet du passage de blocs régionaux intégrés à une seule AEC est plus important dans le cas de la 'Convergence' que dans celui du Statu quo. Il faut dire qu'il est difficile d'apprécier l'issue du scénario du statu quo. En fait le scénario du statu quo aura à faire face à la même procédure adaptée durant la phase

de constitution de blocs régionaux. Il prendra plus de temps et aura au final moins d'impact comme cela est mentionné ici, si un certain nombre de pays continue à ne pas adhérer aux programmes de leurs CER.

- o Dans les différents calculs intermédiaires, c'est toujours le cas de l'Union Douanière qui pose le plus de problème. Il s'agit du point le plus délicat, qui peut remettre en cause tout le processus car il touche la politique tarifaire de chacun des pays ou des groupes de pays vis à vis du monde extérieur. C'est un point de blocage que l'on observe aujourd'hui au niveau de la CEDEAO.
- o Le passage à l'AEC peut se trouver retardé de plusieurs années si le processus n'est pas suffisamment anticipé : on constitue des blocs régionaux, après de rudes discussions, et on les rediscute pour intégrer les blocs.
- o Le problème le plus important auquel fait face le processus d'intégration est l'agencement des réformes par rapport aux progrès des négociations. Les réformes et l'harmonisation des politiques économiques sont aussi importantes que la conclusion d'accords. Il est tout à fait possible en réalité d'anticiper le passage des blocs régionaux vers l'AEC, en assurant une concertation continue entre les deux grands blocs régionaux proposés par le scénario d'ancrage.

4.3.4 Comparaison des scénarios

239. Le scénario de 'Convergence Accélérée' procure plus de gains pour la période avant constitution de l'AEC et au moins autant qu'Abuja 1 et Abuja 2 (ou communautés d'ancrage) pour la période de passage vers l'AEC. Les gains proviennent du fait qu'il procure plus d'ouverture des pays les uns sur les autres. Le scénario le meilleur est en fait celui qui permet l'ouverture la plus rapide. Le temps gagné a de la valeur.
240. Tous les scénarios, à l'exception du statu quo, qui pose des problèmes de faisabilité, aboutissent au même résultat au final ou presque. Cela provient en partie de la méthode de quantification. Mais en grande partie, c'est aussi la réalité. Car quelque soit le chemin suivi, les implications sont les mêmes si la mise en œuvre est coordonnée.
241. Il est préférable de ne pas juger les scénarios sur les pertes en termes de recettes fiscales. Elles ne sont qu'apparentes. Tant qu'il y a croissance additionnelle, la fiscalité peut apporter plus, sous une autre forme, que les droits de douane. En plus ceux-ci cesseront d'être rongés par le commerce informel, les accords internationaux,...
242. Le scénario de 'Convergence Accélérée' a l'avantage de permettre une meilleure visibilité du processus d'intégration et d'anticiper son issue. Plus concrètement, il permet d'engager la préparation de l'intégration des blocs régionaux en une seule CEA pendant la constitution de ces blocs.

4.3.5 Coût de mise en œuvre

243. En ce qui concerne les coûts du programme d'appui, il convient d'en signaler à nouveau les deux composantes :

- o Une composante de renforcement de capacités et d'appui technique (composante II dans le tableau ci-dessous), calée sur le coût des adhésions et qui doit servir à renforcer pendant la période à venir les capacités aussi bien de l'Union Africaine que celles des CER pour assurer la gestion du programme, réaliser les études, etc. Il s'agit d'une cotisation annuelle supplémentaire des pays à chaque CER pour que celle-ci puisse agir plus efficacement pour la mise en œuvre des réformes, fédérer les expériences, assurer la coordination, etc. Etant donné l'état actuel des appartenances, les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'appartenance et non pas en fonction du nombre de pays. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont la valeur actuelle d'une cotisation additionnelle perpétuelle. On n'a donc pas à tenir compte des deux étapes de l'intégration des CER vers les blocs régionaux et ensuite de ceux-ci vers l'intégration en AEC⁶⁶.
- o Une composante d'appui à l'harmonisation de l'intégration (composante I dans le tableau ci-dessous) destinée à être affectée aux pays pour la mise en œuvre des programmes de réforme. Les estimations sont basées sur le nombre de pays, les coûts usuels des actions envisagées. Ces réformes vont se dérouler en deux grandes étapes. La première concerne l'intégration par bloc régional. La seconde sera menée entre les deux blocs régionaux pour constituer l'AEC.

Le tableau ci-dessous fournit une estimation des fonds nécessaires pour le programme. On remarquera qu'il s'agit d'un coût relativement modeste. Cela provient du fait que les coûts des réformes économiques ne comportent pas la gestion administrative des pays, dont le rôle va changer et de ce fait il ne faut pas prévoir de coûts additionnels. Il sera nécessaire cependant de prévoir des recyclages et des actions de sensibilisation ainsi que des coûts en termes d'infrastructure, etc. dont il n'est pas tenu compte car ils sont déjà prévus et mis en œuvre par les autres programmes des CER.

Tableau 34. Coût des réformes dans le cadre du scénario de Convergence Accélérée⁶⁷

⁶⁶ Remarquons également que le nombre d'appartenance des pays aux CER tient compte du fait qu'il y a en plus des huit CER officielles, quatre autres regroupements régionaux (UEMOA, CEMAC, CMA ?, et une zone de libre échange au Sud –ZLE-Com-).

⁶⁷ Le Budget du programme spécial est calculé en fonction des étapes de l'intégration (des CER vers les blocs régionaux et ensuite de ces blocs vers la CEA). Il tient compte du nombre d'appartenance des pays aux CER. Les coûts des réformes dépendent des CER d'appartenance, car il faut assurer une harmonisation

Coût des réformes par rubrique, phase et région (scénario de convergence) en M de dollars US	Intégration des blocs régionaux			Passage coordonné à l'AEC (4)	Total Général (5) = (3) + (4)
	Bloc Nord Ouest (1)	Bloc Sud Est (2)	Total (3) = (1) + (2)		
Nombre pays	31	23	54	54	54
Nombre d'appartenance aux CER	66	71	137	54	-
Appui à l'intégration (I) = (a) + (b) + (c) + (d)	1 880,0	1 905,0	3 785,0	3 745,0	7 530,0
Système d'information (a)	340,0	300,0	640,0	600,0	1240,0
Harmonisation accès marchés (b)	220,0	225,0	445,0	435,0	880,0
Renforcement Institutionnel (c)	500,0	480,0	980,0	990,0	1970,0
Appui aux entreprises et au secteur privé (d)	820,0	900,0	1720,0	1720,0	3440,0
Appui technique à la mise en œuvre (II)	2 653,6	2 854,7	5 508,3	-	5 508,3
Total général (III) = (I) + (II)	4 533,6	4 759,7	9 293,3	3 745,0	13 038,3

Source : Estimations de l'étude

A ces coûts de mise en œuvre des réformes, il faut ajouter les deux types d'effort additionnels cités plus haut et qui se composent de :

Une enveloppe pour la compensation de la restructuration budgétaire des pays les plus exposés (total de 1,2 milliards de US \$).

Une enveloppe pour générer des externalités et disséminer la culture communautaire (total de 0,8 milliards de US \$).

En résumé, l'effort financier total pour soutenir l'accélération de l'intégration continentale est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 35. Tableau récapitulatif de l'effort financier et de l'impact du scénario de convergence accélérée pour l'intégration africaine

Indicateurs et phase d'intégration	Passage vers les communautés fonctionnelles	Passage de l'état actuel vers l'intégration du Continent
------------------------------------	---	---

et une coordination d'autant plus grande que l'appartenance est plus complexe au début du processus. Remarquons également que le nombre d'appartenance des pays aux CER tient compte du fait qu'il y a en plus des huit CER officielles, quatre autres regroupements régionaux (UEMOA, CEMAC, CMA et une zone de libre échange au Sud –ZLE-Com-). Pour le nombre des pays, il y a 53 Etats africains membres de l'UA, mais dans les décomptes officiels, on trouve le Sahara Occidental mais pas le Maroc. Il est choisi dans les traitements effectués pour l'étude de considérer qu'il y a 54 entités désignées en tant que 54 pays.

Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	9 293,3	13 038,3
Coûts des réformes/PIB	0,8%	1,2%
Compensation pour la restructuration fiscale en M US \$	1 200	-
Soutien aux externalités culturelles et scientifiques	8 00	-
Total de l'effort financier	11 293,3	15 083,3
Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	-0,9%	0,1%
Variation du PIB total par rapport au PIB initial	6,8%	13,5%
Var. Imp. En %	7,4%	13,9%
Var. Exp. En %	7,8%	15,2%
Var. Empl. En %	3,8%	8,6%

4.4 Description des tableaux des résultats détaillés

244. Les tableaux présentés en annexes 9, 10, 11 et 12 fournissent les principaux résultats des simulations. Il y a deux critères pour présenter les résultats :

1. L'étape d'intégration : Deux phases :
 - a. L'intégration à un niveau infra régional, la phase pré AEC.
 - b. L'intégration aboutissant à l'AEC.
2. Les résultats par pays ou par CER.

245. Il existe quatre tableaux récapitulatifs :

1. Le résultat de l'intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC. Il s'agit de la période où les CER agissent en vue de la formation d'une région intégrée qui englobe les pays membres de la CER.
Dans ce tableau les résultats sont par scénarios (en ligne) et selon la CER.
2. Le résultat par pays de l'intégration en blocs régionaux. Les résultats sont fournis pour l'ensemble du processus d'intégration allant jusqu'à l'union économique. Les résultats sont par pays (en ligne) et selon les scénarios.
3. L'intégration du continent en AEC. Celle-ci est prévue dans les suites des scénarios Abudja et 'Convergence Accélérée'. La simulation est menée de manière à avoir pour l'ensemble du continent une seule communauté économique. Quelque soit le scénario de rationalisation des CER actuelles, l'issue est la même. De ce fait, l'impact de l'intégration totale du continent procure le même effet, une fois elle est réalisée en totalité. Pour cette raison, le résultat final est identique quelque soit le scénario intermédiaire (passage des CER aux blocs régionaux). Ces résultats sont pour tout le processus, celui menant à la constitution de l'AEC, en passant par celui des blocs régionaux fonctionnels. Les résultats sont par pays (le scénario porte le nom de 'Convergence Accélérée' mais il est identique –en termes de résultats à l'arrivée- aux autres scénarios de AEC).
4. Pour le scénario du statu quo, le processus d'intégration ne parvient pas à terme pour la construction d'une seule communauté continentale. Ce scénario est utilisé dans l'étude pour montrer l'apport d'une rationalisation de l'appartenance actuelle aux CER par élimination des multi-appartenances, sans construction de blocs régionaux intégrés plus larges que les CER actuelles (comme dans les autres scénarios). La situation finale est une juxtaposition de CER sans multi appartenance.
5. Quelques détails sur les étapes intermédiaires menant de la situation présente à l'AEC, en passant par la zone de libre échange, etc. Les résultats sont par étape (en ligne) et selon les CER (en colonnes).

Pour donner une vue d'ensemble sur les impacts de l'intégration par étape pays par pays, une série de tableaux récapitulatifs sont présentés ci-dessous.

Tableau 36. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-) 1/4

Résultats des simulations par pays et par phase d'intégration (scénario de l'étude -convergence accélérée-)	Indicateurs de l'état actuel			Impact de l'intégration africaine : Passage de l'état actuel à l'intégration des blocs (Scénario de l'étude -convergence accélérée-)						
	PIB initial	Pop initial	PIB par hab PPA initial	PIB par hab initial	Impact Budget (CER)	Impact PIB (CER)	Coût des réformes (CER)	impact X (CER)	impact M (CER)	impact Emploi (CER)
Algeria	> = 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	< = -2% du B.	> 3 à 5%	< 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Angola	> = 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Benin	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Botswana	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Burkina Faso	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Burundi	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Cameroon	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Cape Verde	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Central African Republic	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	< = 2%
Chad	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	< = 3% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Comoros	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 3 à 5%	> = 1% du PIB	< = 5%	> = 10%	> 2%
Congo	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Côte d'Ivoire	< 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%

Etude pour la quantification des scénarios de la rationalisation des CER

Pour le compte de l'Union Africaine

D. Rep. of the Congo	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Djibouti	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	> = 10%	> 2%
Egypt	> = 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Equatorial Guinea	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Eritrea	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 3 à 5%	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Ethiopia	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Gabon	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Gambia	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	> = 10%	> 2%

Niveau critique de l'indicateur. Un suivi régulier est recommandé.

Niveau gérable. Une surveillance périodique est recommandée.

Niveau neutre. Un bilan est à établir par étape.

Niveau encourageant. A surveiller la progression des réformes.

Tableau 37. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-) 2/4

Par pays et par phase d'intégration (scénario de l'étude -convergence accélérée-)	Indicateurs de l'état actuel			impact de l'intégration africaine : Passage de l'état actuel à l'intégration des blocs (Scénario de l'étude -convergence accélérée-)						
	PIB initial	Pop initial	PIB par hab PPA initial	PIB par hab initial	Impact Budget (CER)	Impact PIB (CER)	Coût des réformes (CER)	impact X (CER)	impact M (CER)	impact Emploi (CER)
Ghana	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Guinea	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Guinea-Bissau	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	> = 10%	> 2%
Kenya	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Lesotho	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	<= 3% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Liberia	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Libyan A. Jam.	> = 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Madagascar	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Malawi	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Mali	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Mauritania	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Mauritius	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%

Etude pour la quantification des scénarios de la rationalisation des CER

Pour le compte de l'Union Africaine

Morocco	> = 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	< = -2% du B.	> 3 à 5%	< 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Mozambique	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Namibia	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Niger	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Nigeria	> = 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	< 10%	< = 2%
Rwanda	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
S. T. and P.	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Senegal	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
Seychelles	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Sierra Leone	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	> = 10%	> 2%
Somalia	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%
South Africa	> = 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Sudan	> = 2% de Af.	>=2% de Af.	> = 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 3 à 5%	< 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Swaziland	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Togo	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Tunisia	> = 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	< 10%	> 2%
Uganda	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
U. Rep. of Tanzania	< 2% de Af.	>=2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	< 1% du PIB	> 5%	> = 10%	< = 2%
Western Sahara	< 2% de Af.	< 2% de Af.	> = 1500 \$	> = 1000 \$	> - 2% du B.	< = 3% du PIB	> = 1% du PIB	< = 5%	< 10%	> 2%
Zambia	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	< = -2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du	> 5%	> = 10%	< = 2%

Etude pour la quantification des scénarios de la rationalisation des CER

Pour le compte de l'Union Africaine

							PIB			
Zimbabwe	< 2% de Af.	< 2% de Af.	< 1500 \$	< 1000 \$	> - 2% du B.	> 5% du PIB	> = 1% du PIB	> 5%	> = 10%	> 2%

Niveau critique de l'indicateur. Un suivi régulier est recommandé.

Niveau gérable. Une surveillance périodique est recommandée.

Niveau neutre. Un bilan est à établir par étape.

Niveau encourageant. A surveiller la progression des réformes.

Tableau 38. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-)
3/4

Résultats des simulations par pays et par phase d'intégration (scénario de l'étude -convergence accélérée-)	impact total de l'intégration africaine : Passage de l'état actuel à l'intégration du Continent (Scénario de l'étude -convergence accélérée-)					
	Impact Budget (CEA)	Impact PIB (CEA)	Coût des réformes (CEA)	impact X (CEA)	impact M (CEA)	impact Emploi (CEA)
Algeria	< 2%	> 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Angola	> = 2%	> 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Benin	< 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Botswana	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	< = 2%
Burkina Faso	< 2%	< = 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	< = 2%
Burundi	> = 2%	< = 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Cameroon	< 2%	< = 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Cape Verde	< 2%	< = 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Central African Republic	< 2%	< = 1%	> = 1%	> = 5%	< 10%	< = 2%
Chad	< 2%	< = 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Comoros	< 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	> 2%
Congo	< 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	> 2%
Côte d'Ivoire	> = 2%	> 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
D. Rep. of the Congo	> = 2%	> 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Djibouti	> = 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	> 2%
Egypt	< 2%	> 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Equatorial Guinea	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Eritrea	< 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Ethiopia	< 2%	> 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Gabon	< 2%	> 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Gambia	> = 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	> = 10%	> 2%

Niveau critique de l'indicateur. Un suivi régulier est recommandé.

Niveau gérable. Une surveillance périodique est recommandée.

Niveau neutre. Un bilan est à établir par étape.

Niveau encourageant. A surveiller la progression des réformes.

Tableau 39. Synthèse de l'impact de l'intégration par phase (scénario de l'étude -convergence accélérée-)
4/4

Par pays et par phase d'intégration (scénario de l'étude -convergence accélérée-)	impact total de l'intégration africaine : Passage de l'état actuel à l'intégration du Continent (Scénario de l'étude -convergence accélérée-)					
	Impact Budget (CEA)	Impact PIB (CEA)	Coût des réformes (CEA)	impact X (CEA)	impact M (CEA)	impact Emploi (CEA)
Ghana	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Guinea	< 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	> 2%
Guinea-Bissau	> = 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	> = 10%	> 2%
Kenya	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Lesotho	< 2%	< = 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Liberia	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Libyan A. Jam.	< 2%	> 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Madagascar	< 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	> 2%
Malawi	> = 2%	< = 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Mali	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Mauritania	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Mauritius	< 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Morocco	< 2%	< = 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Mozambique	> = 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Namibia	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Niger	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Nigeria	< 2%	> 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Rwanda	< 2%	< = 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
S. T. and P.	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Senegal	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Seychelles	> = 2%	> 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Sierra Leone	< 2%	< = 1%	> = 1%	< 5%	< 10%	> 2%
Somalia	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
South Africa	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	< = 2%
Sudan	< 2%	< = 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Swaziland	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Togo	< 2%	< = 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
Tunisia	< 2%	< = 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Uganda	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%
U. Rep. of Tanzania	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	< 10%	> 2%
Western Sahara	< 2%	> 1%	< 1%	< 5%	< 10%	< = 2%
Zambia	< 2%	< = 1%	< 1%	> = 5%	> = 10%	< = 2%
Zimbabwe	> = 2%	> 1%	> = 1%	> = 5%	> = 10%	> 2%

Niveau critique de l'indicateur. Un suivi régulier est recommandé.

Niveau gérable. Une surveillance périodique est recommandée.

Niveau neutre. Un bilan est à établir par étape.

Niveau encourageant. A surveiller la progression des réformes.

5 ECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1 Le scénario recommandé

246. A la lumière de l'analyse de la faisabilité des scénarios et de la quantification, la recommandation à formuler concernant le scénario le plus intéressant, est sans aucun doute en faveur du **scénario** de 'Convergence Accélérée'. Ce choix est largement motivé par les résultats mais également par diverses considérations en termes de faisabilité et d'acceptabilité du scénario par les Etats et les CER. Elles sont résumées ci-après :

- (i) La comparaison des résultats tant en termes de gain de PIB que d'emploi est favorable au scénario de 'Convergence', sans que les coûts de mise en œuvre soient supérieurs. Seul le scénario du Statu quo génère un coût plus important en raison du maintien de la situation actuelle en termes d'appartenance et donc de contributions au budget des CER. Toutefois, ce coût dans tous les cas demeure relativement modeste au regard du gain procuré par l'intégration.
- (ii) Le scénario de convergence, comme le scénario d'Abuja 2 ou 'communautés d'ancrage', a le grand intérêt de limiter le nombre de remaniements nécessaires pour atteindre une mono-appartenance aux CER supra-communautaires alors que le scénario 'Abuja 1' suppose, pour son application, une quarantaine de retraits-fusion.
- (iii) La mise en œuvre de deux grandes régions d'intégration permet de préparer l'intégration continentale, mais à une échelle plus réduite, en termes de nombre de participants. De plus, elle va dans le sens naturel d'ores et déjà choisi par les communautés de l'Est et du Sud, à travers l'instauration de la tripartite, et recommandé par d'autres CER interviewées, CEN-SAD notamment.
- (iv) En outre, les grandes régions proposées reflètent assez bien la réalité des liens économiques entre les pays, telle que reflétée par les flux commerciaux, lesquels sont favorisés entre autres par la proximité géographique.
- (v) Aujourd'hui, les CER et l'Union Africaine sont 'à la croisée des chemins' en termes d'intégration : pratiquement toutes préparent la mise en place d'une Union Douanière, étape reconnue comme étant la plus difficile du processus d'intégration (ajustement des tarifs, pertes de recettes, etc.). Il est donc souhaitable qu'elles s'associent entre elles de façon à mettre en commun savoir-faire et mécanismes, à se concerter et à s'ajuster entre elles, dans l'optique d'une intégration continentale. Le choix de deux entités fonctionnelles supra-communautaires permet de regrouper par voie de coordination/ programmes communs, des pays qui ont aujourd'hui des relations commerciales régulières et qui ont donc tout intérêt à signer des accords pour renforcer ces liens.

5.2 Les recommandations de mise en œuvre

247. Le traitement des données et les différentes simulations menées dans cette étude mettent en avant les éléments suivants :

1. Les gains de croissance sont non seulement importants mais encore plus importants que ce qui a été constaté dans d'autres expériences. Cela provient du niveau de départ, à l'heure actuelle, des économies africaines. Il y a un grand potentiel d'amélioration du climat des affaires qui se traduira par une nouvelle vague de croissance économique. L'intégration des économies africaines permettra de booster cette amélioration de la qualité des marchés, ce qui à son tour améliorera les exportations sur le reste du Monde.
2. Une plus grande attention à l'intégration économique sera nécessaire pour réussir l'accès à l'AEC. C'est un véritable programme minimal harmonisé d'intégration qui devra être arrêté en concertation avec les différents partenaires.

248. En particulier, il faudrait des actions dans trois sens complémentaires :

- a. Un renforcement de l'harmonisation de la marche vers l'intégration, en particulier pour l'Union douanière. Il faudrait éviter d'avoir à refaire le travail entre CER après l'avoir fait au sein des CER
- b. Un renforcement des capacités institutionnelles à l'échelle du continent pour la conduite des programmes d'intégration commerciale. Ce renforcement doit impliquer aussi bien le niveau central de l'Union que le niveau régional, à l'échelle des CER.

Par ailleurs, une multiplication des études sur l'intégration du continent en plus des travaux sur les régions serait nécessaire. A cet effet, il sera utile de mettre en place un observatoire de l'intégration au niveau de la Commission, soutenu par des antennes régionales. La constitution de bases de données pourra alimenter les recherches scientifiques et développer la réflexion sur cette question.

Aussi, les nouvelles institutions économiques africaines (Banque Centrale, etc.), vont-elles avoir à jouer un rôle important pour soutenir les programmes d'intégration.

5.2.1 Recommandations en matière de renforcement de l'harmonisation de la marche vers l'intégration

249. L'intégration économique consiste à mettre en œuvre un certain nombre de réformes par les pays membre de la communauté économique:

- Libéraliser les échanges des biens et des services,
- Unifier la protection vis-à-vis des pays du reste du monde,
- Libéraliser les mouvements des capitaux,
- Libéraliser la circulation des personnes,

- Harmoniser la fiscalité et les conditions de mise en concurrence, ...
- Coordonner les politiques économiques,
- Instaurer progressivement une monnaie unique.

250. Si l'on se réfère à ces grands jalons de l'intégration économique régionale, on peut constater que les CER, pour toutes sortes de raisons, ne sont pas au même stade de la réalisation des objectifs de l'intégration économique, tout en ayant des objectifs qui au final se rejoignent (ZLE, UD, MC, UE).

251. La création de deux supra-communautés régionales fonctionnelles regroupant les CER actuelles, à l'instar de l'expérience tripartite, ne constitue pas un changement de cap par rapport aux objectifs des CER d'une part, de l'Union Africaine et de la philosophie du traité d'Abuja d'autre part, mais une démarche innovante qui permettrait de relancer et d'accélérer le processus d'intégration, en agissant simultanément sur l'harmonisation des politiques et l'instauration progressive des 4 libertés de circulation (biens, services, personnes et capitaux), non pas au niveau de chaque CER uniquement mais également entre CER et ceci sans bouleverser l'édifice institutionnel existant.

252. Outre ces aspects d'harmonisation des politiques et d'intégration économique, l'accès à un marché plus large et à une zone géographique plus étendue devrait favoriser la concrétisation de projets sectoriels communs et des programmes d'intégration physique (infrastructures routières, voies de chemin de fer, intégration électrique,...),

253. De même, les décisions relevant de l'intégration économique, en termes de développement des échanges de biens et de mobilité des personnes et des capitaux, doivent nécessairement s'accompagner de la mise en place d'initiatives, de réseaux d'échanges, voir de politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'éducation, la culture, la santé et l'environnement. Ces mesures d'accompagnement favoriseront l'émergence d'une solidarité de fait entre africains et le renforcement du sentiment de citoyenneté africaine.

En effet, parmi toutes les expériences d'intégration économiques de par le monde, celle de l'Union européenne semble la plus aboutie, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Or, si le renforcement des institutions européennes ainsi que l'extension des mesures d'intégration économique ont joué un rôle déterminant dans le développement de ce processus, l'affirmation progressive d'un sentiment de citoyenneté européenne, qui complète la citoyenneté nationale sans la remplacer, aura été un facteur essentiel de cohésion et de mobilisation autour des objectifs d'intégration. Or, ce sentiment d'appartenance peut s'expliquer par les divers points et intérêts communs qui réunissent les européens (langue, culture, confession religieuse,...) mais également par le bien être économique et social ressenti.

Dans le cas africain, plusieurs thèmes fédérateurs, qui touchent la population africaine de près, pourraient faire l'objet de ces mesures d'accompagnement. On citera notamment :

1. Le domaine de la santé, notamment la lutte contre les MST et maladies endémiques telles que le paludisme,

2. La Lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire,
3. Le développement durable et la préservation de l'environnement,
4. Le développement rural et la recherche agricole et agronomique,
5. Le développement des technologies de l'information (TIC),
6. Le sport et la culture,
7. L'éducation,
8. La sécurité.

Les thèmes cités ci-dessus sont pour la plupart liés entre eux et ne peuvent pas être abordés de façon distincte. Si l'on prend l'exemple de la recherche agronomique, elle aura pour objectif premier de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté, ou encore à trouver des solutions aux conflits entre éleveurs et agriculteurs qui menacent la sécurité des personnes et des biens dans certaines zones.

Aussi, un travail préliminaire pourrait-il être mené, de:

- recensement de l'ensemble des institutions panafricaines dans chaque CER et chaque Etat membre selon le domaine d'activité,
- évaluation de chaque institution,
- identification de spécialités selon les priorités de chaque région et les opportunités offertes.

L'objectif en serait, dans un premier temps, d'encourager la collaboration et l'échange entre institutions, de façon à faire émerger, dans un second temps, des réseaux de centres d'excellence régionaux pluridisciplinaires.

Ces Réseaux de centres d'excellence visent à favoriser les partenariats multidisciplinaires et multisectoriels entre l'université et la recherche, l'industrie, le secteur privé en général, le gouvernement et les organismes à but non lucratif. Les partenariats entretenus par cette initiative produiront des idées qui seront transformées en avantages économiques et sociaux au profit de l'ensemble des citoyens africains.

Les Réseaux de centres d'excellence fondent leur développement sur les 5 piliers suivants :

- o la mobilisation de l'excellence de la recherche;
- o la formation de personnel qualifié;
- o la formation de réseaux et de partenariats avec l'industrie et d'autres partenaires pertinents;
- o le transfert des connaissances nouvelles aux utilisateurs;
- o la promotion d'une structure de gestion efficace des réseaux.

Ils permettent de lever les obstacles entre les disciplines, les établissements et les secteurs ainsi qu'entre les chercheurs et leurs partenaires et reposent sur une approche collaborative et multidisciplinaire pour développer le savoir-faire dans des domaines de recherche d'importance stratégique.

La création de tels réseaux, qui pourraient être logés dans des structures existantes, au niveau du continent africain et sous l'initiative de l'Union africaine et des CER permettrait de 'créer des ponts' entre les institutions existantes, de présenter des projets communs et fédérateurs aux bailleurs de fonds potentiels, d'impliquer le secteur privé qui pourrait bénéficier d'un retour de connaissances et de savoir-faire en termes de R&D, enfin, d'apporter une réponse concrète et d'appliquer des idées novatrices pour améliorer le bien-être économique et social du citoyen africain.

8 domaines d'intérêt ont été définis ci-dessus de façon à ce que chaque CER mette en place un réseau de centres d'excellence en fonction des compétences et de l'expérience acquises, de l'intérêt pour la thématique, de la présence de ressources humaines qualifiées et d'entreprises intéressées.

Le coût d'un réseau de centres d'excellence est évalué à 80 millions de \$, soit un budget global estimé à 800 millions de \$, à intégrer dans les coûts de rationalisation et d'intégration.

254. Enfin, la séquence du processus d'intégration économique devant aboutir à l'intégration continentale, prévoit les 6 grandes étapes suivantes:

- **Etape I** : Asseoir, au moyen d'Etudes de détail et de Plan de Communication, l'adhésion des acteurs concernés en faveur de la Stratégie d'Accélération de l'Intégration Economique Africaine qui respecte les Communautés d'Ancrage, collecter des Fonds pour la mise en Œuvre et identifier le financement (3 ans) ;
- **Etape II** : Mettre en place le dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'intégration économique africaine, notamment par le renforcement des capacités (3 ans avec chevauchement de 2 ans) ;
- **Etape III** : Accélérer les processus quadri-phases 'ZLE-UD-MC-UE' d'harmonisation et de convergence des différentes CER (6 ans avec chevauchement complet) ;
- **Etape IV** : Appuyer le processus quadri-phases 'ZLE-UD-MC-UE' de la Tripartite Est-Sud (TES) (6 ans avec chevauchement complet);
- **Etape V** : Mettre en place la Tripartite Ouest-Nord (TON) et mettre en œuvre son processus quadri-phases d'intégration (6 ans, grâce à l'effet du Retour d'expérience de la TES, avec chevauchement);
- **Etape VI** : Lancer le processus d'intégration Tripartite Est Sud-Tripartite Ouest Nord et de mise en place de l'Union Economique Africaine (UEA) dès 2016 (5 ans);

5.2.2 Recommandation en matière d'études de détail, de plan de communication et d'élaboration de textes visant l'adoption de la stratégie d'accélération

255. Les études préconisées sont essentiellement d'ordre institutionnel, organisationnel, juridique et financier et ont pour objectif de préparer tous les dispositifs et d'élaborer toutes procédures permettant à l'UA de prendre le pilotage de l'intégration économique. Cela englobe :

- La conception de l'articulation institutionnelle et organisationnelle de coordination et d'harmonisation entre les 4 niveaux d'intégration 'Pays' – 'CER' - 'Supra CER' – 'UA' et l'estimation du renforcement des capacités,
- L'évaluation des impacts financiers de l'intégration et des mécanismes de compensation entre les 4 niveaux (transitoires) de l'intégration,
- L'identification des normes d'harmonisation,
- L'élaboration des cadres juridiques de libéralisation de services et de libre circulation des capitaux,
- L'analyse de l'implication des Accords Internationaux sur les processus d'intégration africains,
- L'élaboration du plan de communication.

256. Le Plan de communication pourrait se décliner sous le message fédérateur de : **'2011-2020 : Décennie de l'Emergence Economique de l'Afrique'** (DECEA-2020)'.

Il aurait pour cible :

- Les populations et la société civile, y compris le secteur privé,
- Les Gouvernements, les instances décisionnelles au sein des CER et des tripartites,
- Les partenaires du développement.

257. Un des obstacles à l'avancement de l'intégration, et qui peut être à l'origine des lenteurs constatées, se situe au niveau des approches qui n'arrivent pas à arbitrer entre 'souveraineté' et 'harmonisation'. Pour pallier à cette difficulté, l'approche proposée consisterait à élaborer des **Accords d'Accélération de l'Intégration** qui engloberaient également les politiques de partenariat d'investissement et de développement. L'englobement des politiques de partenariat et d'investissement, ou inversement, la reprise des processus d'intégration, dans de nouvelles conditions liées aux stratégies globales de développement, pourrait constituer un facteur décisif pour améliorer la rationalisation de ces processus, en faisant mieux apparaître les avantages d'une stratégie plus cohérente, qui mettrait en rapport les projets d'intégration physique et les processus d'intégration économique.

5.2.3 Recommandation en matière de mise en place du dispositif institutionnel et de renforcement des capacités

258. Un des constats importants en matière de rationalisation des CER est le déficit en matière de coordination à l'échelle du continent et de l'UA en particulier. Pour des raisons diverses telles que le manque de moyens humains, techniques, et matériels, etc., l'UA ne dispose pas encore d'un mécanisme effectif de coordination opérationnel avec les CER. Certes, il y a un corpus de règles et d'instruments, mais ces derniers restent ineffectifs et peu appliqués par les CER. Un des constats importants que cette étude est parvenue à faire est le déficit de relations suivies entre la Commission de l'UA et les différentes CER.
259. La première recommandation importante est donc la nécessité de l'amélioration des relations et de la communication entre les CER et la Commission de l'UA. La création ou le renforcement d'un organe ou d'une unité de coordination à l'échelle continentale entre les différentes CER est essentielle. Cet organe aura en plus une fonction d'impulsion et d'initiatives pour l'élaboration et la supervision des programmes, l'harmonisation des politiques et la répartition des tâches. Cet organe doit fonctionner en concertation permanente avec les CER, qui constituent véritablement les piliers de l'intégration économique. Il doit disposer de moyens humains et matériels importants dans les différents domaines de l'intégration en vue d'aider effectivement les CER en matière d'harmonisation.
260. Dans le même sens, la présence d'une forme de représentation permanente des CER auprès de l'UA semble essentielle pour pérenniser les relations et améliorer la communication entre les CER et l'UA. Cette représentation doit concerner tous les secteurs et domaines de l'intégration.
261. De même une direction chargée de l'intégration doit être créée auprès de l'UA. Son rôle est important pour la supervision des domaines prioritaires en matière d'intégration.
262. La réussite de cette coordination ne peut être menée que si l'organe en question dispose de réels pouvoirs acceptés comme tels par les CER en matière de gestion des accords existants ou futurs conformément à des objectifs et des délais que les Etats et les CER doivent respecter.
263. La création de la 'Tripartite' est une initiative très positive en matière de rationalisation. Cette initiative est pour le moment menée en dehors de l'UA. Il est important que ces initiatives soient placées dans un cadre souple concerté, coordonné et négocié entre l'UA et les Tripartites créée ou à créer. A terme ce cadre pourrait aboutir à la création d'une Unité Permanente de Coordination entre les triparties et l'UA.
264. Le Scénario de la Convergence Accélérée, n'exige pas ainsi des aménagements institutionnels et juridiques lourds, ni un transfert important de compétences étatiques et des CERs existantes. Il est fondé sur l'idée que la rationalisation doit être menée sur l'amélioration des mécanismes existants et en particulier la conclusion d'Arrangements d'Harmonisation inter-CERs ou Coordination CERs- UA sans qu'il y ait besoin de créer des niveaux ou organes supplémentaires d'intégration. Ainsi la rationalisation se fera en quelque sorte par « le bas », sur la base d'accords ponctuels et d'arrangements ad-hoc

négociés et acceptés par toutes les parties concernées (Etats, CERs, pôles de CERs fonctionnels, Union africaine). Au regard du partenariat international, ce scénario est de nature à avoir le soutien de la communauté internationale et des partenaires du développement. Il permettra de créer une nouvelle dynamique en matière d'intégration économique du continent puisqu'elle ne met plus en présence des CER éparpillées et se chevauchant dans leurs programmes, mais de grands pôles d'intégration qui agiraient en concertation et sous la supervision d'une organisation continentale (UA).

265. En vue de la mise en œuvre réussie de ce scénario, , des améliorations semblent nécessaires au sein des CER ou de certaines d'entre elles présentées ci-après

- la périodicité des réunions des organes à caractère politique (Conférence des Chefs d'Etat et Conseil des Ministres) doit être renforcée à l'instar des meilleures pratiques internationales (UE par exemple).
- La composition des Conseils des ministres dans les CER doit être autant que possible homogène, ce qui est de nature à faciliter l'harmonisation et le suivi efficace des décisions.

Les assemblées législatives des CER ne sont pas directement élues au suffrage universel ; elles représentent les parlements nationaux et n'ont pas de pouvoirs propres pour adopter des lois directement applicables dans les pays membres. Leur rôle est soit purement consultatif soit dépendant fonctionnellement de la Conférence des Chefs d'Etat. Ces structures peuvent faire double emploi avec le Parlement Panafricain prévu par le protocole du Traité d'Abuja, avec une fonction exclusivement consultative. La recommandation consiste à développer cette fonction consultative en renforçant par exemple la consultation régulière entre les assemblées législatives des CER et les parlements nationaux et à aboutir à l'harmonisation « de facto » des législations des Etats membres, sans qu'il y ait besoin de conférer « de jure » aux assemblées des CERs un quelconque rôle législatif, lequel doit rester toutefois un objectif stratégique à atteindre, à l'instar des meilleures pratiques internationales comme celle de l'Union européenne. Cette acception pragmatique est d'ailleurs conforme à la pratique de certains Etats au sein de certaines CERs et aux traditions africaines en général⁶⁸.

266. L'édification d'un 'droit communautaire' et la construction d'un 'cadre légal' nécessaire pour l'intégration et la rationalisation exigent à long terme l'élargissement des compétences de certains organes comme les cours de justices, les conseils économiques et sociaux afin d'assurer la participation du secteur privé et du monde des affaires à l'œuvre de l'intégration/rationalisation.

267. Enfin au sein des CER les délégations de pouvoirs doivent autant que possible être étendues. Le caractère 'intergouvernemental' de certaines CER doit pouvoir être atténué.

268. Les modes de prises de décision doivent privilégier la règle de la majorité qualifiée au moins pour les questions d'ordre technique et non politique ; ce qui est de nature à améliorer le

⁶⁸ Ainsi au sein du COMESA , la non-participation de certains Etats à la ZLE n'a pas empêché certains de ces Etats d'accorder volontairement des réductions importantes : ainsi l'Erythrée et l'Ouganda accordent 80% de réduction sur les taux tarifaires généraux aux produits originaires du COMESA. De même, la République démocratique du Congo concède une réduction tarifaire de 70% ; le Swaziland, et l'Ethiopie pratiquent tous des échanges sur une base de réciprocité avec les autres membres.

dispositif de prise de décision et permettre l'émergence d'une volonté de l'ensemble régional relativement autonome par rapport à la volonté de ses membres.

269. Enfin la typologie des actes pris par les organes de CER et la hiérarchie des normes dans les différentes CER et l'UA doivent être harmonisées. Un mécanisme d'harmonisation au sein de l'UA en concertation avec les CER semble nécessaire.

Ainsi les normes de droit communautaire prises dans le cadre des CER peuvent être définies de la manière suivante qui prévaut d'ailleurs dans certaines CER et dans les meilleures pratiques internationales (Union européenne en particulier). Ces normes doivent être distinguées comme suit :

- **Le droit primaire** est constitué par les traités constitutifs des CER et de l'UA ainsi que par les actes assimilés (protocoles, conventions annexés aux traités). Ces actes sont au sommet de la hiérarchie des normes communautaires. Il en résulte que tous les actes adoptés par les CER le sont nécessairement en application des traités constitutifs et doivent être conforme à ces traités : ce sont les "actes de droit dérivé". Il en est aussi des accords externes entre les CER ou l'UA et les pays tiers ou les accords entre Etats membres des CER et ceux conclus par l'un d'eux avec des pays tiers.
- **Le droit dérivé** est constitué par les actes pris par les institutions africaines (CER, UA) dans l'exercice de leurs compétences prévues par les traités. On distingue ces actes dérivés selon leur caractère contraignant ou non :

1) Les actes contraignants

Ce sont des actes qui créent une obligation juridique pour tous les destinataires.

- C'est l'exemple des '**Décisions**' prises par la Conférence des Chefs d'Etat ou par le Conseil des Ministres et qui sont 'obligatoires' pour tous les Etats membres, sans que soit pris un acte de transposition sur le plan national.
- C'est aussi le cas des '**Directives**' que prennent le Sommet des Chefs d'Etat ou le Conseil des Ministres et qui ne sont obligatoires qu'à l'égard de ceux auxquels elles s'adressent (un Etat membre, plusieurs Etats membres ou l'ensemble de ceux-ci). La « directive » ne produit d'effet au niveau interne que si le législateur national adopte un acte de transposition en droit interne qui adapte la législation nationale au regard des objectifs définis dans la directive et des spécificités nationales de chaque Etat. La directive est utilisée pour harmoniser les législations nationales, notamment pour la réalisation de la ZLE ou de l'Union douanière ou du marché unique.
- **La décision** est un acte qui permet de réglementer les situations particulières. Elle n'oblige que les destinataires qu'elle désigne expressément : Etat(s) membre(s), entreprise(s) ou particulier(s). Comme la « directive » elle exige aussi un acte de transposition en droit interne.

2) Les actes non contraignants

Les actes non contraignants ne créent pas d'obligation juridique : leur appellation est variée : recommandations, résolutions, déclarations, accords, délibérations, actions ou positions communes, etc. Leur valeur est essentiellement morale ou politique et expriment la position des institutions des CER ou de l'UA sur un problème donné ou peuvent éclairer sur la portée d'un acte communautaire contraignant. Ils peuvent précéder aussi un processus de décision.

3) La jurisprudence

La jurisprudence des instances juridictionnelles des CER et de l'UA comprend l'ensemble des décisions et des avis consultatifs rendus. Elle permet d'éclairer le droit africain et d'en contrôler le respect. Elle constitue une source de droit essentielle pour le fonctionnement et l'évolution des institutions d'intégration.

5.2.4 Echéancier de la mise en œuvre

270. Comme cela a été présenté supra, il est proposé une progression plus rapide du processus d'intégration, accélération à maintes reprises réclamée par les Etats africains, selon l'échéancier suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etape I										
Etape II										
Etape III										
Etape IV										
Etape V										
Etape VI										

Ce macro-planning a l'avantage de répondre aux objectifs de raccourcissement du processus global d'intégration économique continentale, et ceci principalement grâce aux chevauchements ; ainsi :

- ❖ les deux processus d'Adoption du Plan Stratégique d'Accélération et du Renforcement des Capacités sont étalés sur des durées acceptables (3 ans + 3 ans, avec 2 ans de chevauchement),
- ❖ l'accélération de la réalisation des processus d'intégration des CER est considérée comme un 'coup parti', relativement indépendant de la Stratégie d'Accélération de l'Intégration ;
- ❖ la Mise en place de la Tripartite Est-Sud est un processus parallèle à celui des CER concernées ;
- ❖ la mise en place de la Tripartite Ouest-Nord ne démarre qu'en 2013, ne prend que 6 ans pour se mettre en place, grâce au Retour d'expérience de la Tripartite

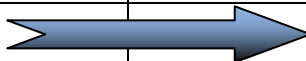
Est-Sud ;

- ❖ la mise en Place de l'UEA démarre en 2016, quand les processus d'intégration des CER et de la Tripartite Est-Sud est presque bouclé et avec le parachèvement du Renforcement des Capacités ;
- ❖ grâce aux chevauchements, le processus de l'UEA proprement dit prend 5 ans, mais se termine 2 ans seulement après le parachèvement de la mise en place de la Tripartite Ouest-Nord.

271. Le détail des étapes est illustré par les chronogrammes suivants :

- **Etape 1 : 2011-2014:**

Asseoir, au moyen d'Etudes de détail et de Plan de Communication, l'adhésion des acteurs concernés en faveur de la Stratégie d'Accélération de l'Intégration Economique Africaine qui respecte les Communautés d'Ancrage, collecter des Fonds pour la mise en Œuvre et identifier le financement (3,5 ans) ;

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<u>Etudes de détail</u>				
<u>Communication</u>				
<u>Accords d'Accélération de l'intégration</u>				
<u>Plan de financement</u>				

- **2012-2014:**

Mettre en place le dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'intégration économique africaine (3 ans avec chevauchement de 2 ans), notamment par le renforcement de capacités des institutions;

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<u>Mise en place d'un mécanisme de coordination efficace pays membres/CER/UA</u>			
<u>Harmonisation des cadres et de la terminologie (juridique,...) pays membres/CER/UA</u>			
<u>Amélioration du processus décisionnel</u>			

- **2011-2016:**

Accélérer les processus quadri-phases 'ZLE-UD-MC-UE' d'harmonisation et de convergence des différentes CER (6 ans avec chevauchement complet) ;

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>ZLE des CER</u>						
<u>UD des CER</u>						
<u>MC des CER</u>						
<u>UE des CER</u>						

- **2011-2016:**

Appuyer le processus quadri-phases 'ZLE-UD-MC-UE' de la Tripartite Est-Sud (TES) (6 ans avec chevauchement complet);

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>ZLE de la TES</u>						
<u>UD de la TES</u>						
<u>MC de la TES</u>						
<u>UE de la TES</u>						

- **2013-2018:**

Mettre en place la Tripartite Ouest-Nord (TON) et mettre en œuvre son processus quadri-phases d'intégration (6 ans, grâce à l'effet du Retour d'expérience de la TES, avec chevauchement);

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
<u>ZLE de la T. O-N</u>						
<u>UD de la T. O-N</u>						
<u>MC de la T. O-N</u>						
<u>UE de la T. O-N</u>						

- **2016-2020**: Lancement du processus d'intégration Tripartite Est Sud-Tripartite Ouest Nord et de mise en place de l'Union Economique Africaine (UEA) dès 2016 (5 ans);

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<u>ZLE UA</u>					
<u>UD UA</u>					
<u>MC UA</u>					
<u>UE UA</u>					

Annexe 1 : Appartenances aux CER

Pays et CER	appartenance (1)	appartenance (2)	appartenance (3)	appartenance (4)	Nb. d'appartenances
Cap Vert	CEDEAO				1
Cameroun	CEEAC				1
Congo	CEEAC				1
Gabon	CEEAC				1
Guinée Equatoriale	CEEAC				1
Afrique du Sud	SADC				1
Botswana	SADC				1
Lesotho	SADC				1
Mozambique	SADC				1
Namibie	SADC				1
Algérie	UMA				1
Guinée	CEDEAO	Cen-SAD			2
Mauritanie	UMA	Cen-SAD			2
Benin	CEDEAO	Cen-SAD			2
Burkina Faso	CEDEAO	Cen-SAD			2
Côte d'Ivoire	CEDEAO	Cen-SAD			2
Gambie	CEDEAO	Cen-SAD			2
Ghana	CEDEAO	Cen-SAD			2
Guinée Bissau	CEDEAO	Cen-SAD			2
Libéria	CEDEAO	Cen-SAD			2
Mali	CEDEAO	Cen-SAD			2
Niger	CEDEAO	Cen-SAD			2
Nigeria	CEDEAO	Cen-SAD			2
Sénégal	CEDEAO	Cen-SAD			2
Sierra Leone	CEDEAO	Cen-SAD			2
Togo	CEDEAO	Cen-SAD			2
Centre Afrique	CEEAC	Cen-SAD			2
Tchad	CEEAC	Cen-SAD			2
Sao Tomé et Principe	CEEAC	Cen-SAD			2
Angola	CEEAC	SADC			2
Comores	COMESA	Cen-SAD			2
Egypte	COMESA	Cen-SAD			2
Rwanda	COMESA	EAC			2
Ethiopie	COMESA	IGAD			2
Somalie	IGAD	Cen-SAD			2
Madagascar	SADC	COMESA			2
Malawi	SADC	COMESA			2
Maurice	SADC	COMESA			2
Seychelles	SADC	COMESA			2
Swaziland	SADC	COMESA			2
Zambie	SADC	COMESA			2

11

Pays et CER	appartenance (1)	appartenance (2)	appartenance (3)	appartenance (4)	Nb. d'appartenances	
Zimbabwe	SADC	COMESA			2	
Tanzanie	SADC	EAC			2	
Maroc	UMA	Cen-SAD			2	
Tunisie	UMA	Cen-SAD			2	34
Burundi	CEEAC	COMESA	EAC		3	
Congo RD	CEEAC	SADC	COMESA		3	
Djibouti	COMESA	Cen-SAD	IGAD		3	
Erithria	COMESA	Cen-SAD	IGAD		3	
Soudan	COMESA	Cen-SAD	IGAD		3	
Uganda	COMESA	EAC	IGAD		3	
Libye	UMA	COMESA	Cen-SAD		3	7
Kenya	COMESA	EAC	IGAD	Cen SAD	4	

Annexe 2 : Objectifs statutaires des CER

CER	Objectifs généraux	Objectifs liés à l'intégration	Mise en œuvre
CAE	développer des politiques et des programmes visant à agrandir et approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la recherche, de la technologie, de la défense, la sécurité, les affaires juridiques et judiciaires paix et sécurité	-Union douanière, -Marché commun, -plus tard une Union monétaire -puis une Fédération politique	-Protocole sur l'établissement d'une union douanière de l'Afrique de l'Est 2004 -Protocole pour la création du Marché Commun -Etude en cours pour l'Union Monétaire. -Etude en cours pour la fusion EAC, SADC, COMESA.
CEDEAO	Coopération en matière économique, sociale, culturelle	Union économique par étape : -- Harmonisation -Créations d'entreprises conjointes. -Création d'un marché commun à travers :-Zone de libre échange, -Tarif extérieur commun et politique commerciale commune, -Création d'une union monétaire, -Libre circulation, -Accord régional sur les investissements trans-frontaliers, -Code régional sur les investissements, -Politique communautaire en matière de population	-Convention de coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO -politique agricole de la CEDEAO
COMESA	-réalisation d'une croissance et d'un développement durables des Etats membres -adoption conjointe de politiques et programmes macroéconomiques -création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontières et locaux -promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les Etats membres afin d'accroître le développement économique dans la région	contribution à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine en matière de : - libéralisation des échanges et coopération douanière: créer une union douanière - Dans le domaine des transports et des communications - Dans le domaine de l'industrie et de l'énergie - Dans le domaine des affaires monétaires et financières - Dans le domaine de l'agriculture -Dans le domaine du développement économique et social	Union Douanière : Etude en cours pour la fusion EAC, SADC, COMESA
SADC	- croissance économique durable et équitable et développement socioéconomiques - lutte contre la pauvreté -promotion développement/ coopération	-harmoniser les politiques socio-économiques et politiques -élimination progressive des obstacles à la libre circulation	-14 protocoles -Etude en cours pour la fusion EAC, SADC, COMESA

CER	Objectifs généraux	Objectifs liés à l'intégration	Mise en œuvre
	-démocratie, paix, sécurité et stabilité ;		
CEEAC	Coopération et développement dans les domaines cités	-Elimination de droits de douanes et obstacles non tarifaires -Etablissement d'un Tarif extérieur commun -Etablissement d'une politique commerciale commune -Libre circulation -Harmonisation des politiques nationales	Mise en œuvre en 12 années subdivisé en trois étapes de quatre années 1-Stabilité du régime fiscale et douanier, calendrier pour la suppression des obstacles T et NT et harmonisations des tarifs douaniers vers le TEC 2-Création d'une ZLE 3-Mise en place d'une union douanière 18 PROTOCOLES ont été adoptés
CEN-SAD	-promotion du commerce extérieur -Paix et sécurité	-création d'une Union Economique Globale -liberté de circulation et liberté d'établissement -accroissement des moyens de transport et de communication -coordination des systèmes éducatifs et pédagogiques	Charte sur la paix et la sécurité
IGAD	-promouvoir des stratégies conjointes de développement -Créer un environnement favorable au commerce extérieur -Réaliser la sécurité alimentaire régionale -combattre en commun la sécheresse -protection de l'environnement -Promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région et créer des mécanismes au sein de la sous-région pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits entre les Etats et au sein des Etats par voie de dialogue	-Harmoniser des politiques -Promouvoir et réaliser les objectifs du (COMESA) et ceux de la Communauté Economique Africaine	
UMA	Objectifs multidimensionnels et notamment sur le plan de la défense : la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats membres	Œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux. Poursuivre une politique commune dans différents domaines Mise sur pied des projets communs en élaborant des programmes globaux et sectoriels	

Annexe 3 : Dispositifs institutionnels des CER

Organes	CEDEAO	COMESA	SADC	IGAD	EAC	CEEAC	UMA	CEN-SAD
Organes politiques	Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement	Conférence composée des chefs d'Etat ou de Gouvernement	Sommet des chefs d'état ou de gouv. -troïka composée du président sortant, actuel et futur	Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement	Sommet des Chefs d'Etats ou de Gouvernements	Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements	Conseil de Présidence	Conseil des chefs d'Etat
Organe exécutif	Conseil des ministres	Conseil des ministres	Conseil des ministres	Conseil des Ministres	Conseil des ministres coopération	Conseil des ministres	conseil des ministres des AE	Conseil exécutif
Organe législatif	Parlement				Assemblée Législative		Conseil Consultatif	
Organe juridictionnel	Cour de Justice (membres désignés par T. arbitral)	Cour de justice	Tribunal		Cour de Justice	Cour de justice	Instance Judiciaire	
Organe économique et social	Conseil économique et social	Comité consultatif des milieux d'affaires et des autres groupes d'intérêt				Commission consultative		Conseil Economique , Social et Culturel
Commissions techniques	Commissions techniques	comités techniques			Comités Sectoriels	comités techniques spécialisés	Commissions ministérielles spécialisées	
Autres organes	Fonds de coopération, de compensation et de dév. -Comité des banques centrales -Comité des questions relatives aux capitaux	Comité des gouverneurs des banques centrales - Comité intergouvernemental	- organe pour la politique de défense, sécurité et coop. - Comité intégré des ministres - Comité permanent fonctionnaires -Secrétariat -Comités nationaux de la SADC	Comité des Ambassadeurs secrétariat	-Comité De Coordination - Secrétariat	Secrétariat général	-Comité de Suivi - Secrétariat Général	Secrétariat général
Organes/ CER	CEDEAO	COMESA	SADC	IGAD	EAC	CEEAC	UMA	CEN-SAD

Institutions autonomes de la CER	Banque d'investissement et de développement Organisation ouest africaine de la santé			-Banque de développement - Organisation des pêcheurs du Lac Victoria -Conseil interuniversitaire - Académie d'aviation civile				Banque de développement
----------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	-------------------------

Annexe 4 : Scénario de l'approche du traité d'Abuja : Option 1

	Statu quo		Scénario Abuja option 1								
Pays et CER	appartenances actuelles	Nbre CER actuel	EAC	UMA	IGAD	ECCAS (CEEAC)	SADC	ECOWAS (CEDEAO)	COMESA	Cen- SAD	Nbre CER
Benin	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Burkina Faso	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Côte d'Ivoire	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Gambie	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Ghana	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Guinée Bissau	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Libéria	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Mali	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Niger	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Nigeria	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Sénégal	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Sierra Leone	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Togo	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Cap Vert	CEDEAO	1						X			1
Guinée	CEDEAO, CEN-SAD	2						X			1
Centre Afrique	CEEAC, CEN-SAD	2				X					1
Tchad	CEEAC, CEN-SAD	2				X					1
Burundi	CEEAC, COMESA, EAC	3	X						X		tripartite
Angola	CEEAC, SADC	2				X					1
Congo RD	CEEAC, SADC, COMESA	3				X					1
Cameroun	CEEAC	1				X					1
Congo	CEEAC	1				X					1
Gabon	CEEAC	1				X					1
Guinée Equatoriale	CEEAC	1				X					1
Sao Tomé et Príncipe	CEEAC, CEN-SAD	2				X					1
Djibouti	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X						1
Erythrée	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X						1
Soudan	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X						1
Comores	COMESA, CEN-SAD	2							X		1
Egypte	COMESA, CEN-SAD	2							X		1
Kenya	COMESA, EAC, IGAD, CEN-SAD	4	X						X		tripartite
Ouganda	COMESA, EAC, IGAD	3	X						X		tripartite
Rwanda	COMESA, EAC	2	X						X		tripartite
Ethiopie	COMESA, IGAD	2			X						1
Somalie	IGAD, CEN-SAD	2			X						1
Madagascar	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite

	Statu quo		Scénario Abuja option 1								
Pays et CER	appartenances actuelles	Nbre CER actuel	EAC	UMA	IGAD	ECCAS (CEEAC)	SADC	ECOWAS (CEDEAO)	COMESA	Cen-SAD	Nbre CER
Malawi	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Maurice	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Seychelles	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Swaziland	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Zambie	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Zimbabwe	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Tanzanie	SADC, EAC	2	X				X				tripartite
A. du Sud	SADC	1					X				1
Botswana	SADC	1					X				1
Lesotho	SADC	1					X				1
Mozambique	SADC	1					X				1
Namibie	SADC	1					X				1
Maroc	UMA, CEN-SAD	2		X							1
Tunisie	UMA, CEN-SAD	2		X							1
Libye	UMA, COMESA, CEN-SAD	3		X							1
Algérie	UMA	1		X							1
Mauritanie	UMA, CEN-SAD	2		X							1
Nouveau Nbre pays de la CER		104	5	5	5	9	13	15	13	0	65
Nbre actuel pays de la CER			5	5	7	10	15	15	19	28	104

Annexe 5 : Scénario de l'approche du traité d'Abuja : Option 2 ou Communautés d'ancrage

	Statu quo		Scénario Abuja option 2 ou Communautés d’ancrage								
Pays et CER	appartenances actuelles	Nbre CER actuel	EAC	UMA	IGAD avec un mandat transformé	ECCAS (CEEAC)	SADC	ECOWAS (CEDEAO)	COMESA	Cen-SAD avec un mandat transformé	Nbre CER d’intégration éco
Benin	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Burkina Faso	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Côte d'Ivoire	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Gambie	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Ghana	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Guinée	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Libéria	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Mali	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Niger	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Nigeria	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Sénégal	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Sierra Leone	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Togo	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Cap Vert	CEDEAO	1						X			1
Guinée	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	1
Centre Africain	CEEAC, CEN-SAD	2				X				X	1
Tchad	CEEAC, CEN-SAD	2				X				X	1
Burundi	CEEAC, COMESA, EAC	3	X						X		tripartite
Angola	CEEAC, SADC	2				X					1
Congo RD	CEEAC, SADC, COMESA	3				X					1
Cameroun	CEEAC	1				X					1
Congo	CEEAC	1				X					1
Gabon	CEEAC	1				X					1
Guinée	CEEAC	1				X					1
Sao Tomé et Príncipe	CEEAC, CEN-SAD	2				X				X	1
Djibouti	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X				X		1
Erythrée	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X				X		1
Soudan	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X				X		1
Comores	COMESA, CEN-SAD	2							X	X	1
Egypte	COMESA, CEN-SAD	2							X	X	1
Kenya	COMESA, EAC, IGAD, CEN-SAD	4	X		X				X		tripartite
Uganda	COMESA, EAC, IGAD	3	X		X				X		tripartite
Rwanda	COMESA, EAC	2	X						X		tripartite
Ethiopie	COMESA, IGAD	2			X				X		1
Somalie	IGAD, CEN-SAD	2			X						1
Madagascar	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Malawi	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Maurice	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite

	Statu quo		Scénario Abuja option 2 ou Communautés d’ancrage								
Pays et CER	appartenances actuelles	Nbre CER actuel	EAC	UMA	IGAD avec un mandat transformé	ECCAS (CEEAC)	SADC	ECOWAS (CEDEAO)	COMESA	Cen-SAD avec un mandat transformé	Nbre CER d’intégration éco
Seychelles	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Swaziland	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Zambie	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Zimbabwe	SADC, COMESA	2					X		X		tripartite
Tanzanie	SADC, EAC	2	X				X				tripartite
A. du Sud	SADC	1					X				1
Botswana	SADC	1					X				1
Lesotho	SADC	1					X				1
Mozambique	SADC	1					X				1
Namibie	SADC	1					X				1
Maroc	UMA, CEN-SAD	2		X						X	1
Tunisie	UMA, CEN-SAD	2		X						X	1
Libye	UMA, COMESA, CEN-SAD	3		X						X	1
Algérie	UMA	1		X							1
Mauritanie	UMA, CEN-SAD	2		X						X	1
Nouveau Nbre pays de la CER		104	5	5	7	9	13	15	17	23	94
Nbre actuel pays de la CER			5	5	7	10	15	15	19	28	104

Annexe 6 : Scénario des la Convergence Accélérée

	Statu quo		Scénario de la convergence accélérée								
Pays et CER	appartenances actuelles	Nbre CER	EAC	UMA	IGAD	ECCAS (CEEAC)	SADC	ECOWAS (CEDEAO)	COMESA	Cen-SAD	CER supra-régionale
Benin	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Burkina Faso	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Côte d'Ivoire	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Gambie	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Ghana	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Guinée Bissau	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Libéria	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Mali	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Niger	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Nigeria	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Sénégal	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Sierra Leone	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Togo	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Cap Vert	CEDEAO	1						X			Communauté du N-O
Guinée	CEDEAO, CEN-SAD	2						X		X	Communauté du N-O
Centre Afrique	CEEAC, CEN-SAD	2				X				X	Communauté du N-O
Tchad	CEEAC, CEN-SAD	2				X				X	Communauté du N-O
Burundi	CEEAC, COMESA, EAC	3	X						X		Communauté du S-E
Angola	CEEAC, SADC	2				X					Communauté du N-O
Congo RD	CEEAC, SADC, COMESA	3				X					Communauté du N-O
Cameroun	CEEAC	1				X					Communauté du N-O
Congo	CEEAC	1				X					Communauté du N-O
Gabon	CEEAC	1				X					Communauté du N-O
Guinée Equatoriale	CEEAC	1				X					Communauté du N-O
Sao Tomé et Príncipe	CEEAC, CEN-SAD	2				X				X	Communauté du N-O
Djibouti	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X				X		Communauté du S-E
Erythrée	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X				X		Communauté du S-E
Soudan	COMESA, CEN-SAD, IGAD	3			X				X		Communauté du S-E
Comores	COMESA, CEN-SAD	2							X		Communauté du S-E
Egypte	COMESA, CEN-SAD	2							X		Communauté du S-E

	Statu quo		Scénario de la convergence accélérée								
Pays et CER	appartenances actuelles	Nbre CER	EAC	UMA	IGAD	ECCAS (CEEAC)	SADC	ECOWAS (CEDEAO)	COMESA	Cen-SAD	CER supra-régionale
Kenya	COMESA, EAC, IGAD, CEN-SAD	4	X		X				X		Communauté du S-E
Uganda	COMESA, EAC, IGAD	3	X		X				X		Communauté du S-E
Rwanda	COMESA, EAC	2	X						X		Communauté du S-E
Ethiopie	COMESA, IGAD	2			X				X		Communauté du S-E
Somalie	IGAD, CEN-SAD	2			X						Communauté du S-E
Madagascar	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Malawi	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Maurice	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Seychelles	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Swaziland	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Zambie	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Zimbabwe	SADC, COMESA	2					X		X		Communauté du S-E
Tanzanie	SADC, EAC	2	X				X				Communauté du S-E
A. du Sud	SADC	1					X				Communauté du S-E
Botswana	SADC	1					X				Communauté du S-E
Lesotho	SADC	1					X				Communauté du S-E
Mozambique	SADC	1					X				Communauté du S-E
Namibie	SADC	1					X				Communauté du S-E
Maroc	UMA, CEN-SAD	2		X						X	Communauté du N-O
Tunisie	UMA, CEN-SAD	2		X						X	Communauté du N-O
Libye	UMA, COMESA, CEN-SAD	3		X						X	Communauté du N-O
Algérie	UMA	1		X							Communauté du N-O
Mauritanie	UMA, CEN-SAD	2		X						X	Communauté du N-O
Nouveau Nbre pays		104	5	5	7	9	13	15	17	21	92
Nbre actuel pays de la			5	5	7	10	15	15	19	28	104

Annexe 7 : Echanges des pays africains par CER

CER principale et appartenances	Pays indicateurs clés	Appartenance 1	Principaux fournisseurs en Afrique	Part dans le commerce intra-africain du pays	1er pays	% du 1er pays
CEDEAO / CEN-SAD	Cap Vert	CEDEAO	Guinée Equatoriale, Côte d'Ivoire, Sénégal, Afrique du Sud, Maroc, Ghana, RDC, Libéria	97%	Guinée Equatoriale	29%
	Guinée	CEDEAO	Afrique du Sud, Gabon, Côte d'Ivoire, Maroc, Libéria, Sénégal	90%	Afrique du S	27%
	Benin	CEDEAO, Cen-SAD	Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Mauritanie, Cameroun	95%	Côte d'Ivoire, Ghana	24% chacun
	Burkina Faso	CEDEAO, Cen SAD	Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana, Sénégal, Afrique du Sud	94%	Côte d'Ivoire	38%
	Côte d'Ivoire	CEDEAO, Cen SAD	Nigéria, Mauritanie, Afrique du Sud, Maroc, Sénégal, Ghana	94%	Nigéria	80%
	Gambie	CEDEAO, Cen SAD	Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigéria, Maroc, Afrique du Sud	95%	Côte d'Ivoire	59%
	Ghana	CEDEAO, Cen SAD	Nigéria, Afrique du Sud, Congo, Côte d'Ivoire, Togo, Maroc, Egypte, Namibie	97%	Nigéria	41%
	Guinée Bissau	CEDEAO, Cen SAD	Sénégal, Gambie, Maroc	99%	Sénégal	94%
	Libéria	CEDEAO, Cen SAD	Nigéria, Côte d'Ivoire	98%	Nigéria	91%
	Mali	CEDEAO, Cen SAD	Sénégal, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Nénin, Ghana, Togo	96%	Sénégal	44%
	Niger	CEDEAO, Cen SAD	Côte d'Ivoire, Nigéria, Togo, Ghana	70%	Côte d'Ivoire	23%
	Nigeria	CEDEAO, Cen SAD	Togo, Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Ghana	87%	Togo	45%
	Sénégal	CEDEAO, Cen SAD	Nigéria, Côte d'Ivoire, Maroc, Afrique du Sud, Egypte	87%	Nigéria	55%
	Sierra Leone	CEDEAO, Cen SAD	Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Nigéria, Sénégal	87%	Côte d'Ivoire	58%
	Togo	CEDEAO, Cen SAD	Ghana, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Nigéria, Bénin, Sénégal	88%	Ghana	25%
CEEAC	Cameroun	CEEAC	Nigéria, Guinée Equatoriale, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Afrique du Sud, Congo, Egypte, Maroc	91%	Nigéria	63%
	Congo RD	CEEAC, SADC, COMESA	Afrique du Sud, Zambie, Kenya, Côte d'Ivoire, Ouganda	93%	Afrique du S	59%
	Gabon	CEEAC	Cameroun, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Maroc, Togo, Congo, Tunisie, Sénégal	89%	Cameroun	38%
	Guinée Equatoriale	CEEAC	Côte d'Ivoire, Maroc, Afrique du Sud, Sénégal, Nigéria, Tunisie	99,6%	Côte d'Ivoire	60%
	Sao Tomé et Principe	CEEAC	Angola, Gabon, Nigéria	98%	Angola	80%
	Centre Afrique	CEEAC, CAN SAD	Cameroun, RDC, Congo, Gabon, Afrique du Sud	96%	Cameroun	55%
	Tchad	CEEAC, CEN SAD	Sénégal, Afrique du Sud, Nigéria, Burundi, Côte d'Ivoire, Tunisie	95%	Sénégal	52%
	Burundi	CEEAC, COMESA, EAC	Ouganda, Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud, Egypte, Rwanda, Zambie, Madagascar	98%	Kenya, Ouganda	30% et 27%
	Angola	CEEAC, SADC	Afrique du Sud, Namibie, Egypte, Nigéria, Côte d'Ivoire	98%	Afrique du S	65%
	Congo repub	CEEAC	Ouganda, Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud, Egypte, Rwanda, Zambie, Madagascar			

CER principale et appartenances	Pays et indicateurs clés	Appartenance 1	Principaux fournisseurs en Afrique	Part dans le commerce intra-africain du pays	1er pays	% du 1er pays
COMESA / EAC / IGAD	Comores	COMESA, CEN SAD	Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ouganda, Nigéria, Tunisie, Ghana, Sénégal, Egypte	96%	Afrique du S	37%
	Egypte	COMESA, CEN SAD	Zambie, Algérie, Libye, Kenya, Afrique du Sud, Tunisie	92%	Zambie	32%
	Djibouti	COMESA, CEN SAD, IGAD	Ethiopie, Egypte, Afrique du Sud, Kenya	99%	Ethiopie	53%
	Erythrée	COMESA, CEN SAD, IGAD	Djibouti, Egypte, Kenya, Afrique du Sud, Soudan	96%	Djibouti	31%
	Soudan	COMESA, CEN SAD, IGAD	Egypte, Kenya, Zimbabwe, Ethiopie, Niger	88%	Egypte	42%
	Rwanda	COMESA, EAC	Kenya, Ouganda, Afrique du Sud, Tanzanie	92%	Kenya	35%
	Kenya	COMESA, EAC, IGAD	Afrique du Sud, Egypte, Tanzanie, Ouganda, Swaziland	87%	Afrique du S	54%
	Ouganda	COMESA, EAC, IGAD	nd			
	Ethiopie	COMESA, IGAD	Soudan, Egypte, Afrique du Sud, Kenya, Libye, Maroc, Swaziland, Somalie, Djibouti	98%	Soudan	37%
	Somalie	IGAD, CEN SAD	Kenya, Ethiopie, Afrique du Sud, Egypte	99%	Kenya	63%
SADC / COMESA/EAC	Afrique du Sud	SADC	Angola, Nigéria, Zimbabwe, Zambie, Mozambique	80%	Angola	36%
	Botswana	SADC	Afrique du Sud, Zimbabwe	99%	Afrique du S	97%
	Lesotho	SADC	Malawi, Maurice, Namibie, Zambie	98%	Malawi	40%
	Mozambique	SADC	Afrique du Sud, Swaziland, Namibie, Zambie, Zimbabwe, Egypte	96%	Afrique du S	90%
	Namibie	SADC	Afrique du Sud, Zimbabwe	98%	Afrique du S	97%
	Madagascar	SADC, COMESA	Afrique du Sud, Maurice, Swaziland, Egypte, Seychelles	93%	Afrique du S	60%
	Malawi	SADC, COMESA	Afrique du Sud, Mozambique, Tanzanie, Zambie, Kenya, Zimbabwe	98%	Afrique du S	43%
	Maurice	SADC, COMESA	Afrique du Sud, Kenya, Egypte, Madagascar, Seychelles	83%	Afrique du S	64%
	Seychelles	SADC, COMESA	Afrique du Sud, Maurice, Kenya	96%	Afrique du S	51%
	Swaziland	SADC, COMESA	Afrique du Sud, Namibie, Lesotho	99%	Afrique du S	96%
	Zambie	SADC, COMESA	Afrique du Sud, RDC, Zimbabwe	93%	Afrique du S	73%
	Zimbabwe	SADC, COMESA	Afrique du S, Botswana, Mozambique, Malawi, Zambie	98%	Afrique du S	63%
	Tanzanie	SADC, EAC	Afrique du S, Kenya, Egypte	88%	Afrique du S	71%
UMA / Cen-sad	Algérie	UMA	Egypte, Tunisie, Côte d'Ivoire, Maroc, Afrique du Sud	94%	Egypte	35%
	Mauritanie	UMA	Sénégal, Côte d'Ivoire, Maroc, Afrique du Sud, Togo, Egypte, Tunisie	95%	Sénégal	27%
	Maroc	UMA, CEN SAD	Algérie, Afrique du Sud, Egypte, Tunisie, Libye	86%	Algérie	35%
	Tunisie	UMA, CEN SAD	Libye, Algérie, Egypte, Maroc, Côte d'Ivoire	96%	Libye	48%
	Libye	UMA, CEN SAD, COMESA	Tunisie, Egypte, Kenya	99%	Tunisie	53%

Annexe 8 : Echanges des pays africains par CER

	Part dans l'Import Intra Afrique	Nombre de pays significativement Originaires de l'Import	Part dans l'Export Intra Afrique	Nombre de pays significativement destinataires de l'Export	Part dans le Commerce Global Intra Afrique = (<u>Intensité</u>)	Nombre de pays partenaires d'Import & d'Export/2 x (Nombre global de pays) = (<u>Rayonnement/Plaque tournante</u>)	Rang d'intégration commerciale = (I+R)/2
1. Afrique du Sud	13,8%	14	34,9%	25	24,4%	36,8% (= 39/106)	30,6%
2. Côte-d'Ivoire	5,3%	6	3,1%	13	4,2%	17,9% (=19/106)	11,05%
3. Egypte	3,2%	7	4,6%	12	3,8%	17,9% (= 19/106)	10,85%
4. Nigeria	3,4%	5	14,2%	8	8,8%	12,3% (= 13/106)	10,6%
5. Kenya	2,3%	5	2,2%	8	2,25%	12,3% (= 13/106)	7,25%
6. Zambie	5,8%	6	2,3%	5	4,05%	10,4% (= 11/106)	7,2%
7. Zimbabwe	4,5%	5	1,9%	4	3,3%	8,5% (= 9/106)	5,9%
8. Algérie	1,4%	5	3,1%	4	2,25%	8,5% (= 9/106)	5,4%
9. Tunisie	3,9%	4	2,4%	4	3,15%	7,55% (=8/106)	5,35%
10. Libye	3,0%	2	2,6%	4	2,8%	5,7% (= 6/106)	4,25%
11. Mozambique	2,4%	1	2,0%	4	2,2%	4,7% (= 5/106)	3,45%
12. Togo	0,2%	0	2,4%	7	1,3%	6,6% (= 7/106)	3,4%
13. Angola	2,6%	2	4,9%	1	3,75%	2,8% (= 3/106)	3,3%

Ce tableau fait apparaître 3 pôles 'forts'/'viables' :

- Pôle 'Sud', dont : ASD + ZAM + ZIM + MOZ ; (P-Sud, environ 56% du commerce Intra Afrique)
- Pôle 'Nord', dont : EGY + ALG + TUN + LIB ; (P-Nord, 17% du commerce Intra Afrique)
- Pôle 'Ouest', dont : C-d'IV + NIG + TOG ; (P-Ouest # 19% du commerce Intra Afrique ?)

Et 2 pôles 'faibles'/'en voie de viabilisation' :

- Pôle 'Est', dont : KEN ; (P-Est # 3% du commerce Intra Afrique)
- Pôle 'Centre', dont : ANG ; (P-Centre # 6% du commerce Intra Afrique)

Annexe 9 : Comparaison par CER des scénarios : Phase pré AEC

Comparaison par CER des scénarios : Phase pré AEC		Afrique	EAC	UMA	IGAD	ECCAS	SADC	Cen-SAD	ECOWAS	COMESA
Indicateurs situation actuelle	% dans Pop. d'Afrique	-	13,1%	9,2%	13,7%	12,4%	18,5%	0,6%	29,4%	24,7%
	% dans PIB d'Afrique	-	4,5%	24,6%	4,9%	8,7%	29,8%	4,5%	19,0%	22,5%
	PIB/hab (US \$ PPA)	2 373	1 100	6 010	970	1 359	3 347	-	1 407	2 403
	Nombre de pays de la CER	54	5	5	7	10	15	28	15	19
Statu quo	Nbre de pays réellement engagés dans la CER	54	5	6	5	9	13	1	15	14
	% dans Pop. d'Afrique	-	13,1%	9,2%	13,7%	12,4%	18,5%	0,6%	29,4%	24,7%
	% dans PIB d'Afrique	-	4,5%	24,6%	4,9%	8,7%	29,8%	4,5%	19,0%	22,5%
	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US	11 078,3	1 392,4	1 009,6	1 106,4	1 638,4	2 628,3	323,3	3 004,2	3 718,1
	Coûts des réformes/PIB	1,0%	2,7%	0,4%	2,0%	1,7%	0,8%	0,6%	1,4%	1,5%
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	-1,3%	-1,3%	-3,5%	-4,0%	-0,2%	1,0%	0,4%	-0,6%	-2,2%
	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	4,7%	4,5%	2,5%	3,4%	10,4%	5,7%	2,7%	4,0%	5,3%
	Var. Imp. En %	4,8%	6,0%	4,6%	4,5%	1,7%	7,7%	1,0%	4,9%	2,8%
	Var. Exp. En %	4,4%	8,6%	1,7%	1,4%	3,8%	7,7%	2,1%	5,7%	4,4%
	Var. Empl. En %	2,2%	1,7%	0,7%	1,3%	2,9%	3,6%	0,8%	2,3%	3,1%

Comparaison par CER des scénarios : Phase pré AEC		Afrique	EAC	UMA	IGAD	ECCAS	SADC	Cen-SAD	ECOWAS	COMESA
Abudja 1	Nbre de pays de la CER	54	5	6	5	9	13	0	15	13
	% dans Pop. d'Afrique	-	13,1%	9,2%	13,7%	12,4%	18,5%	-	29,4%	23,3%
	% dans PIB d'Afrique	-	4,5%	24,6%	4,9%	8,7%	29,8%	-	19,0%	15,9%
	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	9 483,3	1 204,2	802,7	801,3	1 391,7	2 638,9	-	2 426,7	3 135,5
	Coûts des réformes/PIB	0,8%	2,4%	0,3%	1,5%	1,4%	0,8%	-	1,1%	1,8%
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	-1,3%	-1,2%	-3,5%	-4,0%	-0,2%	1,0%	-	-0,6%	-2,3%
	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	4,7%	5,2%	2,6%	3,4%	10,4%	5,7%	-	4,0%	6,9%
	Var. Imp. En %	4,9%	6,5%	4,6%	4,5%	1,7%	7,8%	-	4,9%	3,5%
	Var. Exp. En %	4,4%	9,6%	1,7%	1,5%	3,9%	7,8%	-	5,7%	7,0%
	Var. Empl. En %	2,2%	2,0%	0,7%	1,3%	3,0%	3,6%	-	2,3%	3,2%

Comparaison par CER des scénarios : Phase pré AEC		Afrique	EAC	UMA	IGAD	ECCAS	SADC	Cen-SAD	ECOWAS	COMESA
Abudja 2 ou communautés d'ancrage	Nbre de pays de la CER	54	5	6	7	9	13	23	15	17
	% dans Pop. d'Afrique	-	13,1%	9,2%	20,8%	12,4%	18,5%	44,1%	29,4%	36,1%
	% dans PIB d'Afrique	-	4,5%	24,6%	7,8%	8,7%	29,8%	42,8%	19,0%	20,7%
	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	10 678,3	1 308,9	968,8	1 552,9	1 516,2	2 634,5	4 764,3	3 008,0	4 202,7
	Coûts des réformes/PIB	1,0%	2,6%	0,4%	1,8%	1,6%	0,8%	1,0%	1,4%	1,8%
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	-1,2%	-1,0%	-3,4%	-2,8%	-0,1%	0,9%	-2,3%	-0,4%	-2,5%
	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	5,6%	6,2%	3,6%	5,7%	10,9%	5,4%	5,2%	5,3%	8,1%
	Var. Imp. En %	5,4%	6,8%	5,2%	4,3%	1,9%	7,8%	4,7%	8,3%	2,5%
	Var. Exp. En %	5,6%	11,9%	2,7%	7,2%	4,4%	8,7%	5,3%	8,1%	7,4%
	Var. Empl. En %	2,7%	2,3%	1,1%	2,5%	2,9%	3,6%	2,5%	3,0%	3,1%

Comparaison par CER des scénarios : Phase pré AEC		Afrique	EAC	UMA	IGAD	ECCAS	SADC	Cen-SAD	ECOWAS	COMESA
Convergence	Région		Bloc Nord Ouest				Bloc Sud Est			
	Nbre de pays de la CER	8 + 2	31				23			
	% dans Pop. d'Afrique	-	51,0%				49,0%			
	% dans PIB d'Afrique	-	52,3%				47,7%			
	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	9 293,3	4 975,4				4 317,9			
	Coûts des réformes/PIB	0,8%	0,8%				0,8%			
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	-0,9%	-1,6%				-0,2%			
	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	6,8%	6,4%				7,1%			
	Var. Imp. En %	7,4%	7,4%				7,3%			
	Var. Exp. En %	7,8%	6,2%				10,4%			
	Var. Empl. En %	3,8%	3,2%				4,4%			

Annexe 10 : Comparaison par PAYS des scénarios : Phase pré AEC (Statu quo et Abuja 1)

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC																
				Statu quo									Abudja 1							
	Pop. dans l'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Nbre de CER d'implication forte	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	
Algérie	3,5%	10,5%	7 197	1	87,5	0,1%	-2,6%	2,4%	5,7%	hn	hn	1	87,5	0,1%	-2,6%	2,4%	5,7%	hn	hn	
Angola	1,8%	4,1%	3 800	1	169,2	0,4%	3,8%	18,0%	hn	4,3%	5,4%	2	127,2	0,3%	3,8%	18,0%	hn	4,3%	5,4%	
Benin	0,9%	0,4%	1 257	1	239,8	5,0%	-3,0%	3,3%	8,0%	4,4%	hn	2	198,6	4,2%	-3,0%	3,3%	8,0%	4,4%	hn	
Botswana	0,2%	1,0%	11 963	1	166,7	1,5%	0,9%	4,2%	10,0%	8,3%	hn	1	167,0	1,5%	0,9%	4,3%	10,0%	8,3%	hn	
Burkina Faso	1,5%	0,5%	1 073	1	239,8	4,0%	-0,6%	hn	8,2%	13,0%	hn	2	198,6	3,3%	-0,6%	hn	8,2%	13,0%	hn	
Burundi	0,9%	0,1%	320	2	326,7	36,7%	-2,0%	2,8%	4,1%	10,0%	hn	3	284,1	31,9%	-2,0%	2,9%	4,2%	11,6%	hn	
Cameroon	1,9%	1,6%	2 010	1	152,8	0,8%	-2,1%	hn	6,1%	2,2%	hn	1	153,2	0,8%	-2,1%	hn	6,1%	2,2%	hn	
Cape Verde	0,1%	0,1%	2 703	1	84,0	7,0%	0,0%	6,3%	2,3%	4,3%	hn	1	84,0	7,0%	0,0%	6,3%	2,3%	4,3%	hn	
Central African Rep.	0,5%	0,1%	677	1	235,8	15,6%	-1,1%	hn	3,6%	3,5%	hn	2	194,9	12,9%	-1,1%	hn	3,6%	3,5%	hn	
Chad	1,1%	0,6%	1 213	1	168,1	2,6%	-4,0%	5,8%	hn	hn	2,6%	2	127,2	2,0%	-4,0%	5,8%	hn	hn	2,6%	
Comoros	0,1%	0,0%	1 140	1	235,8	57,1%	-9,0%	hn	7,4%	hn	hn	2	195,4	47,3%	-9,0%	hn	7,5%	hn	hn	
Congo	0,4%	0,6%	2 647	1	152,8	2,1%	-8,1%	5,2%	5,0%	hn	hn	1	153,2	2,1%	-8,1%	5,2%	5,0%	hn	hn	

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC																
				Statu quo									Abudja 1							
	Pop. dans l'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Nbre de CER d'implication forte	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	variation ou PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	variation ou PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	
Côte d'Ivoire	2,0%	1,6%	1 577	1	239,8	1,3%	0,2%	11,2%	6,0%	13,0%	5,0%	2	198,6	1,1%	0,2%	11,2%	6,0%	13,0%	5,0%	
D. Rep. of the Congo	6,4%	0,7%	270	1	286,0	3,5%	-1,0%	6,3%	7,6%	13,7%	2,8%	3	202,2	2,5%	-1,0%	6,5%	7,6%	13,9%	2,9%	
Djibouti	0,1%	0,1%	2 153	2	237,3	30,8%	-23,8%	hn	21,8%	hn	hn	3	154,4	20,1%	-24,0%	hn	21,8%	hn	hn	
Egypt	7,9%	9,7%	4 957	1	235,8	0,2%	-3,5%	3,6%	hn	hn	hn	2	195,4	0,2%	-3,5%	3,7%	hn	hn	hn	
Equatorial Guinea	0,2%	0,0%	453	1	152,8	47,5%	hn	hn	hn	4,3%	hn	1	153,2	47,6%	hn	hn	hn	4,4%	hn	
Eritrea	0,5%	0,1%	620	1	208,3	16,4%	0,3%	hn	hn	hn	hn	3	126,2	9,9%	0,3%	hn	hn	hn	hn	
Ethiopia	8,2%	1,4%	703	1	257,7	1,6%	-4,0%	hn	4,8%	2,5%	hn	2	232,2	1,5%	-4,0%	2,0%	4,8%	2,5%	hn	
Gabon	0,1%	0,9%	12 750	1	152,8	1,5%	-2,4%	4,4%	4,1%	2,3%	hn	1	153,2	1,5%	-2,4%	4,4%	4,1%	2,3%	hn	
Gambia	0,2%	0,0%	1 053	1	166,9	31,1%	-5,4%	13,9%	19,0%	hn	6,2%	2	125,7	23,4%	-5,4%	13,9%	19,0%	hn	6,2%	
Ghana	2,4%	1,1%	1 230	1	166,9	1,3%	-2,8%	hn	10,1%	11,6%	hn	2	125,7	1,0%	-2,8%	hn	10,1%	11,6%	hn	
Guinea	1,0%	0,3%	1 110	1	166,9	4,5%	-1,3%	2,5%	3,6%	3,8%	hn	2	125,7	3,4%	-1,3%	2,5%	3,6%	3,8%	hn	
Guinea-Bissau	0,2%	0,0%	453	1	239,8	74,5%	-1,9%	3,9%	5,5%	hn	hn	2	198,6	61,7%	-1,9%	3,9%	5,5%	hn	hn	
Kenya	3,9%	1,9%	1 447	2	391,3	1,8%	-0,8%	7,4%	hn	8,9%	3,3%	4	291,9	1,3%	-0,6%	8,4%	hn	10,5%	3,8%	

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC																
				Statu quo									Abudja 1							
	Pop. dans % d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Nbre de CER d'implication forte	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts- hors coûts des réformes)	variation au total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts- hors coûts des réformes)	variation au total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	
Lesotho	0,2%	0,1%	1 780	1	166,7	11,1%	0,4%	hn	hn	hn	hn	1	167,0	11,1%	0,4%	hn	hn	hn	hn	
Liberia	0,4%	0,1%	257	1	166,9	26,7%	hn	hn	hn	22,3%	hn	2	125,7	20,1%	hn	hn	hn	22,3%	hn	
Libyan A. J.	0,6%	4,5%	13 607	3	323,3	0,6%	0,4%	2,7%	hn	2,1%	hn	3	240,2	0,5%	0,4%	2,7%	hn	2,1%	hn	
Madagascar	2,0%	0,5%	873	2	236,9	4,0%	-0,7%	12,1%	hn	2,6%	5,4%	2	238,1	4,0%	-0,7%	12,3%	hn	2,6%	5,6%	
Malawi	1,4%	0,3%	700	2	236,9	7,4%	-2,1%	9,1%	16,9%	19,5%	4,1%	2	238,1	7,5%	-2,0%	9,3%	17,3%	19,8%	4,2%	
Mali	1,3%	0,5%	1 000	1	239,8	4,0%	2,7%	hn	5,9%	hn	12,1%	2	198,6	3,3%	2,7%	hn	5,9%	hn	12,1%	
Mauritania	0,3%	0,2%	1 900	1	170,4	7,2%	-2,6%	3,1%	3,1%	5,7%	hn	2	129,2	5,4%	-2,6%	3,1%	3,1%	5,7%	hn	
Mauritius	0,1%	0,6%	10 677	2	236,9	3,7%	7,5%	22,0%	hn	hn	6,6%	2	238,1	3,7%	7,5%	22,1%	hn	hn	6,6%	
Morocco	3,2%	6,0%	3 827	1	170,4	0,3%	-5,0%	hn	5,1%	hn	hn	2	129,2	0,2%	-5,0%	hn	5,1%	hn	hn	
Mozambique	2,2%	0,6%	677	1	84,0	1,2%	-1,4%	4,7%	hn	13,5%	2,1%	1	84,4	1,2%	-1,4%	4,7%	hn	13,6%	2,1%	
Namibia	0,2%	0,6%	4 797	1	166,7	2,5%	6,3%	hn	hn	hn	10,9%	1	167,0	2,5%	6,3%	hn	hn	hn	10,9%	
Niger	1,5%	0,3%	620	1	239,8	6,5%	-0,4%	3,8%	17,9%	8,9%	hn	2	198,6	5,4%	-0,4%	3,8%	17,9%	8,9%	hn	
Nigeria	15,4%	12,6%	1 667	1	166,9	0,1%	-0,3%	2,3%	2,5%	3,1%	hn	2	125,7	0,1%	-0,3%	2,3%	2,5%	3,1%	hn	

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC																
				Statu quo									Abudja 1							
	Pop. dans l'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Nbre de CER d'implication forte	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts hors coûts des réformes)	variation au total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts hors coûts des réformes)	variation au total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	
Rwanda	1,0%	0,3%	810	2	241,6	8,4%	-4,4%	3,3%	6,0%	10,7%	hn	2	242,4	8,5%	-4,4%	3,3%	6,1%	14,3%	hn	
São Tomé and P.	0,0%	0,0%	1 500	1	168,1	132,0%	-3,3%	5,3%	13,6%	5,8%	2,4%	2	127,2	99,9%	-3,3%	5,3%	13,6%	5,8%	2,4%	
Senegal	1,3%	0,9%	1 583	1	239,8	2,5%	-1,7%	4,2%	12,7%	6,7%	hn	2	198,6	2,0%	-1,7%	4,2%	12,7%	6,7%	hn	
Seychelles	0,0%	0,1%	14 363	2	236,9	31,9%	14,2%	hn	2,3%	hn	hn	2	238,1	32,1%	14,3%	hn	2,4%	hn	hn	
Sierra Leone	0,6%	0,1%	607	1	166,9	11,6%	-2,3%	hn	8,5%	2,6%	hn	2	125,7	8,8%	-2,3%	hn	8,5%	2,6%	hn	
Somalia	0,9%	0,1%	109	1	98,3	10,7%	1,2%	12,5%	hn	10,6%	5,6%	2	58,9	6,4%	1,2%	12,5%	hn	10,6%	5,6%	
South Africa	5,0%	23,3%	8 900	1	166,7	0,1%	1,1%	3,6%	6,4%	4,8%	hn	1	167,0	0,1%	1,1%	3,5%	6,4%	4,9%	hn	
Sudan	4,0%	3,3%	1 727	2	304,7	0,8%	-3,9%	hn	3,8%	hn	hn	3	229,6	0,6%	-3,9%	hn	3,8%	hn	hn	
Swaziland	0,1%	0,2%	4 687	1	283,5	10,5%	7,1%	hn	hn	22,1%	13,4%	2	284,7	10,6%	6,9%	hn	hn	22,1%	13,1%	
Togo	0,7%	0,2%	753	1	239,8	10,5%	-3,4%	hn	7,8%	3,8%	hn	2	198,6	8,7%	-3,4%	hn	7,8%	3,8%	hn	
Tunisia	1,1%	2,8%	6 620	1	170,4	0,5%	-10,9%	4,9%	7,6%	3,8%	hn	2	129,2	0,4%	-10,9%	4,9%	7,6%	3,8%	hn	
Uganda	3,2%	0,9%	957	1	260,2	2,5%	-1,9%	hn	8,4%	9,7%	hn	3	212,7	2,1%	-1,6%	hn	11,1%	9,9%	hn	
U. Rep. of Tanzania	4,2%	1,3%	1 120	2	172,7	1,2%	-1,0%	3,5%	12,3%	7,2%	hn	2	173,0	1,2%	-1,0%	3,5%	12,3%	7,4%	hn	
Western Sahara	0,3%	0,6%	1 913	1	87,5	1,3%	0,2%	hn	hn	hn	hn	1	87,5	1,3%	0,2%	hn	hn	hn	hn	

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC															
				Statu quo									Abudja 1						
	Pop. dans d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Nbre de CER d'implication forte	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts hors coûts des réformes)	variation au total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts hors coûts des réformes)	variation au total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Zambia	1,2%	0,9%	1 137	2	236,9	2,4%	-3,4%	3,1%	hn	16,5%	hn	2	238,1	2,4%	-3,4%	3,1%	hn	16,7%	hn
Zimbabwe	1,4%	0,3%	516	2	236,9	6,9%	-4,4%	hn	hn	hn	18,2%	2	238,1	7,0%	-4,4%	hn	hn	hn	17,8%
Afrique totale	100%	100%	2 373	8	11 078	1,0%	-1,3%	4,7%	4,8%	4,4%	2,2%	8	9 483,3	0,8%	-1,3%	4,7%	4,9%	4,4%	2,2%
Ecart type/moyenne	-	-	1,28	-	0,31	1,85	-3,87	1,88	1,41	1,40	1,83	-	0,32	1,79	-3,88	1,87	1,40	1,38	1,82

Annexe 11 : Comparaison par pays des scénarios : Phase pré AEC (Abuja 2 et Convergence accélérée)

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC																
				Abudja 2 ou Communautés d'ancrage									Convergence accélérée							
	% dans Pop. d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	
Algeria	1	87,5	0,1%	-2,5%	3,4%	5,7%	hn	hn	1	86,2	0,1%	-2,5%	3,7%	5,9%	hn	hn	1	87,5	0,1%	
Angola	1	127,2	0,3%	3,8%	18,2%	hn	4,3%	5,5%	1	127,8	0,3%	3,2%	13,6%	hn	6,4%	4,1%	1	127,2	0,3%	
Benin	2	240,1	5,0%	-2,6%	7,2%	7,3%	8,4%	3,2%	1	204,5	4,3%	-2,4%	8,7%	7,3%	10,1%	3,9%	2	240,1	5,0%	
Botswana	1	167,0	1,5%	0,9%	4,4%	10,0%	8,4%	hn	1	188,4	1,7%	1,0%	4,0%	14,6%	10,6%	hn	1	167,0	1,5%	
Burkina Faso	2	240,1	4,0%	-0,3%	hn	17,5%	hn	hn	1	204,5	3,4%	-0,1%	hn	21,1%	hn	hn	2	240,1	4,0%	
Burundi	2	283,5	31,8%	-1,9%	3,2%	4,8%	16,3%	hn	1	243,7	27,4%	-0,8%	7,3%	14,3%	hn	3,3%	2	283,5	31,8%	
Cameroon	1	153,2	0,8%	-2,0%	hn	6,1%	3,4%	hn	1	171,8	0,9%	-1,9%	hn	12,9%	6,0%	hn	1	153,2	0,8%	
Cape Verde	1	84,0	7,0%	0,1%	7,3%	2,3%	6,3%	2,2%	1	86,2	7,1%	0,5%	10,2%	2,7%	7,0%	3,1%	1	84,0	7,0%	
Central African Rep.	2	236,4	15,6%	-0,8%	hn	8,3%	3,6%	hn	1	213,5	14,1%	-0,8%	hn	8,4%	8,9%	hn	2	236,4	15,6%	
Chad	2	168,7	2,6%	-4,7%	hn	2,3%	hn	hn	1	127,8	2,0%	-4,7%	hn	2,3%	hn	hn	2	168,7	2,6%	
Comoros	2	236,3	57,2%	-8,6%	4,0%	11,9%	hn	hn	1	202,0	48,9%	-8,7%	4,3%	11,5%	hn	hn	2	236,3	57,2%	

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC															
	% dans Pop. d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Abudja 2 ou Communautés d'ancrage								Convergence accélérée							
				Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Congo	1	153,2	2,1%	-7,6%	8,9%	5,0%	3,4%	2,7%	1	171,8	2,4%	-7,0%	12,5%	8,0%	5,3%	3,7%	1	153,2	2,1%
Côte d'Ivoire	2	240,1	1,3%	1,4%	18,9%	10,8%	22,1%	8,5%	1	204,5	1,1%	2,6%	hn	12,6%	hn	11,8%	2	240,1	1,3%
D. Rep. of the Congo	1	202,2	2,5%	-0,9%	6,9%	7,6%	14,4%	3,1%	1	202,8	2,5%	-1,2%	hn	hn	15,0%	hn	1	202,2	2,5%
Djibouti	2	196,3	25,5%	-23,8%	hn	21,9%	hn	hn	1	200,6	26,1%	-8,5%	hn	hn	2,8%	hn	2	196,3	25,5%
Egypt	2	236,3	0,2%	-3,0%	7,3%	hn	2,0%	2,2%	1	202,0	0,2%	-3,1%	7,1%	hn	2,2%	2,1%	2	236,3	0,2%
Equatorial Guinea	1	153,2	47,6%	hn	hn	hn	13,8%	22,5%	1	171,8	53,4%	hn	hn	hn	23,4%	hn	1	153,2	47,6%
Eritrea	2	167,3	13,1%	0,2%	hn	hn	hn	hn	1	163,8	12,9%	0,4%	2,9%	hn	hn	hn	2	167,3	13,1%
Ethiopia	2	257,9	1,7%	-3,8%	4,1%	2,1%	3,1%	hn	1	137,5	0,9%	-3,4%	8,7%	hn	7,6%	3,9%	2	257,9	1,7%
Gabon	1	153,2	1,5%	-2,1%	6,4%	4,1%	3,6%	hn	1	171,8	1,7%	-1,8%	8,0%	7,9%	5,6%	2,4%	1	153,2	1,5%
Gambia	2	167,2	31,1%	-2,6%	hn	hn	hn	11,7%	1	127,8	23,8%	-1,3%	hn	hn	hn	14,1%	2	167,2	31,1%
Ghana	2	167,2	1,3%	-2,5%	hn	17,8%	12,5%	hn	1	127,8	1,0%	-2,3%	hn	21,8%	18,1%	hn	2	167,2	1,3%
Guinea	2	167,2	4,5%	-0,8%	5,8%	4,5%	4,6%	2,6%	1	127,8	3,5%	-0,6%	7,2%	4,8%	5,0%	3,2%	2	167,2	4,5%
Guinea-Bissau	2	240,1	74,6%	0,0%	15,0%	12,7%	hn	6,8%	1	204,5	63,5%	0,7%	18,9%	15,3%	hn	8,5%	2	240,1	74,6%
Kenya	3	350,2	1,6%	-0,3%	10,6%	2,1%	13,9%	4,8%	1	251,5	1,2%	0,0%	13,4%	4,8%	23,8%	6,0%	3	350,2	1,6%

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC															
	% dans Pop. d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Abudja 2 ou Communautés d'ancrage								Convergence accélérée							
				Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Lesotho	1	167,0	11,1%	0,4%	hn	hn	hn	hn	1	188,4	12,5%	0,4%	hn	hn	hn	hn	1	167,0	11,1%
Liberia	2	167,2	26,7%	hn	hn	hn	hn	hn	1	127,8	20,4%	- 24,7%	hn	hn	hn	hn	2	167,2	26,7%
Libyan A. J.	2	281,8	0,6%	0,7%	4,9%	hn	3,7%	hn	1	242,1	0,5%	0,7%	4,9%	hn	3,7%	hn	2	281,8	0,6%
Madagascar	2	237,5	4,0%	-0,6%	12,7%	hn	2,9%	5,7%	1	202,0	3,4%	-0,6%	12,7%	hn	3,4%	5,7%	2	237,5	4,0%
Malawi	2	237,5	7,4%	-1,9%	9,6%	17,9%	21,9%	4,3%	1	202,0	6,3%	-1,8%	10,2%	18,0%	hn	4,6%	2	237,5	7,4%
Mali	2	240,1	4,0%	2,3%	22,8%	13,7%	hn	10,3%	1	204,5	3,4%	4,6%	hn	16,7%	hn	16,6%	2	240,1	4,0%
Mauritania	2	170,7	7,2%	-1,9%	8,9%	4,5%	13,0%	3,3%	1	127,8	5,4%	-1,5%	11,9%	4,4%	15,3%	4,5%	2	170,7	7,2%
Mauritius	2	237,5	3,7%	7,5%	22,3%	hn	hn	6,7%	1	202,0	3,1%	7,5%	22,1%	hn	hn	6,6%	2	237,5	3,7%
Morocco	2	170,7	0,3%	-4,8%	2,6%	6,0%	hn	hn	1	127,8	0,2%	-4,8%	2,5%	6,0%	2,2%	hn	2	170,7	0,3%
Mozambique	1	84,4	1,2%	-1,4%	4,7%	hn	13,7%	2,1%	1	87,8	1,2%	-0,1%	9,1%	hn	16,6%	4,1%	1	84,4	1,2%
Namibia	1	167,0	2,5%	6,3%	hn	hn	hn	10,9%	1	188,4	2,8%	9,7%	hn	hn	hn	17,6%	1	167,0	2,5%
Niger	2	240,1	6,5%	0,8%	9,0%	hn	15,2%	4,1%	1	204,5	5,5%	0,9%	14,7%	hn	18,2%	6,6%	2	240,1	6,5%
Nigeria	2	167,2	0,1%	-0,3%	2,7%	3,7%	4,3%	hn	1	127,8	0,1%	0,1%	4,7%	4,0%	6,2%	hn	2	167,2	0,1%
Rwanda	2	241,8	8,4%	-4,3%	3,5%	6,6%	16,3%	hn	1	202,0	7,1%	-3,4%	7,3%	15,8%	hn	3,3%	2	241,8	8,4%

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC															
	% dans Pop. d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Abudja 2 ou Communautés d'ancrage								Convergence accélérée							
				Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
São Tomé and P.	2	168,7	132,5%	0,6%	21,6%	hn	5,8%	9,7%	1	127,8	100,4%	0,6%	21,3%	hn	10,8%	9,6%	2	168,7	132,5%
Senegal	2	240,1	2,5%	-0,9%	7,8%	21,7%	12,7%	3,5%	1	204,5	2,1%	-0,6%	9,2%	hn	15,1%	4,1%	2	240,1	2,5%
Seychelles	2	237,5	32,0%	14,4%	hn	2,5%	hn	hn	1	202,0	27,2%	14,4%	hn	2,5%	hn	hn	2	237,5	32,0%
Sierra Leone	2	167,2	11,7%	-2,0%	hn	12,3%	3,0%	hn	1	127,8	8,9%	-1,8%	2,6%	14,0%	3,3%	hn	2	167,2	11,7%
Somalia	1	57,1	6,2%	1,3%	22,8%	hn	15,1%	10,3%	1	89,6	9,8%	5,1%	hn	hn	20,2%	20,0%	1	57,1	6,2%
South Africa	1	167,0	0,1%	1,0%	3,2%	6,4%	5,8%	hn	1	188,4	0,1%	1,2%	3,8%	10,3%	8,4%	hn	1	167,0	0,1%
Sudan	2	263,7	0,7%	-4,0%	hn	3,9%	hn	hn	1	210,1	0,6%	-4,0%	hn	3,8%	hn	hn	2	263,7	0,7%
Swaziland	2	284,1	10,5%	6,9%	hn	hn	22,1%	13,1%	1	263,4	9,8%	10,2%	hn	hn	hn	19,7%	2	284,1	10,5%
Togo	2	240,1	10,6%	-2,9%	2,3%	16,0%	7,0%	hn	1	204,5	9,0%	-2,7%	3,0%	19,6%	8,2%	hn	2	240,1	10,6%
Tunisia	2	170,7	0,5%	-10,8%	4,7%	8,7%	4,8%	hn	1	127,8	0,4%	-10,7%	5,1%	8,5%	5,3%	hn	2	170,7	0,5%
Uganda	3	260,4	2,5%	-1,6%	hn	12,1%	11,7%	hn	1	169,1	1,6%	-1,0%	4,8%	17,9%	hn	2,2%	3	260,4	2,5%
U. Rep. of Tanzania	2	173,0	1,2%	-1,0%	3,5%	12,3%	7,7%	hn	1	129,4	0,9%	-0,6%	5,3%	14,9%	12,2%	2,4%	2	173,0	1,2%
Western Sahara	1	87,5	1,3%	0,2%	hn	hn	hn	hn	1	86,2	1,3%	0,3%	2,6%	hn	hn	hn	1	87,5	1,3%
Zambia	2	237,5	2,4%	-3,3%	3,2%	hn	20,3%	hn	1	202,0	2,0%	-3,0%	4,8%	hn	hn	2,2%	2	237,5	2,4%

Comparaison par pays des scénarios : Phase Pré AEC	Indicateurs situation actuelle			Intégration en blocs régionaux durant la période avant formation de l'AEC															
	% dans Pop. d'Afrique	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	Abudja 2 ou Communautés d'ancrage									Convergence accélérée						
				Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %	Nbre de CER d'appartenance	Coût total réformes et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Zimbabwe	2	237,5	6,9%	-4,3%	hn	hn	hn	17,5%	1	202,0	5,9%	2,6%	hn	hn	hn	hn	2	237,5	6,9%
Afrique totale	8	10 678	1,0%	-1,2%	5,6%	5,4%	5,6%	2,7%	8	9 293	0,8%	-0,9%	6,8%	7,4%	7,8%	3,8%	8	10678	1,0%
Ecart type/moyenne	-	0,30	1,90	-4,26	1,65	1,40	1,19	1,60	-	0,26	1,79	-5,31	1,84	1,66	1,21	1,83	-	0,30	1,90

Annexe 12 : Impact total de l'intégration

AEC (Convergence) : Total des deux phases (intégration des blocs et intégration du continent)	Indicateurs de la situation actuelle						Intégration du continent y compris période avant la formation de l'AEC : Impact total au final						
	Nbre de CER d'appartenance	Pop M hab	% dans Pop. d'Afrique	GDP initial en M US \$	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts- hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Algeria	1	33,4	3,5%	118 028	10,5%	7 197	128,1	0,1%	-2,2%	3,6%	5,7%	1,9%	1,7%
Angola	1	16,5	1,8%	45 733	4,1%	3 800	169,8	0,4%	5,9%	hn	3,8%	7,1%	10,0%
Benin	1	8,8	0,9%	4 780	0,4%	1 257	284,0	5,9%	-1,2%	8,1%	7,1%	9,4%	8,0%
Botswana	1	1,9	0,2%	11 277	1,0%	11 963	299,8	2,7%	1,8%	4,8%	hn	9,3%	2,4%
Burkina Faso	1	14,4	1,5%	5 989	0,5%	1 073	284,0	4,7%	0,8%	1,7%	hn	hn	2,0%
Burundi	2	8,2	0,9%	891	0,1%	320	325,5	36,5%	1,7%	4,7%	hn	hn	8,1%
Cameroon	1	18,2	1,9%	18 410	1,6%	2 010	269,8	1,5%	-1,5%	1,7%	18,4%	5,0%	1,1%
Cape Verde	1	0,5	0,1%	1 207	0,1%	2 703	128,1	10,6%	1,3%	7,5%	3,1%	6,7%	4,5%
Central African Rep.	1	4,3	0,5%	1 513	0,1%	677	311,5	20,6%	-0,4%	1,9%	12,8%	4,6%	1,5%
Chad	1	10,5	1,1%	6 419	0,6%	1 213	169,8	2,6%	-4,4%	1,4%	3,2%	1,5%	1,2%

AEC (Convergence) : Total des deux phases (intégration des blocs et intégration du continent)	Indicateurs de la situation actuelle						Intégration du continent y compris période avant la formation de l'AEC : Impact total au final						
	Nbre de CER d'appartenance	Pop M hab	% dans Pop. d'Afrique	GDP initial en M US \$	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Comoros	1	0,6	0,1%	413	0,0%	1 140	283,9	68,7%	-7,7%	4,0%	17,3%	0,1%	4,0%
Congo	1	3,7	0,4%	7 155	0,6%	2 647	269,8	3,8%	-5,7%	9,9%	9,6%	3,9%	6,4%
Côte d'Ivoire	1	18,9	2,0%	17 842	1,6%	1 577	284,0	1,6%	6,6%	hn	21,1%	hn	22,8%
D. Rep. of the Congo	1	60,6	6,4%	8 201	0,7%	270	244,8	3,0%	2,2%	7,9%	hn	hn	9,3%
Djibouti	2	0,8	0,1%	769	0,1%	2 153	284,0	36,9%	-0,5%	hn	hn	3,1%	hn
Egypt	1	74,2	7,9%	109 215	9,7%	4 957	283,9	0,3%	-2,3%	7,4%	hn	2,4%	4,0%
Equatorial Guinea	1	1,6	0,2%	322	0,0%	453	269,8	83,8%	hn	hn	hn	hn	hn
Eritrea	1	4,7	0,5%	1 273	0,1%	620	204,1	16,0%	0,8%	3,0%	hn	1,7%	2,7%
Ethiopia	1	77,1	8,2%	15 622	1,4%	703	177,9	1,1%	-2,5%	5,8%	hn	7,0%	7,8%
Gabon	1	1,3	0,1%	9 927	0,9%	12 750	269,8	2,7%	-0,4%	7,4%	10,9%	4,2%	4,9%
Gambia	1	1,7	0,2%	537	0,0%	1 053	169,8	31,6%	5,5%	hn	hn	1,7%	hn
Ghana	1	23,0	2,4%	12 861	1,1%	1 230	169,8	1,3%	-0,5%	-1,0%	hn	hn	2,1%

AEC (Convergence) : Total des deux phases (intégration des blocs et intégration du continent)	Indicateurs de la situation actuelle						Intégration du continent y compris période avant la formation de l'AEC : Impact total au final						
	Nbre de CER d'appartenance	Pop M hab	% dans Pop. d'Afrique	GDP initial en M US \$	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Guinea	1	9,2	1,0%	3 676	0,3%	1 110	169,8	4,6%	0,7%	6,6%	5,4%	4,8%	7,0%
Guinea-Bissau	1	1,6	0,2%	322	0,0%	453	284,0	88,2%	4,7%	hn	hn	1,2%	18,8%
Kenya	2	36,6	3,9%	21 813	1,9%	1 447	333,3	1,5%	2,0%	hn	8,4%	hn	11,5%
Lesotho	1	2,0	0,2%	1 507	0,1%	1 780	299,8	19,9%	0,5%	hn	0,3%	0,7%	hn
Liberia	1	3,6	0,4%	626	0,1%	257	169,8	27,1%	-17,3%	hn	hn	hn	hn
Libyan A. J.	3	6,0	0,6%	49 929	4,5%	13 607	325,5	0,7%	1,3%	5,3%	2,2%	4,0%	2,6%
Madagascar	2	19,2	2,0%	5 979	0,5%	873	283,9	4,7%	1,2%	hn	hn	3,1%	11,6%
Malawi	2	13,6	1,4%	3 194	0,3%	700	283,9	8,9%	1,5%	10,8%	hn	hn	11,1%
Mali	1	12,0	1,3%	6 011	0,5%	1 000	284,0	4,7%	15,8%	hn	hn	hn	hn
Mauritania	1	3,0	0,3%	2 381	0,2%	1 900	169,8	7,1%	0,7%	hn	5,2%	hn	9,7%
Mauritius	2	1,3	0,1%	6 469	0,6%	10 677	283,9	4,4%	8,6%	hn	1,4%	1,5%	8,7%
Morocco	1	30,5	3,2%	66 760	6,0%	3 827	169,8	0,3%	-4,5%	2,8%	7,2%	2,0%	1,2%

AEC (Convergence) : Total des deux phases (intégration des blocs et intégration du continent)	Indicateurs de la situation actuelle						Intégration du continent y compris période avant la formation de l'AEC : Impact total au final						
	Nbre de CER d'appartenance	Pop M hab	% dans Pop. d'Afrique	GDP initial en M US \$	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Mozambique	1	21,0	2,2%	7 110	0,6%	677	128,1	1,8%	4,2%	hn	hn	hn	12,4%
Namibia	1	2,0	0,2%	6 713	0,6%	4 797	299,8	4,5%	17,3%	hn	1,3%	hn	hn
Niger	1	13,7	1,5%	3 699	0,3%	620	284,0	7,7%	4,2%	hn	hn	hn	13,4%
Nigeria	1	144,7	15,4%	141 528	12,6%	1 667	169,8	0,1%	0,9%	3,1%	6,2%	4,8%	4,5%
Rwanda	2	9,5	1,0%	2 862	0,3%	810	283,9	9,9%	-1,6%	12,3%	hn	hn	6,9%
São Tomé and P.	1	0,2	0,0%	127	0,0%	1 500	169,8	133,4%	5,0%	hn	hn	9,2%	18,0%
Senegal	1	12,1	1,3%	9 710	0,9%	1 583	284,0	2,9%	1,4%	8,6%	hn	hn	7,7%
Seychelles	2	0,1	0,0%	742	0,1%	14 363	283,9	38,3%	17,6%	hn	6,1%	0,6%	hn
Sierra Leone	1	5,7	0,6%	1 434	0,1%	607	169,8	11,8%	-0,9%	2,4%	21,1%	3,2%	3,1%
Somalia	1	8,4	0,9%	917	0,1%	109	130,0	14,2%	15,3%	hn	hn	hn	hn
South Africa	1	47,4	5,0%	260 822	23,3%	8 900	299,8	0,1%	1,7%	2,6%	hn	8,0%	2,1%
Sudan	2	37,7	4,0%	36 672	3,3%	1 727	291,9	0,8%	-3,7%	1,9%	3,7%	1,7%	1,6%

AEC (Convergence) : Total des deux phases (intégration des blocs et intégration du continent)	Indicateurs de la situation actuelle						Intégration du continent y compris période avant la formation de l'AEC : Impact total au final						
	Nbre de CER d'appartenance	Pop M hab	% dans Pop. d'Afrique	GDP initial en M US \$	% dans PIB d'Afrique	PIB/hab (US \$ PPA)	et adhésion perpétuelle en M US \$	Coûts des réformes/PIB	initial (Transferts - hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Imp. En %	Var. Exp. En %	Var. Empl. En %
Swaziland	1	1,1	0,1%	2 696	0,2%	4 687	374,8	13,9%	21,7%	hn	3,8%	hn	hn
Togo	1	6,4	0,7%	2 275	0,2%	753	284,0	12,5%	-1,1%	2,7%	hn	7,7%	4,3%
Tunisia	1	10,1	1,1%	31 650	2,8%	6 620	169,8	0,5%	-10,4%	4,9%	10,5%	5,0%	1,8%
Uganda	1	29,9	3,2%	10 318	0,9%	957	209,5	2,0%	0,2%	2,5%	hn	hn	4,5%
U. Rep. of Tanzania	2	39,5	4,2%	14 834	1,3%	1 120	169,8	1,1%	0,8%	4,0%	24,4%	10,9%	5,5%
Western Sahara	1	3,0	0,3%	6 676	0,6%	1 913	128,1	1,9%	0,7%	1,3%	hn	0,1%	2,0%
Zambia	2	11,7	1,2%	9 866	0,9%	1 137	283,9	2,9%	-1,1%	2,1%	hn	hn	2,8%
Zimbabwe	2	13,3	1,4%	3 418	0,3%	516	283,9	8,3%	22,2%	hn	hn	hn	hn
Afrique totale	8	940,7	100%	1 121 117	100%	2 373	13 038,3	1,2%	0,1%	13,5%	13,9%	15,2%	8,6%
Ecart type/moyenne	-	1,44	-	2,14	-	1,28	0,28	1,77	17,06	1,57	1,61	1,29	1,60

Annexe 13 : Comparaison par pays du scénario de Convergence Accélérée : impact par phase d'intégration

Convergence (Phase Pré AEC) : Résultats par pays et par phase d'intégration	Zone de libre échange			Union Douanière			Marché Commun			Intégration Economique		
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %
Algeria	0,2%	2,1%	0,4%	-2,6%	1,0%	0,5%	-0,1%	1,2%	0,4%	0,0%	0,1%	0,0%
Angola	1,5%	6,8%	2,7%	1,2%	1,9%	0,9%	0,5%	2,1%	0,6%	0,1%	0,3%	0,1%
Benin	0,4%	8,9%	0,6%	-3,5%	0,7%	0,2%	0,6%	5,6%	1,7%	0,1%	1,2%	0,4%
Botswana	0,3%	11,2%	0,7%	0,6%	1,4%	0,4%	0,0%	hn	hn	0,1%	0,4%	0,1%
Burkina Faso	0,4%	hn	hn	-0,7%	hn	hn	-0,1%	0,5%	0,1%	0,2%	2,0%	0,9%
Burundi	-0,7%	24,7%	hn	-1,0%	0,0%	0,0%	0,6%	5,8%	2,6%	0,3%	2,3%	0,7%
Cameroon	-0,1%	5,9%	hn	-1,6%	hn	hn	-0,2%	1,3%	0,4%	0,1%	0,6%	0,2%
Cape Verde	0,2%	7,4%	0,5%	-0,6%	2,2%	1,0%	0,2%	2,5%	0,8%	0,7%	3,5%	1,0%
Central African Republic	-0,1%	8,8%	0,1%	-0,8%	0,2%	0,0%	0,0%	0,9%	0,3%	0,0%	0,2%	0,1%
Chad	-0,2%	1,5%	hn	-2,8%	hn	hn	-1,8%	1,6%	0,7%	0,0%	hn	hn
Comoros	0,0%	0,1%	0,2%	-8,5%	0,4%	0,2%	-0,4%	3,2%	1,0%	0,1%	0,4%	0,1%
Congo	0,6%	4,9%	1,1%	-5,8%	2,7%	1,1%	-2,1%	5,0%	1,5%	0,2%	0,9%	0,3%
Côte d'Ivoire	3,2%	hn	10,2%	-1,0%	0,2%	0,1%	0,3%	2,8%	0,8%	0,0%	hn	hn
D. Rep. of the Congo	0,8%	13,7%	hn	-1,9%	hn	hn	0,0%	3,3%	1,0%	0,0%	hn	hn
Djibouti	9,0%	2,8%	16,9%	-27,1%	hn	hn	1,1%	19,2%	5,8%	8,5%	hn	15,9%

Convergence (Phase Pré AEC) : Résultats par pays et par phase d'intégration	Zone de libre échange			Union Douanière			Marché Commun			Intégration Economique		
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %
Egypt	0,1%	1,4%	hn	-3,7%	0,5%	0,2%	-0,1%	1,5%	0,5%	0,6%	5,1%	1,5%
Equatorial Guinea	13,5%	hn	hn	-69,2%	hn	10,7%	-40,6%	hn	hn	3,0%	20,7%	6,2%
Eritrea	0,0%	1,6%	0,2%	0,2%	0,8%	0,3%	0,1%	1,2%	0,3%	0,1%	0,5%	0,2%
Ethiopia	0,0%	7,1%	0,1%	-4,0%	0,4%	0,2%	-0,1%	1,5%	0,5%	0,8%	6,6%	2,0%
Gabon	0,7%	5,9%	1,5%	-2,2%	1,2%	0,5%	-0,4%	1,5%	0,5%	0,1%	0,2%	0,1%
Gambia	0,5%	1,7%	9,7%	-2,5%	0,8%	0,2%	-0,4%	1,3%	0,4%	1,2%	10,5%	3,2%
Ghana	-0,6%	19,0%	hn	-2,0%	hn	hn	-0,2%	hn	hn	0,4%	3,3%	1,0%
Guinea	-0,4%	4,7%	hn	-1,2%	hn	hn	0,3%	2,7%	0,8%	0,7%	5,5%	1,7%
Guinea-Bissau	2,2%	1,2%	5,5%	-1,9%	2,1%	0,6%	0,3%	4,7%	1,4%	0,1%	0,5%	0,1%
Kenya	1,2%	hn	4,2%	-1,6%	0,2%	0,1%	-0,1%	0,2%	0,1%	0,4%	3,2%	1,0%
Lesotho	0,0%	0,8%	hn	0,4%	0,8%	0,4%	0,0%	0,3%	0,1%	0,0%	hn	hn
Liberia	-1,8%	hn	8,3%	-33,4%	1,7%	0,8%	6,1%	hn	13,6%	4,4%	22,0%	6,6%
Libyan A. Jam.	0,2%	3,6%	0,6%	0,2%	0,8%	0,4%	0,3%	2,2%	0,7%	0,0%	hn	hn
Madagascar	-0,1%	2,8%	0,5%	-1,8%	0,6%	0,3%	0,4%	4,2%	1,3%	0,8%	6,8%	2,0%
Malawi	-0,9%	hn	hn	-2,3%	hn	hn	0,7%	6,1%	1,8%	0,6%	4,6%	1,4%
Mali	5,6%	hn	15,0%	-1,6%	hn	hn	0,2%	1,9%	0,6%	0,3%	1,5%	0,5%
Mauritania	0,2%	14,6%	1,4%	-2,2%	hn	hn	0,0%	4,0%	1,8%	0,5%	3,7%	1,1%
Mauritius	0,5%	2,1%	1,2%	6,5%	18,1%	8,2%	0,5%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%

Convergence (Phase Pré AEC) : Résultats par pays et par phase d'intégration	Zone de libre échange			Union Douanière			Marché Commun			Intégration Economique		
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %
Morocco	-0,1%	2,3%	0,0%	-4,7%	0,8%	0,4%	-0,1%	1,4%	0,4%	0,1%	0,2%	0,1%
Mozambique	-1,3%	15,5%	hn	-0,4%	0,0%	0,0%	0,9%	8,3%	3,7%	0,7%	5,1%	1,5%
Namibia	8,2%	hn	16,4%	1,1%	1,6%	0,7%	0,2%	0,8%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%
Niger	0,6%	16,5%	3,7%	-0,4%	0,6%	0,2%	0,4%	4,2%	1,3%	0,3%	2,5%	0,7%
Nigeria	0,7%	6,6%	1,9%	-0,6%	hn	hn	-0,1%	0,5%	0,2%	0,0%	hn	hn
Rwanda	-0,2%	hn	0,1%	-3,7%	0,3%	0,1%	0,0%	3,2%	1,0%	0,5%	3,5%	1,1%
S. T. and P.	1,6%	10,6%	6,3%	-1,7%	1,7%	0,5%	0,5%	5,7%	1,7%	0,3%	1,3%	0,4%
Senegal	0,6%	14,5%	2,2%	-1,5%	1,2%	0,3%	0,2%	3,0%	0,9%	0,1%	0,5%	0,1%
Seychelles	1,2%	0,6%	3,0%	11,1%	hn	hn	0,6%	5,0%	1,5%	1,5%	8,6%	2,7%
Sierra Leone	-0,3%	3,3%	hn	-1,9%	hn	hn	0,1%	1,9%	0,6%	0,3%	2,3%	0,7%
Somalia	0,9%	17,7%	5,8%	0,4%	3,4%	1,0%	3,4%	hn	9,2%	0,4%	3,0%	0,9%
South Africa	0,2%	9,4%	0,3%	0,7%	2,1%	0,6%	0,0%	0,1%	0,0%	0,2%	0,7%	0,3%
Sudan	-0,1%	1,6%	hn	-4,1%	hn	hn	0,2%	2,1%	0,6%	0,1%	0,5%	0,1%
Swaziland	8,8%	hn	17,6%	0,3%	0,2%	0,1%	0,9%	3,3%	1,0%	0,2%	0,8%	0,3%
Togo	0,5%	7,2%	hn	-3,9%	hn	hn	0,6%	6,8%	2,0%	0,0%	hn	hn
Tunisia	-0,2%	5,6%	0,2%	-10,2%	2,6%	1,1%	-0,5%	0,8%	0,2%	0,2%	1,3%	0,5%
Uganda	-0,3%	hn	hn	-1,2%	hn	hn	0,0%	1,5%	0,4%	0,4%	3,5%	1,0%
U. Rep. of Tanzania	-0,2%	11,1%	0,1%	-1,0%	hn	hn	0,2%	2,4%	0,7%	0,3%	2,8%	0,8%

Convergence (Phase Pré AEC) : Résultats par pays et par phase d'intégration	Zone de libre échange			Union Douanière			Marché Commun			Intégration Economique		
	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %	Var. Budget/PIB initial (Transferts-hors coûts des réformes)	Variation du PIB total par rapport au PIB initial	Var. Empl. En %
Western Sahara	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,5%	0,2%	0,1%	1,2%	0,4%	0,1%	0,8%	0,2%
Zambia	-1,3%	hn	hn	-1,7%	hn	hn	0,3%	3,6%	1,1%	-0,4%	1,9%	0,6%
Zimbabwe	2,2%	hn	24,9%	-1,0%	0,3%	0,1%	4,1%	18,1%	8,2%	-2,7%	0,4%	0,1%
Afrique totale	0,4%	3,0%	1,5%	-1,6%	1,1%	0,2%	0,0%	1,4%	0,9%	0,2%	1,3%	0,7%
Bloc Nord Ouest	0,5%	3,6%	1,6%	-2,2%	0,8%	0,2%	-0,1%	1,6%	0,8%	0,1%	0,4%	0,3%
Bloc Sud Est	0,3%	2,2%	1,3%	-0,9%	1,5%	0,2%	0,1%	1,2%	1,1%	0,3%	2,2%	1,1%

Annexe 14 : Références bibliographiques

Adam, A., Theodora K. et Jimmy M. (2003). Trade-Liberalization Strategies: What Could Southeastern Europe Learn from CEFTA and BFTA. International Monetary Fund, 2003.

Adams F. G. et Park I. (1995). Measuring the Impact of AFTA: An Application of a Linked CGE System. *Journal of Policy Modelling*, **17**, (4), pp. 325–365.

Adams P., Parmenter B. et Horridge M. (2000). MMRF-GREEN: A Dynamic, Multi-Sectoral, Multi-Regional Model of Australia, IMPACT/CoPS Working paper No. OP-94, Centre of Policy Studies, Monash University, Melbourne.

Amjadi A. et Winters L. A. (1997). Transport Costs and "Natural" Integration in Mercosur, The World Bank, Policy Research Working Paper 1742, Washington, D.C.

Amjadi A. et Winters L.A. (1997). Transport costs and "natural" integration in Mercosur. Policy Research Working Paper 1742. International Trade Division The World Bank. Washington, D.C.

Amjadi A. et Yeats A. (1995). Have transport costs contributed to the relative decline of sub-Saharan African exports? Some preliminary empirical evidence. Policy Research Working Paper 1559. Washington DC: Banque mondiale.

Asiedu E. (2002). On the determinants of foreign direct investment to developing countries: Is Africa different? *World Development*, **30** (1): 107-119.

Atingi-Ego M. et Kasekende L. (2008). Uganda: growth in a post-conflict economy, dans Ndulu B., O'Connell S., Azam J.-P., Bates R. H., Fosu A. K., Gunning J. W. et Njinkeu D. (eds.), *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960-2000*. Cambridge University Press, 244-285.

Balassa B. (1961). *The Theory of Economic Integration*, Homewood : Irwin.

Balassa B. (1975). *European Economic Integration*, B. Balassa ed., Amsterdam

Balassa B. (1976). *Types of Economic Integration*. In *Economic Integration: Worldwide, Regional, Sectoral* (ed. Machlup, F.) The Macmillan Press Ltd. London.

Baldwin R. E. (1997). Review of theoretical developments on regional integration, dans Oyejide A., Elbadawi I. et Collier P. (eds.) *Regional Integration and Trade Liberalization in sub-Saharan Africa. Volume 1: Framework, Issues and Methodological Perspectives*. Londres: Macmillan Press Ltd: 24-88.

Baldwin R.E. et Venables A.J. (1995). Regional economic integration. In *Handbook of international economics*, vol. III, eds., G. Grossman and K. Rogoff. Amsterdam: Elsevier.

Banque mondiale (2000). *Trade Blocs*. New York: Oxford University Press.

Bchir H., Decreux Y. et Guérin J. L. (2003). Mercosur: free trade area with the EU or with the Americas? Some lessons from the model MIRAGE, *Revue Economie internationale*, N° 3, 2003.

Berger H. et Nitsch V. (2005). Zooming Out: The Trade Effect of the Euro in Historical Perspectives," *mimeo, Free University Berlin*.

Buys P., Deichmann U. et Wheeler D. (2006). Road network upgrading and overland trade expansion in sub-Saharan Africa. World Bank Policy Research Working Paper 4097. Washington DC: Banque mondiale.

Carrere C. (2006). Revisiting the effects of regional trade agreements on trade flows with proper specification of the gravity model,' *European Economic Review*, 2006, Vol. 50, pp. 223-247.

CEA (2008). État de l'intégration régionale en Afrique III: Vers l'intégration monétaire et financière en Afrique. Addis-Abeba: CEA.

Centre Sud (2008). EPAs and Development Assistance: rebalancing rights and obligations. Fiche technique no 12. Genève: Centre Sud.

Cernat L. (2001). Assessing regional trade arrangements: Are South-South RTAs more trade diverting? Dans *Policy Issues in International Trade and Commodities Study Series*, no 16. CNUCED, New York et Genève.

Chipeta C. et Mkandawire M. (2008). Man-made opportunities and growth, dans Ndulu B., O'Connell S., Azam J.-P., Bates R. H., Fosu A. K., Gunning J. W. et Njinkeu D. (eds.), *The Le développement économique en Afrique Rapport 2009 Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960-2000*, 2: 143-165. Cambridge University Press.

CNUCED (2007b). Le commerce des services et ses incidences sur le développement. Conseil du commerce et du développement. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. Onzième session. Genève, 19-23 mars. Point 4 de l'ordre du jour provisoire.

CNUCED (2007c). Rapport sur le commerce et le développement, 2007. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.II.D.11, New York et Genève.

Corden M. (1972). Economies of scale and customs union theory. *Journal of Political Economy*. 80 (3): 465-475. Coulibaly S. et Fontagné L. (2005). South-South trade: geography matters. *Journal of African Economies*. 15 (2): 313-341.

Corden M.W. (1972). Economies of scale and customs union theory. *Journal of Political Economy* 80: 456-475.

Coulibaly S. (2004). RTAs, Paper presented to the Swiss Society of Economics and Statistics Annual Meeting, retrieved from <http://www.wif.ethz.ch/resec/sgvs/078.pdf>.

Coulibaly S. (2005). *Evaluating Trade and Welfare Effects of Developing RTAs*, 2005, Cahiers de Recherches Economiques du Département d'Econométrie et d'Economie politique (DEEP) 06.03, Université de Lausanne, Ecole des HEC, DEEP.

Dee P. et Gali J. (2003). The trade and investment effects of preferential trading arrangements,' 2003, *NBER Working Paper* No. 10160, Cambridge, Massachusetts.

Dercon S. et Hoddinott J. (2005). Livelihoods, growth and links to market towns in 15 Ethiopian villages. FCND Discussion Paper 194. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington DC.

DeRosa A. D. (1995). *Regional Trading Arrangements among Developing Countries: The ASEAN example*. International Food Policy Research Institute, Washington D.C. Research Report 103.

Dinka T. et Kennes W. (2007). Africa's regional integration arrangements: history and challenges. Centre européen de gestion des politiques de développement. Document de réflexion no 74.

Elliott R. J. R. et Ikemoto K. (2003). AFTA and the Asian crisis: Help or hindrance to ASEAN intra-regional trade? 2003, *School of Economics Discussion Paper Series* 0311, School of Economics, University of Manchester.

EU (European Union) (1995). *Free trade areas: An appraisal*. Communication from the Commission to the Council. Brussels, Belgium.

Farquee H. (2004). Measuring the Trade Effects of EMU, IMF Working Paper 04/154

Fink C. et Jansen M. (2007). Services provision in regional trade agreements: Stumbling or building blocks for multilateral liberalization? Document présenté à la Conférence sur le thème «Multilatéraliser le régionalisme», Genève (Suisse), 10-12 septembre.

Flam H. et Nordström H. (2003). Trade volume effects of the euro: aggregate and sector estimate, Seminar Paper No. 746, Institute for International Economic Studies, Stockholm University

Flores R.G. (1997). The gains from MERCOSUR: A general equilibrium, imperfect competition evaluation. *Journal of Policy Modeling* 19(1): 1-18.

Fontagné L., Pajot M. et Pasteels J.-M. (2002). Potentiels de commerce entre économies hétérogènes: un petit mode d'emploi des modèles de gravité. *Économie et Prévision*, 152-153 (1-2): 115-139.

Foroutan F. et Pritchett L. (1993). Intra-sub-Saharan African trade: is it too little? World Bank Policy Research Working Paper 1225. Washington DC: Banque mondiale.

Foster V. (2008). Overhauling the engine of growth: infrastructure in Africa. Africa Infrastructure Country Diagnostic. Executive Summary, Banque mondiale, Washington DC.

Gad M. (2009). A better future for Africa: recommendations from the private sector. Document présenté à la Commission de l'Afrique. Copenhague: Confederation of Danish Industry.

Gasiorek M., Smith A. et Venables A.J. (1992). Trade and welfare: A. general equilibrium model. In *Trade flows and trade policy after "1992"*, ed., L. A. Winters. Cambridge, U.K.: Cambridge University Press.

Gbetnkom D. (2008). Is South-South regionalism always a diversion? Empirical evidence from CEMAC. *International Trade Journal*, 22 (1): 85-112.

Gilbert J. Scollay R. et Bora B. (2001). Assessing regional trading arrangements in the Asia-Pacific, 2001, *Policy Issues in International Trade and Commodities*, Study Series No. 15, United Nations Conference on Trade and Development, Geneva.

Gosh S. et Yamarik S. (2004). Are regional trading arrangements trade creating? An application of extreme bounds analysis,' 2004, *Journal of International Economics*, Vol. 63, No. 2, pp.369-395.

Haaland J. et Norman V. (1992). Global production effects of European integration. In *Trade flows and trade policy after "1992"*, ed., L. A. Winters. Cambridge, U.K.: Cambridge University Press.

Harrison G.W., Rutherford T.F. et Tarr D.G. (1994). Production standards, imperfect competition, and completion of the market in the European Union. Policy Research Working Paper 1293. International Economics Department, The World Bank. Washington, D.C.

Helpman E. et Krugman P.R. (1985). *Market structure and foreign trade: Increasing returns, imperfect competition, and the international economy*. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press.

Jong-Wha L. et Park I. (2005). Free trade areas in East Asia: discriminatory or nondiscriminatory, *The World Economy*, vol. 28, No. 1, pp. 21-48.

Krugman P. (1980). Scale economies, product differentiation, and the pattern of trade. *American Economic Review* 70 (December): 950-959.

Krugman P. (1991). The move toward free trade zones. In *Policy implications of trade and currency zones*. A symposium sponsored by the Federal Reserve Bank of Kansas City. Jackson Hole, Wyoming, August 22-24, 1991.

Krugman P. R. (1991). Geography and Trade. Cambridge, MA: MIT Press. Limao N. et Venables A. J. (2001). Infrastructure, geographical disadvantage and transport costs. *World Bank Economic Review*. 15 (3): 451-479.

Kydland F. E. et Prescott E. C. (1977). [Rules Rather Than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans](#), *Journal of Political Economy*, University of Chicago Press, vol. 85(3), pages 473-91, June

Lewis J. D. et Robinson S. (1996). Partners or predators? The impact of regional trade liberalization on Indonesia. Policy Research Working Paper 1626. Country Operations Division. The World Bank. Washington, D.C.

Longo R. et Sekkat K. (2004). Economic obstacles to expanding intra-African trade. *World Development*. 32 (8): 1309-1321.

Markusen J. R. et Venables A. J. (1988). Trade policy with increasing returns and imperfect competition: contradictory results from competing assumptions. *Journal of international economics*, 24(3-4), 299-316.

Martín, C. et Turrión J. (2001). The Trade Impact of the Integration of the Central and Eastern European Countries on the European Union., European Economy Group, 2001.

Meade J. E. (1955). *The Theory of Customs Unions*. (Amsterdam: North Holland Publishing Company).

Metzger M. (2008). Regional cooperation and integration in sub-Saharan Africa. Document de travail de la CNUCED no 189. Genève: CNUCED. *Le développement économique en Afrique Rapport 2009*

Micco A., Stein E. et Ordóñez G. (2003). *The Currency Union Effect on Trade: Early Evidence from EMU*, Working Paper, n° 490, Research Department, Inter-American Development Bank.

Milner C., Morrissey O. et Zgovu E. (2008). Trade facilitation in developing countries. CREDIT Research Paper 08/05. Centre for Research in Economic Development and International Trade, University of Nottingham.

Ndikumana L. et Verick S. (2008). The linkages between FDI and domestic investment: unraveling the developmental impact of foreign investment in sub-Saharan Africa. *Development Policy Review*, 26 (6): 713-726.

Ndulu B. (2006). Infrastructure, regional integration and growth in sub-Saharan Africa: dealing with the disadvantages of geography and sovereign fragmentation. *Journal of African Economies*. AERC Supplement 2: 212-244.

Ndulu B., O'Connell S. A., Azam J. T., Bates R. H., Fosu A. K., Gunning J. W. et Njinkeu D. (eds.) (2008). *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960-2000. Volume 2, Country Case Studies*. Cambridge University Press.

NEPAD (2006). Évaluation indicative pour déterminer les perspectives d'un programme de développement spatial du NEPAD, Groupe d'appui au Programme régional des IDS & MINTEK.

Njinkeu D. et Powo Fosso B. (2006). Commerce interafricain et intégration régionale. Document présenté à la Conférence internationale de la BAD et du AERC «Accélérer le développement de l'Afrique cinq ans après le début du XXI^e siècle».Tunis, 22-24 novembre.

Njinkeu D., Wilson J. et Powo Fosso B. (2008). Expanding trade within Africa: the impact of trade facilitation. World Bank Policy Research Working Paper 4790. Washington DC: Banque mondiale.

Nkurunziza J. D. et Ngaruko F. (2008). Why has Burundi grown so slowly? Dans Ndulu B., O'Connell S. A., Azam J. T., Bates R. H., Fosu A. K., Gunning J. W. et Njinkeu D. (eds.), *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960-2000. Volume 2, Country Case Studies*. Cambridge University Press: 51-85.

Olubomehin D. et Kawonishe D. (2004). The African Union and the challenges of regional integration in Africa. Document présenté à la conférence annuelle de la African Studies

Oyejide A., Elbadawi I. et Collier P. (eds.) (1997). Regional Integration and Trade Liberalization in sub-Saharan Africa. Volume 1: Framework, Issues and Methodological Perspectives. Londres: Macmillan Press Ltd.

Oyejide T. A. (2005). Trade liberalization, regional integration and African development in the context of structural adjustment, IDRC/CRDI.

Panagariya A. (1996). The Meade model of preferential trading: History, analytics and policy implications. Department of Economics, University of Maryland. College Park, Maryland. Mimeo.

Perroni C. et Whalley J. (1994). The New Regionalism: Trade Liberalization or Insurance?, NBER WP n° 4626, 1994.

Portugal-Perez A. et Wilson J. (2008). Trade costs in Africa: barriers and opportunities for reform. World Bank Policy Research Working Paper 4619. Washington DC: Banque mondiale.

Rose A. (2000). *One Money, one Market: Estimating the Effect of Common Currencies on Trade, Economic Policy*, vol. 15, n° 30, p. 7-46.

Schiff M. (1997). Small is beautiful: Preferential trade agreements and the impact of country size, market share and smuggling. *Journal of Economic Integration*. 12 (3): 359-387.

Schiff M. (1997). Small is beautiful: Preferential trade agreements and the impact of country size, market share and smuggling. *Journal of Economic Integration*. 12 (3): 359-387. Shaw W. (2007). Migration in Africa: A review of the economic literature on international migration in 10 countries. Discussion Paper 43096, Washington DC: Banque mondiale.

Smith A. et Venables A. J. (1988). Completing the internal market in the European Community. *European Economic Review* 32 (7): 1501-1525.

Staiger R.W. (1995). International rules and institutions for trade policy, dans Grossman G.M. et Rogoff K. (eds), *Handbook of International Economics*, vol. 3, Amsterdam : Elsevier Science, p. 1495-1551.

Summers L.H. (1991). Regionalism and the world trading system. In *Policy implications of trade and currency zones*. A symposium sponsored by the Federal Reserve Bank of Kansas City. Jackson Hole, Wyoming, August 22-24, 1991.

Viner J. (1950). The Customs Union Issue. Washington, DC, Carnegie Endowment for International Peace.

Wilhelmsson F. (2006). Trade Creation, Diversion and Displacement of the EU Enlargement Process., Unpublished manuscript. Department of Economics Lund University, 2006

Winters A. et Chang W. (2000). Regional Integration and Import Prices: An Empirical Investigation. *Journal of International Economics*, vol. 51, pp. 363-377.

Wonnacott P. et Wonnacott R.J. (1981). Is unilateral tariff reduction preferable to a customs union? The curious case of the missing foreign tariffs. *American Economic Review* 71 (4): 704-714.

Wonnacott P. et Wonnacott R.J. (1992). The customs union issue reopened. *The Manchester School* 60 (2): 119-135.

World Bank. (2000). *Trade Blocs*, 2000, Oxford University Press, New York.

Yeats A. (1997). Does Mercosur's trade performance raise concerns about the effects of regional trade arrangements?, *Policy Research Working Paper*, 1729, World Bank, February.

Yeats A. (1998). What can be expected from African regional trade arrangements? Some empirical evidence. *Policy Research Working Paper* 2004, Washington DC: Banque mondiale.